سُورَةُ المَائِدَة

Sourate V - 120 v. **NOURRITURE** [CÉLESTE] *'AL-MÂ'IDA(t)*



bismi-llähi-rrahmäni-rrahymi

[Commencer] **par le Nom de DIEU le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.***

* Formule inaugurale des sourates.

DIEU, exalté soit-Il, commence* Sa parole de guidance, l'un des principes de la création, par cette formule en rapport implicite avec le contenu de la sourate, jusqu'à l'éternité, sur lequel, le Miséricordieux et le Très-Miséricordieux attire l'attention de tous les humains ; [une occasion de connexion à la Source octroyée aux désireux].

* exceptée sourate **9** (voir son contenu et l'explication afférente).

bismi-llähi **:**

bismi **:**

par le Nom de … ou **au Nom de …**

Alläh : (DIEU) est un nom propre à Lui le Transcendant, parce qu'Il ne l'a pas employé pour désigné une autre personne. C'est Son nom immuable ; c'est un nom non dérivé.

Allãh est le Nom propre de Celui qui est Divinité pour toute chose et que toute créature, intrinsèquement, Le glorifie et Lui rend culte.

« Il est DIEU, nul n'est DIEU que Lui, Il est Celui qui connaît ce qui est caché et ce qui est apparent. Il est le Tout-Miséricordieux [Bienfaiteur envers tout le monde]**, le Très-Miséricordieux** [qui accorde aux croyants pratiquants les biens particuliers] **». 59**/22 [voir aussi **59**/23 et 24 ; …].

DIEU : c'est le nom du Maître, Béni et Transcendant. C'est le nom le plus sublime, du fait qu'on Lui renvoie tous les bons attributs.

…

*bismi-**llãhi-rrahmãni-rrahymi**.*

La formule '*bismi-llãh …*' signifie : Dans le système de la Création tout [est commencé et] **commence par la volonté (de par le Nom) de DIEU … ; c'est-à-dire la mise à l'existence de toutes les créatures** [dans les Cieux, dans l'Univers terrestre et entre eux] **s'opère par la volonté du Seigneur et Maître, le DIEU Éternel exalté soit-Il !**

… il existe des arguments spéculatifs pour rattacher le Nom Allãh à *'ilâh* qui, lui, dérive normalement du verbe *'aliha* qui signifie adorer et dont le nom d'action est précisément '*Ilâha*' (Adoré)[1].

… *Ar-Rahmân Ar-Rahym* (***'arrhmãn 'arrahym***) = **le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux,** [ou, le Tout-Bienfaiteur et le Très-Bienfaiteur, …] ; **les deux qualificatifs dérivent d'une même racine *rahima*.**

DIEU est Rahmân c'est-à-dire la création [et maintien, gestion, perfection … respectif] de chaque créature, en l'occurrence les êtres humains [qu'il s'agisse des croyants ou non], dans la vie de ce monde (la vie de l'Univers terrestre) est basée sur Sa volonté bienveillante [DIEU les fait parvenir aux perfections qu'il leur convient, (…)] **;**

DIEU est Rahym signifie : DIEU accordera, en sus, aux Prophètes [et aux serviteurs croyants pratiquants pieux-vertueux, dévots…] **une 'vie pure (raffinée, agréable, …)' particulière (*hayâtan tayyibatan*)*** (cf. v. **1**/7 et **16**/97, …)**.**
***** Grâce à DIEU, l'être humain, à l'instar des Prophètes, vivra compatible avec le système de la Création ; ….

Rahmân & *Rahym.*

DIEU, Louangé soit-Il, a envoyé le Prophète ﷺ qui a communiqué la formule de « *bismi-llâh* … » à l'humanité toute entière jusqu'à la fin des temps ; Il a fait descendre le Saint Coran pour indiquer à tous les humains la bonne direction dans la vie d'ici-bas [parce qu'Il est ***'ar-rahmän***] **et, montrer aux croyants et désireux, la** *hayât tayyiba(t)* [parce qu'Il est ***'ar-rahym***]**.**

La particule *bi* **au début de la formule** *bismi-**llähi*** **par laquelle la sourate débute, a ici un sens de rapport, c. à. d. l'être humain commence en parlant, en agissant, en récitant, en lisant, …, l'homme se sent qu'il est en 'rapport' avec DIEU Créateur et Maître de toutes les créatures (…).**

Hadîth :

… Le Prophète – sur lui les Grâces et le Salut – a dit : « Chaque œuvre (parole, action, …) **qui ne serait pas commencée par** *bismi-llāh* **… sera** *'abtar* (amputée, tronquée, mutilée, sectionnée …) **».**
… ***C*alî *c.*, après avoir rapporté cette hadîth, ajoute : « Tout ce que l'homme veut accomplir, à lui revient de le commencer par le Nom de DIEU et, tout ce qu'est ainsi commencé, sera prospère et propice ».**
… L'Imâm Bâqir *c.* dit : « il convient de dire *bismi-llāhi…* au commencement de chaque affaire petite ou grande, afin qu'elle soit heureuse et propice ».

… [Noé] **dit** [à ses compagnons] **: « Montez dans** [l'Arche] **! Au Nom de DIEU** [s'accomplira] **sa course et son mouillage … »** (**11**/41)**.**

… Salomon adressa une lettre à la Reine du Sabâ : « Elle est de Salomon et la voici : '' *bismi-llāhi rrahmāni-rrahym …*'' (**27**/30)**.**

N. :

1 - Le terme *'Allāh* auquel on fait correspondre le terme ''Dieu'', implique toujours la présence de tous les 'Excellents-Noms-Et-Attributs-Divins'(*'al-'asmâ'u-husnā…*).

Le Nom *'Allāh* doit être conçu, non pas avec les significations restrictives données très souvent au nom ''Dieu'' en français etc. (voir explication **3**/52, N. 5, et **5**/14, N. 2) mais avec les significations, de Réalité suprême et Une, de Vérité totale et Éternelle ; *'Allāh* qui envoie les Prophètes, fait descendre les Livres et les Anges,…, Omniscient, Omnipotent, …, DIVINITÉ Qui Crée excellemment toutes les créatures ; les termes d'adoration et de dévotion devront être conçus en conséquence, soit en mode théologique, soit en mode

métaphysique, soit tous ces modes réunis ; [il devra en être de même de tous les autres Noms et Attributs divins …].

Voilà la raison pour laquelle nous proposons l'orthographe ''DIEU'' pour désigner en français le nom *'Allāh*. Sachant qu'aucun terme ne saurait exprimer Sa Réalité*.

* Seule la mise en œuvre des versets du Saint Coran [et les actes et paroles du Prophète [s.] (la Sunna)] pourra mener l'être humain à la connaissance et à la reconnaissance de DIEU, louangé soit-Il ; (voir la note 2 du v. **2**/115, etc.).

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَوْفُوا۟ بِٱلْعُقُودِ ۚ
أُحِلَّتْ لَكُم بَهِيمَةُ ٱلْأَنْعَـٰمِ إِلَّا مَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ غَيْرَ مُحِلِّى ٱلصَّيْدِ وَأَنتُمْ حُرُمٌ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ يَحْكُمُ مَا يُرِيدُ ﴿١﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ 'awfû bi-l^{c}uqûdi 'uhillat lakum bahyma(t)u-l'an^{c}ämi 'illâ mâ yutlä ^{c}alaykum ghayra muhilli-ssaydi wa 'antum hurumun 'inna-**llāh**a yahkumu mâ yurydu*

1 **Ô croyants ! Remplissez** [vos] **engagements.** [La consommation de la chair etc. (voir le Fiqh)] **des bestiaux** (ovins, camélidés, caprins et bovins) **vous est déclarée licite sauf celle qu'on vous récite. La chasse ne vous est pas permise pendant que vous êtes en état de sacralisation** [au Pèlerinage]**. DIEU décrète ce qu'Il veut.**

Cette sourate est la dernière [ou l'une de dernières] révélée au Prophète [s.]

L'Imâm Baqir [c.] rapporte : ^{C}aliyy ibn Abytâlib [c.] a dit : « La sourate 'al-Mâ'ida(t) est descendue deux à trois mois avant le trépas du Prophète [s.] ».

Respect des engagements.

Ô croyants ! remplissez [vos] **engagements.**

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ **:**

Ô croyants !

ô vous qui reconnaissez DIEU, qui Lui obéissez en Lui vouant une parfaite servitude et qui L'invoquez en tant

que la Divinité unique ; vous qui reconnaissez la véracité de la fonction prophétique de Son envoyé Muhammad – sur lui les Grâces et la Paix – ainsi que la véracité de tout ce qu'il vous a transmis de la part de votre Seigneur comme institutions divines (*charâ'i-addîn*) !

'awfû bi-l^cuqûdi **:**
remplissez [vos] **engagements ; c'est-à-dire respectez les pactes (*^cuhûd*)* que vous avez conclus avec votre Seigneur** [dans le monde Dharr (cf. **7**/172)] **ainsi que les engagements que vous prîtes avec Lui [une fois que vous fûtes serviteurs croyants étant dotés de la *fitra(t)*] ; respectez parfaitement ces engagements, pour DIEU, en observant tous les devoirs qui s'en suivent [car, c'est là votre excellent bonheur d'ici-bas et de l'au-delà], et respectez de même les engagements que vous aurez pris envers vous-mêmes ou à l'égard d'autrui en respectant également tous les devoirs qui résultent de l'obligation que vous vous êtes ainsi imposée ! Une fois que vous avez conclu ces engagements conformément aux indications divines, ne les violez en aucune façon et ne les rompez pas ! Persévérez sur le chemin de DIEU [vous aurez des dons célestes** (se référer au v. 112)**].**
* Voir les versets **2**/40 et 177.

Nature des pactes dont il est ici question.

… Ibn ^Cabbâs a dit : « ''Remplissez les engagements'' signifie : respectez la licéité de ce que DIEU vous a rendu licite et l'illicéité de ce qu'Il vous a rendu illicite, les devoirs qu'Il vous a proposés et toutes les limites normatives qu'Il a

définies dans le Coran[1] ; ne les trahissez rien, ne les violez rien ! (…) ».

Il est compréhensible que les termes *'awfû bi-l^c^uqûd* **constituent un ordre général de DIEU adressé à Ses serviteurs pour qu'ils mettent en œuvre les injonctions qu'Il leur a enjointes, et qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris avec Lui[2].**

Voir aussi les versets **2**/177, **5**/89 ; **9**/7, **16**/91 et 95, **17**/34, **33**/15 et 23 ; etc.

Le prophète *s.* **a dit : « celui qui ne reste pas fidèle à son engagement ou qui viole un pacte [une promesse, contraction, etc.] il n'a pas de religion ».**

L'Imâm S̲âdiq *c.* **a dit : « DIEU n'a autorisé à personne :**

- **à ne pas rendre un dépôt [ou une consignation] confié à lui : que le dépositaire soit honnête ou malhonnête ;**
- **à violer le pacte : qu'il s'agisse à l'égard d'un honnête ou malhonnête ;**
- **à ne pas être bienveillant et bienfaiteur envers les parents (père et mère) que ceux-ci soient bienfaiteurs ou malfaiteurs ».**

'uh̲illat lakum bahyma(t)u-l'an^c^ämi ... **:**

bahyma(t), (pl. ***bahâ'im***) : animal ; bête ; progéniture du bétail.

Suite au premier passage du v. 1 **qui, entre autre, invitait les humains à remplir leurs engagements envers eux-mêmes, envers la société et à l'égard de DIEU, et en bénéficier corps et âmes ; immédiatement après il est question de la nourriture licite pour assurer la**

performance requise au corps, donner l'occasion propice à l'âme, entretenir la *fiṯra(t)* en bon état ;

le verset dit : [La consommation] **des bestiaux** (ovins, camélidés, caprins et bovins)[3] [et leur progéniture][4] **vous est déclarée licite, exception faite :**

- **de ce que vous est déclaré illicite** [cf. v. 3, etc.], **et**
- **la chasse pendant que vous êtes en état de sacralité** [au Pèlerinage] [qui vont vous être énoncés] [5]**.**

'ancâm : voir les versets **3**/14 ; **6**/136, 138, 139 ; **7**/179 ; **16**/5, 66, 80 ; **22**/28, 34 ; **23**/21 ; **26**/133 ; **39**/6 ; **40**/79 ; **47**/12 ; etc.

*'inna-**llāh**a yaẖkumu mâ yurydu* **:**
DIEU décrète ce qu'Il veut.

En chaque cas [et chaque circonstance] tout se formule et se fait selon la volonté de DIEU Éternel, le Tout-Bienfaiteur, Très-Miséricordieux et Compatissant.

N. **5**/1 :

1 – De même quant à la Sunna du Prophète ṣ. (cf. le v. **33**/21).

2 – Ainsi, parallèlement aux autres commentaires*, il s'agirait de la réponse ''*balä*'', dans le monde Dharr, adressée à DIEU par les [âmes des] Enfants d'Adam' et par laquelle ceux-ci s'engagent à Lui être fidèles et à mettre en acte la potentialité qu'Il leur a confiée (voir **7**/172).

* Le potentiel octroyé à chaque âme adamique est complet et parfait : il ne faudra pas restreindre la portée de l'ordre de *'awfû bi-lcuqûd* au respect de certains engagement à l'exclusion d'autres.

Donc, on peut être fondé à y voir une recommandation formulée en termes généraux dans :

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ 'awfû bi-lcuqûdi :

essayer d'apprendre sincèrement et correctement les enseignements divins [exposés dans le Coran et la Sunna du Prophète ṣ. (continuée par ses Successeurs élus par DIEU)], et de s'en acquitter : {cela donnera un

fruit (une 'nourriture') céleste, ici-bas, bien avant, aux serviteurs de DIEU (voir le v. **3**/37)}!

Nouvelle notion : ***mâ'ida(t)* :** (nourriture ou don céleste).

***mâ'ida* :** table (à manger) ; 'nourritures' et 'mets' [célestes].

{Ici, action de nourrir [le corps, l'intelligence, le moral, le cœur et l'esprit] d'un être un moyen [de transcendance] dont la consommation ou la mise en œuvre requise rassure le cœur, fait parvenir à la vérité et au témoignage (cf. v. **5**/113)}.

mâ'ida vient de ***mayd* :** il y a une idée de 'mouvement', 'bouger'. [On dirait qu'une ***mâ'ida*** engendre un mouvement dans le cœur, fait bouger l'esprit ; elle les 'nourrit', 'éclaire', 'dynamise' ; elle ôte les ténèbres, dévoile les vérités-réalités ; s'en servir transcende réellement (l'être humain).

Une (chaque) ***mâ'ida*** est un 'signe' divin, apaise le cœur, est une occasion de 'fête' [et de revenir vers DIEU] ; DIEU l'a imprégné de bénédiction (…) ;

mawâ'id descendent sur les bons croyants pratiquants, pieux-vertueux, patients face aux difficultés, injustices etc. que les impies, idolâtres, hypocrites leur infligent, persévérants sur le chemin de DIEU, dévots pour rendre service à la Religion [et à l'Humanité], purement et sincèrement pour la cause de DIEU.

Voir l'explication des versets **5**/111-115.

Grâce à DIEU, les serviteurs croyants pratiquants, pieux-vertueux, savants et dévots – à l'instar des *Hawâriyyûn* (les Apôtres) du Jésus [c.] (cf. v. 112) – recevront, en fonction de leur état et degré, dans leur vie, les nourritures (et dons) célestes.

{Il paraît que tous les versets de la sourate 5 font état de 'nourriture céleste'. La nourriture céleste a différents aspects : matériels (corporels, physiques)*, intellectuels, psychiques, moraux, spirituels.

Grâce à DIEU, au cours de l'explication du v. **5**/112, nous dirons que les 'nourritures célestes' des Apôtres furent effectivement matériels (physiques mais venant du Ciel) – ce qui, d'ailleurs, par la

Volonté de DIEU, dans le système de la Création, est absolument possible -.

Remarquons enfin que, depuis Adam [c.] jusqu'à présent certains serviteurs de DIEU, à l'instar des *hawwâryyûn*, ont eu des nourritures célestes [concrètes, matérielles]. (c'est l'une des notions dans le Système de la Création qui fait partie des récompenses octroyées par le Seigneur et Maître des mondes, aux serviteurs purs et sincères, dans différentes circonstances de la vie terrestre}.

Voir aussi la N. 1 et 2 du v. **5**/5.

SANTÉ ET PROSPÉRITÉ DE L'ÂME ADAMIQUE :

Dans ***yâ 'ayyuha-lladhyna 'âmanû 'ûfû bi-l^cuqûd*** il est déjà fait allusion, en mode synthétique, à l'ensemble des notions qui vont être expliquées tout au long de cette sourate **5** en exposant concrètement les modalités requises de la santé de l'âme adamique dont naissent la santé et joie du cœur, de l'intelligence, de la psyché et du corps.

Les effets et les résultats bénis de mise en pratique des contenus des versets coraniques (Paroles divines) sont des facteurs participants à (et assurant) la santé et la prospérité de l'âme humaine (cf. v. **7**/172).

Les versets de la sourate **5**, entre autres effets excellents, indiquent aux humains, le chemin à parcourir et le programme à accomplir pour avoir la ***mâ'ida(t)*** **:** {*mâ'ida(t)* descend du Ciel sur le terrain des âmes (corps, cœurs, esprits). Les serviteurs (croyants pratiquants…, l'accueillent et en profitent)}.

Dans le 'cadre infini et transcendantal' de la formule inaugurale de la sourate, il est dit au cours du :

- (V. 1) : 'être croyant pratiquant et remplir [les bons] engagements' constitue la racine et pierre de base du système de la descente de la *mâ'ida(t)* : consommer de la chair halâl, éviter ce qui est illicite (harâm) produit un corps et un cœur apte à recevoir la *mâ'ida(t)*.
- (v. 2) : ne profaner ni le mois sacré, ni les offrandes, ni les [bêtes parées de] guirlandes [destinées au sacrifice], ni le programme des visiteurs de la Maison sacrée qui cherchent la grâce et le gré de leur Seigneur constitue un cas exemplaire des actes cultuels pour obtenir la *mâ'ida (t)* :

Quand [lors du Pèlerinage] vous, les croyants, vous aurez quitté l'ihrâm [il vous est permis] de vous livrer à la chasse.

Et que le ressentiment contre ceux qui vous ont empêché [d'entrer à] la Mosquée sacrée ne vous incite pas à des transgressions.

[Toujours] entraidez-vous dans la bienfaisance et dans la piété, mais ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression.

Soyez pieux-vertueux à l'égard des instructions de DIEU.

Ainsi de suite quant aux autres versets de la sourate.

3 – quant aux animaux tels les gazelles, les buffles, les onagres, (tous les herbivores) etc. voir les versets **16**/5 et 8 ; (et pour les détails se référer au Fiqh).

4 – quant aux petits qui se trouvent dans la matrice quand les mères sont égorgés licitement. (Voir le Fiqh).

5 – Voir les versets **5**/94 - 96.

Lorsque, grâce à DIEU, l'être humain suit les versets et les signes de DIEU, sincèrement et purement pour obéir à Lui, son âme adamique sera brillante et active, l'homme sera apte à recevoir 'les nourritures (et dons) célestes'.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُحِلُّواْ شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ وَلَا ٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ وَلَا ٱلْهَدْىَ وَلَا ٱلْقَلَٰٓئِدَ وَلَآ ءَآمِّينَ ٱلْبَيْتَ ٱلْحَرَامَ
يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّن رَّبِّهِمْ وَرِضْوَٰنًا ۚ وَإِذَا حَلَلْتُمْ فَٱصْطَادُواْ ۚ
وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَـَٔانُ قَوْمٍ أَن صَدُّوكُمْ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ أَن تَعْتَدُواْ
وَتَعَاوَنُواْ عَلَى ٱلْبِرِّ وَٱلتَّقْوَىٰ ۖ وَلَا تَعَاوَنُواْ عَلَى ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ ۚ
وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٢﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtuhillû cha^{c}ä~'ira-**lläh**i *wa la-chchahra-lharâma wa la-lhadya wa la-lqalä~'ida wa lã 'ãmmyna-lbayta-lharâma yabtaghûna fadlan mmin* **rrabb***ihim wa ridwänan wa 'idhâ halaltum fa-stâdû wa lâyajrimannakum chana'ânu qawmin 'an saddûkum* ^{c}*ani-lmasjidi-lharâmi 'an ta*^{c}*tadû wa ta*^{c}*âwanû* ^{c}*ala-lbirri wa-ttaqwä wa lâta*^{c}*âwanû* ^{c}*ala-l'ithmi wa-l*^{c}*udwäni*
*wa-ttaqû-***lläh***a 'inna-***lläh***a* chadydu-l^{c}iqâbi

2 **Ô croyants ! Ne profanez ni les signes rituels de DIEU** (les rites du Pèlerinage etc.)**, ni le mois sacré, ni les offrandes, ni les** [bêtes parées de] **guirlandes** [destinées au sacrifice]**, ni les visiteurs de la Maison sacrée qui cherchent la grâce et le gré de leur Seigneur. Quand vous aurez quitté l'ihrâm** (tenue de Pèlerinage)**,** [il vous est permis] **de vous livrer à la chasse. Et**

que le ressentiment contre ceux qui vous ont empêché [d'entrer à] **la Mosquée sacrée ne vous incite pas à des transgressions. Entraidez-vous dans la bienfaisance et dans la piété, mais ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression. Soyez pieux-vertueux à l'égard des instructions de DIEU, car DIEU est sévère en** [Son] **châtiment.**

Suite à la fin du deuxième passage du premier verset, le v. 2 mentionne certaines choses sacrées et l'interdiction de les profaner.

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtuhillû ***cha*^c^*ä~'ira-llähi*** **:**
Ô croyants ! Ne profanez pas les signes rituels de DIEU (les rites du Pèlerinage etc.)**, ne considérez pas comme 'non-sacrés' les signes rituels de DIEU (*cha*^c^*â'iri-lläh*) :**
- D'après certains commentateurs *cha*^c^*â'iri-****lläh*** **désignent ici [seulement] les rites du Pèlerinage (*manâsiku-lhajj*), et ce passage signifie qu'il ne faut pas négliger ces rites ni les règles de leur accomplissement ;**
- Selon d'autres : le Jeûne, ou la Prière, etc.
- D'après certains commentateurs *cha*^c^*â'iri-****lläh*** **a ici le sens d'enseignement (*ma*^c^*âlim*) à savoir toutes les indications et tous les enseignements que DIEU a donnés au sujet de principes de la foi (Unicité divine, Prophétie, Résurrection, …), Ses ordres, Ses interdits, Ses limites normatives et les devoirs [extérieurs et intérieurs] qu'Il a institués.**

wa la-chchahra-lharâma **:**
Et ne pas profaner le mois sacré, ne combattez pas pendant les mois sacrés (Muharram, Rajab, Dhûl-Qi^c^**da et Dhûl-Hijja) ;** voir **2**/217**.**

Ne pas profaner le *hadyi* (offrande) ; [le terme ***hadyi*** désigne tout bétail amené vers la Maison sacrée pour être offert en sacrifice, le

sacrificateur cherchant par là à obéir à l'ordre de DIEU et à 'se rapprocher' (*taqarraba*) de Lui].

wa la-lhadya wa la-lqalä~'ida **:**
Ne pas profaner les [bêtes parées de] **guirlandes** [destinées au sacrifice]**,**

C'est-à-dire, il ne faut pas les ravir ni empêcher qu'elles parviennent au 'lieu' (*mahill*) où DIEU a décrété qu'elles doivent parvenir.

wa lã 'ãmmyna-lbayta-lharâma yabtaghûna fadlan mmin ***rrabb****ihim wa ridwänan* **:**
Ne pas profaner les visiteurs de la Maison sacrée qui cherchent la grâce et le gré de leur Seigneur.

Ne profanez pas la sacralité de toute personne croyante qui se dirige vers la Maison sacrée en ayant cette Maison pour but ; respectez la sacralité de ces gens, qu'ils cherchent à obtenir de la part de DIEU quelque gain en effectuant un commerce sur leur trajet, ou qu'ils cherchent à obtenir un 'agrément' (*ridwân*) de DIEU en effectuant les rites du pèlerinage (*hajj*) pour que DIEU soit satisfait d'eux.
… Ibn Jurayj a dit à propos de ce passage : « DIEU interdit ici que soit coupée la route des pèlerins[1] **».**

wa 'idhâ halaltum fa-stâdû **:**
Quand vous aurez quitté l'ihrâm (tenue de Pèlerinage)**,** [il vous est permis] **de vous livrer à la chasse.**

Le passage dit : lorsque vous aurez terminé le rite que vous devriez accomplir vêtu de la tenue d'*ihrâm*, vous pouvez à nouveau reprendre la chasse que vous était interdit de considérer comme licite tant que vous étiez en état de sacralité (*hurum*). Cet état qui était la raison pour laquelle la chasse vous était interdite, ayant cessé, il

n'y a plus à présent aucun mal à ce que vous vous y livriez [conformément aux instructions divines].

wa lâyajrimannakum chana'ânu qawmin 'an saddûkum [c]ani-masjidi-lharâmi 'an ta[c]tadû **:**

Et que le ressentiment contre ceux qui vous ont empêché [d'entrer à] **la Mosquée sacrée ne vous incite pas à des transgressions.**

Que la haine de gens [impies, idolâtres, hypocrites, injustes, transgresseurs, etc.] qui vous avaient naguère empêchés de parvenir à la Mosquée sacrée ne vous incite pas à transgresser[2] !

… Ibn Zayd a dit : « Que leur haine [pour vous] … ne vous pousse pas à transgresser ».

wa ta[c]âwanû [c]ala-lbirri wa-ttaqwä wa lâta[c]âwanû [c]ala-l'ithmi wa-l[c]udwäni **:**

Entraidez-vous dans la bienfaisance et dans la piété, mais ne vous entraidez pas à commettre le péché et l'agression.

Le passage veut dire ceci : ô croyants ! Aidez-vous les uns les autres pour accomplir les œuvres que DIEU vous a ordonné d'effectuer et pour réaliser la piété et la vertu chez vous-mêmes et dans la société (…).

*wa-ttaqû-**lläh**a* **:**

Soyez pieux-vertueux à l'égard des instructions de DIEU, (pratiquer les enseignements de DIEU).

Car, c'est uniquement dans ce cas que vous mènerez une vie réellement saine, heureuse, propice et prospère, c'est là que vous aurez la paix et le salut intérieurs et extérieurs, ici-bas dans l'immédiat et dans l'avenir, face aux difficultés, maladies, malheurs, etc. lors de la vieillesse et dans le temps et dans l'au-delà.

Soucieux du bonheur et de la bonne finalité de l'être humain, le passage terminal annonce :

*'inna-**llāh**a chadydu-l^ciqâbi* **:**
DIEU est sévère en [Son] **châtiment.**

Ceci est un avertissement préalable et bienveillant que DIEU le Tout-Miséricordieux adresse à tous ceux qui transgressent Ses ordres : ô impies, idolâtres, hypocrites, criminels obstinés etc. vous aurez, immanquablement, le châtiment (c. à. d. le résultat) triste et infernal de vos propres agissements illicites et pernicieux [qui seront jugés et sanctionnés tout à fait juste et sévère (*chadyd***)] ; donc, il s'agit d'une invitation aux idolâtres, impies, etc. à se repentir[3] effectivement et à temps ! avant que ce soit trop tard !**

N. **5**/2 :

1 – La visite [sainte] de la Maison sacrée implique, dans l'intérêt des 'visiteurs' (pèlerins), que ceux-ci soient, préalablement, détachés des idoles mondains ; [le cœur adamique ne saurait être à la fois le 'siège' du Seigneur-Créateur-Maître, exalté soit-Il, d'une part, et une idole, de l'autre !] Voir les versets **9**/17 et 18.

2 – contrairement à ce que pourrait laisser supposer une lecture hâtive, il ne s'agit pas de la haine des croyants à l'égard des idolâtres, impies, injustes, etc., mais de la haine de ces derniers à l'égard des croyants :
Ô croyants ! que la haine que les impies, idolâtres, hypocrites, injustes, criminels vous portent, et qui [en l'occurrence] était manifestée naguère par le fait qu'ils vous avaient empêchés de parvenir à la Mosquée sacrée, ne vous fasse pas transgresser la décision que DIEU a prise en ce qui les concerne en sorte que vous dépasseriez les 'limites' et que vous entreriez ainsi dans le domaine de ce qu'Il vous a interdit : au contraire, attachez-vous à obéir à DIEU, aussi bien pour ce que vous aimez que pour ce que vous n'aimez pas ! (voir **2**/216).

3 – A propos de se repentir, se référer aux versets **2**/37, 54, 128, 160, 187, 222, 279 ; etc.

حُرِّمَتۡ عَلَيۡكُمُ ٱلۡمَيۡتَةُ وَٱلدَّمُ وَلَحۡمُ ٱلۡخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ لِغَيۡرِ ٱللَّهِ بِهِۦ
وَٱلۡمُنۡخَنِقَةُ وَٱلۡمَوۡقُوذَةُ وَٱلۡمُتَرَدِّيَةُ وَٱلنَّطِيحَةُ
وَمَآ أَكَلَ ٱلسَّبُعُ إِلَّا مَا ذَكَّيۡتُمۡ وَمَا ذُبِحَ عَلَى ٱلنُّصُبِ وَأَن تَسۡتَقۡسِمُواْ بِٱلۡأَزۡلَٰمِۚ ذَٰلِكُمۡ فِسۡقٌۗ
ٱلۡيَوۡمَ يَئِسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ مِن دِينِكُمۡ فَلَا تَخۡشَوۡهُمۡ وَٱخۡشَوۡنِۚ
ٱلۡيَوۡمَ أَكۡمَلۡتُ لَكُمۡ دِينَكُمۡ وَأَتۡمَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ نِعۡمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلۡإِسۡلَٰمَ دِينٗاۚ
فَمَنِ ٱضۡطُرَّ فِي مَخۡمَصَةٍ غَيۡرَ مُتَجَانِفٖ لِّإِثۡمٖ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٣

*hurrimat ᶜalaykumu-lmayta(t)u wa-ddamu wa lahmu-lkhinzyri wa mã ‘uhilla lighayri-***llãh***i bihï wa-lmunkhaniqa(t)u wa-lmawqûdha(t)u wa-lmutaraddiya(t)u wa-nnatyha(t)u wa mã ‘akala-ssabuᶜu ‘illâ mâ dhakkaytum wa mâ dhubiha ᶜala-nnusubi wa ‘an tastaqsimû bi-l‘azlämi dhälikum fisqun ‘alyawma ya‘isa-lladhyna kafarû min dynikum falâtakhchawhum wa-khchawni ‘alyawma ‘***akmaltu** *lakum dynakum wa* **‘atmamtu** *ᶜalaykum niᶜmat***y** *wa* **radytu** *lakumu-‘isläma dynan famani-dturra fy makhmasa(t)in ghayra mutajânifin lli‘ithmin fa‘inna-***llãh***a* **ghafûrun rrahymun**

3 **Vous sont déclarés illicites la bête morte** [de mort naturelle ou égorgée sans observer la loi divine]**, le sang, la viande de porc, et** [la viande de] **toute bête sur laquelle on aura prononcé** [en l'égorgeant, un] **autre** [nom] **que** [celui de] **DIEU.** [Sont déclarés aussi illicites :] **bête étouffée,** [bête morte] **sous des coups,** [morte] **à la suite d'une chute ou d'un coup de corne, et celle attaquée par une bête féroce - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -, bête égorgée sur** [ou devant] **les idoles, procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches ;** [tout] **cela** [n']**est** [que source de] **perversité. Aujourd'hui** (le cas où) **les gens** [consomment des viandes prohibées et qui sont donc] **impies** [ils se mettent dans un état où ils] **désespèrent** [des vérités célestes enseignées au cours] **de votre religion ; ne les craignez pas** [à cause de leurs multitudes et apparats]**, craignez-Moi** [pieusement]**. Aujourd'hui J'ai parachevé votre religion, vous ai comblé de Mon bienfait, c'est Mon gré que l'Islam** (suivre Mes enseignements, être pieux et vertueux et ne rendre culte qu'à Moi) **soit votre Religion. Quiconque, contraint par la 'faim' et non par inclination vers le péché** [mange un peu de viandes interdites, sera absout]**, car, en vérité, DIEU est Pardonnant** [et] **Très-Miséricordieux.**

Préambule.

Ce verset 3 comporte quatre parties : son explication a donc été disposée en quatre paragraphes :

- par. (**5**/3)1. : explication se rapportant aux passages notifiant l'illicéité de certaines nourritures : éviter la nourriture illicite (*harâm*) [pour assurer la santé du corps, mentalité et du cœur] ;
- par. (**5**/3)2. : explication se rapportant à l'état de désespérance où les gens impies [obstinés] se mettent en se nourrissant des choses illicites ; [afin d'avoir la psyché et mentalité saine] ;
- par. (**5**/3)3. : explication se rapportant à la révélation marquant le jour où l'institution de la religion atteignit sa plénitude. – pour ce qui concerne les notions abordées dans ce paragraphe : '**islâm**', '**dîn**' (**religion**), etc. on se reportera à l'explication des versets portant sur ces questions (cf. les index des sourates **2** et **3**, et le v. **4**/125, etc.). [La notion axiale, Religion, déterminante la vie saine ici-bas et dans l'au-delà]. Pour ce qui concerne le Pèlerinage, voir l'explication des versets afférents, **-**.
- Par. (**5**/3)4 : explication se rapportant au passage notifiant dans quelles conditions DIEU autorise à celui qui est contraint lors d'une 'famine' de 'consommer' ces 'nourritures interdites' tout en se gardant à s'adonner volontairement au 'péché'. – Le passage coranique traité dans ce paragraphe fait suite et complète tout ce qui précède (c. à. d. les passages expliqués en paragraphes 1 à 3 inclue).

Le v. 1 avait fait état de la consommation des chairs prohibés.

v. (5/3)1 :

hurrimat ᶜalaykum **:**

Vous sont déclarés illicites

Le verset veut dire ceci : croyants ! la consommation des choses suivantes vous sont interdites. Ces interdictions complètent la liste déjà donnée aux versets 2/173 ; **6**/118, 119, 121, 142, 145 ; **16**/114-116.

'al-mayta(t)u **:**

la bête morte [de maladie, de vieillesse, ou pour une cause autre que les différents accidents évoqués ici par le Texte coranique (étranglement, coups, etc.) cf. Fiqh]**, il s'agit ici des animaux quadrupèdes [herbivores] ou volailles, familiers ou sauvages dont DIEU a permis de consommer la chair lorsqu'ils ont été tués dans des conditions rendant cette consommation licite, et qui le**

souffle vital (*rûh*) a abandonné sans qu'il y ait eu égorgement (voir le Fiqh)**.**

L'Imâm Sâdiq [c.] dans un discours, après avoir précisé que **toutes les normes et lois sont instituées [par DIEU] pour assurer les avantages et bonheurs des deux mondes de l'être humain**, dit : « en ce qui concerne 'la bête morte' : quiconque s'en nourrit, le corps devient faible et indisposé, son énergie diminue, sa génération sera découpée, et quiconque exagère, sera frappé d'apoplexie et la mort l'attrapera à l'improviste ».

wa-ddamu **:**

le sang : il s'agit du sang versé (*masfûh*) et non de celui qui ne s'est pas écoulé spontanément ; il ne s'agit donc pas du sang resté dans la chair, dans le foie ou la rate par exemple, et qui fait partie de ce qui est désigné par le terme 'chair' (*lahm*), car il y a unanimité pour dire que ceci n'est en rien interdit (cf. le Fiqh)**.**

… Un hadîth dit : « Ceux qui boivent le sang ou le sucent font preuve de cruauté, atrocité et inhumanité ; il se peut qu'ils tuent leur père, leur mère ou leurs enfants (…) ».

wa lahmu-lkhinzyri **:**

la viande de porc : la chair du porc (cf. le Fiqh)**.**

Versets **2**/173 ; **5**/60 ; **6**/145 ; **16**/115.

*mã 'uhilla lighayri-**llãh**i bihï* **:**

et [la viande de] **toute bête sur laquelle on aura prononcé** [en l'égorgeant, un] **autre** [nom] **que** [celui de] **DIEU. (litt.) ce par quoi une consécration a été prononcée pour autre que DIEU (voir l'explication d'un passage semblable aux vs. 2**/173 ; **6**/145**).**

wa-lmunkhaniqa(t)u **:**

[Sont déclarés illicites :] **la bête étouffée : la bête étranglée. Il s'agit de la bête qui s'est étranglée à sa longe ou de celle qui s'est étranglée en se coinçant la tête à un endroit d'où elle n'a pas pu se dégager.**

wa-lmawqûdha(t)u **:**
[bête morte] **sous des coups : (litt.) la bête tombée sous les coups.**

…Qatâda a dit à ce propos de ce terme : « Il arrivait que les gens de Jâhiliyya frappent une bête à coups de bâton [devant une idole, etc.] jusqu'à ce que la mort s'en suive, pour en consommer la chair ».

wa-lmutaraddiya(t)u **:**
[morte] **à la suite d'une chute : la bête victime d'une chute. Il s'agit d'une bête qui a fait une chute dans la montagne, de celle qui est tombée au fond d'un puits ou encore de celle qui a été victime d'un autre genre de chute.**

wa-nnaṯyḫa(t)u **:**
ou victime d'un coup de corne :

Comme par exemple la chèvre frappée par une autre chèvre d'un coup de corne.

wa mã ʻakala-ssabu^{c}u **:**
et celle attaquée par une bête féroce.

Et celle qui a été attaquée par les bêtes féroces (sauvages etc.) ;

DIEU a interdit de manger de la chair de la bête étranglée, ou tombée sous les coups, ou qui a été victime d'une chute ou d'un coup, ou encore de celle qui a été la proie des bêtes sauvages, quand elle est trouvée morte par suite de son accident, que l'esprit vital l'a

entièrement quittée et qu'elle ne présente donc plus aucun signe de vie. C'est dans ce cas que la chair des bêtes mentionnées ci-dessus est prohibée, car ce ne sont alors qu'autant de cas particuliers de bête morte.

Par contre il en va tout autrement lorsque l'animal en question présente encore des signes de vie et qu'il est alors possible de l'achever dans des conditions rendant la consommation de sa chair licite. C'est ce qui est dit dans la suite du verset :

'illâ mâ dhakkaytum **:**

sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte : exception faite de celles que vous avez achevées (que vous avez pu purifier à temps) par l'égorgement (*dhabh*) que DIEU a institué comme une purification (*tahûran*).

… Ibn ^{c}abbâs a dit à propos de ce passage : « Cela signifie : exception faite de celles de ces bêtes que vous avez trouvées à temps pour pouvoir les achever par égorgement et qui remuaient encore la queue ou dont l'œil voyait encore [ou respiraient] ; sur cette bête, invoque le Nom de DIEU [en l'égorgeant et elle peut être consommée], car elle est alors licite ! » [il s'agit donc d'achever une bête moribonde par l'égorgement purificatoire entrainant la licéité de la consommation de sa chair]**,**

wa mâ dhubiha ^{c}ala-nnusubi **:**

et bête égorgée sur [ou devant] **les idoles (*nusub*).**

Les *nusub* étaient des idoles (*'awthân*) de pierre qui étaient rassemblées en un certain endroit et auxquelles les idolâtres faisaient les offrandes sacrificielles (*yuqarribûna lahâ*). A la différence des *'asnâm*, ces idoles étaient des pierres brutes.

… D'après Ibn Jurayj : « Les *nusub* ne sont pas des *'asnâm* : alors que l'idole de type *sanam* a reçu une forme et a été sculptée, les *nusub* sont des pierres qui ont été

dressées (*tu<u>s</u>abu*) ; [il y avait autour de la Ka^cba trois cent soixante de ces pierres] (…)

Lorsque les gens avaient immolé près de ces idoles, ils aspergeaient de sang le côté de la Kacba en face de laquelle ils avaient fait les sacrifices, ils éparpillaient les viandes et en mettaient sur ces pierres (…) ».

… Mujâhid a dit à propos du terme *nu<u>s</u>ub* : « Ce sont des pierres qui étaient dressées autour de la Kacba et sur lesquelles les gens de la Jâhiliyya faisaient des sacrifices : lorsqu'ils le voulaient, ils remplaçaient ces pierres par d'autres qu'ils trouvaient plus admirables ».

wa 'an tastaqsimû bi-l'azlämi **:**

procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches : (litt.) 'que vous cherchiez à connaître votre 'lot' par les fléchettes, *'istiqsâm* [la consultation du sort, ou le fait de chercher à savoir au moyen des procédés divinatoires le 'lot' (ce qui est) imparti par le (ou comme) destin] **se faisait au moyen de fléchettes.**

le verset précise :

dhälikum fisqun **:**

[tout] **cela** [n']**est** [que source de] **perversité :**

tout cela est pour vous prévarication. Tout cela c. à. d. toutes les nourritures susmentionnées qui viennent d'être interdites ainsi que la consultation du sort au moyen des fléchettes etc. est du '*fisque*' (prévarication), une façon de transgression au respect dû aux ordres de DIEU.

(5/3)2 :

*'alyawma ya'isa-lladhyna kafarû min dynikum***:**

Aujourd'hui (le cas où) **les gens** [consomment des viandes prohibées et qui sont donc] **impies** [ils se mettent dans un état où ils] **désespèrent** [des vérités célestes enseignées au cours] **de votre religion ;**

ya'isa, yay'asu, ya'san min : désespérer de ; perdre l'espoir de.
yâ laly'as : quel malheur !

Le passage, tout en restant bienveillant à l'égard de tout le monde, prévient tous ceux qui, ignorants ou obstinés, s'adonnent à n'importe quelle nourriture prohibée.

Au début du paragraphe (**5**/3)**1, nous venons de rapporter deux <u>h</u>adith exemplaires qui connotaient certains malheurs et maladies naissant de la consommation des viandes des 'bêtes mortes', ou du 'sang'. La consommation de chacune des nourritures prohibées, engendre des maladies et malheurs psychosomatiques {ignorés ou négligés par la science classique ou moderne** ('sciences des choses mondaines')**, parce qu'elle n'essaye qu'aborder la *takwyn* des choses, elle est totalement étrangère vis à vis de *tachry*[c]….** [Voir la solution au paragraphe (**5**/3)**3**]**}.**

falâtakhchawhum wa-khchawni **:**
ne les craignez pas [à cause de leurs multitudes et apparats]**, craignez-Moi** [pieusement]**.**

Le verset veut dire ensuite : ô croyants ! En vous appuyant sur le contenu de cette Sourate, exposé en forme d'une récapitulation de la Religion divine, ne craignez donc pas les impies, idolâtres, injustes, etc. qui pullulent dans la société et les effets et impressions néfastes qui en arriveraient à vos âmes : (**3**/139, **47**/35) **!**

craignez-Moi [pieusement] **: soyez pieux-vertueux et savants** (pratiquez Mes enseignements) **! C'est l'unique solution pour résister et faire face aux assauts sataniques** [intérieurs et extérieurs] **et être réellement heureux, en Paix et en félicité** [concernant des deux mondes]**, car, parvenir aux niveaux transcendantaux édéniques et paradisiaques inédits et inouïs, réside en ce que vous mettiez en œuvre**

Mes enseignements [c. à. d. le contenu du Saint Coran, exposé par le Prophète ﷺ (et continué par ses Successeurs, tous élus)] **et soyez** [bons serviteurs] **pratiquants pieux-vertueux, patients, purs, savants et sincères.**

(**5**/**3**)3 :
'alyawma 'akmaltu lakum dynakum wa 'atmamtu ᶜalaykum niᶜmaty wa raḏytu lakumu-l'islāma dynan **:**
Aujourd'hui J'ai parachevé votre religion, vous ai comblé de Mon bienfait, c'est Mon gré que l'Islam (suivre les ordres de DIEU; être pieux et vertueux et adorer DIEU) **soit votre Religion.**

'alyawm signifie : 'maintenant (le jour de la descente de ce verset), et dans toute circonstance noble et propice, jusqu'à la fin des temps'.

Il y a une idée de 'en ce cas'. **C'est-à-dire :**

Si vous êtes croyants pratiquants, suivez le contenu des versets 1 et 2, évitez les nourritures prohibées (expliquées à l'occasion du v. 3)**, ne craignez pas** [dans votre for intérieur] **les impies** (idolâtres, etc.)**, craignez pieusement et révérencieusement DIEU, 'en ce cas' vous aurez la capacité de bénéficier parfaitement[1] de l'islam** [ou, mieux dit 'de l'islam parfaitement]**.**

Suite à ce que nous avons dit au cours de la N. 2 **du v.**1**, en ce qui concerne les âmes adamiques, ce passage, marque le 'jour' où l'institution de la religion de DIEU atteigne sa plénitude[1] à l'intention de tous les êtres humains** (toutes les âmes adamiques)**, c'est un octroi qui parachève la Religion : les désireux, les gens honnêtes et les croyants pourront en bénéficier bien [pour leur vie des deux mondes] !**

RECONNAISSANCE IMPLICITE.

… Ṯabarî rapporte de Zayd ibn Arqam (Compagnon du Prophète ﷺ) : « Ce verset **5**/3 est descendu, le jour de Ghadîr Khumm, concernant ᶜaliyy » ;

Et, Abû Sa^c^îd al-Khidry (Compagnon du Prophète ^ṣ.^) rapporte : « Le Prophète ^ṣ.^, le jour de Ghadîr désigna ^C^alî ^c.^ comme *waliyy* des gens ; la foule n'était pas encore dispersée, l'Archange Gabriel – Paix sur lui - apporta le verset : '' *'al-yawma 'akmaltu lakum* ...'' au Prophète ^ṣ.^ qui proclama : *'allâhu 'akbaru ^c^alä 'ikmâli-ddîni wa 'itmâmi-nni^c^mati wa radiya bi risâlatiy wa bi-lwilâyati li^C^aliyyin min ba^c^diy thumma qâla man kuntu mawlâhu fa-^C^aliyyun mawlâhu.*
(''Que DIEU soit exalté à cause d'avoir parachevé la Religion et comblé [les hommes] de Son bienfait et d'avoir agréé ma mission et désigné, pour après moi, ^C^aliyy, comme *Waliyy* (Ami-guide) pour les hommes''. Puis il a ajouté : ''Quelqu'un dont je suis *mawlâ* (ami-guide), ^C^aliyy est son *mawlâ*).

Le commentaire d'Ibn Kathîr rapporte que le Prophète ^ṣ.^ a attribué la descente du verset **5**/3 : '' *'al-yawma 'akmaltu* ...'' à ^C^aliyy ^c.^.

… Dans un hadîth, l'Imâm Bâqir ^c.^ et l'Imâm Sâdiq ^c.^ ont dit « La descente de ce verset a eu lieu au jour de Ghadîr ».

Nombreux sont les hadîth pertinents rapportés à ce propos par les [érudits, savants et ^C^ulémâ] musulmans : (se référer au commentaire Numûneh, T. IV, p. 267, etc.).

Voir aussi la N. 2 du v. **5**/67.

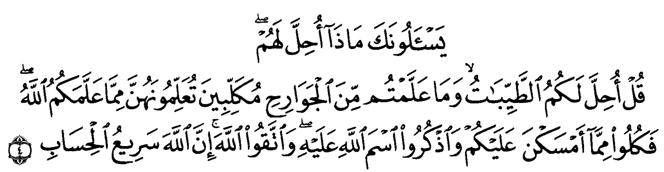
(5/3)4 **:** conditions autorisant momentanément la consommation des nourritures prohibées, etc.

famani-dturra fy makhmasa(t)in ghayra mutajânifin lli'ithmin **:**
Quiconque, contraint par la 'faim' et non par inclination vers le péché [mange un peu de viandes interdites, sera absout]**,**

Quant à celui qui est contraint lors d'une famine [pénurie, manque, etc.] [de consommer des nourritures interdites (ou, celui qui, vraiment, ne peut pas accomplir une injonction de l'Islam)] **tout en se gardant de s'adonner volontairement au péché** [ou à désobéissance (ou agression)],

*fa'inna-**lläh**a* ***ghafûrun rrahymun*** **:**
DIEU est Pardonnant [et] **Très-Miséricordieux.**

La clausule concerne tous les quatre paragraphes.



*yas'alûnaka mâ dhã 'uhilla lahum qul 'uhilla lakumu-ttayyibätu wa mâ ^c^allamtum mmina-ljawârihi mukallibyna tu^c^allimûnahunna mimmâ ^c^allamakumu-**lläh**u fakulû*

*mimmã ʻamsakna ᶜalaykum wa-dhkurû-sma-**llãh**i ᶜalayhi wa-ttaqû-**llãh**a ʻinna-**llãh**a saryᶜu-lhisâbi*

4 [Ô Prophète, les hommes] **te demandent ce qui leur est déclaré licite. Dis**[-leur] **:** « **Vous est déclaré licite tout ce qui est bon et pur** [salutaire]**;** [en ce qui concerne] **les proies saisies pour vous, par les animaux de chasse** [en l'occurrence les chiens] **que vous avez dressés d'après ce que DIEU vous a enseigné, mangez ce qu'ils capturent pour vous, et invoquez le nom de DIEU sur** [leur prise] »**. Craignez** [pieusement] **DIEU, DIEU est Prompt au compte.**

yasʻalûnaka mâ dhã ʻuhilla lahum **:**
[Ô Prophète, les hommes] **te demandent ce qui leur est déclaré licite.**

Ô Muhammad ! Suite au v. 1, et après que DIEU leur a fait connaître les nourritures illicites au verset précédent, les hommes te demandent ce qui leur est déclaré licite.

qul[1] *ʻuhilla lakumu-ttayyibätu* **:**
Dis[-leur] **:** « **Vous est déclaré licite tout ce qui est bon et pur** [salutaire] **;**

Toutes les choses pures et salutaires [parmi les fruits, légumes, etc. et les poissons saisis conformément aux indications de DIEU (voir le Fiqh)] **et toutes les *bahâ'im* (bêtes) égorgées dont votre Seigneur vous a permis de consommer la chair ; de même il vous est également licite ;**

wa mâ ᶜallamtum mmina-ljawârihi mukallibyna **:**
et les proies saisies pour vous, par les animaux de chasse [en l'occurrence les chiens]**,**

jawârih : ce terme dérive du verbe *jaraha*.
***jaraha, jarhan* :** blesser ; léser ; traumatiser ; [ici il s'agit de provoquer sur leurs proies des blessures].

jâriha(t) [dont pluriel est ***jawârih***] désigne **:** animal carnassier ; oiseau de proie ; rapace ; prédateur.

Il vous est licite de consommer le gibier [etc. qui ont la chair halâl (cf. le Fiqh)] **capturé par ce que vous avez dressé**

conformément aux indications de DIEU, comme animaux (chiens, *mukallabyn*) **chasseurs[1].**

Les commentateurs divergent à propos du terme *jawâri<u>h</u>* :

- **D'après certains il s'agit de tout animal qui a été dressé pour la chasse : comme le chien, le faucon ou le guépard ou d'autres animaux semblables** (voir ci-dessous ''Condition du dressage et conditions de licéité …)
- **D'après d'autres il s'agit ici exclusivement de chiens (*kilâb*). Cet avis est fondé sur un propos de … <u>D</u>a<u>hh</u>âk et sur un autre de … Suddiyy.**

Condition du dressage et conditions de licéité de la consommation du 'gibier' capturé par les bêtes dressées pour la chasse.

tu^{c}allimûnahunna mimmâ ^{c}allama*kumu*-**llāh***u* **:**
que vous avez dressées d'après ce que DIEU vous a enseigné

le verset veut dire : vous pouvez consommer le 'gibier' capturé par les animaux de proie que vous avez dressés en vue de chasse compte tenu de ce que DIEU vous a fait savoir dans ce domaine : que c'est dans la mesure où ces animaux capturent le gibier pour vous et vous le ramène vivant que vous pouviez égorger selon les règles rituelles et en consommer la chair ; ces animaux de chasse doivent fondre sur leur proie à votre ordre, revenir vers vous lorsque vous les rappelez et vous ramener vivant le gibier qu'ils auront ainsi capturé.

Si cet animal de proie a dévoré une partie du gibier [de chair <u>h</u>alâl] **au point que celui-ci est mort lorsqu'il vous est rapporté, vous considérerez alors que votre animal de chasse n'est pas éduqué ; c. à. d. qu'il n'a pas chassé pour vous, mais uniquement pour lui-même. Cette proie sera alors de consommation illicite pour vous.**

Si votre animal de chasse vous ramène une proie qu'il a déjà entamée sans l'avoir tuée et qu'il vous est encore possible d'achever la bête vous-mêmes en effectuant l'égorgement purificatoire, vous pouvez alors la consommer.

Il convient également que celui qui lâche son animal de chasse sur une proie le fasse en prononçant à ce moment-là le Nom de DIEU [ou qu'il le fasse en disant au Nom de DIEU (*bismi-llâh*)]. S'il s'agit d'un chien et lorsque son maître le lâchant sur une proie prononce le Nom de DIEU (ou lorsque le chien capture le 'gibier', le maître prononce *bismi-llâh*) au cas ou le gibier sera ramené mort, pas de problème, la chair est consommable ; mais si le chien entame une partie du gibier et que celui-ci parvient au maître, mort, il n'est pas consommable].

… Salmân al-Farsi rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Quand [en prononçant ***bismi-llâh***] un chien est lâché sur un gibier et qu'il le capture, même s'il a entamé ce gibier [mais qu'il n'est pas arrivé mort à son maître], l'homme peut en consommer ce qui en reste ».

En ce qui concerne le dressage des animaux de chasse dont il est ici question, l'avis le plus pertinent est le suivant : le dressage (*ta^{c}lym*) que le verset évoque ici consiste en ce que le propriétaire de l'animal de chasse dresse celui-ci à lui ramener le gibier qu'il capture une fois qu'il l'a lâché [en prononçant *bismi-llâh*] à sa poursuite ; ou encore qu'il a appris à cet animal à saisir ce gibier ou à l'arrêter pour son propriétaire sans rien en dévorer ; en l'ayant aussi dressé qu'il revient lorsqu'il rappelle.

Si cet animal de chasse [excepté le chien] a mangé quelque chose de la prise, il faudra considérer qu'il n'est pas véritablement dressé [donc la consommation de la chair est illicite] ; c'est pourquoi si son maître parvient à prendre la proie encore vivante et peut encore effectuer sur elle l'égorgement purificatoire, la consommation de la chair de cette proie lui est licite ; ce qui n'est pas le cas si cette bête est déjà morte à ce moment-là, car cette proie est alors tout à fait semblable à celle capturée par les bêtes sauvages (*sibâ*^{c}), l'animal de proie en question devant alors être considéré comme une bête sauvage quelconque. (…) Pour tous les détails se référer au Fiqh.

N. **5**/4 :

1 - ***qul*** : (dis[-leur]) : Il ne s'agit pas seulement de 'parler' et de communiquer la parole (et rien de plus !), mais il y a une mission de préparer les cœurs aptes et désireux à en pénétrer le sens, comprendre la sagesse des enseignements : voir la N. 1 du v. **6**/11.

ٱلْيَوْمَ أُحِلَّ لَكُمُ ٱلطَّيِّبَٰتُ وَطَعَامُ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ حِلٌّ لَّكُمْ وَطَعَامُكُمْ حِلٌّ لَّهُمْ وَٱلْمُحْصَنَٰتُ مِنَ ٱلْمُؤْمِنَٰتِ
وَٱلْمُحْصَنَٰتُ مِنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ إِذَآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ
مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَٰفِحِينَ وَلَا مُتَّخِذِىٓ أَخْدَانٍ
وَمَن يَكْفُرْ بِٱلْإِيمَٰنِ فَقَدْ حَبِطَ عَمَلُهُۥ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ۝٥

'alyawma 'uhilla lakumu-ttayyibätu wa ta^{c}*âmu-lladhyna 'ûtû-lkitäba hillun llakum wa ta*^{c}*âmukum hillun llahum wa-lmuhsanätu mina-lmu'minäti wa-lmuhsanätu mina-lladhyna 'ûtû-lkitäba min qablikum 'idhâ 'âtaytumûhunna 'ujûrahunna muhsinyna ghayra musäfihyna wa lâ muttakhidhy~ 'akhdânin wa man yakfur bi-l'iymäni faqad habita* ^{c}*amaluhü wa huwa fy-l'âkhira(t)i mina-khäsiryna*

5 **Aujourd'hui, tout ce qui est bon et pur** [salutaire] **est** [déclaré] **licite pour vous. La nourriture de ceux qui ont reçu l'Écriture est licite pour vous, et votre nourriture** [est] **licite pour eux.** [De même vous est permis le mariage avec] **les femmes chastes parmi les croyantes et les femmes chastes parmi celles qui ont reçu l'Écriture antérieurement, quand vous**

aurez donné leurs dots (biens donnés par le mari et par le contrat de mariage à la femme)**, en mariage honnête et non en fornicateurs ni en preneurs de maîtresses. Et quiconque rejette la croyance** [et devient impie]**, alors ses actions seront vaines et le sera dans la vie future du nombre des perdants.**

Suite aux versets précédents, ce v. 5 annonce : Ô croyants du monde entier : [il s'agit des croyants pratiquants qui observent les normes concernant l'égorgement des bêtes (prononcer le Nom de DIEU, etc. cf. Fiqh)].

'alyawma 'uhilla lakumu-ttayyibätu **:**
Aujourd'hui, tout ce qui est bon et pur [salutaire] **(*tayyibât*) est** [déclaré] **licite pour vous** [les croyants du monde entier]**,**

ta^c^âmu-lladhyna 'ûtû-lkitäba hillun llakum **:**
La nourriture de ceux qui ont reçu l'Écriture est licite pour vous,

wa ta^c^âmukum hillun llahum **:**
et votre nourriture [est] **licite pour eux.**

Dans le contexte de *mâ'ida(t)*[1], la première partie du v. 5 de la sourate 5 vient de déclarer la licéité de toutes les nourritures et choses pures et salutaires (*tayyibât*) à l'égard de tout le monde.

Il y avait des nourritures qui, en fonction des ''injustices obstinées'' et des ''rebellions'' des gens révolus, étaient déclarées interdites (cf. **4**/160 ; **6**/146 ; etc.)[2]**. Dès aujourd'hui,** (dès la descente du v. **5**/5)**, toutes les nourritures [et les choses] salutaires (*tayyibât*) sont déclarées licites pour tous les croyants de toutes les communautés et tous les peuples qui observent les normes de licéité des nourritures[3].** {Tous ces pratiquants bénéficieront, physiquement, psychiquement et moralement, individuellement et socialement, d'emblée, des bons effets des nourritures et des choses *tayyibât* (voir l'explication du v. **7**/157, etc.)}

La deuxième partie du verset 5/5 traite d'un autre objet de la relation sociale : le mariage.

wa-lmuhsanätu mina-lmu'minäti wa-lmuhsanätu mina-lladhyna 'ûtû-lkitäba min qablikum **:**
De même [vous est déclaré licite le mariage avec] **les femmes chastes parmi les croyantes et, les femmes chastes parmi celles qui ont reçu l'Écriture antérieurement.**

Le passage déclare la licéité de mariage des croyants avec les femmes chastes, de même que la licéité de mariage avec les femmes chastes juives ou chrétiennes ; et il précise :

'idhâ 'âtaytumûhunna 'ujûrahunna muhsinyna ghayra musäfihyna wa lâ muttakhidhy~ 'akhdânin **:**
quand vous aurez donné leurs dots (don nuptial ; biens donnés par le mari et par le contrat de mariage à la femme)**, en mariage honnête et non en fornicateurs ni en preneurs de maîtresses ; à condition que vous leur donniez leur dû** (leurs dots (biens donnés par le mari et par le contrat de mariage à la femme))**, en agissant en hommes chastes** (honnêtes) **non en libertins ni en hommes prenant des amies.** Pour tous les détails, se référer au Fiqh.

wa man yakfur bi-l'iymäni faqad habita ᶜamaluhü wa huwa fy-ls'âkhira(t)i minal-khâsiryna **:**
Et quiconque rejette la croyance [et devient impie]**, alors ses actions seront vaines et il sera dans la vie future du nombre des perdants.**

Et quant à celui qui rejette la foi, ses œuvres sont réduites à néant et dans l'Autre vie il sera parmi les perdants !

Cette clausule concerne toutes les deux parties du verset : Une fois les excellents enseignements et dons 'parachevés et célestes' mis à la disposition de l'homme, il faudra que l'être humain s'évertue à bien accomplir ses devoirs !

Le verset annonce d'une façon bienveillante, le résultat des transgresseurs, impies, fourbes etc. dans la vie future : manque et perte regrettables causés par méconnaissance, injustice et rébellion obstinées !

N. **5**/5 :

1 – En complément de la N. 2 du v. 1 (Nouvelle notion : *mâ'ida(t)*) disons que :

la ***mâ'ida(t)*** (nourriture ou don céleste) est créé, comme tout ce qui est créé, par DIEU.

Propriétés, caractéristiques, …, de toutes les choses créées dépendent de la volonté du Créateur des mondes. C'est Lui, le Tout-Sage, qui octroie telle ou telle propriété [y compris licéité ou illicéité, être *mâ'ida* ou non] aux choses, aux êtres ou les dote d'un tel ou tel effet, etc.

2 – v. **4**/160 : **''A cause de l'injustice obstinée des impies acharnés des Juifs** [à l'égard d'eux-mêmes et les autres]**, et parce qu'ils ont empêché** [et détourné] **beaucoup d'hommes du chemin de DIEU, Nous leur avons interdit** [à leur communauté] **de pures nourritures qui leur étaient** [d'abord (avant leurs injustices)] **permises''.**

v. **6**/146 : **''Nous avons interdit aux [impies dees] Juifs toute [bête] à ongle** [unique]**, Nous leur avons interdit les graisses des bovins et des ovins à l'exception de celles de leur dos, de leurs entrailles et celle qui est mêlée aux os, Nous les avons ainsi punis à cause de leur rébellion** (obstinée)**. Nous sommes véridiques''.**

Voir les explications de ces versets.

3 – C'est DIEU, le Tout-Bienfaiteur, qui, de par Sa volonté généreuse et bénie, institue qu'une chose soit salutaire (***ṯayyib***) ou, une ***mâ'ida(t)*** ; [*mâ'ida* ayant un aspect céleste et pouvant être accordée à tous les bons croyants pratiquants [et gens honnêtes et désireux] jusqu'à la fin des temps] !

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا قُمۡتُمۡ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ فَٱغۡسِلُواْ وُجُوهَكُمۡ وَأَيۡدِيَكُمۡ إِلَى ٱلۡمَرَافِقِ
وَٱمۡسَحُواْ بِرُءُوسِكُمۡ وَأَرۡجُلَكُمۡ إِلَى ٱلۡكَعۡبَيۡنِۚ وَإِن كُنتُمۡ جُنُبٗا فَٱطَّهَّرُواْۚ
وَإِن كُنتُم مَّرۡضَىٰٓ أَوۡ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوۡ جَآءَ أَحَدٞ مِّنكُم مِّنَ ٱلۡغَآئِطِ أَوۡ لَٰمَسۡتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَلَمۡ تَجِدُواْ مَآءٗ
فَٱمۡسَحُواْ بِوُجُوهِكُمۡ وَأَيۡدِيكُم مِّنۡهُۚ مَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيَجۡعَلَ عَلَيۡكُم
فَتَيَمَّمُواْ صَعِيدٗا طَيِّبٗا
مِّنۡ حَرَجٖ وَلَٰكِن يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمۡ وَلِيُتِمَّ نِعۡمَتَهُۥ عَلَيۡكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ٦

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ 'idhâ qumtum 'ila-ssalä(t)i fa-ghsilû wujûhakum wa 'aydiyakum 'ila-lmarâfiqi wa-msahû biru'ûsikum wa 'arjulakum 'ila-lkaᶜbayni wa 'in kuntum junuban fa-ttahharû wa 'in kuntum mmardä~ 'aw ᶜalä safarin 'aw jã'a 'ahadun mminkum mmina-lghã'iti 'aw lämastumu-nnisã'a falam tajidû mã'an fatayammamû saᶜydan tayyiban fa-msahû biwujûhikum wa 'aydykum mminhu **mâyurydu-llähu** *liyajᶜala ᶜalaykum mmin harajin wa läkin* **yurydu liyutahhirakum** *wa* **liyutimma** *niᶜmata***hü** *ᶜalaykum laᶜallakum tachkurûna*

6 **Croyants ! Lorsque vous vous levez en vue de** [faire] **la Prière,** [effectuez les petites ablutions (*wudû'*) :] **lavez votre visage et vos mains jusqu'aux** (y compris) **les coudes, passez vos mains** [mouillées] **sur votre tête et sur vos pieds jusqu'aux chevilles ! Et si vous êtes pollués (*junub*), purifiez-vous** (effectuez les grandes ablutions (*ghusl janâba*))**. Si vous êtes malades ou en voyage, si l'un de vous vient de satisfaire ses besoins naturels, ou encore si vous avez eu des rapports** [intimes] **avec les femmes et que vous ne trouvez pas d'eau, recourez à une terre pure** (effectuez le *tayammum*) [touchez (frappez légèrement) la terre avec les paumes] **que vous passerez sur votre visage et vos mains.**

DIEU ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais [par contre] **Il veut vous purifier et combler Ses bienfaits envers vous afin que vous soyez reconnaissants.**

ghasala, ghaslan **:** laver ; nettoyer ; …

Condition de l''ablution' en vue de la Prière [et de quelques autres actes rituels. (Au sujet de la Prière, voir **2**/43 et **4**/43)].

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ 'idhâ qumtum 'ila-ssalä(t)i fa-ghsilû wujûhakum wa 'aydiyakum 'ila-lmarâfiqi wa-msahû biru'ûsikum wa 'arjulakum 'ila-lkaᶜbayni **:**

Croyants ! Lorsque vous vous levez en vue de [faire] **la Prière,** [effectuez les petites ablutions (*wudû'*):] **lavez votre visage et vos mains jusqu'aux** (y

compris) **les coudes, passez vos mains** [mouillées] **sur votre tête et sur vos pieds jusqu'aux chevilles, Ainsi vous serez en état de pureté requise (rituelle) et faites ensuite votre Prière** (voir l'explication du v. **4**/43)**.**

wa 'in kuntum junuban fa-ttahharû **:**
et si vous êtes pollués (*junub* (cf. le Fiqh)**), purifiez-vous** (effectuez les grandes ablutions (*ghusl janâba*))**,**

Lorsqu'au moment où vous allez accomplir la Prière et que vous vous trouvez en état de *janâba*[1], purifiez-vous, effectuez la grande ablution (*ghusl*) pour sortir de cet état d'impureté et pouvoir accomplir la Prière.

wa 'in kuntum mmardä~ 'aw ^c^alä safarin 'aw jã'a 'ahadun mminkum mmina-lghã'iti 'aw lämastumu-nnisã'a falam tajidû mã'an fatayammamû sa^c^ydan tayyiban fa-msahû biwujûhikum wa 'aydykum mminhu **:**
Si vous êtes malades ou en voyage, si l'un de vous vient de satisfaire ses besoins naturels, ou encore si vous avez eu des rapports [intimes] **avec les femmes et que vous ne trouvez pas d'eau, recourez à une terre pure** (effectuez le *tayammum*) [touchez (frappez légèrement) la terre avec les paumes] **que vous passerez ensuite sur votre visage et vos mains.**

Enfin, si vous vous trouvez devoir faire l'ablution [petite ou grande] et que vous ne trouvez pas d'eau, ou disposant de l'eau elle est nocive pour votre corps [à cause de blessure etc.] et que vous ne pouvez pas vous laver, à ce moment-là recourrez au *tayammum* et ensuite accomplissez votre Prière.

*mâyurydu-**llähu** liyaj^c^ala ^c^alaykum mmin harajin wa läkin yurydu liyutahhirakum wa liyutimma ni^c^mata**hü** ^c^alaykum la^c^allakum tachkurûna*

DIEU ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais [par contre] **Il veut vous purifier et combler Ses bienfaits envers vous afin que vous soyez reconnaissants.**

Chaque croyant pratiquant, au cours des Prières quotidiennes, s'adressant à DIEU, rend grâce (exprime

sa reconnaissance) à Lui : «*'alhamdu li***llä***hi* **rabb***il-ᶜâlamyna* » (remerciement adressé à DIEU Seigneur des mondes) ; (**1**/2).

Pour les détails des ablutions, se référer au Fiqh.

N. **5**/6 :

1 – La grande ablution (ou ablution majeure *(**ghusl**)*) pour sortir de l'état d'impureté de *janâba* et être en bon état physique et moral :

Nous avons expliqué la manière d'effectuer la grande ablution (***ghusl***), ***wudû'***, ***tayammum***, et la Prière (Prières quotidiennes, etc.) au cours des notes de l'explication du v. **4**/43.

… Voilà que la notion-même de la grande ablution (***ghusl***) [sa modalité, les effets bénéfiques et excellents psychosomatiques, …] est une ***mâ'ida*** (quelque chose venant du Ciel) ; de même pour petite ablution (***wudû'***) et ***tayammum***.

Certains érudits ont essayé de présenter là-dessus de bonnes argumentations 'scientifiques' ; (voir les ouvrages appropriés. Le Commentaire Numûneh a rapporté quelques mots au T. IV, p. 291-5).

2 - La **reconnaissance** est le sentiment qui repousse à éprouver vivement un bienfait reçu ou accordé, à s'en souvenir et à se sentir redevable envers le bienfaiteur. C'est le cœur qui reconnaît, la langue qui exprime et la main (le corps) qui essaie, sincèrement, de compenser**.**

La reconnaissance implique et suggère (de) :
- utiliser le bienfait reçu tel qu'il faut (de façon utile à soi-même, à la société humaine et pour la cause de DIEU),
- se sentir redevable envers le bienfaiteur…

وَٱذۡكُرُواْ نِعۡمَةَ ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡ وَمِيثَٰقَهُ ٱلَّذِي وَاثَقَكُم بِهِۦٓ إِذۡ قُلۡتُمۡ سَمِعۡنَا وَأَطَعۡنَاۖ
وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمُۢ بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ٧

*wa-dhkurû niᶜma(t)a-***llä***hi ᶜalaykum wa mythäqahu-lladhy* **wâthaqa***kum bihï~ 'idh qultum samiᶜnâ wa 'ataᶜnâ wa-ttaqû-***llä***ha 'inna-***llä***ha* **ᶜalym***u(n) bidhâti-ssudûri*

7 **Rappelez-vous les biens et bienfaits que DIEU vous a accordés et le pacte qu'Il a fait avec vous quand vous avez dit : « Nous avons entendu**

et nous avons obéi ». Et soyez pieux-vertueux à l'égard de DIEU. DIEU connaît ce qu'il y a dans les cœurs (leurs secrets)**.**

On distingue trois paragraphes :

(**5**/7)1 **:**

*wa-dhkurû ni^c^ma(t)a-**llāh**i ^c^alaykum* **:**

Rappelez-vous les biens et bienfaits que DIEU vous a accordés,

Ce passage est en liaison avec la fin du v. précédent : reconnaître les biens et bienfaits généraux[1] que DIEU le Très-Miséricordieux vous a accordés + les biens et bienfaits particuliers que DIEU vous gratifie à cause de votre foi en Lui [et vos efforts], en vous assistant 'providentiellement' pour que vous accomplissiez ce qui vous préserve de l'égarement et de la perdition (cf. v. **1**/7, etc.) **et vous garantit le salut[2] donc vous prépare [en fonction de votre foi et de vos œuvres] à faire la connaissance des vérités-réalités extraordinaires : l'Univers, Éden, Haute-Science, Anges, Cieux, Prophètes** *c.* **(…). {Ainsi naissent les vrais savants et érudits !}.**

(**5**/7)2 **:**

wa mythāqahu-lladhy **wâthaqa***kum bihï~ 'idh qultum sami^c^nâ wa 'aṯa^c^nâ* **:**

le pacte qu'Il a fait avec vous quand vous avez dit : « Nous avons entendu et nous avons obéi ».

La réalisation du paragraphe 1 mène le croyant à se faire une idée nette de l'engagement qu'il a pris : il s'agit ici en réalité du Pacte primordial que DIEU prit avec Ses serviteurs lorsqu'Il a créé leur âme [adamique], et, dans leur intérêt parfait, les fit alors témoigner contre eux-mêmes en leur disant : ''Ne suis-Je pas votre Seigneur ?'' et qu'ils répondirent en connaissance de cause et de bon gré : ''Que si !'' (voir le v. **7**/172) **qui exprime**

la philosophie et la modalité de la venue à l'existence de l'être humain.

Ou, il pourrait s'agir de l'engagement que prirent les croyants, lorsqu'ils prirent avec le Prophète s. **[et le Saint Coran] le pacte par lequel ils s'engageaient à l'écouter et à lui obéir, tant pour les choses qu'ils aimaient que pour celles que leur étaient apparemment désagréables, et à faire ce que DIEU et Son prophète** s. **leur ordonneraient**[3]**.** [Cet avis est fondé sur un propos d'…Ibn Cabbâs et sur un autre de … Suddiyy].

Ou encore s'agirait-il de tous les engagements [petits ou grands] que prennent :

- **les croyants devant leur âme adamique + au cours de leur vie en recherche de l'agrément de DIEU ;**
- **et les non-croyants vis-à-vis de leur âme adamique !**

Calî c.**, dans le premier *khutba* (sermon) du Nahju-lBalâgha, dit : « Les Prophètes** c. **sont élus [par DIEU] et envoyés aux communautés afin d'inviter les gens à remplir, réaliser et mettre en œuvre leur engagement [original] ».**

(**5**/7)3 **:**

*wa-ttaqû-**lläh**a ʻinna-**lläh**a* **Calym***u(n) bidhâti-ssudûri* **:**

Et soyez pieux-vertueux à l'égard de DIEU. DIEU connaît ce qu'il y a dans les cœurs (leurs secrets)**.**

Ce paragraphe énonce la modalité de sauvegarder sain et sauf la relation entre l'homme et DIEU exprimée au paragraphe 2 : Soyez pieux-vertueux à l'égard [des enseignements et indications divins] (faites preuve d'obéissance, de servitude, de piété-vertu, dévotion, patience et résistance pour l'amour) **de DIEU)**[4] **! Vous maintiendrez votre**

situation originale (le haut-état humain) ! {vous vivrez toutes les qualités, aurez tous les biens, bienfaits et *mawâ'id* (…)}.

N. **5**/7 :

1 – votre corps physique et tous les biens et bienfaits dont vous faites usage et bénéficiez dans les différentes circonstances, phases et états de votre vie terrestre.

2 - Des fois le croyant [débutant ou non éduqué complètement], sous l'impression des ce que lui arrive des 'difficultés apparentes' [venant de l'extérieur ou de lui-même], se pose des questions … ; le passage attire son attention sur innombrables biens et bienfaits dont il dispose déjà et dont il doit savoir grès à DIEU [et être dans la paix pour continuer son chemin sur la voie droite (**1**/6)].

3 – Ce passage évoque l'engagement que DIEU prit avec les croyants et qui est suivi de quelques versets plus loin par l'évocation de l'engagement que DIEU prit avec les Enfants d'Israël après qu'Il eut fait descendre la Torah sur Son prophète Moïse [c.]. Dans cette sourate 5, DIEU attire ainsi l'attention de [tous] les croyants pratiquants sur le bonheur qu'ils ont de pouvoir être fidèles à leur engagement avec Lui, tout en leur faisant connaître quelle fut pour ceux des Gens de l'Ecriture qui devinrent impies la conséquence malheureuse d'avoir négligé l'Alliance qu'Il avait établie avec eux.

DIEU met ainsi en garde tous les croyants pour qu'ils ne trahissent pas [tous] les engagements qu'ils ont pris avec Lui, car Il leur infligerait ce qu'Il infligea à ceux des Gens de l'Ecriture qui trahirent les leurs ; c'est pourquoi, par Sa Très-bienveillance, Il avertit les croyants en général [et jusqu'à la fin des temps] en leur disant : « **Soyez pieux-vertueux à l'égard des enseignements de DIEU, en vérité DIEU connaît parfaitement ce qu'il y a dans les cœurs** (leurs secrets) », afin qu'ils se gardent d'une telle trahison de l'engagement que DIEU a contracté avec eux par l'intermédiaire de Son prophète et qu'ils se gardent de rompre le pacte qu'ils prirent avec celui-ci, qu'ils veillent notamment à ne pas le rompre en dissimulant au fond de leur cœur des pensées contraires à celle qu'ils ont prononcées ; qu'ils se gardent en

effet d'une telle chose, car DIEU voit parfaitement ce qui est au fond de leurs cœurs (*sudûr*) et connaît parfaitement ce que cèlent leur âme adamique, ni les intentions ni les actions ne pouvant Lui être cachées.

4 – Veillez à rester sur la voie de DIEU ! Que les tentations du Diable et les tartuferies des gens [famille, entourage, milieu, réseaux, etc.] ne vous distraient nullement et ne vous détournent pas des indications de DIEU ! {Il faudra, grâce à DIEU, s'y être, préalablement et sérieusement, préparé : nombres des 'grands' orgueilleux, etc. ont cédé face au pouvoir, …, et les choses diaboliques}.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُونُواْ قَوَّٰمِينَ لِلَّهِ شُهَدَآءَ بِٱلۡقِسۡطِۖ
وَلَا يَجۡرِمَنَّكُمۡ شَنَـَٔانُ قَوۡمٍ عَلَىٰٓ أَلَّا تَعۡدِلُواْۚ ٱعۡدِلُواْ هُوَ أَقۡرَبُ لِلتَّقۡوَىٰۖ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَۚ
إِنَّ ٱللَّهَ خَبِيرُۢ بِمَا تَعۡمَلُونَ ٨

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû kûnû qawwämyna li**lläh**i chuhadã'a bi-lqisti wa lâyajrimannakum chana'ânu qawmin ^{c}alä~ 'allâta^{c}dilû 'i^{c}dilû huwa 'aqrabu littaqwä wa-ttaqû-**lläh**a 'inna-**lläh**a **khabyr**u(n) bimâ ta^{c}malûna*

8 **Ô croyants ! Commencez et réalisez vos œuvres fermement** [dans l'obéissance] **envers DIEU,** [soyez] **des témoins** [en jugeant] **avec équité. Que le ressentiment contre un peuple** [ou un individu, même s'il s'agit d'un impie] **ne vous porte pas à des actions injustes** [et partiales]**. Rendez la justice,** [car] **cela est plus proche de la piété. Craignez** [pieusement] **DIEU. DIEU est parfaitement informé de ce que vous faites.**

Justice (^{c}*adl*) fondement de crainte pieuse (*taqwä*).

Ô croyant ! Commencez et réalisez vos œuvres fermement [dans l'obéissance] **envers DIEU,** [soyez] **des témoins** [en jugeant] **avec équité.**

Le verset veut dire : agissez de telle sorte que votre jugement à l'égard de tout le monde [ami, famille, ou ennemi, etc.] **soit basé sur l'équité et la justice, que cela fasse partie de votre caractère et de vos qualités : agissez pour DIEU avec équité et justice** (voir **4**/135)**.**

Que le ressentiment contre un peuple [ou un individu, même s'il s'agit d'un impie] **ne vous porte pas à des** [jugements, décisions et] **actions injustes** [et partiaux], **car, en ce cas, vous transgresseriez les limites que DIEU vous a préconisées en ce qui les concerne. A**

l'égard de tous les humains tenez-vous en garde aux enseignements et indications que DIEU vous a définis et agissez envers eux selon les ordres de DIEU.

Rendez la justice, [car] **cela est plus proche de la piété. Craignez** [pieusement] **DIEU.**

Ô croyants ! Soyez justes et rendez la justice à l'égard de toute personne, ami ou ennemi, cela est plus proche de la piété, c'est-à-dire : en traitant toute ces personnes avec justice (^{c}*adl*) vous êtes obéissants à DIEU et, par conséquent, vous faites partie des gens qui, étant pieux-vertueux, craignent de contrevenir à l'ordre de DIEU et se gardent en toute chose de commettre une désobéissance à Son égard.

DIEU est parfaitement informé de ce que vous faites.

Dans le Système de la Création toute injustice (***zulm***) [petite ou grande, latente ou patente, immédiate ou dans le temps, en orient ou en occident, …,] sera dûment vaincue et punie dans ce monde et dans l'Autre.

JUSTICE (^{C}***ADL***) PARTIE INTÉGRANTE DU SYSTÈME DE LA CRÉATION.

^{c}***adl* :** justice ; juste ; justesse ; droiture ; honnêteté ; rectitude ; équité ; impartialité.

Le prophète ﷺ a dit : « *bi-l^{c}adli qâmat samâwât wa-l'ard* » (Les Cieux et la Terre sont basés sur la justice (*'al-^{c}adl*))**.**

Il a dit aussi : « *'al-mulku yabqâ ma^{c}a-l-kufr wa lâyabqâ ma^{c}a-zzulm* » (il se peut qu'un régime impie dure beaucoup de temps, mais un régime injuste ne durera pas

beaucoup) [car les effets néfastes de l'injustice apparaissent rapidement]**.**

'al-ᶜadl **(la justice) va de pair avec la Prophétie et la Résurrection.**

Mener une vie équitable (être juste) est une *mâ'ida*.

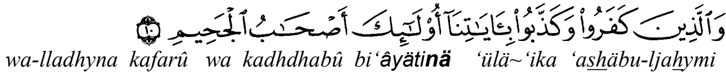
وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿٩﴾

*waᶜada-**llähu**-lladhyna 'âmanû wa ᶜamilû-ssälihäti lahum mmaghfira(t)un wa 'ajrun ᶜazymun*

9 **DIEU a promis aux croyants** [pratiquants] **qui [**travaillent bien et] **font des œuvres pies** [utiles à eux-mêmes, à la société humaine et pour la cause de DIEU] **qu'ils obtiendront** [de Sa part] **un pardon et une récompense magnifique ;**

L'objet axial du v. 8 consistait à la justice et à rendre la justice. Le verset 9 fait savoir à tout le monde que : non seulement tous ceux qui font preuve de l'équité et de la justice seront favorisés par DIEU, et encore : à tous ceux qui font une ou nombreuses œuvres pies, DIEU promet :

- **un pardon** [voire une grâce ou une abolition] **venant de Lui ;**
- **et une récompense magnifique, ici-bas et dans l'au-delà.**



*wa-lladhyna kafarû wa kadhdhabû bi'**âyätinä** 'ülä~'ika 'ashäbu-ljahymi*

10 [Mais] **ceux qui font preuve d'impiété** (s'adonnent aux impiétés) [donc, ceux qui commettent sciemment des injustices, ...] **et qui** [par conséquent] **nient Nos signes** [et Nos versets]**, ceux-là sont les compagnons de la Fournaise** (résultat et expression de leurs mauvaises actions obstinées)**.**

Et le v. 5/10 décrit l'état d'âme de tous ceux qui font preuve d'impiété (s'adonnent aux péchés, débauches, immoralités, choses illicites…) **et renient les Signes et les versets venant de DIEU, ils**

engendrent en eux-mêmes [et dans leur famille, société et générations] **des impactes fâcheux et infernaux** [sous forme des maladies, malheurs, fléaux naturels, …, qui ne sont que les réactions justes de leurs actions injustes obstinées].

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ هَمَّ قَوْمٌ أَن يَبْسُطُوٓا۟ إِلَيْكُمْ أَيْدِيَهُمْ
فَكَفَّ أَيْدِيَهُمْ عَنكُمْ ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١١﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanu-dhkurû ni^{c}mata-**lläh**i ^{c}alaykum 'idh hamma qawmun 'an yabsuṯû~ 'ilaykum 'aydiyahum fa**kaffa** 'aydiyahum ^{c}ankum wa-ttaqû-**lläh**a wa ^{c}ala-**lläh**i falyatawakkali-lmu'minûna*

11 **Ô croyants ! Souvenez-vous du bienfait que DIEU vous a accordé lorsque des gens songèrent à porter la main sur vous et qu'Il détourna leurs mains. Craignez** [pieusement (en mettant en pratique les enseignements de)] **DIEU c'est à DIEU que les croyants doivent s'en remettre.**

DIEU protégea le Prophète ﷺ et les croyants contre les intentions malveillantes de certains gens.

Ô croyants ! Souvenez-vous du bienfait que DIEU vous a accordé, et par conséquent, soyez Lui reconnaissants pour ce bienfait [dont il va être question] en étant fidèles à l'engagement (*mythâq*) qu'Il prit avec vous et aux pactes (^{c}*uhûd,* ^{c}*uqûd*) par lesquels vous vous êtes liés au Prophète ﷺ (aux enseignements divins, à la Révélation).

Le verset décrit ensuite ce bienfait (*ni^{c}ma*, (ici, *mâ'ida*)**) pour lequel tous les croyants doivent être reconnaissants à DIEU, étant entendu qu'ils doivent l'être aussi pour toutes les autre grâces** [et ***mawâ'id***] **qu'Il leur accorde : ce bienfait** [cette *mâ'ida*] **consiste en ce que DIEU a détourné d'eux les bras des gens qui voulaient les assaillir à l'improviste : Il s'interpose entre eux et ces gens en sorte que ces derniers fussent empêchés de réaliser ce qu'ils avaient projeté de faire.**

Les commentateurs divergent sur la nature exacte de ce bienfait c. à. d. sur la circonstance précise que le verset évoque ici et où l'intervention de DIEU constitua le bienfait [à l'instar d'une ***mâ'ida***] **dont Il ordonne aux croyants de se souvenir** [et qui, à des formes variées, peut être accordé à maintes reprises, en faveur des bons serviteurs, jusqu'à la fin des temps !]

- Suivant les uns, la révélation de ce verset serait en rapport avec l'expédition de Baṯn Nakhl au cours de laquelle les idolâtres acharnés avaient envisagé de surprendre les Musulmans lors de leur Prière, et où DIEU contrecarra leurs desseins en mettant Son prophète en garde et en lui faisant connaître la façon d'accomplir la prière du danger ;
- Suivant d'autres, une tribu arabe qui s'était adonnée aux impiétés et injustices, avait projeté d'attaquer le Prophète à l'improviste. Pour ce faire, elle expédia un Bédouin vers lui avec mission de l'assassiner ; le propos suivant nous relate ce qui se passa :

… il est rapporté de Jabir Ibn ᶜabd allâh que le Prophète ˢ· s'était arrêté en un certain endroit avec ses Compagnons ; les gens se dispersèrent pour se reposer à l'ombre de quelques arbres épineux. Le Prophète en fit autant et accrocha son arme à la branche d'un arbre. Soudain un Bédouin s'approcha du sabre de l'Envoyé de DIEU, le prit, le tira de son fourreau et fit face au Prophète en lui disant :

- Qui te protège contre moi ? – Le prophète ˢ· lui répondit :
- DIEU !

Le Bédouin remit alors le sabre au fourreau. Le Prophète appela ses Compagnons et les informa de ce que le Bédouin avait eu l'intention de faire ; celui-ci était d'ailleurs assis à côté du Prophète ˢ· qui ne lui infligea aucun châtiment.

- Enfin, d'après un troisième avis, le bienfait dont il est ici question est la protection que DIEU a accordée dans les circonstances suivantes ;

DIEU sauva Son prophète et ses Compagnons de la tentative d'assassinat que ceux des Juifs qui furent très impies et injustes [à l'égard de leur religion et les autres religions célestes] parmi les Banû Naḏîr etc. avaient fomentée… (Voir l'Histoire).

[C'est vrai pour tout un chacun des croyants pratiquants, pieux vertueux].

Craignez [pieusement] **DIEU ; c'est à DIEU que les croyants doivent s'en remettre.**

Les croyants mèneront une vie avec piété, patience et cherchant l'agrément de DIEU, avec une intention pure. Lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile, que ce soit à Lui qu'ils remettent sincèrement les 'rênes' de leurs affaires, qu'ils s'en remettent entièrement à Son décret, qu'ils aient une confiance absolue en Son aide et en Son soutien en reconnaissant Son unicité (…). S'ils agissent ainsi, DIEU les protègera et les gardera de tous ceux qui leur voudraient du mal [comme Il protégea les croyants contre les tentatives malveillantes que les impies injustes avaient songé à mener contre eux] (cf. **22**/38)**.**

۞ وَلَقَدْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَـٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَبَعَثْنَا مِنْهُمُ ٱثْنَىْ عَشَرَ نَقِيبًا ۖ وَقَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مَعَكُمْ ۖ
لَئِنْ أَقَمْتُمُ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَيْتُمُ ٱلزَّكَوٰةَ وَءَامَنتُم بِرُسُلِى وَعَزَّرْتُمُوهُمْ وَأَقْرَضْتُمُ ٱللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا
لَّأُكَفِّرَنَّ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَلَأُدْخِلَنَّكُمْ جَنَّـٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَـٰرُ ۚ
فَمَن كَفَرَ بَعْدَ ذَٰلِكَ مِنكُمْ فَقَدْ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ﴿١٢﴾

wa laqad **'akhadha-llāhu** *mythäqa bany~ 'isrä~'iyla wa* **bacathnâ** *minhumu-thnay cachara naqyban wa* **qâla-llähu** **'inny** *macakum la'in 'aqamtumû-ssalä(t)a wa 'âtaytumû-zzakä(t)a wa 'âmantum birusul***y** *wa cazzartumûhum wa 'aqradtumu-***llāh***a qardan hasanan* **lla'ukaffiranna** *cankum sayyi'âtikum wa* **la'udkhilanna***kum jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru faman kafara bacda dhälika minkum faqad dalla sawã'a-ssabyli*

12 **Et DIEU avait pris** [auparavant] **l'engagement des Enfants d'Israël – et Nous** (DIEU) **avons suscité d'entre eux douze *naqyb* - ; et DIEU** [leur] **dit :** « **Je suis avec vous, si vous accomplissez la Prière, donnez l'Aumône, croyez à Mes prophètes et les aidez et prêtez pour [la cause de] DIEU un beau (excellent) prêt. J'effacerai de vous vos méfaits et Je vous ferai entrer dans des Jardins au fond desquels coulent des rivières** [de bonheur]**. Quant à celui d'entre vous qui, après cela, devient impie, il s'égare effectivement du droit chemin** ».

*wa laqad ‘akhadha-**llāh**u mythäqa bany~ ‘isrä~‘iyla* **:**
Et DIEU avait pris [auparavant] **l'engagement des enfants d'Israël.**

A propos de l’expression : ’’***wa laqad***’’ voir l’explication de la septième sourate ‘***a^c^râf*** où elle apparaît à sept reprises, aux débuts des versets **7**/10, 11, 52, 59, 101, 130 et 179.

Pour faire connaître au Prophète ^s.^ et à tous les croyants les caractéristiques des gens [prévaricateurs] qui avaient songé à porter la main contre le Prophète ^s.^ et les croyants, ce verset évoque [en premier lieu] le comportement de ceux des aïeux des impies et injustices en vue :

- d’un avis aux impies injustes afin qu’ils ne cherchent pas de telles félonies sous peine de se voir égarés, perdus, annihilés ;
- d’une annonce [et avertissement] à l’intention des gens innocents, honnêtes et bons serviteurs qui se maintiennent sur leur garde face aux assauts impies et injustes desdits gens ou leurs semblables.

DIEU, exalté soit-Il, avait en effet pris l’engagement avec tous les Enfants d’Israël ^c.^ qu’ils respecteraient leur pacte et qu’ils obéiraient en tout ce qu’Il leur ordonnerait ou interdirait.

wa ba^c^athnâ minhumu-thnay ^c^achara naqyban
et Nous (DIEU) **avons suscité d’entre eux douze *naqyb***

Lorsque DIEU ordonna à Moïse ^c.^ d’abord d’expédier douze *naqyb*[1].

Dans la langue arabe, le terme ***naqyb*** (pl. *nuqabâ’*) désigne celui qui est répondant, garant (*kafîl*) à l’égard d’une tribu ; le *naqyb* s’apparente au *^c^arîf* (préposé à une charge) mais son rôle est plus important.

- D’après certains commentateurs, se référant à un propos de Qatâda, le *naqyb* devait être un ‘témoin’ (*châhid*).

- D'après d'autres le *naqyb* devait être un homme de confiance *'amîn* (pl. *'umanâ'*) ; etc.

… Ibn ᶜabbâs a dit : '' et Nous avons suscité d'entre eux douze *naqyb*'' ; « ce sont les hommes choisis* parmi les Enfants d'Israël que Moïse envoya en reconnaissance vers la ville [où il voulait entrer]… ».

* Les noms de ces douze *naqyb* sont mentionnés dans un propos d'Ibn Is<u>h</u>âq [parmi lesquels, fils de Nûn, Josué (en arabe Yûchaᶜ)].

*wa qâla-**llähu** **'inny** maᶜakum …* **:**
et DIEU [leur] **dit :** « **Je suis avec vous, si …**

Conditions du soutien et du pardon divins.

Le passage enseigne : ô Enfants d'Israël ! Je vous soutiendrai vraiment si vous respectez l'engagement que Je pris avec vous, de plus :

- **si vous accomplissez la Prière,**
- **donnez l'Aumône (*zakât*) à ceux auxquels Je vous ai ordonné de la donner,**
- **si vous croyez à Mes prophètes, c'est-à-dire si vous considérez comme vrai les normes célestes que Mes envoyés vous transmettent au sujet de Ma religion [ou : de l'obéissance qui M'est due],**
- **et vous les soutenez, c. à. d. que vous les aidez jusqu'à la victoire,**
- **et enfin si vous prêtez pour [la cause de] DIEU un beau prêt, c'est-à-dire si vous faites les dépenses nécessaires dans la voie de DIEU en vue d'inviter, de bon cœur et sympathiquement, les gens, à la Religion céleste** [vous-mêmes devez être croyants pratiquants, pieux-vertueux, savants et sincères]**.**

[Voir la liste des versets expliqués concernant la Prière, etc. dans l'index de la sourate **2** et autres].

Tout cela, accomplis en fonction des possibilités, avec les conditions requises et purement pour obéir aux ordres de DIEU, louangé soit-Il, font de l'être humain un serviteur doué du corps, cœur et de l'âme de haute qualité tant qu'il se conformera aux ordres de DIEU et aura foi en Son envoyé [et à ses Successeurs] **et suivra bien le Coran, grâce à DIEU, il se garantira dans ce monde** (tous les domaines de la vie temporelle et spirituelle) **et dans l'Au-delà :**

la'ukaffiranna ᶜankum sayyi'âtikum wa la'udkhilannakum jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru **:**
J'effacerai de vous vos méfaits et Je vous ferai entrer dans des Jardins au fond desquels coulent des rivières [de bonheur des deux mondes]**.**

***kaffara, takfyran ᶜan, h* :** expier ; faire pénitence ; accomplir une pénitence.
***kaffara ᶜan khatâyâ hu* :** réparer ses fautes ; faire amende honorable ;
***kaffara h ᶜan* :** pardonner quelque chose à quelqu'un ; …
***takfyr* :** expiation ; rédemption ; réparation (morale) ; …
'ukaffiranna ᶜankum **:** J'effacerai de vous (…)

DIEU effacera vos méfaits, [car vous ignoriez que tel acte est péché ou injustice (ou parce que vous n'accomplissiez pas les actes qui empêchent de commettre un péché ou une injustice)]. [Mais, maintenant en obéissant aux ordres divins [cultuels (tel la Prière, l'Aumône, etc.), moraux et spirituels] **DIEU fera grâce du châtiment pour les péchés et injustices que vous avez commis antérieurement, vous aurez les bons résultats concrets dans la vie, vous mériterez les bonnes récompenses et, grâce à DIEU, vous serez entrés dans des Jardins au fond desquels coulent des rivières** [de bonheur des deux mondes]**.**

faman kafara baᶜda dhälika minkum faqad dalla sawã'a-ssabyli **:**
Quant à celui d'entre vous qui, après cela, devient impie, il s'égare effectivement du droit chemin ».

kafara, kufran, kufrânan h, b, **:** s'affranchir de ; refuser ; nier [l'existence de] ; rejeter ; repousser ; répudier.
kafara bi-llâh **:** blasphémer ; ne pas croire en DIEU ; profaner/renier DIEU.

[***kufr*** = désobéissance et opposition à l'égard des enseignements de DIEU].
kufr, kufrân **:** absence de foi ; athéisme ; incrédulité ; incroyance ; infidélité ; ingratitude ; refus ; rejet ; répudiation.
kufr bi-llâh **:** blasphème ; impiété ; profanation [des enseignements] de DIEU.
kâfir **(**pl. ***kâfirûn***, ***kâfiryn, kuffâr, kafara, kifâr*****)** **:** athée ; impie ; incrédule ; incroyant ; infidèle (à DIEU) ; ingrat ; irréligieux ; mécréant.

Donc, celui d'entre vous qui, après avoir entendu les enseignements divins, s'abandonne aux impiétés, péchés, immoralités, idolâtries et injustices et fait preuve d'être *kâfir* (voir signification plus haut) **hé bien ! qu'il sache qu'il s'égare effectivement du droit chemin, et qu'il aura les mauvais résultats** (maladies, malheurs, stress, etc.) **de ses mauvaises intentions, actions et gestions** [en ce monde et dans l'Autre]**. {Certes, s'il se repent et vient sur la voie indiquée par DIEU, il bénéficiera des avantages mentionnés dans le passage précédent}!** {Voilà que ce verset évoque une autre *mâ'ida* !}

Ce verset met ainsi en valeur l'attitude spirituelle de *tawakkul* (confiance en DIEU) évoquée à la fin du verset précédent comme devant être l'attitude de tout croyant, homme honnête et désireux sincère.

N. **5**/12 :

1 – ***naqyb*** :

La charge du '*naqyb*' implique, essentiellement, un rôle de responsabilité morale consistant à se porter garant de la fidélité des gens à l'égard desquels [ayant, en quelque sorte, reçu leur éducation d'en haut, et étant apte] il est désigné pour assumer cette fonction.

Les termes ''émissaire, responsable, chef, etc.'' expriment aussi chacun un aspect du *naqyb*.

Le verbe ***ba^{c}atha*** (susciter, expédier, missionner, etc.) qui impliqueraient cette idée ; ce passage coranique laisse donc entendre que ce ne sont pas seulement douze chefs ou *kafîl*, un par tribu, qui furent désignés, mais bien douze personnes qui, en tant que *nuqabâ'*, furent chargés d'une haute responsabilité morale et spirituelle d'un véritable dépôt de confiance dans la mission que Moïse $^{c.}$ [sur ordre de DIEU] leur confia d'être témoins.

Le terme *naqyb* fait allusion, à lui seul, aux engagements spirituels et aux implications terrestres (temporelles) qui étaient alors en cause.

فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَٰقَهُمْ لَعَنَّٰهُمْ وَجَعَلْنَا قُلُوبَهُمْ قَٰسِيَةً ۖ
يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ عَن مَّوَاضِعِهِۦ ۙ وَنَسُوا۟ حَظًّا مِّمَّا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ ۚ
وَلَا تَزَالُ تَطَّلِعُ عَلَىٰ خَآئِنَةٍ مِّنْهُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۖ فَٱعْفُ عَنْهُمْ وَٱصْفَحْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٣﴾

*fabimâ naqdihim mmythäqahum la^{c}annähum wa ja^{c}alnâ qulûbahum qäsiya(t)an yuharrifûna-lkalima ^{c}an mmawâdi^{c}ihï wa nasû hazzan mmimmâ dhukkirû bihï wa lâtazâlu tattali^{c}u ^{c}alä khã'ina(t)in mminhum 'illâ qalylan mminhum fa-^{c}fu ^{c}anhum wa-sfah 'inna-**lläh**a yuhibbu-lmuhsinyna*

13 **Pour avoir violé leur engagement, Nous les avons maudits et Nous avons endurci leurs cœurs. Ils détournent les paroles de leurs sens et oublient** (se comportent avec ingratitude envers) **une partie importante de ce qui leur était rappelé. Tu ne cesseras de découvrir leur trahison - mis à part un petit nombre d'entre eux -. Excuse-les et pardonne** [leur faute]**, DIEU, en vérité, aime ceux qui** [dévoués à Lui] **effectuent le bien.**

fabimâ naqdihim mmythäqahum la^{c}annähum wa ja^{c}alnâ qulûbahum qäsiya(t)an **:**

Rupture de l'engagement et exécration.

Pour avoir rompu, d'une façon têtue, leur engagement, Nous avons honnis* les impies comme ils le méritaient et Nous avons rendu leurs cœurs durs** [en raison de leurs péchés et injustices, rebellions obstinées]**.**

* car, en dépit des ordres et des signes probants qui eussent dû les inciter à obéir à DIEU, ils rompirent l'engagement qu'ils avaient pris avec Lui et trahirent Son pacte. Donc, il s'agissait de juste résultat de leurs actions perfides.

** qui, ont songé à porter la main sur le Prophète [s] et sur ses Compagnons.

yuharrifûna-lkalima [c]an mmawâdi[c]ihï **:**

[Les impies obstinés] détournaient les termes de la Parole [de DIEU] de leurs significations et les falsifiaient :

A cause de la rupture de l'engagement avec DIEU, l'assistance divine fût retirée de leur cœur ; leur cœur devînt impénétrable au moindre bien ; c'est ainsi qu'ils perdirent la foi et cessèrent d'être bien guidés, ce qui les amena à altérer [à leur guise] la Parole que leur Seigneur avait révélée à Moïse c'est-à-dire la Torah originale, à en modifier [selon leur passion] les termes et à l'écrire sous une forme autre que sous laquelle elle avait été révélée ; ils ont affirmé [perfidement] aux ignorants que c'était bien là la Parole que DIEU avait fait descendre sur Son prophète Moïse [c] !

{Certains commentateurs précisent] cette description [ne fait pas à proprement parler partie de la description des Enfants d'Israël contemporains de Moïse] concerne ceux des siècles suivants. Le verset décrit en premier lieu tous ceux qui se sont abandonnés aux passions, impiétés, péchés, idolâtrie [au sens général du mot], injustices et qui rompirent les engagements que DIEU prit avec eux dans la Torah, [etc.]}.

wa nasû hazzan mmimmâ dhukkirû bihï

Ils oublient (se comportent avec ingratitude envers) **une partie importante de ce qui leur était rappelé.**

Ils abandonnèrent une partie importante de ce à quoi ils avaient été appelés à accomplir.

… D’après Al-Hasan ce passage signifie : « Ils abandonnèrent ce à quoi ils devaient s’attacher fermement dans leur religion ainsi que les conditions rituelles (*wazâ’if*) que DIEU leur avait instituées et sans lesquelles leurs œuvres n’étaient pas agréés ».

wa lâtazâlu tattali^c^u ^c^alä khã‘ina(t)in mminhum ‘illâ qalylan mminhum **: Tu ne cesseras de découvrir leur trahison - mis à part un petit nombre d'entre eux -.**

Le passage fait donc connaître au Prophète ﷺ [et à tous les croyants et gens honnêtes] certains faits relatifs au comportement de ces impies-injustes obstinés, et :

- **faire savoir au Prophète ﷺ [et les croyants et gens honnêtes] que trahison et perfidie de ces impies [et leurs semblables] sont permanentes, et ce afin de les réconforter pour que le comportement de ces impies acharnés envers eux ne leur pèse pas outre mesure. Cette façon d’agir étant établie dans l’habitude desdits impies ;**
- **servir d’un rappel aux impies têtus : qu’ils sachent qu’ils ne pourront jamais remporter sur la piété et les gens pieux-vertueux et croyants [et sur les gens honnêtes non plus], car ceux-ci, d’une façon ou d’une autre, sont attachés à DIEU, le Tout-Puissant, et seront récompensés par Lui dans l’ensemble des deux mondes. [Tandis que si les impies-injustes insistent sur leur comportement et désobéissance aux ordres divins ils se priveront des milliers biens, bonheurs et bienfaits qu’ils les attendaient ce sera infernalement regrettables !**

Le passage annonce qu’il y a des gens [même s’ils sont en minorité] mènent une vie juste et honorable : cela laisse entendre que chaque homme peut être honnête, se

mettre sur le voie indiquée par DIEU et bénéficier d'innombrables dons divins. Cette possibilité est une *mâ'ida* céleste mise à la disposition de tout un chacun comme les autres *mawâ'id* mentionnées et déniées en cette sourate 5 comme parachèvement des dons aux humains.

*fa-ᶜfu ᶜanhum wa-ṣfaḥ 'inna-**llāh**a yuḥibbu-lmuḥsinyna*
Excuse-les et pardonne [leur faute]**, DIEU, en vérité, aime ceux qui** [dévoués à Lui] **effectuent le bien.**

Excellence du pardon.

Fais-leur grâce et ne leur tiens pas rigueur, car en vérité DIEU aime ceux qui [dévoués à Lui] **effectuent le bien.**

Le verset ordonne à présent au Prophète ṣ [donc aux croyants pratiquants] **: faites grâce aux impies qui auraient songé à porter la main sur vous et ne leur tenez pas rigueur pour leur crime [non accomplis], mais détournez-vous et abstenez-vous d'agir en revanche, tenez-vous sur vos gardes dans tous les domaines ; car en vérité, DIEU aime ceux qui agissent au mieux, qui font grâce et ne tiennent pas rigueur à ceux qui ont mal agi envers eux.**

Pardonner les gens, pour l'agrément de DIEU, soulage [miraculeusement] **celui [ou celle] qui pardonne.**

Excuse-les et pardonne [leur faute] **:**

C'est un ordre [béni] adressé à tous les croyants pratiquants et gens honnêtes ! [Si ceux-ci y manquent, ils perdront nombre de biens et de bienfaits qui les attendaient]**.**

وَمِنَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّا نَصَٰرَىٰٓ أَخَذۡنَا مِيثَٰقَهُمۡ فَنَسُواْ حَظّٗا مِّمَّا ذُكِّرُواْ بِهِۦ فَأَغۡرَيۡنَا
بَيۡنَهُمُ ٱلۡعَدَاوَةَ وَٱلۡبَغۡضَآءَ إِلَىٰ يَوۡمِ ٱلۡقِيَٰمَةِۚ وَسَوۡفَ يُنَبِّئُهُمُ ٱللَّهُ بِمَا كَانُواْ يَصۡنَعُونَ ١٤

wa mina-lladhyna qâlû~ 'innâ nasärä~ 'akhadhnâ *mythäqahum fanasû hazzan mmimmâ dhukkirû bihï fa'*aghraynâ *baynahumu-l^cadâwa(t)a wa-lbaghdã'a 'ilä yawmi-lqiyäma(t)i wa sawfa* yunabbi'uhumu-**lläh***u bimâ kânû yasna^cûna*

14 **Nous avons pris** [acte de l']**engagement de ceux qui ont dit :** « **Nous sommes Chrétiens** ». **Mais ils oublièrent** [ils se comportèrent avec ingratitude envers] **une partie importante de ce qui leur avait été rappelé. Nous** (DIEU) **suscitâmes entre eux** [en raison de leurs mauvaises actions obstinées] **l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la résurrection. DIEU les informera alors de ce qu'ils ont fait.**

wa mina-lladhyna qâlû~ 'innâ nasärä~ 'akhadhnâ *mythäqahum fanasû hazzan mmimmâ dhukkirû bihï* **:**

DIEU a aussi pris l'engagement des Chrétiens [comme tout le monde (voir **7**/172)**] à Lui obéir, à reconnaître que Ses envoyés sont véridiques et suivent les enseignements venant de Lui. Or, les pécheurs, impies obstinés, ceux qui se sont adonnés aux passions sataniques, ont suivi en ce domaine la même voie que ceux des impies des Juifs[1] qui se sont égarés : ils ont modifié leur religion, rompu les pactes et abandonné une part importante de ce à quoi ils étaient tenus.**

*fa'*aghraynâ *baynahumu-l^cadâwa(t)a wa-lbaghdã'a* **:**
Nous (DIEU) **suscitâmes entre eux** [en raison de leurs mauvaises actions obstinées] **l'inimitié et la haine : de ce fait (en résultat de leur perversité) DIEU a suscité entre eux l'hostilité et la haïne, en les laissant tomber sous l'emprise de leurs passions (*'ahwâ'*) sataniques, ce qui les amena à diverger les uns des autres.**

… Ibrâhîm an-Nakha^ciyy a dit à propos de ce passage : « DIEU les a laissé s'emporter les uns contre les autres à

cause des querelles qu'ils entretinrent dans les controverses qu'ils eurent au sujet de la religion ».

Quelle était cette hostilité qui avait surgi entre les Chrétiens et dont il est ici spécialement question ?
Il s'agissait des dissensions[2] entre les Nestoriens, les Jacobites, les Melkites….

*wa sawfa yunabbi'uhumu-**llâh**u bimâ kânû yasnaᶜûna* **:**
DIEU les informera alors de ce qu'ils ont fabriqué [et ses résultats lamentables]**.**
DIEU leur fera alors savoir combien ils s'étaient égarés et les injustices qu'ils s'étaient infligés à eux-mêmes et les préjudices qu'ils ont commises à l'égard de leurs adeptes et leur génération !

***mâ'ida(t)* (don céleste) :**

Quoique le problème de la Foi des Gens de l'Écriture était déjà rappelé à plusieurs reprises dans les sourates précédentes pour les inviter à DIEU, ici, [à l'occasion de l'ultime sourate, Mâ'ida(t) (nourriture ou don céleste)]**, le Seigneur Très-Miséricordieux** [en révélant au Prophète Muhammad ﷺ, les dons 'parachevés']**, a réservé le don de ce 14ème verset aux Juifs et Chrétiens** [honnêtes, désireux, sincères…, dont le cœur bat pour connaître la Vérité, Lumière [revivifiant et transcendante] de DIEU] **- vers Paix, Salut et firmaments paradisiaques - même dans leur vie ici-bas !]**

Voir aussi Explications des versets suivants et **5**/72-77, … (indiquant la solution) et 85 (résultats).

N. **5**/14 :

1 – Comme cela avait été dit à propos d'un passage similaire concernant les Juifs (cf. **5**/11), là aussi [en raison de leurs péchés, haines, arrogances… obstinés (attisés par le Diable)] il s'agissait de l'abandon de la réminiscence de certains principes fondamentaux de la religion ou la cessation de la mise en œuvre de certains rites essentiels [c. à. d. désobéissance ou falsification satanique qui a causé nombre des effets néfastes individuels et sociaux sur la terre et dans le temps, au point d'engendrer guerre mondiaux et tout ce qu'il s'en suit ! tous machinés par certains impies, idolâtres, hypocrites et injustes des ''détenteurs de l'Écriture et du Livre'' qui ont dominé les autres ! Tandis que l'Oint, fils de Marie[c.] était Prophète clément, indulgent, …, qui invitait les gens à la paix et salut, à s'abstenir des délices illicites et des inimitiés et guerres sur les choses mondaines (…)].

2 – DISSENSIONS :

Données générales chrétiennes telles qu'elles se présentent dans les ouvrages généraux de référence.

- … Le nestorianisme, doctrine de Nestorius, pose qu'il y a une dualité de personnes en Jésus-Christ [fils de Marie], la personne divine et une personne humaine, et que leur union n'est qu'accidentelle et morale. Nestorius fut l'un des patriarches de Constantinople. C'était contraire à la pensée théologique admise par les Églises (de Rome et d'Orient) qui attribuent à l'unique personne du fils [de Marie] les deux natures divine et humaine une union substantielle (…). Saint Cyrille d'Alexandrie combattit la doctrine de Nestorius et parvint à la faire condamner pour hérétique (en l'an 431 et puis 451) (…) ;
- … les quatre Églises monophysites : l'Église Jacobite [qui doit son nom à l'évêque Jaques Baradée qui l'organisa au VIème siècle, elle s'étendit principalement en Syrie] avec les Églises coptes d'Égypte et l'Ethiopie et l'Église arménienne. Au contraire du nestorianisme qui conçoit donc une dualité irréductible dans la personne de Jésus [fils de Marie], le monophysisme confond les deux natures humaine et divine en ne reconnaissant qu'une seule nature, la nature divine ;
- … L'Église melkite : la doctrine des melkites est en fait celle de la ''communion orthodoxe'' des ''Églises régulières'' dont la doctrine se fonde sur les canons des Conciles notamment celui de Chalcédoine (451). Les Églises de la ''communion orthodoxe'' groupe les cinq sièges patriarcaux : celui de Rome, pour l'Église catholique romaine, celui de Constantinople pour l'Église dite ''orthodoxe'' et les trois

patriarcats ’’melkite’’ d’Alexandrie, Antioche et de Jérusalem. (Dans le monde musulman oriental, la doctrine de l’Église a souvent été désignée comme doctrine melkite du fait que c’était par les patriarcats ’’melkites’’ que les Musulmans d’Orient côtoyaient les Chrétiens de cette obédience.)

La doctrine christologique de l’Église telle qu’elle fut définie par le Concile de Chalcédoine se résume en ces termes : « Le Verbe divin, Fils unique de Dieu, né de la Vierge Marie quant à son humanité, est en deux natures qui demeurent sans confusion, sans changement, sans division, ni séparation ». La définition de l’’’hypostase’’ (litt. substance, ’’réalité en dessous’’ ; en arabe ’’uqnûm’’ pl. aqânîm) telle qu’elle se présente dans les ouvrages généraux de référence et dans la doctrine catholique est la suivante ; ’’hypostase’’ : chacune des trois Personnes divines considérées comme substantiellement distinctes. Dieu : trois hypostases en une seule nature, la nature divine ; Jésus-Christ [fils de Marie] : une hypostase en deux natures, la nature divine et la nature humaine ; le Saint-Esprit une hypostase en une nature, la nature divine.

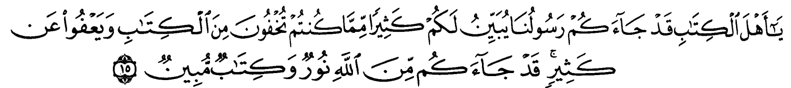
LITIGE PUIS DE DISSENSIONS :

Dans ces doctrines, les points critiques qui furent source de litiges puis de dissensions sont toujours ceux qui provenaient de la conception même de ces trois personnes en Dieu et de la façon dont il fallait les concevoir pour rester fidèle à la fois au ’’monothéisme abrahamique’’ et à la façon spécifique dont le message évangélique fut interprété à ce niveau théologique.

Certains noteront aussi que : le corpus doctrinal des explications et des interprétations de cette définition et de Symboles des Conciles a été prodigieusement développé par les Pères de l’Église et les Docteurs, et tout ce que l’on peut dire c’est que les principes et les lignes dogmatiques maîtresses qui s’en dégagent, tout en étant parfois abstrus et souvent de formulation imprécise, sont fort éloignées de ce que les Chrétiens connaissent aujourd’hui couramment de leur religion et de ce qu’ils en professent. Sans pouvoir entrer dans les détails, on est stupéfait de constater que , si l’on se réfère à la doctrine traditionnelle de l’Église, beaucoup de choses qui se disent et

s'écrivent actuellement concernant Jésus [fils de Marie] ou d'autres questions théologiques sont en désaccord profond avec la doctrine normalement acceptée quand elle ne seraient pas à considérer comme de pures hérésies ; il s'agit d'ailleurs bien souvent d'erreurs contre lesquelles des ''mises en garde'' sévères sont énoncées dans la **Révélation coranique** accompagnées des Rappels constants à la Doctrine de l'Unicité divine.

L'Islâm de par sa fonction même de rappel de ce que le monothéisme abrahamique comporte de plus essentiel, à savoir la **Doctrine de l'Unicité de DIEU**, qui est d'ailleurs aussi l'essence même des Écriture et Livres célestes [y compris l'Évangile originale] et placent d'emblée les principes de leur doctrine [unique] au degré métaphysique de l'**Essence divine transcendante**, située au-delà de toute qualification quelle qu'elle soit, et toutes les conceptions en Islam partent et doivent partir de ce degré pour être ''orthodoxe''. [Le Musulman n'a donc pas à s'occuper des problèmes soulevés par les conceptions spécifiquement chrétiennes (qui ne sont d'ailleurs pas rigoureusement évangélisé) qui n'atteignent que le degré du ''Dieu conçu comme personnel'' et ne s'élèvent pas au-delà ; il n'y a pas à partager des conceptions particulières qui, par rapport à la doctrine essentielle, peuvent constituer autant de voiles qui la recouvrent et la dissimulent, tant par leur caractère ''personnifiant'' et ''définissant'' que par leur complexité et leur ambiguïté]. S'appuyant sur le Critère qu'est, en soi, la doctrine du pur **Taw<u>h</u>îd** et sa claire formulation dans le Témoignage ''**pas de dieu si ce n'est DIEU**''. Quelqu'un connaissant la doctrine abrahamique est en droit de traiter les caractères ''personnifiant'' etc. comme des formes d'''aberration'' du monothéiste et de déviation, voire d'association (*chirk*) et d'impiété (*kufr*), suivant ce que lui enseigne la Parole divine sur ces points dans la perspective du ''**Culte pur consacré à DIEU Unique**'' (*'ikhlâ<u>s</u>a-ddîn li-**Iläh***) (…)



*yä~'ahla-lkitäbi qad jã'akum rasûlu**nâ** yubayyinu lakum kathyra<u>n</u> mmimmâ kuntum tukhfûna mina-lkitäbi wa yaᶜfû ᶜan kathyri<u>n</u> qad jã'akum mmina-**lläh**i nûru<u>n</u> wa kitäbu<u>n</u> mmubynu<u>n</u>*

15 **Ô Gens** [de l'Écriture ou] **de Livre** (Juifs, Chrétiens, ...) **! Notre prophète est venu à vous pour remettre en évidence pour vous une grande partie du Livre que vous cachiez, et passe sur bien** [d'autres]**. Voici que vous est venu de la part de DIEU une Lumière** (Prophète) **et un Livre** (le Coran) **explicite,**

Dans ce verset, DIEU s'adresse, par le Prophète, à un ensemble de Gens du Livre, Juifs et Chrétiens, qui vécurent à l'époque du Prophète – sur lui les Grâces et la Paix -. DIEU leur dit en quelque sorte ceci : Notre prophète Muhammad ﷺ vous est donc venu vous remettre en évidence de bien des choses mentionnées dans l'Écriture et Livre qui vous ont été dissimulées par [ceux de] leur détenteur [qui furent impies].

DIEU leur dit ensuite par le Prophète : Ô Gens de la Torah et de l'Évangile il vous est venu de la part de DIEU une Lumière ***(Nûr)*** : **cette Lumière est Muhammad – sur lui les Grâces et la Paix – par qui DIEU met la Vérité en lumière, par qui Il manifeste ce qui était vraiment énoncé dans la Torah et dans l'Évangile, et par qui les cultes idolâtres (*chirk*) seront abolis, etc. Aussi, pour celui qui s'éclaire par lui [pour suivre la Voie juste], le Prophète est vraiment ''lumière'' ;**

DIEU dit [par le Prophète] **à ces gens : il vous est aussi venu un Livre évident (*mubyn*) : un Livre qui met en évidence tout ce qui a fait l'objet de divergence entre les Gens du Livre et qui se rapporte à l'Unicité de DIEU, au licite, à l'illicite, aux normes légales, …, tous institués par DIEU : c'est le Coran révélé au Prophète Muhammad – sur lui les Grâces et la Paix -, Livre qui fait clairement connaître aux hommes tout ce dont ils ont besoin de savoir pour obéir à DIEU et qui leur apporte les éclaircissements nécessaires afin qu'ils sachent discerner ce qui est la religion véridique.**

يَهۡدِي بِهِ ٱللَّهُ مَنِ ٱتَّبَعَ رِضۡوَٰنَهُۥ سُبُلَ ٱلسَّلَٰمِ
وَيُخۡرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ بِإِذۡنِهِۦ وَيَهۡدِيهِمۡ إِلَىٰ صِرَٰطٖ مُّسۡتَقِيمٖ ١٦

*yahdy bihi-**llāh**u mani-ttaba^{c}a ridwänah**ü** subula-ssalämi wa yukhrijuhum mmina-zzulumäti 'ila-nnûri bi'idhnihï wa yahdyhim 'ilä siratin mmustaqymin*

16 **par lequel** (lumière et Coran) **DIEU guide vers les chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Il les fait sortir des ténèbres vers la Lumière par Sa permission. Il les guide vers la juste Voie.**

Par ce Livre évident (le Coran) et le Prophète – sur lui les Grâces et la Paix -, DIEU guide dans les Voies du Salâm (Paix, Salut), c'est-à-dire dans la Voie de DIEU, ceux qui cherchent à suivre Ses enseignements (Sa Satisfaction).

…Suddiyy a dit à propos du premier passage : « DIEU les guide dans la Voie juste qu'Il a instituée pour Ses serviteurs, vers laquelle Il les a appelés et suivant laquelle Il a missionné Ses envoyés ; cette Voie est la Soumission [à Ses ordres] (Islâm) [qui assure l'excellent bonheur des serviteurs ici bas et dans l'au-delà], en dehors de laquelle aucune œuvre ne saurait être acceptable de la part de qui que ce soit… ».

Ceux qui sont ainsi guidés, DIEU les fait sortir des ténèbres vers la Lumière, c'est-à-dire des ténèbres d'impiété, d'idolâtrie, d'injustice, etc. vers la lumière et la clarté de la Soumission aux enseignements divins (l'Islâm),

bi'idhnihï **:**

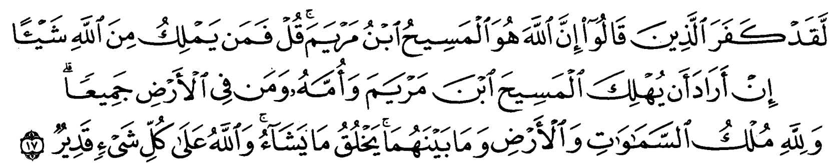
grâce à Sa permission : à cet endroit le terme ''*idhn*'' (permission) signifie : le fait que DIEU [en raison du désir et des bonnes actions de Son serviteur] lui fasse aimer la foi en retirant de son cœur la marque du *kufr* et

le seau du *chirk* et en l'assistant pour lui faire apercevoir les voies de la Paix (*subula-ssalâm***)[1].**

N. **5**/16 :

1 – as-Salâm (la Paix) est l'un des Noms divins ; *salâm* signifie également ''salut'' : voir explication des versets **2**/208 et **4**/86.

On remarque dans cette expression le passage subtil du pluriel ''les voies de la Paix'' au singulier ''la Voie de DIEU'' qui est donc la Soumission [aux enseignements de DIEU], l'Islam [voir l'explication du v. **3**/83, etc.].



*laqad kafara-lladhyna qâlû~ 'inna-**llāh**a huwa-lmasyhu-bnu maryama qul faman yamliku mina-**llāh**i chay'an 'in* 'arâda *'an* yuhlika-lmasyha-bna *maryama wa 'ummahü wa man fy-l'ardi jamy^c an wa li**llāh**i mulku-ssamäwäti wa-l'ardi wa mâ baynahumâ* yakhluqu mâ yachã'u *wa-**llāh**u ^c alä kulli chay'in* **qadyrun**

17 **Devinrent impies ceux qui dirent «le Messie fils de Marie est DIEU** [ils firent (de Jésus) une hypostase divine] !**» Dis**[-leur] **: « Qui aurait le moindre pouvoir sur DIEU s'Il voulait anéantir le Messie fils de Marie, sa mère et tous ceux qui sont sur la terre?» A DIEU appartient le règne des Cieux, de la Terre et tout ce qui est entre eux. Il crée ce qu'Il veut. Et DIEU est Omnipotent.**

Entrée succincte en matière :

… Après l'ascension de Jésus [c.], chez certains des détenteurs de l'Écriture, malgré ses enseignements, il y a eu des dissensions flagrantes…. (Voir les notes du v. **5**/14) (…). La raison essentielle de cette situation consistait en ce que ces gens s'adonnèrent aux péchés et furent pratiquement infidèles aux enseignements de leur Prophète et qu'ils connaissaient donc très faiblement [voire médiocrement] DIEU [et les facteurs déterminants qu'Il a bien voulu instituer dans le Système de la Création, tels les moyens de guidance : Prophètes, Livres, Vie future, Anges ; etc.]

Le v. 17 annonce :

*laqad kafara-lladhyna qâlû~ 'inna-**llāh**a huwa-lmasyhu-bnu maryama* **:**

Vraiment ont été impies ceux qui ont dit «le Messie fils de Marie est DIEU [ils firent (de Jésus) une hypostase divine] **!»**

Le passage s'adresse à tout le monde, en l'occurrence à tous ceux qui, partout sur la terre, pensent que :
''… [Jésus] né de la Vierge Marie quant à son humanité, est en deux natures [humaine et divine] qui demeurent sans confusion, …'', (cf. N. 2, v. 14) ; **ou des expressions analogues. C'est-à-dire ceux qui considèrent que le Messie fils de Marie** [parallèlement à sa nature humaine (comme tous les hommes créés par DIEU)] **ait, en plus, une nature divine** (une nature de Déité)**, ceux-ci deviennent vraiment impies**

Le passage annonce qu'alors ces Gens font vraiment preuve d'impiété [à l'égard de DIEU]**'', car :**

- **il est impossible que, l'Univers (le Système de la Création) ait plus d'un Seul DIEU** [Créateur Éternel, Omnipotent, Omniscient, Directeur, Gérant, …] **de Qui dépendent tous les bienfaits, tous les commencements, toutes les variations et fins, …, vers Qui reviennent tous les êtres (…),**
- **le Prophète Jésus n'a voulu jamais que les gens le considèrent comme une déité et faire preuve d'impiété à l'égard de DIEU, le Seigneur des mondes ;**
- **pour inviter ces gens-la à venir sur la bonne Voie, le passage suivant pose la question directrice suivante qui donne à réfléchir :**

*qul faman yamliku mina-**llähi** ch'ayan 'in 'arâda 'an yuhlika-lmasyha-bna maryama wa 'ummahü wa man fy-l'ardi jamy^can* **:**
Dis[-leur] **: « Qui aurait le moindre pouvoir sur DIEU s'Il voulait faire périr le Messie fils de Marie, sa mère et tous ceux qui sont sur la terre ?»**

Pour rappeler l'Omnipotence divine, le verset leur pose, comme l'argument, la question suivante : N'est-ce pas que c'est DIEU Éternel, le Tout-Bienfaiteur, qui a

créé Jésus, sa mère et tout ce qu'il y a sur la terre ; s'Il voulait mettre fin à leur existence, possèderaient-ils le moindre pouvoir contre la volonté de DIEU ?

Bien sûr, non. C. à. d. tout et tout vient de DIEU et il n'y a pas autre Déité que Lui. C'est Lui le Créateur Éternel et la Déité Unique et Seule Qui, dès le début, a créé tous les Prophètes : [Adam, …, Noé, …, Abraham, …, Moïse, …, Jésus et Muhammad – sur eux les Grâces et la Paix -]**, et, jusqu'à la fin, toutes les affaires de l'univers sont uniquement dans Sa Main.**

Il faudra réfléchir, être vraiment honnête, sincère, …, et demander l'assistance à DIEU pour revenir sur la juste voie [et c'est possible, revivifiant, assurant le bonheur et la paix des deux mondes, pour tout un chacun qui le désire de bon cœur].

Car la vie de l'homme dépend de sa foi en DIEU ; [on peut la Lui implorer directement et sincèrement, Il est notre Créateur, Tout-Miséricordieux, Il exauce toutes les demandes pures et sincères dans l'intérêt du serviteur.

N. Pour obtenir l'excellent résultat, parfois il faudra attendre un peu !

DIEU, exalté soit-Il, n'a ni ''nature''[2] ni autres qualifications, caractères, qualités, spécifications, dimensions, circonstances, …, [ces termes n'ont de signification que pour tout ce que DIEU a créé, et non pas pour DIEU le Créateur Éternel Lui-même] ;

De nos jours jusqu'à la fin des temps, on parvient à connaître DIEU aux moyens du Saint Coran et les enseignements du Prophète ^s^, par les effets et reflets des Noms et Attributs de DIEU [et par Ses signes dans l'univers (extérieur et intérieur)].

Plus l'homme est honnête, juste, …, et de cœur sain, plus il Le connaîtra, bénéficiera des différents biens divins (dans l'univers terrestre et dans les univers Célestes), sera,

effectivement d'avantage heureux dans la vie présente et future, sera de plus en plus 'rapproché' et admis en la Miséricorde [parfaitement juste et excellente] divine. C'est cela l'objet du verset coranique : il invite tout le monde [qu'il s'agisse des Juifs, Chrétiens, Musulmans, Bouddhistes, Brahmanistes…] à avoir une croyance (la Foi) parfaitement exacte et juste, connaître DIEU, être profondément heureux dans la vie d'ici-bas et de l'au-delà ; la suite du verset expose la raison d'être de cette vérité :

*li**llâh**i mulku-ssamäwäti wa-l'ardi wa mâ baynahumâ* **:**
A DIEU appartient le règne des Cieux et de la Terre et tout ce qui est entre eux.

Les [sept] univers Célestes, et l'Univers terrestre (matériel) soit : terre et lune, système solaire étoiles proches, Galaxie, amas de galaxies, les champs magnétiques, électriques, les interactions, …, **et tout ce qu'il y a entre les univers Célestes et l'univers terrestre [c. à. d. l'ensemble de ce qui existe (dans le Système de la Création) avec leur loi, propriétés, caractéristiques, commencement, fin…], leur création, nutrition, direction, gérance, …, jugement et rétribution, en un mot leur règne et Royaume appartiennent à DIEU Unique, Créateur qui est Éternel.**

Remarque : rappelons que DIEU a mis en existence l'âme de l'être humain, dans le monde Dharr (voir l'explication du v. 7/172) **et, et Il a créé le corps 'physique' de l'homme d'une quintessence de l'univers terrestre.**

yakhluqu mâ yachã'u **:**
Il crée ce qu'Il veut :

- **Il crée encore ce qu'Il veut,**

- **Tout ce qu'Il veut est par excellence, parfait, ce qu'il faut, …,** [dans tous les domaines]**.**

Enfin, la clausule déclare :

*wa-**llähu** ᶜalä kulli chay'in* ***qadyrun*** **:**
Et DIEU est Omnipotent. DIEU de toute chose est Capable :
Il s'agit d'un don céleste :

- **une bonne nouvelle : quelqu'un qui est doté de mauvais héritages venant des ascendants ou mauvaises éducations dans sa vie** [ou qui a, lui-même commis des fautes et injustices…]**, s'il désire sincèrement se redresser, eh bien qu'il ne se désespère pas** [même s'il est âgé ou se sent impuissant…] **! DIEU est Omnipotent ! Malgré toutes les réactions et empêchements familiaux, sociaux, …, le serviteur résolu réussira à se repentir, à se remettre sur la juste voie indiquée par DIEU** (**9**/108)**, il ira au Paradis ;**
- **un avertissement bienveillant à l'adresse des personnes [et Églises] qui sont dans leur croyance mentionnée au cours des N.** 2 **des vs. 5**/14 et 17**. Alors ''DIEU est Omnipotent'' pour sanctionner chacune d'elles en fonction de sa croyance, son agissement…, d'une façon absolument juste** (en prenant en compte tous les facteurs intérieurs et extérieurs, petits ou grands, intervenants)**.**
- **même modalité de jugement et rétribution divine quant aux Juifs, Musulmans, Synagogue, Mosquée etc.**

N. B. L'être humain est créé par DIEU qui est Créateur Éternel.

Si la foi (la croyance) de l'être humain, à l'égard son Créateur, n'est pas exacte, authentique, réelle, juste, …,

cela fait que son âme, son cœur et son esprit ne soient pas en bonne liaison avec, ne puissent pas se connecter à la Source ; donc son jugement, sa raison, etc. deviennent faibles, (débiles), faux, …, et, ceci répercutent sur son être, sa vie, son existence d'ici-bas et de l'au-delà ; il ne peut qu'être vicieux (…). [C'est vrai pour tout un chacun, qu'il s'agisse d'un Juif, Chrétien, Musulman, etc.]**. Le Saint Coran propose une bonne foi, une bonne croyance afin que l'être humain bénéficie d'innombrables bienfaits matériels et spirituels, terrestres et célestes, que DIEU Miséricordieux lui a octroyés (…).**

Voir aussi l'explication des versets 72 – 77.

N. **5**/17 :

1 – Un Chrétien érudit, agréé et très sincère, versé dans l'étude du Coran, écrivait à propos de Saint Esprit : ''… il en est ainsi de l'Esprit (*rûh*) que Dieu projeta vers Marie, et il en est aussi du Coran que Dieu (DIEU) fit descendre sur le cœur du Prophète {et dont Il l'imprégna jusque dans les ténuités de son être créaturiel alors que c'est là Sa Parole et non celle du Prophète …} !''

Disons que la vérité des choses est beaucoup plus simple et claire, à savoir :

- le Coran n'est pas déité (dieu),
- l'Esprit [non plus] n'est pas déité ; il est créé par DIEU,
- l'Esprit apporte les versets coraniques [émanant de DIEU] au [cœur du] Prophète et celui-ci les communique et les apprend aux hommes. [C'est vrai pour tous les Prophètes, Envoyés, Messagers élus par DIEU].

Dire que :

… Ou encore : ''… Affirmer que Dieu, Unique et Suprême au-delà de toute détermination, l'Absolu inconditionné, possède une pluralité de Personnes ou d'hypostases …''.

Que signifie, pour DIEU, ''posséder une pluralité de Personnes ou d'hypostases'' ?

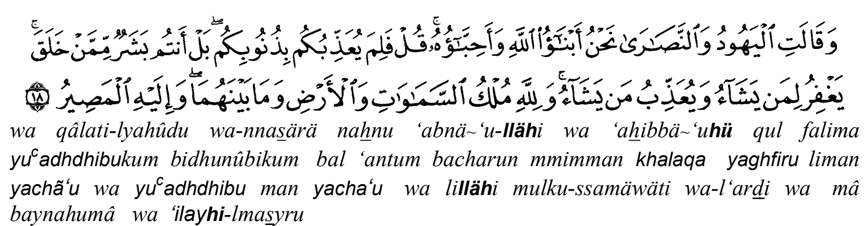
Ou encore : ''… l'Absolu inconditionné possède une pluralité de Personnes ou d'hypostases '' (…) !

Ces phrases ou leurs similaires, qui pullulent chez les Gens de l'Écriture, et, chez les autres peuples, manifestent à des formes diverses, sont l'expression criante d'une vérité, c'est qu'ils ne connaissent pas DIEU : Il s'agit d'une autorité religieuse sans bien connaître DIEU ! (…)

2 – Lorsqu'on dit ''nature humaine'' c'est compréhensible, mais ''nature divine'' n'existe pas ; DIEU est exempt de 'nature'…, Il est le Créateur de toutes les 'natures' !

EN RÉSUMÉ :
''…, Dieu : trois hypostases en une seule nature, la nature divine ; Jésus-Christ : une hypostase en deux natures, la nature divine et la nature humaine ; le Saint-Esprit : une hypostase en une nature, la nature divine'' ?

Les phrases qui viennent d'être mentionnées prouvent que ni les …, ni…, [toutes fondées par les processus mondaines ou de définitions], ne connaissent ni l'Esprit, ni Jésus, ni DIEU ! Tandis que les versets coraniques indiquent excellemment aux gens désireux la bonne voie pour faire la connaissance authentique de DIEU, Jésus, Saint-Esprit, et bénéficier des résultats magnifiques concrets dans la vie terrestre et céleste (paradisiaque) !


وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ وَٱلنَّصَٰرَىٰ نَحْنُ أَبْنَٰٓؤُا۟ ٱللَّهِ وَأَحِبَّٰٓؤُهُۥ ۚ قُلْ فَلِمَ يُعَذِّبُكُم بِذُنُوبِكُم ۖ بَلْ أَنتُم بَشَرٌ مِّمَّنْ خَلَقَ ۚ
يَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا ۖ وَإِلَيْهِ ٱلْمَصِيرُ ١٨

*wa qâlati-lyahûdu wa-nnasärä nahnu 'abnä~'u-**Ilähi** wa 'ahibbä~'u**hü** qul falima yu*c*adhdhibukum bidhunûbikum bal 'antum bacharun mmimman khalaqa yaghfiru liman yachã'u wa yu*c*adhdhibu man yacha'u wa li**Ilähi** mulku-ssamäwäti wa-l'ardi wa mâ baynahumâ wa 'ilay**hi**-lmasyru*

18 [Certains] **Juifs et Chrétiens disent** [métaphoriquement] **: « C'est nous les fils de DIEU et Ses intimes ! » Dis**[-leur] **: « Comment se fait-il qu'Il vous châtie pour vos péchés ? Vous** [n']**êtes** [que] **des êtres humains comme les autres**

qu'Il a créés. » [En fonction des actes des serviteurs] **Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut. A DIEU appartient le règne** [excellent] **et le Royaume** [parfaitement juste] **des Cieux, de l'univers terrestre et de ce qui est entre eux. Vers Lui est le retour** [de tous les êtres et vous serez jugés]**.**

Nombre de Juifs, Chrétiens[1] [ou autres] s'imaginent et prétendent [métaphoriquement] **être '' les enfants de DIEU et Ses bien-aimés !'' N'est-ce pas pour [agir en hautains et tyrans ou] s'évader de leurs devoirs humains individuels, sociaux et pour la cause de DIEU ? Car ni un Prophète, ni un Saint véridique, ni même un croyant pratiquant pieux-vertueux ne le prétendent.**

Dis[-leur] **:** « **Comment se fait-il qu'Il vous châtie pour vos péchés ? :**

- **donc, leur prétention est nulle ;**
- **chaque péché, injustice, impiété, idolâtrie, hypocrisie, etc. commis par qui que ce soit sera dûment et justement châtié ici-bas** [l'histoire authentique des hommes le prouve en partie ; et le Coran l'enseigne parfaitement pour ce monde et pour l'au-delà]**.**

[Vous qui prétendez être comme des chefs, …, dans ce monde, …, ou des enfants et des 'bien-aimés' de DIEU !]

bal 'antum bacharun mmimman khalaqa

vous [n']**êtes** [que] **des êtres humains d'entre ceux qu'Il a créés.** »

En fait, vous des êtres humains, DIEU vous ayant fait exister [votre âme au monde Dharr **7**/172, et ayant créé votre corps physique] **de la quintessence de l'univers terrestre, donc à partir de la descendance d'Adam. Comme tous ses autres descendances vous serez récompensés ou sanctionnés selon le bien et le mal que vous aurez faits et vous ne serez auprès de DIEU rien de plus que les autres êtres : tout le monde, sans exception, sera jugé minutieusement !**

Ce passage expose, avec bienveillance, la position de tous les gens, des chefs et des gens prétentieux, …, en vue de les préparer à la réception de la partie finale du verset :

Il pardonne à qui Il veut [et à celui qui, sincèrement et pratiquement veut être pardonné] **…. A DIEU appartient le règne et le Royaume des Cieux, de l'univers terrestre et ce qui est entre eux. Vers Lui est le retour.**

Ces passages coraniques sont des renseignements authentiques célestes pleins de bonté (voire de charité) à l'égard de tout le monde, un don (*mâ'ida*) à tous les désireux [à eux d'en tirer la leçon, d'en bénéficier et de s'en réjouir] !

N. **5**/18 :

1 – Le verset avertit ici les Juifs, les Chrétiens, les Musulmans ou autres qui soit se targuent des excellentes demeures spirituelles et finales qu'occupent auprès de DIEU leurs aïeux croyants pratiquants, pieux-vertueux, dévots auxquels DIEU a accordé la grâce de Lui obéir et de s'abstenir de contrevenir à Son ordre et la faveur de s'empresser à agir conformément au Coran et aux enseignements divins, suivre Son prophète et à supporter avec patience et piété les épreuves, [soit à cause de l'attitude de ces Juifs, Chrétiens, Musulmans ou autres d'être orgueilleux, hautains, …] ; de toute façon, le verset leur dit en quelque sorte ne vous illusionnez pas de la position de certains de vos aïeux pieux-vertueux auprès de DIEU ! Ils ne l'ont obtenu que par leur obéissance et non par de ''vains espoirs (*'amâniyy*)''. Efforcez-vous donc de Lui obéir et remettez-vous en à Son ordre, car Il ne pardonne leurs fautes qu'aux gens qui Lui ont obéi et auxquels [selon leur bons agissements] Il veut pardonner les fautes, de même Il ne châtie que ceux qui L'ont désobéi et qu'[en raison de leurs intentions et actions injustes obstinées] Il veut châtier.

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ قَدۡ جَآءَكُمۡ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمۡ عَلَىٰ فَتۡرَةٖ مِّنَ ٱلرُّسُلِ أَن تَقُولُواْ مَا جَآءَنَا مِنۢ بَشِيرٖ وَلَا نَذِيرٖۖ
فَقَدۡ جَآءَكُم بَشِيرٞ وَنَذِيرٞۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٞ ١٩

*yä~'ahla-lkitäbi qad jã'akum rasûlu**nâ** yubayyinu lakum ᶜalä fatra(t)in mmina-rrusuli 'an taqûlû mâjã'anâ mi(n) bachyrin wa lâ nadhyrin faqad jã'akum bachyrun wa nadhyrun wa-**llâh**u ᶜalä kulli chay'in **qadyr**un*

19 **Ô Gens de l'Écriture ! Vraiment Notre prophète vous est venu vous exposer clairement** [les vérités terrestres et de l'au-delà] **après l'intervalle** [de temps (des siècles) qui vous sépare] **des** [anciens] **prophètes, afin que vous ne disiez pas :** « **N'est venu à nous ni annonciateur ni avertisseur !** » [Voilà] **donc venu à vous un annonciateur et un avertisseur. Et DIEU est Omnipotent.**

Le verset s'adresse bienveillamment aux Gens de l'Écriture qui vivaient [en majorité] **dans la ville (Médine) où le Prophète ﷺ et les Compagnons avaient émigré.**

Lorsque le Prophète ﷺ invita les Gens de l'Écriture à croire à lui et à ce qu'il leur communiquait, certains d'entre les Juifs [qui étaient devenus impies à l'égard de leur Livre] **lui rétorquèrent que DIEU n'a suscité aucun Prophète après Moïse et n'a révélé aucun Livre après la Torah ! Le verset leur réplique ici qu'il y eut effectivement une interruption (*fatra*)[1] de la venue des Prophètes et celle-ci est la période qui s'écoula entre l'ascension de Jésus, fils de Marie, et la venue du Prophète Muhammad** - sur eux les Grâces et la Paix -**.**

Comme la finale des versets 15-19, **les phrases :**

*qad jã'akum rasûlu**nâ** …*:

Vraiment Notre prophète vous est venu…, et la suivante, presque réitérée :

faqad jã'akum bachyrun wa nadhyrun …:

En fait un Annonciateur et un Avertisseur vous est vraiment venu …; annoncent clairement [après un intervalle de temps, et dotée d'une qualité la plus parachevée] **une ''*mâ'ida* (don) de guidance'' :** [Voilà] **donc venu à vous un annonciateur et un**

avertisseur, **la venue du Prophète – sur lui les Grâces et la Paix - . Et** [sachez que] **DIEU est Omnipotent.**

N. **5**/19 :

1 – ***fatrat*** désigne : intervalle (de temps) ; période ; phase.

Dans cette période qui dura selon les commentateurs six cent ans, plus ou moins*, la venue des Prophètes fut un temps interrompue. Or, un Prophète est l'un des moyens essentiels de guidance !

D'après les uns, en cette phase, les Successeurs et leurs successeurs remplissaient la fonction nécessaire à la direction et guidance des gens, raison, âmes et cœurs ; cette fonction pouvant s'accomplir, à cause des circonstances sociales etc., publiquement ou non.

* [Selon Abû-l-Futûh Raziyy (T. IV, page 154) la durée entre la naissance de Jésus-Christ et l'Émigration du Prophète Muhammad de la Mecque à Médine était, selon le calendrier chrétien, six cent vingt et un ans et cent quatre-vingt quinze jours].

وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ جَعَلَ فِيكُمْ أَنۢبِيَآءَ وَجَعَلَكُم مُّلُوكًا
وَءَاتَىٰكُم مَّا لَمْ يُؤْتِ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٠﴾

wa 'idh qâla mûsä liqawmihï yäqawmi-dhkurû nic ma(t)a-llähi calaykum 'idh jacala fykum 'a(n)biyã'a wa jacalakum mmulûkan wa 'âtäkum mmâ lam yu'ti 'ahadan mmina-lcälamyna

20 [Souviens-toi !] **Lorsque Moïse dit à son peuple :** « **Ô mon peuple ! Rappelez-vous le bienfait que DIEU vous a accordé quand Il institua parmi vous des prophètes, Il a fait de vous des rois. Il vous a donné ce qu'Il n'avait pas donné à nul autre dans les mondes** [révolus]**.**

Évocation du rappel par Moïse[c.] des bienfaits divins :

Le verset dit : ô Muhammad ! Souviens-toi des paroles de Moïse à son peuple lorsqu'il lui dit, pour l'encourager à se conformer à l'ordre de DIEU et aller combattre les oppresseurs géants (*Jabbâryn***).**

Ô mon peuple ! Rappelez-vous le bienfait que DIEU vous a accordé : il s'agit de l'ensemble des bienfaits que, d'abord DIEU leur a accordés à cause de leur obéissance, Il institua parmi

vous des prophètes[1], c'est-à-dire des serviteurs pieux-vertueux et dévots bienveillants parfaits, vous communiquant des révélations, venant de Lui, au sujet de ce qui vous est connu ou de ce qui vous n'est pas connu (*ghayb*)[1] [c. à. d. vous faire savoir les choses sensibles ou suprasensibles, nécessaires et indispensables à la prospérité de votre vie ici-bas et dans l'au-delà]**.**

Il a fait de vous des rois (*mulûk*) : c'est-à-dire DIEU vous a libérés quand vous étiez sous le joug du Pharaon et ses gens, Il vous a octroyé votre liberté et dignité humaine, vous êtes devenus des nobles pratiquants des ordres et des enseignements divins [dotés de la paix...].

DIEU vous a donné ce qu'Il n'avait pas donné à nul autre dans les mondes [révolus] **!**

Moïse rappelle ici aux Enfants d'Israël que DIEU leur avait accordé des biens exceptionnels : la Manne, les Cailles, le Rocher [d'où jaillit les douze sources] **et la Nuée. Ces bienfaits n'avaient été accordés à aucun des mondes et peuples précédents[2].** [Voilà une *mâ'ida*]**.**

N. **5**/20 :

1 – La prophétie [donc, envoyer un Prophète *c.* à un peuple] est le plus grand et le plus important des bienfaits ; [de même, quasiment, pour l'Imâm*c.* élus par DIEU].

A rappeler que le terme *nabiyy* (pl, *'anbiyâ'*) désigne le Prophète en tant qu'il reçoit les révélations *wahyi* venant de DIEU, pour les communiquer au monde [entier].

Notons que par son étymologie le mot ''prophète'' (du grec ''prophétès'' de ''pro-phémi'' : mettre en lumière (*phaos*), parler à la place de, parler en vue de faire connaître, divulguer, révéler (aux intelligences, aux cœurs, ...)) est proche de cette notion fondamentale puisqu'il désigne proprement celui qui ''dit ou annonce quelque chose'' relevant de DIEU.

C’est ainsi que dans notre traduction et explication, en principe, nous employons le terme ’’prophète’’. Rappelons que le **Prophète** – sur lui les Grâces et la Paix – accomplit parallèlement deux fonctions revivifiantes : *ta*[c]*lym* et *tazkiya* (apprendre aux intelligences et purifier et prospérer les cœurs) ; d’où la *walâya(t)* du Prophète [s.] sur tout le monde. [Et, presque de même quant à la *walâya(t)* des Imâms élus par DIEU].

2 – ***[c]älamyn*** (les peuples ou les mondes) désigne : les peuples et ethnies qui vécurent sur la terre avant eux ; car les disciples de Moïse [c.], après leur délivrance, étaient devenus humbles, soumis, …, et par conséquent étaient comblés des faveurs et bienfaits divins, avaient reçu la Torah et la pratiquaient.

Voici donc ceux d’entre les Enfants d’Israël [c.] à qui DIEU avait donné la préséance sur les mondes révolus.

يَٰقَوْمِ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْأَرْضَ ٱلْمُقَدَّسَةَ ٱلَّتِى كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ وَلَا تَرْتَدُّوا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَارِكُمْ فَتَنقَلِبُوا۟ خَٰسِرِينَ ﴿٢١﴾

yäqawmi-dkhulû-l‘ar__d__a-lmuqaddasa(t)a-llaty **kataba-llāh***u lakum wa lâtartaddû* [c]*alä~ ‘adbârikum fatanqalibû khäsiryna*

21 **Ô peuple ! Entrez en Terre Sainte que DIEU vous a assignée. Ne revenez pas sur vos pas** (n’apostasiez pas) [car] **vous reviendriez perdants ».**

Rappel des impies des Enfants d’Israël à leurs devoirs.

Ce verset 21 fait ensuite savoir comment Moïse rappela son peuple à son devoir d’obéissance à l’ordre que DIEU lui avait donné :

Entrez en ‘Terre Sainte’[1] que DIEU vous a assignée [à ceux d’entre vous qui ferez preuve de bons serviteurs de DIEU].

Ne revenez pas sur vos pas, ne revenez pas en arrière : c. à. d. exécutez l’ordre que DIEU vous donne d’entrer dans cette ‘Terre’ en combattant les coupables qui l’habitent actuellement, car DIEU a écrit qu’elle sera pour vous c’est-à-dire : [si vous gardez votre foi en DIEU alors] Il a

écrit en votre faveur que vous vous y arrêterez et y demeurerez : ne rebroussez donc pas le chemin (n'apostasiez pas) [car] **vous reviendriez perdants, vous vous en retournerez perdants, d'abord parce que vous aurez perdu le bénéfice de l'accomplissement du devoir (d'aller à la 'guerre sainte'** *jihâd* **sur le chemin de DIEU) qui vous était proposé et ensuite parce que vous aurez contrevenu à l'ordre de DIEU.**

N. **5**/21 :

1 - Il s'agissait d'un territoire natal de nombre de Prophètes et croyants qui, eux-mêmes étant pratiquants, pieux-vertueux et dévots, au long de l'histoire, avaient répandu les enseignements divins [et combattu ignorances, impiétés, diverses formes d'idolâtries etc.]. Donc, le verset 21ordonne les Enfants d'Israël à suivre les Prophètes croire en DIEU et être pieux-vertueux (c. à. d. être heureux dans les deux mondes).

قَالُواْ يَـٰمُوسَىٰٓ إِنَّ فِيهَا قَوْمًا جَبَّارِينَ وَإِنَّا لَن نَّدْخُلَهَا حَتَّىٰ يَخْرُجُواْ مِنْهَا فَإِن يَخْرُجُواْ مِنْهَا فَإِنَّا دَٰخِلُونَ ﴿٢٢﴾

qâlû yämûsä~ 'inna fyhâ qawman jabbâryna wa 'innâ lan nnadkhulahâ hattä yakhrujû minhâ fa'in yakhrujû minhâ fa'innâ däkhilûna

22 **Ils répondirent :** « **Ô Moïse ! Il y a là un peuple d'oppresseurs** (géants) **et jamais nous n'y entrerons tant qu'ils ne l'auront pas quittée. S'ils en sortent, nous y entrerons certainement !** »

Réponse de ceux des Enfants d'Israël qui furent impies.

DIEU fait savoir ensuite à Son prophète comment le peuple répondit à Moïse :

yämûsä~ 'inna fyhâ qawman jabbâryna ...:

Ô Moïse ! Il y a là un peuple d'oppresseurs (géants) **... : dans cette Terre où tu nous ordonnes d'entrer, il y des hommes tyrans[1] de grande taille** [que nous n'avons ni la capacité ni la force de combattre][2].

N. **5**/22 :

1 – ***jabara, jabran, jubûran*** : panser ; bander ; restaurer ; remettre en place (un os).
jabr : contrainte ; force ; …
jabbâr : colosse ; géant ; oppresseur ; tyran ; herculéen ; impitoyable ; imposant ; violent.

Parmi les Noms divins figure le Nom **'al-Jabbâr** qui désigne DIEU en tant qu'Il arrange les affaires de Ses serviteurs et qu'Il les contraint par Sa Toute Puissance à se rétablir.

2 – Tandis que les Enfants d'Israël étaient appelés à les combattre et qu'ils auraient pu vaincre avec l'assistance que DIEU leur avait promise s'ils n'avaient fléchi et n'avaient contrevenu à Son ordre.

Mais la plupart d'entre eux transgressèrent l'ordre de leur Prophète, et c'est ainsi que le peuple épouvanté par ce qu'il lui était rapporté et oubliant que la Puissance de toute façon est à DIEU et à ceux que DIEU soutient, se rebellèrent contre Moïse en s'écriant : **''jamais nous n'y entrerons tant qu'ils ne l'auront pas quittée. S'ils en sortent, nous y entrerons certainement !''**

قَالَ رَجُلَانِ مِنَ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمَا ٱدْخُلُوا۟ عَلَيْهِمُ ٱلْبَابَ فَإِذَا دَخَلْتُمُوهُ
فَإِنَّكُمْ غَٰلِبُونَ ۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓا۟ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٣﴾

*qâla rajulâni mina-lladhyna yakhâfûna 'an^c^ama-**llāh**u ^c^alayhima-dkhulû 'alayhimu-lbâba fa'idhâ dakhaltumûhu fa'innakum ghälibûna wa ^c^ala-**llāh**i fatawakkalû~ 'in kuntum mmu'minyna*

23 **Deux hommes faisant partie de ceux qui craignaient** [respectueusement DIEU (suivaient les enseignements divins)] **et auxquels** [par récompense] **DIEU avait accordé un bienfait** [particulier] **dirent :** « **Entrez chez eux par la porte. Quand vous y serez entrés, vous voilà vainqueurs, et que ce soit donc à DIEU que vous vous en remettiez si vous êtes croyants** [sincères] » **!**

Deux hommes[1] … dirent : ces deux hommes, Josué et Caleb, s'adressèrent donc au peuple, lorsque celui-ci se mit à murmurer contre Moïse (v. précédent), en leur disant :
('u)dkhulû 'alayhimu-lbâba… **:**

Entrez chez eux par la porte …: c'est-à-dire : assaillez-les en pénétrant par la porte de leur ville, car si vous y passez, vous serez vraiment vainqueurs, si vous pénétrez par cette porte, DIEU sera avec vous et vous soutiendra.

… Ibn Is<u>h</u>âq rappelle que le peuple devant entrer dans cette Terre Sainte en s'inclinant en signe d'humilité et en prononçant un mot tel que ''*<u>h</u>i<u>tt</u>atun*'' pour implorer le Pardon de DIEU – comme cela avait été vu en explication 2/58 – mais que les hommes qui s'étaient adonnés aux abus mondains et qui n'avaient qu'une foi corrompue, modifièrent la formule de pardon qui leur avait été ordonné de dire[2].

*wa ᶜala-**llâh**i fatawakkalû~ 'in kuntum mmu'minyna* **:**
et que ce soit donc à DIEU que vous vous en remettiez si vous êtes croyants [sincères] » **!**

La clausule indique :
- **l'axe central des démarches que les croyants doivent observer [dans toute initiative] ;**
- **la solution propice** [voire unique dans les affaires très importantes, (après la révision de toutes les études, conceptions, plans, …, cas critiques matériels et spirituels)]**.**

N. **5**/23 :

1 – l'expression *'anᶜama-**llâh**u ᶜalayhimâ,* [auxquels l'octroi du bienfait est mentionné directement de par DIEU], laisse comprendre qu'il s'agissait de deux personnes* 'amis' de DIEU (*'awliyâ'*) [et qui, en l'occurrence ne désobéissaient pas au prophète de DIEU, (Moïse)].
* D'après la majorité des commentateurs il s'agissait de Yûchaᶜ bin Nûn (Josué) et Câlib bin Yûfanâ' (Caleb).

2 – Remarque : donc, il semble qu'il ne s'agissait pas là simplement d'une substitution par dérision 'apparente et à la légère' à l'égard de l'ordre divin, mais de quelque chose qui, sous un certain rapport, est

même encore plus grave, à savoir la substitution d'une parole exprimant une attitude purement spirituelle et excellente, en l'occurrence le ''retour à DIEU'', par une autre parole à caractère 'magique et illusoire' marquant une volonté de s'accaparer certaines circonstances et choses sacrées et les influences spirituelles afférentes, en vue de leur 'exploitation' dans un ordre contingent et à des fins de puissance et de prospérité purement mondaines et injustes.

{Nous proposons cette remarque pour attirer l'attention des :
- gens [en orient ou en occident] qui n'ont pas la foi saine et pure, sur les conséquences tristes de leur comportement impie dans leur vie quotidienne (et les regrets qui s'en suivront), en les invitant à se corriger…, d'une part,
- et d'autre, mettre en garde les croyants et gens honnêtes [qui ont le cœur sain et pur], dans leur vie familiale et sociale, contre ces impies rebelles ; et qu'ils gardent leur patience, piété et vertu, conformément aux indications divines [et évitent toute sorte de vexation etc.}.

قَالُوا۟ يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّا لَن نَّدْخُلَهَآ أَبَدًا مَّا دَامُوا۟ فِيهَا ۖ فَٱذْهَبْ أَنتَ وَرَبُّكَ فَقَٰتِلَآ إِنَّا هَٰهُنَا قَٰعِدُونَ ﴿٢٤﴾

qâlû yämûsä~ 'innâ lan nnadkhulahã 'abada<u>n</u> mmâ dâmû fyhâ fa-dhhab 'anta wa ***rabb****uka faqätilã 'innâ hähunâ qä*ᶜ*idûna*

24 [Les gens] **dirent :** « [Non,] **Moïse, nous n'y entrerons jamais tant qu'ils y seront ! Va donc toi et ton Seigneur et combattez tous deux.** [Quant à nous,] **nous restons là** [ou, nous sommes assis] **où nous sommes !** »

Obstination de ceux des Enfants d'Israël qui furent impies dans leur refus.

Le verset fait connaître ensuite les paroles que tint le peuple en majorité après qu'il eut entendu les propos de Caleb et de Josué : « [Non,] **Moïse, nous n'y entrerons jamais tant qu'ils y seront ! C'est-à-dire tant que nous vivrons nous n'entrerons pas dans cette Terre aussi longtemps que les oppresseurs géants s'y trouveront. Le peuple dit ensuite :**

Vas donc toi et ton Seigneur et combattez tous deux. [Quant à nous,] **nous restons là** [ou, nous sommes assis] **où nous sommes !** » **Ce qui signifie : Ô Moïse ! Si tu vas les combattre, nous n'irons pas avec**

toi, mais nous te laisserons y aller seul avec ton Seigneur et vous deux vous les combattrez.

قَالَ رَبِّ إِنِّي لَآ أَمْلِكُ إِلَّا نَفْسِي وَأَخِيۖ فَٱفْرُقْ بَيْنَنَا وَبَيْنَ ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٥﴾

qâla ***rabb****i ʻinny lãʻamliku ʻillâ nafsy wa ʻakhy fa-fruq baynanâ wa bayna-lqawmi-lfäsiqyna*

25 [Moïse] **dit : « Seigneur, je n'ai de pouvoir que sur moi-même et sur mon frère. Sépare-nous de ces gens pervers** [obstinés]**. »**

Le verset fait connaître le comportement (la réaction) de Moïse *c.* **qui, entendant de tels propos (v. 24), réagit contre son peuple et invoqua DIEU en ces termes : Seigneur, je n'ai de pouvoir que sur moi-même et sur mon frère. C. à. d. en dehors de moi-même et de mon frère je ne peut forcer personne à faire ce que j'aime, à savoir : obéir à DIEU. Moïse dit alors :**

Sépare-nous de ces gens pervers [obstinés] **! Ce qui signifie : tranche entre nous et ceux qui s'obstinent dans la prévarication.**

DIEU jugea entre Moïse et ceux des gens qui insistaient dans le ***kufr*** **(voir le sens au v. 5/12), en qualifiant ceux-ci de ''*fâsiqyn*'', (pervers, prévaricateurs) qui signifie littéralement : 'qui sortent' c. à. d. qui sortent 'sciemment' de la foi en DIEU pour entrer dans l'impiété (***khfr***).**

قَالَ فَإِنَّهَا مُحَرَّمَةٌ عَلَيْهِمْۛ أَرْبَعِينَ سَنَةًۛ يَتِيهُونَ فِي ٱلْأَرْضِۚ فَلَا تَأْسَ عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٦﴾

qâla *faʻinnahâ muharrama(t)un ᶜalayhim ʻarbaᶜyna sana(t)an yatyhûna fy-lʻardi falâtaʻsa ᶜala-lqawmi-lfäsiqyna*

26 [DIEU] **dit : « Elle** (la Terre Sainte) **leur est donc interdite quarante ans. Ils erreront sur la terre. Ne te désole pas pour les gens pervers. »**

Sanction des prévaricateurs obstinés.

Le verset fait connaître la sanction dont les prévaricateurs mentionnés au v. 25 sont frappés : La

Terre Sainte leur sera donc interdite quarante ans, où, Ils erreront sur la terre.

falâta'sa ᶜala-lqawmi-lfäsiqyna **:**

Ne te désole pas pour les gens pervers. Ô Moïse ne t'afflige pas sur les gens pervers et prévaricateurs obstinés !

… Suddiyy a dit à propos de ce passage : « Lorsque DIEU eut infligé l'errance aux gens pervers obstinés, Moïse – sur lui la Paix – fut pris de regrets et, à ce moment-là, DIEU lui révéla ''Ne t'afflige pas sur les gens prévaricateurs [obstinés]!'' C'est-à-dire : sur les gens que J'ai qualifié de *fäsiqyn*'' (prévaricateurs têtus impudents) ».

۞ وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ٱبْنَيْ ءَادَمَ بِٱلْحَقِّ إِذْ قَرَّبَا قُرْبَانًا فَتُقُبِّلَ مِنْ أَحَدِهِمَا وَلَمْ يُتَقَبَّلْ مِنَ ٱلْءَاخَرِ قَالَ لَأَقْتُلَنَّكَ قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ ٱللَّهُ مِنَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٢٧﴾

*wa-tlu ᶜalayhim naba'a-bnay 'âdama bi-lhaqqi 'idh qarrabâ qurbânan fatuqubbila min 'ahadihimâ wa lam yutaqabbal mina-l'âkhari qâla la'aqtulannaka qâla 'innamâ yataqabbalu-**lläh**u mina-lmuttaqyna*

27 [Ô Prophète !] **Récite-leur** (c. à. d. à tout le monde) **l'histoire des deux fils d'Adam en toute rectitude. Lorsqu'ils offrirent** [chacun] **une offrande** [à DIEU]**,** [celle] **de l'un d'eux fut agréée et** [celle] **de l'autre ne fut pas agréée. Celui-ci dit** [à son frère] **: « Je te tuerai ! »** [L'honnête] **dit : « DIEU n'agrée que** [l'offrande de] **ceux qui sont pieux.**

Les versets 20-26 traitaient du cas des Gens de l'Écriture, en l'occurrence des Enfants d'Israël (Jacob).

Maintenant, pour offrir une vue générale sur le genre humain, les versets 27-32 vont donner un perspectif du comportement des premiers Enfants d'Adam afin de conclure de l'ensemble des deux groupes de versets, la leçon et la solution *mâ'idatique* (don céleste) **à tous les humains, susceptibles de mener une vie parachevée, jusqu'à la fin des temps.**

wa-tlu ᶜalayhim naba'a-bnay 'âdama bi-lhaqqi **:**

[Ô Prophète !] **Récite-leur** (c. à. d. à tout le monde) **en toute rectitude et vérité, l'histoire des deux fils d'Adam Hâbyl (Abel) et Qâbyl (Caïn), ce qui advint à celui qui, étant honnête**[1]**, obéit à son Seigneur et ce qui advint à celui qui, étant méchant**[1]**, Lui désobéit, car dans l'excellente récompense que le Seigneur a accordée à l'un et la sanction qu'Il a infligé à l'autre, il y a aussi bien pour tous les humains** [désireux et sincères] **une belle leçon à déduire.**

'idh qarrabâ qurbânan fatuqubbila min 'ahadihimâ wa lam yutaqabbal mina-l'âkhari **:**
Lorsqu'ils offrirent [chacun] **une offrande** [à DIEU]**,** [celle] **de l'un d'eux fut agréée et** [celle] **de l'autre ne fut pas agréée.**

Le passage ne précise pas s'il s'agissait d'un ordre venant directement de DIEU ou par Adam [par exemple]... Quoiqu'il en soit, les Enfants devraient obéir à l'ordre céleste divin et faire une offrande[2] **: Abel agit excellemment** [et s'acquitta de son devoir sincèrement et parfaitement]**, tandis que Caïn n'a pas obéi à l'ordre** [et a agi injustement]**. Donc,**
[L'offrande] **de l'un d'eux** (Abel) **fut agréée et** [celle] **de l'autre** (Caïn) **ne fut pas agréée ; celui-ci, par jalousie, répliqua :**
la'aqtulannaka **:**
Je te tuerai !
qâla 'innamâ ***yataqabbalu-llâhu*** *mina-lmuttaqyna* **:**
[L'honnête] **dit : « DIEU n'agrée que** [l'offrande et les bonnes œuvres de] **ceux qui sont pieux** [qui évitent les interdits (et accomplissent les indications) purement pour obéir à Lui]**.**

La phrase déclare que la victime était croyant qui connaissait très bien DIEU, le Créateur Éternel Omniscient, Omnipotent, …, qui jugera minutieusement toutes les intentions et actions des gens, les récompensera ou les sanctionnera [ici-bas et/ou dans l'au-delà] **d'une façon parfaitement juste** [en prenant en compte tous les facteurs intervenants intérieurs et extérieurs]**.**

La clausule doit servir d'emblème pour tous les gens honnêtes et désireux sincères.

N. **5**/27 :

1 – Les épithètes 'honnête' ou 'méchant' est envisagé selon le dialogue d'entre les deux frères mentionnés dans les passages du verset.

Certains voient dans l'attitude de Caïn, telle qu'elle se dégage des données traditionnelles, une forme de *chirk* (d'association d'un autre à DIEU) : Caïn montre sa jalousie, son avidité et son orgueil et que dans l'acte rituel qu'il devait effectuer il n'a pas été capable de dépasser ces passions de son âme pour les sacrifier à une orientation pure et sincère vers DIEU ; il agissait donc comme ces êtres évoqués en **25**/43, pour qui le véritable *'ilâh*, c'est-à-dire le véritable adoré qu'ils suivent et auxquels ils obéissent, est non pas DIEU mais leur passion [mondaine] (*hawâ*).

2 – ***qurbân*** : offrande sacrificielle, oblation, nommée ainsi du fait que celui qui l'effectuait (*quarraba*) cherchait par cet acte rituel à se rapprocher (*taqarraba*) de DIEU. Voir Explication **3**/183.

L'offrande est comme *sadaqa* : litt. aumône effectuée en guise de preuve de sincérité (*sidq*) présentée dans la voie de DIEU, ou *zakât* : Aumône rituelle : litt. : 'aumône purificatrice' pour l'âme qui l'effectue et pour les biens restants. Dans la mesure où, par ses œuvres pieuses, l'être cherche à obéir aux ordres de DIEU et se rapprocher (*taqarraba*) de son Seigneur, ses œuvres, à leur tour, sont donc des formes d'offrandes sacrificielles (*qurba*). Voir **9**/99.

لَئِنۢ بَسَطتَ إِلَيَّ يَدَكَ لِتَقْتُلَنِى مَآ أَنَا۠ بِبَاسِطٍ يَدِىَ إِلَيْكَ لِأَقْتُلَكَ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ ٱللَّهَ رَبَّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٨﴾

*la'i(n) basatta 'ilayya yadaka litaqtulany mã'ana bibâsitin yadiya 'ilayka li'aqtulaka 'inny~ 'akhâfu-***llāh***a* **rabb***a-l*ᶜ*ālamyna*

28 **Si tu portes la main sur moi pour me tuer, moi je ne suis pas celui qui porte la main sur toi pour te tuer,** [car]**, je crains** [pieusement] **DIEU, Seigneur des mondes.**

Attitude d'Abel.

Ce verset fait connaître ensuite les propos qu'Abel tint à son frère lorsque ce dernier lui eut dit qu'il allait le tuer :

Si tu portes la main sur moi pour me tuer, moi je ne suis pas celui qui porte la main sur toi pour te tuer ….

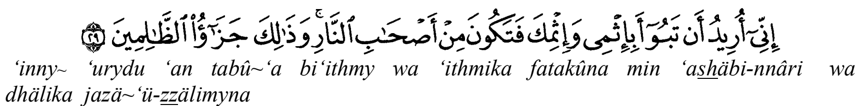
D'après certains savants, Abel faisait savoir de cette façon à son frère qui voulait le tuer qu'une telle chose n'était pas licite et qu'il n'avait pas à porter la main sur lui d'une façon que DIEU n'avait pas permise…[1] et il a déclaré nettement :

*'inny~ 'akhâfu-***lläh***a* **rabb***a-l*ᶜ*älamyna* **:**

[car]**, je crains** [pieusement] **DIEU, Seigneur des mondes. Qui marque sa foi ferme en DIEU, Seigneur Éternel des mondes.**

N. **5**/28 :

1 – D'après certains commentateurs, celui qui fut la victime était le plus fort des deux, mais c'était la gêne et la piété qu'il éprouvait à commettre un crime qui l'empêcha de tendre la main pour tuer son frère, car, à ce moment-là s'il levait la main sur lui (Caïn), assurément celui-ci serait achevé. Certes il n'a pas cédé non plus et le passage n'en parle pas explicitement. Il a dit seulement : « Je ne suis pas décidé de te tuer ! » Il se peut qu'il soit tué à l'improviste, ou bien après s'être défendu dûment [toujours sans avoir voulu tuer son frère].



'inny~ 'urydu 'an tabû~'a bi'ithmy wa 'ithmika fatakûna min 'ashäbi-nnâri wa dhälika jazä~'ü-zzälimyna

29 [En vérité] **je veux que tu t'en retournes avec mon péché (***'ithmy***) et ton péché (***'ithmik***) ; ainsi seras-tu parmi les compagnons du Feu et c'est là la sanction des injustes.** »

[En vérité] **je veux[1] que tu t'en retournes avec mon péché (***'ithmy***), c'est-à-dire avec le péché qui t'incombe si tu m'assassines.**

… ᶜabda-llâh ibn ᶜamru rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Il n'est pas une âme qui tue injustement sans que le premier fils d'Adam n'endosse une part du crime, et cela du fait qu'il fut le premier à donner l'exemple du meurtre »[2].

et ton péché (*'ithmik*) : {tu as été désobéissant à l'égard de DIEU [et c'est la raison pour laquelle ton offrande n'a pas été agréée et]**} ; maintenant : si tu m'assassines** [ce qui est un péché grave] **tu auras, à cause de l'avoir hérité de toi, en plus, la sanction des descendants d'Adam qui seraient coupables d'un crime similaire.**

Abel précise : si, le meurtre aura réellement lieu, je ne veux pas que ce soit moi qui le commette (je ne veux pas du tout commettre le meurtre) **; et je ne veux pas non plus que toi (Caïn) le commettes !** [… Après les conseils et avertissements] **il met, sérieusement, son frère en garde : si toi tu le commettes ainsi seras-tu parmi les compagnons** [perpétuels] **du Feu et c'est là la sanction** [infernale et très grave] **des injustes.** »

Le Feu est la sanction de ceux qui abandonnent la Voie de DIEU et qui transgressent les dispositions qu'Il a instituées pour eux. Or en nous faisant savoir qu'Abel dit à Caïn que le meurtre que celui-ci se proposait de commettre le ferait entrer parmi les hôtes de la Géhenne, le verset nous fait savoir que DIEU avait déjà appris les ordres et les interdits à la descendance d'Adam depuis le moment où Il le fit exister dans le monde Dharr (**7**/172)**, et qu'Il lui avait adressé la promesse de la récompense ultime ainsi que le fait du châtiment. Si tel n'avait pas été le cas, Abel n'eût pas dit à son frère que son assassinat le mettrait parmi les hôtes du Feu, et il ne lui eût pas fait savoir que c'est là la sanction des injustes.**

____

N. **5**/28 :

1 – Certains commentateurs sont d'avis que : « Cette 'volonté' de Abel (''Je veux …'') était basée sur un décret venant de DIEU ».

{Il y a des commentateurs qui disent « … Abel était honnête, croyant et un bon serviteur de DIEU (presque un Saint) [et alors, il se peut qu'il reçoive les ordres et inspirations venant d'en haut…]. (Les échanges des paroles et déroulement des faits signalés dans ces versets-ci, l'affirment)}.

2 – D'une façon générale : quiconque donne l'exemple d'un péché ou d'un acte criminel, à lui sera infligé [aussi] la part du châtiment des descendants qui le commettront.

فَطَوَّعَتْ لَهُۥ نَفْسُهُۥ قَتْلَ أَخِيهِ فَقَتَلَهُۥ فَأَصْبَحَ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ۝٣٠

fatawwa^{c}at lahü nafsuhü qatla 'akhyhi faqatalahü fa'asbaha mina-lkhäsiryna

30 **Son âme** [malveillante] **l'incita** [le méchant]**, peu à peu, à** [commettre le] **meurtre de son frère, il le tua** [et] **fut** [baissé] **au nombre des perdants.**

Le meurtre d'Abel.

Caïn[1] tua Abel délibérément de lui-même en s'encourageant à commettre cet acte.

… On dit que selon Ibn ^{C}abbâs et Ibn Mas^{c}ûd : « Le jeune homme fuit alors devant son frère jusqu'au sommet des montagnes. C'est dans la montagne que son frère le retrouva un jour, là où il gardait ses moutons, et pendant qu'il dormait son frère empoigna une grosse pierre avec laquelle il lui fracassa la tête (…) ».

faqatalahü fa'asbaha mina-lkhäsiryna

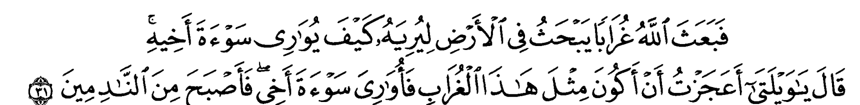
Les perdants (*khâsiryn*) sont ceux qui échangent le bien contre le mal, le vrai bonheur contre les malheurs et maladies[2], leur Fin dernière contre les délices illicites de ce bas monde en préférant celui-ci à leur Vie ultime,

car, dans cet échange, ils sont perdants et ils seront amèrement déçus le Jour où ils verront combien ils ont été abusés dans leur ''commerce''.

N. **5**/30 :

1 – Déjà Caïn s'était adonné aux péchés, …, par lesquels, pas-à-pas, il avait ouvert le cœur pour l'intervention du Diable : il avait cédé aux tentations [et avait vécu les résultats fâcheux (qui devraient servir de leçons)] ; ici aussi le fait fut embelli, aux yeux de Caïn, par le Diable.

2 – Chaque âme connaîtra certains résultats des intentions et actions de l'être :
- lors de sa vie terrestre [en majorité lors d'âge de décrépitude], avant sa mort ;
- dans la phase de *Barzakh* (entre la mort et le Jour de la résurrection) ;
- le reste, et l'ensemble d'une façon parfaite, au Jour de la résurrection.



*faba^c^atha-**Illäh**u ghurâba<u>n</u> yab<u>h</u>athu fy-l'ar<u>d</u>i liyuriyahu kayfa yuwäry saw'a(t)a 'akhyhi qâla yäwaylatä~ a^c^ajaztu 'an 'akûna mithla hädha-lghurâbi fa'uwäriya saw'a(t)a 'akhy fa'a<u>s</u>ba<u>h</u>a mina-nnädimyna*

31 **DIEU envoya alors un corbeau** [qui se mit à] **fouiller la terre afin de lui faire voir comment ensevelir le cadavre de son frère.** « **Oh ! Malheur à moi ! dit-il** (le coupable)**. Suis-je incapable d'être comme ce corbeau et d'ensevelir le cadavre de mon frère ?** » **Il fut** [baissé] **au nombre de ceux que hante le remords** [insupportable]**.**

Remords de Caïn et enterrement d'Abel.

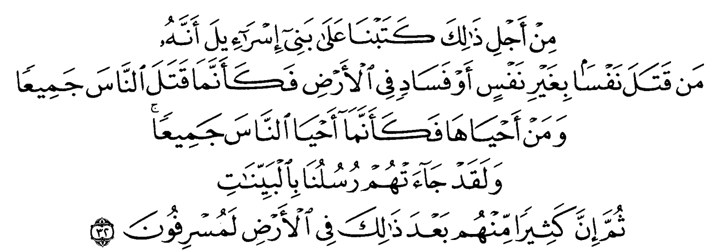
… Un <u>h</u>adîth rapporté de l'Imâm <u>S</u>âdiq [c.] dit : « Caïn avait laissé Abel mort à même le sol et ne savait que faire du cadavre de son frère. En peu de temps les

animaux vinrent le dévorer ; il le transporta sur son dos pendant un certain temps dans un sac, les cornacées le poursuivaient… ; finalement, comme dit le Coran ;
DIEU envoya alors un corbeau [qui se mit à] **fouiller la terre afin de lui faire voir comment ensevelir le cadavre de son frère ».**

… D’après Ibn ^{C}abbâs et Ibn Mas^{c}ûd : « … DIEU envoya deux corbeaux frères qui se battirent jusqu’à ce que l’un eut tué l’autre : celui qui resta alors en vie creusa la terre pour enterrer son compagnon puis il le recouvrit de terre ; Caïn voyant cela s’exclama :
« **Oh ! Malheur à moi ! dit-il** (le coupable)**. Suis-je incapable d’être comme ce corbeau et d’ensevelir le cadavre de mon frère ?** » **Quel malheur ! Serais-je donc incapable d’être comme ce corbeau et de dérober au vu le cadavre de mon frère ? »**
Il fut [baissé] **au nombre de ceux que hante le remords** [insupportable]**.**

… Il y a des hadîth qui disent : le Prophète – sur lui les Grâces et la Paix – a dit : « DIEU, Puissant et Majestueux, a fait des deux fils d’Adam un exemple pour vous. Prenez exemple sur le meilleur des deux et laissez le plus mauvais ! »

N. B. Caïn aurait pu être honnête !



min ‘ajli dhälika katabnâ ^{c}*alä bany~ ‘isrä~‘iyla ‘annahü man qatala nafsa(n) bighayri nafsin ‘aw fasâdin fy-l‘ardi faka‘annamâ qatala-nnâsa jamy*^{c}*an wa man ‘ahyâhâ faka‘annamã ‘ahya-nnâsa jamy*^{c}*an wa laqad jâ‘athum rusulu*nâ *bi-lbayyinäti thumma ‘inna kathyran mminhum ba*^{c}*da dhälika fy-l‘ardi lamusrifûna*

32 **A propos de cela, Nous avons édicté pour les Enfants d'Israël : quiconque tue une personne sans que celle-ci ait tué ou semé une corruption** [très grave] **sur la terre, c'est comme s'il tuait tous les hommes** [d'une branche de l'Humanité] **; et quiconque fait revivre** [une personne]**, c'est comme s'il avait fait revivre tous les hommes** [d'une branche de l'arbre de l'Humanité]**. En toute vérité, Nos prophètes étaient pourtant venus à eux, mais eux, pour la plupart, se mirent à commettre des excès sur la terre.**

Similitude entre la gravité de la faute de Caïn et ses ressemblants.

min 'ajli dhälika [1]**:**

A propos de cela, c'est-à-dire, à propos du crime du fils d'Adam, meurtrier de son frère, Nous avons édicté pour les Enfants d'Israël :

Un être équivaut à ses descendants humains tous entiers.

quiconque tue une personne sans que celle-ci ait tué ; c'est-à-dire celui d'entre les Enfants d'Israël [ou autres, en orient ou en occident] qui tuerait injustement quelqu'un sans raison : sans que cette personne mérite qu'on ne le mette à mort,

ou avoir semé une corruption [très grave] **sur la terre : ou sans que cette personne ait perpétré une corruption grave qui lui aurait fait mériter la mise à mort, ''la corruption (*fasâd*) sur terre'' consistant à guerroyer contre DIEU et Son prophète et à semer la terreur c'est comme s'il tuait tous les hommes** [d'une branche de l'Humanité] ;

et quiconque fait revivre [une personne]**, c'est comme s'il avait fait revivre toutes les personnes** [d'une branche de l'Humanité]**.**

Les commentateurs divergent sur l'interprétation de ce passage :

- **D'après les uns le sens est le suivant : celui qui tue un Prophète ou un Imâm[2] juste (*ma^c^ṣûm*) c'est comme s'il tuait tous les gens du fait qu'il les prive de la**

vivification [spirituelle] (*'ihyâ*) qu'un tel être leur eût apportée ; par contre, celui qui soutient fermement un Prophète ou un Imâm *ma^{c}sûm* c'est comme s'il les vivifiait (*'ahyâ*) grâce à la vivification dont il laisse ainsi profiter les gens. Cet avis est fondé sur des propos d'Ibn ^{C}abbâs.

- **Suivant d'autres commentateurs, ce passage signifie que celui qui aurait commis un tel acte aurait commis, pour la victime, un crime aussi grave que s'il avait tué toute [une branche d'Humanité] : par contre, celui qui sauve un être ferait là, pour cet être, une chose comparable à ce que ferait celui qui vivifiait toute une branche d'Humanité ;**
- **…**
- **Il pourrait s'agir des domaines éducatifs, intellectuels, moraux, spirituels de l'être humain : [quiconque égare une personne c'est comme s'il égarait tous les hommes** [d'une branche de l'Humanité] **; et quiconque fait revivre** [une personne (l'éduque et la guide conformément aux indications islamiques)]**, c'est comme s'il avait fait revivre tous les hommes** [d'une branche de l'arbre de l'Humanité] **; ou de tout ce qui concerne la vie matérielle immédiate ou dans le temps, individuelle ou sociale, etc.**

Nos prophètes étaient pourtant venus à eux….

Le verset affirme ici solennellement que les prophètes – que DIEU leur accorde la Grâce - sont venus avec les preuves évidentes c. à. d. avec des signes clairs et probants de la véracité de ce qu'ils avaient à leur communiquer et de la justesse de la foi à laquelle ils avaient reçu mission de les appeler ; or voilà qu'à la suite de cela, c. à. d. après la venue des Prophètes de la part de DIEU avec les preuves évidentes un grand

nombre de ceux des Enfants d'Israël [ou leur semblable sur la terre] qui sont devenus impies prévaricateurs et qui passent outre (*lamusrifûna*), c. à. d. agissent sur terre en désobéissant à DIEU et en étant hostiles à Ses enseignements, ainsi qu'envers Ses prophètes, car ils suivent leur propres passions individuelles, s'attachent aux délices illicites mondaines, commettent sciemment des injustices, s'accaparent les biens des autres et s'opposent impudiquement aux enseignements des Prophètes ; c. à. d. leur *'isrâf*, leur 'fait de passer outre', qu'ils commettent délibérément sur terre (…).

N. **5**/32 :

1 – ici, c'est une formule de transition pour introduire une indication divine (la *Mâ'ida* qui consiste à exposer clairement la situation infernale [d'héritage, passion etc.] qui règne parmi les injustes et criminels ; pour inviter les esprits désireux humains à faire leur possible et bénéficier des dons célestes (versets coraniques et enseignements du Prophète Muhammad ﷺ).

Assurément, DIEU, le Tout-Puissant et Sage, les guidera, les assistera, … ; et, s'ils persévèrent dans la juste Voie, Il les admettra en Sa Miséricorde, ici-bas et dans l'au-delà ! Car, DIEU Éternel est Pardonnant et le Très-Bienfaiteur !

2 – Imâm : voir explication du v. **2**/124.

إِنَّمَا جَزَٰٓؤُاْ ٱلَّذِينَ يُحَارِبُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَسۡعَوۡنَ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَسَادًا أَن يُقَتَّلُوٓاْ أَوۡ يُصَلَّبُوٓاْ
أَوۡ تُقَطَّعَ أَيۡدِيهِمۡ وَأَرۡجُلُهُم مِّنۡ خِلَٰفٍ أَوۡ يُنفَوۡاْ مِنَ ٱلۡأَرۡضِۚ ذَٰلِكَ لَهُمۡ خِزۡيٞ فِي ٱلدُّنۡيَاۖ
وَلَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ٣٣

*'innamâ jazä~'ü-lladhyna yuhâribûna-**lläh**a wa rasûla**hü** wa yas^cawna fy-l'ardi fasâdan 'an yuqattalû~ 'aw yusallabû~ 'aw tuqatta^ca 'aydyhim wa 'arjuluhum mmin khiläfin 'aw yunfaw mina-l'ardi dhälika lahum khizyun fy-ddunayâ wa lahum fy-l'âkhira(t)i ^cadhâbun ^cazymun*

33 **Ceux qui font la guerre à DIEU et à Son prophète et sèment la corruption** [irrémédiable] **sur la terre, leur punition sera d'être tués ou crucifiés ou d'avoir main et pied opposé coupés ou d'être bannis du pays. Que cela leur soit ignominie en ce monde, et dans l'au-delà ils subiront un lourd châtiment,**

Ce verset, présentant une continuité thématique avec les versets précédents, fait savoir aux serviteurs quels doivent être la sanction et le châtiment (*ᶜiqâb*) de

ceux qui font la guerre à DIEU[1] et à Son prophète[2] et sèment la corruption [irrémédiable] **sur la terre : la mise à mort, la crucifixion, le retranchement** [des doigts] **de la main droite et du pied gauche ou encore le bannissement[3], cela en guise d'opprobre pour eux dans ce bas monde, et au cas où il ne se repentent pas ici-bas, un châtiment immense dans l'Autre monde.**

dhälika lahum khizyun fy-ddunayâ wa lahum fy-l'âkhira(t)i ᶜadhâbun ᶜazymun **:**

Que cela leur soit ignominie en ce monde, qu'ils y croient ou non ! C'est la parole du Créateur Éternel du système de la création (les faits auront lieu effectivement)[2],

et dans l'autre monde ils subiront un lourd châtiment, d'une façon juste égale à leurs intentions et actions injustes et criminelles ![3]

RÉCOMPENSES OU SANCTIONS DE L'ÊTRE HUMAIN AU COURS DES DIFFÉRENTES PHASES DE SON EXISTENCE.

L'âme de l'être (l'âme adamique) est le siège de réception des résultats des actions de l'être :

- **elle est mise à l'existence dans le monde Dharr (cf. 7/172) ;**

- **devient en vigueur dès la conception [jusqu'à la naissance] au sein de la mère ;**
- **elle est en pleine activité lors de la vie terrestre de l'être : s'affaiblit et s'assombrit à cause des mauvais actes de l'homme et, se fortifie et s'éclaircit par les bonnes intentions et actions de l'homme ;**
- **elle ne meurt pas avec la mort [physique] de l'homme [elle continue sa vie dans le Barzakh** (cf. **2**/154)**], elle reçoit les effets posthumes de tout ce que l'homme a fait dans sa vie terrestre, et cela jusqu'au Jour de résurrection. [Si quelqu'un a commis une injustice, les mauvais résultats et leur suite accableront son âme ; (par exemple celle-ci verra quel préjudice impudent a-t-il infligé à elle-même, quels malheurs, perfidies, quelles maladies honteuses etc. a laissé en héritage à ses enfants, amis, famille, société, descendants, générations …)] !**
- **Enfin, au Jour du compte, à la résurrection, toutes les intentions, actions, …, apparaîtront telles quelles** (**18**/49)**, dans l'ambiance où elles auront eu lieu dans la vie terrestre (…).**

N. **5**/33 :

1 – *muhâraba* c'est-à-dire guerroyer contre [les croyants et serviteurs de] DIEU, et Son prophète.

muhârib peut être un voleur coupeur de routes, ou n'importe quel voleur qui entre chez les particuliers ou dans les locaux publics (voir le v. 38), de jour ou de nuit, armé, ou celui qui commet par ruse [par exemple qui trompe un homme ou un jeune homme, qui le fait entrer dans une maison ou qui l'attire à l'écart, qui l'assassine et s'empare de ses biens, …], ou quiconque explose des matières et tue ou blesse les gens, ou attaque les gens sans défense, innocents, faibles, ou fait couler le sang.

Le ‘fait de guerroyer’ *hirâba*, autre terme pour *muhâraba*, désigne aussi le fait de s’armer puis provoquer le désordre, faire couler le sang, s’emparer des biens, attenter à l’intégrité des personnes, ou détruire récoltes et bétails, …, en faisant fi de la religion, de la morale, de tous les enseignements célestes… Entre dans cette notion de *hirâba* le cas des gangs de tueurs, de ravisseurs d’enfants, des bandes de brigades s’attaquant aux maisons ou établissements, …, des ravisseurs de jeunes filles en vue de les prostituer, …

De même, guerroyer contre le prophète de DIEU [ou contre Imâm], ou contre les croyants, etc. font partie de *muhâraba* et seront sanctionnés.

Tous ceux qui conçoivent et fomentent les diverses formes d’injustices, guerres et crimes [individuels, familiaux, ethniques, nationaux, internationaux, mondiaux] immédiats ou dans le temps, ceux qui les financent et les soutiennent, ceux qui les exécutent, ceux qui dévorent, avalent et sucent le sang, ceux qui y participent d’une façon ou d’une autre : seront châtiés, comme ils le méritent, en fonction de leurs intentions et actions ; nul ne peut s’évader aux sanctions [l’histoire authentique le prouve sur la terre, les Livres célestes annoncent clairement les formules, solutions (ici, voir le v. suivent) et résultats (voir l’histoire des ᶜâdes, Thamûd, Lût, …) ; parfois, DIEU, louangé soit-Il, annonce la date de l’arrivée du châtiment (…)].

Éducations, indications et contrindications, invitations divines sont toujours, préalablement, adéquatement et suffisamment, adressées à chaque âme, intelligence saine, conscience sincère, cœur pur (…) !

SANCTION DE LA MUHÂRABA :

La sanction consiste en ce qu’ils seront mise à mort ou crucifiés ou que [les doigts de] leur main et leur pied seront retranchés par opposés ou qu’ils seront bannis du pays. Le verset fait donc savoir que, celui qui guerroie contre ‘DIEU’ et Son prophète et travaille à semer la corruption sur terre, qu’il s’agisse d’un oriental ou d’un occidental, il subira le châtiment de ses intentions et actions de *muhâraba*.

QUI DÉCIDERA DE l’APPLICATION PÉNALE ?

T̲abarî et d'autres commentateurs, s'appuyant sur les propos de Mâlik, etc. disent : « … L'application de ces peines sera laissée à l'entière charge de l'Imâm qui pourra décider de n'importe laquelle de ces peines mentionnées par DIEU [et qui sera infligée] ».

… [C]at̲â a dit : « L'Imâm fera dans ce domaine ce qu'il voudra. S'il le veut, ce sera la mise à mort ou bien le retranchement [des doigts] ou bien le bannissement et cela compte tenu de la parole de DIEU : ''ils seront mises à mort ou…''. Cela relèvera de l'autorité de l'Imâm gouvernant le peuple ; il agira en cela comme il le voudra [selon les enseignements de DIEU] ».

2 – En l'absence de l'Imâm, pour la modalité d'application, dans chaque cas, se référer à la Jurisprudence islamique, le Fiqh.

إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُواْ مِن قَبۡلِ أَن تَقۡدِرُواْ عَلَيۡهِمۡۖ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٣٤

*'illa-lladhyna tâbû min qabli 'an taqdirû [c]alayhim fa-[c]lamû~ 'anna-**llâh**a* ***ghafûrun̲ rraḫymun̲***

34 **exception faite pour ceux qui se seront repentis** [et se seront corrigés] **avant que vous ne les ayez en votre pouvoir. Sachez que DIEU est Pardonnant** [et Il est] **Très-Miséricordieux.**

Solution : retour à résipiscence [avant arrestation].

'illa-lladhyna tâbû min qabli 'an taqdirû [c]alayhim **:**
exception faite pour ceux qui se seront repentis [et se seront corrigés] **avant que vous ne les ayez en votre pouvoir. Après avoir fait connaître quelle devra être la sanction du *muh̲âraba* contre DIEU et Son prophète, et après avoir fait savoir que cette sanction constituera pour *muh̲ârib* un opprobre dans ce monde qui ne lui épargnera pas le châtiment dans l'Autre, le passage annonce que ces sanctions ne s'appliqueront pas sur ceux [**muh̲ârib**] qui se seront effectivement repentis** [et se seront réellement corrigés] **avant que l'autorité ne les tienne en son pouvoir.**

Pour différents cas et pour les détails voir le Fiqh

[Par exemple : si la personne (*mu<u>h</u>ârib*) a été convaincue de *mu<u>h</u>âraba* et ne s'est pas repentie à temps, ce sera en fait à l'Imâm de prendre en charge l'application des peines compensatoires… ;

Le *mu<u>h</u>ârib* qui se sera rédimé avant d'être tombé entre les mains des autorités et se trouve encore en possession des biens ne lui appartenant pas sera, sans être autrement inquiété, tenu de restituer ces biens à leur propriétaire...].

*fa-ᶜlamû~ 'anna-**lläh**a **ghafûru<u>n</u> rra<u>h</u>ymu<u>n</u>*** **:**
Sachez que DIEU est Pardonnant [et] **Très-Miséricordieux.**

L'être humain devra s'éduquer, …, et faire attention à ne pas tomber dans les pièges des passions [intérieures] **et des tentations** [extérieures]**. Toutefois si l'homme, malgré lui, dérape : DIEU est Pardonnant** [et] **Très-Miséricordieux.** Voir (**2**/222).

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱبْتَغُوٓا۟ إِلَيْهِ ٱلْوَسِيلَةَ وَجَـٰهِدُوا۟ فِى سَبِيلِهِۦ
لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣٥﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû-ttaqû-**llä**a wa-btaghû~ '**ilayhi**-lwasyla(t)a wa jähidû fy **sabylihï** laᶜallakum tufli<u>h</u>ûna*

35 **Ô croyants ! Soyez pieux à** [l'égard des enseignements de] **DIEU, recherchez le moyen** [de vous rapprocher] **de Lui et combattez dans Sa Voie, afin que vous réussissiez** [à parvenir à la félicité paradisiaque]**.**

Le v. 33 traita de l'agissement des criminels ; le v. 34 encouragea ceux qui se seront repentis à temps…

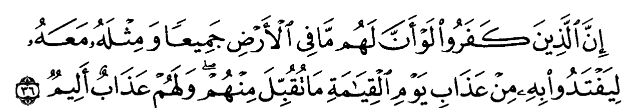
Le v. 5/35 s'adresse aux croyants [et gens honnêtes] **du monde entier et cela jusqu'à la fin des temps, donc c'est un enseignement divin *mâ'idatique* qui doit être accomplis purement pour obéir à DIEU.** [L'un de bons résultats consistera à faire face à ce qui est signalé au long du v. **5**/33]. Il est également préconisé à tous ceux qui, sont sous les jougs des injustes [petits ou grands, individus ou sociétés …].

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû-ttaqû-**lläh**a wa-btaghû~ '**ilayhi**-lwasyla(t)a wa jähidû fy **sabylihï*** **:**

- **Soyez pieux à** [l'égard des enseignements de] **DIEU : la piété contrôle le comportement du croyant et sa liaison avec DIEU, le maintient dans la Voie juste, …, engendre paix, salut,**
  Voir l'explication des versets **2/**2, 103, 187, 194, 203, 212, 223, 231, 233, 282.

- **recherchez le moyen** [de vous rapprocher] **de Lui : la 'connexion' avec la Source se fait par les moyens que DIEU, le Très-Bienfaiteur, a choisis à l'intention des êtres humains (c. à. d. Prophète et Imâm, Livre, et** - dans les niveaux avancés – **les Anges, et finalement la Résurrection). Les croyants [et gens honnêtes] essayeront, dans la mesure de leurs possibilités, agir [ou réagir] conformément aux indications venants desdits 'moyens' [par exemple :** ''*yactifu-hawä 'ila-lhudä*'' **(c. à. d. transformer la passion à la direction [divine] chez lui-même, les siens, amis, prochains,** (voir fin du v. **2**/87, etc.)
- **combattez dans Sa Voie. L'Imâm Hussaïn c. a dit : «** *'inna-hayâta caqydatun wa jihâdun* (La vie consiste en la foi en DIEU Unique et combattre sur Sa voie) **».**
  A propos de 'combat' voir les vs. **2/**154, 157, 190 191-195, 213-218 ; 243-246…

lacallakum tuflihûna **:**
afin que vous réussissiez [à parvenir à la félicité paradisiaque]**.**
Voir les vs. **2**/5, etc.



'inna-lladhyna kafarû law 'anna lahum mmâ fy-l'ardi jamycan wa mithlahü macahü liyaftadû bihï min cadhâbi yawmi-lqiyäma(t)i mâtuqubbila minhum wa lahum cadhâbun 'alymun

36 **Ceux qui font preuve d'impiété, s'ils possédaient tout ce qu'il y a sur terre et encore autant pour se racheter** [et échapper] **au châtiment du Jour de la résurrection, cela ne serait pas accepté de leur part ; et ils subiront un douloureux châtiment.**

Pour ce qui est des impies (*kâfir*).

'inna-lladhyna kafarû law 'anna lahum mmâ fy-l'ardi jamyᶜan… **:**
Ceux qui font preuve d'impiété, s'ils possédaient tout ce qu'il y a sur terre…

Les impies sont cupides, avides et rapace, ils aimeraient posséder tout ce qu'il y a sur terre [ou dans l'univers terrestre], coûte que coûte : des choses matérielles ou non : richesses, armes, argent, pouvoir, sexe, politique, renommée, 'sciences'…, ils commettent n'importe quel crime.

Aux degrés différents, à cause de s'être adonnés aux péchés, immoralités, injustices et clinquants mondains, ils auront rejeté la Seigneurie de DIEU en 'adorant' un autre que Lui, comme ce fut le cas des adorateurs du Veau d'or, ou ceux qui s'appellent athées, incrédules, incroyants, impudents, ingrats, irréligieux… [Ou ceux qui font semblant, ou suivent pratiquement autre chose que la religion et révélation authentiques venant de DIEU…], **tous ces gens qui auront péri dans cet état avant de s'être repentis, voyant la réalité des choses et des châtiments : s'ils possédaient tout ce qu'il y a sur terre et même encore une fois autant pour essayer de racheter avec cela le châtiment qu'ils auront à subir pour être épargnés, ''cela ne serait pas accepté de leur part''. Le verset fait savoir ainsi à tous ces gens, en orient ou en occident, tant qu'ils ne se repentiront et ne se corrigeront pas [qu'il s'agisse de ceux qui s'intitulent Musulmans[1], Chrétiens, Juifs, ou autres], ils subiront le dur châtiment** [en partie ici-bas et en partie après la mort, au Barzakh, et au Jour de la Résurrection]**, d'une façon parfaitement juste, en fonction de leur orgueil négatif, dérision, jalousie, refus, rejet, opposition et les agissements criminels** (**5**/33 etc.), voir le v. suivant.

N. **5**/36 :

1 – Les Musulmans, étant dotés du Coran [et de la Sunna], ont la plus grande responsabilité :
- à l'égard d'eux-mêmes : ils devraient, en mettant en œuvre les enseignements du Prophète – Paix sur lui -, dans tous les domaines de la vie, être bons croyants et serviteurs de DIEU Unique [comme ce fut, dans certaines mesures, aux premiers siècles après la venue de l'Islâm] ; {mais ils ont cédé face aux passions intérieures et les prédateurs et impies extérieurs…}.
- envers les autres : des millions d'hommes et femmes dans le monde [par leur nature pure et honnête] désirent connaître l'Islâm, mais hélas ils manquent instruction, éducation, informations et renseignements digne de l'Islâm (…)

Cet état a engendré une circonstance d'Ignorance (*jahâla*) niant tout en bloc, pire que l'époque de *Jâhiliyya* avant l'Islâm. Cette *Jâhiliyya* fournit un terrain d'action aux impies décrits au début du verset présent. Le passage les met en garde contre les durs châtiments signalés et les invite à se repentir avant qu'il ne soit trop tard ! S'ils ne cessent pas de guerroyer contre le Coran et les enseignements du Prophète Mu<u>h</u>ammad ils auront les châtiments très sévères qui seront infligés à tous les impies acharnés, occidentaux et orientaux, en partie dans leur vie, un gros lot après leur mort [au Barzakh, où ils seront sous la charge des effets posthumes funestes de leurs actions perfides et criminelles qu'ils auraient machinées : leurs enfants, femmes, 'amis', familles, ethnies, descendants, …, subiront le malheur et, malheurs qui seront montrés aux âmes des impies [au Barzakh (voir le v. suivant] ; enfin, le reste du châtiment sera appliqué au Jugement dernier.

On dit que la date - où le complexe réseau destructeur actuel des impies têtus sera coupé court - est [déjà] annoncée !

يُرِيدُونَ أَن يَخْرُجُوا۟ مِنَ ٱلنَّارِ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنْهَا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ مُّقِيمٌ ﴿٣٧﴾

yurydûna 'an yakhrujû mina-nnâri wa mâhum bikhärijyna minhâ wa lahum ᶜadhâbun mmuqymun

37 [Les impies criminels] **voudraient sortir du Feu, ils n'en sortiront pas, à eux un châtiment permanent.**

En raison de la gravité, l’étendue et la profondeur des préjudices que les impies criminels causeront à eux-mêmes et aux gens, dans l’immédiat et dans le temps, ils subiront le châtiment. Le verset précise que le châtiment leur sera infligé incessamment (ils auront un châtiment résident [chez eux] ; car ces impies ont commis des crimes qui ont des effets néfastes incessants).

Aspect Mâ‘idatique des versets 53 – 57 : ceux-ci exposent la réalité des choses afin que :

- **les impies criminels se repentent à temps ;**
- **ceux qui, grâce à DIEU, ne sont pas impies gardent leur piété et vertu et prospèrent davantage ;**
- **l’ensemble sert de leçon pour les gens honnêtes et désireux, partout dans le monde, dès la venue de l’Islâm jusqu’à la fin des temps : invitation de tout un chacun à s’orienter vers DIEU.**

وَٱلسَّارِقُ وَٱلسَّارِقَةُ فَٱقْطَعُوٓا۟ أَيْدِيَهُمَا جَزَآءًۢ بِمَا كَسَبَا نَكَٰلًا مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ٣٨

*wa-ssâriqu wa-ssâriqa(t)u fa-qtacû~ ‘aydiyahumâ jazã‘a(n) bimâ kasabâ nakälan mmina-**llähi** wa-**llähu** c**azyz**un **hakym**un*

38 **Coupez la main du voleur et de la voleuse en punition de ce qu’ils auront perpétré et à titre de sanction** [prescrite] **de** [la part de] **DIEU. Et DIEU est Puissant honoré** [et] **Sage,**

Sanction pénale du vol.

Au cours de l’explication du v. 33 nous avons mentionné parmi les *muhârib*, le voleur.

Le v. 38 dit ici : à quiconque, homme ou femme, qui aura commis un vol, vous trancherez [les doigts de] **la main** [droite]**….** (Pour les détails voir le Fiqh)**.**

jazã‘a(n) bimâ kasabâ **:**
en punition de ce qu’ils auront perpétré,

*nakälan mmina-**llähi*** **:**
et à titre de sanction [prescrite] **de** [la part de] **DIEU.**

nakala, nukûlan min **:** se dédier ; s'éloigner ; s'abstenir ; se désister ; se reculer.
nakâl consiste à une sanction infligée au coupable en vue de le faire s'abstenir de sa faute, et servir d'une leçon aux autres.

… Qatâda disait à propos de ce passage : « Ne vous y apitoyez pas sur eux si vous avez à leur appliquer les peines légales (*hudûd*) ! En effet, par DIEU, DIEU n'a pas ordonné une chose sans que celle-ci comporte un avantage et Il n'a pas interdit une chose sans que celle-ci ne comporte un inconvénient… ».

*wa-**llähu** **ᶜazyz**un **hakym**un* **:**
Et DIEU est Puissant honoré [et] **Sage,**

La clausule est l'axe central de la peine légale énoncée.
Voir le v. suivant.

فَمَن تَابَ مِنۢ بَعۡدِ ظُلۡمِهِۦ وَأَصۡلَحَ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَتُوبُ عَلَيۡهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٌ ﴿٣٩﴾

*faman tâba mi(n) baᶜdi zulmihï wa 'aslaha fa'inna-**lläh**a **yatûbu** ᶜalayhi 'inna-**lläh**a **ghafûr**un **rrahym**un*
39 [mais le coupable] **qui se repent et s'amende** [et répare la faute commise] **DIEU agrée le repentir. DIEU pardonne** [Il est] **Très-Miséricordieux.**

Cas du voleur revenant à résipiscence.

[mais le coupable] **qui se repent et s'amende*** [et répare la faute commise], **c. à. d. qui améliore sa propre âme en l'incitant à obéir à DIEU et revenir à Lui en abandonnant de tels actes interdits.**
* bien avant d'être retenu (voir le v. 34).

DIEU agrée le repentir.
… DIEU ramène l'être vers ce qu'Il aime et agrée de sa part, et s'il continue à faire preuve de sincérité, patience, piété, vertu et dévotion, Il lui accorde, physiquement et spirituellement, les biens inédits et inouïs.

DIEU pardonne [Il est] **Très-Miséricordieux.**
Voir la péroraison du v. 34

أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ يُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ وَيَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ ۗ
وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٠﴾

*'alam ta^{c}lam 'anna-***llāh***a la***hü** *mulku-ssamäwäti wa-l'ardi* yu^{c}adhdhibu *man* yachã'u
wa yaghfiru *liman* yachã'u *wa-***llāh***u* ^{c}*alä kulli chay'in* **qadyr***un*

40 **Ne sais-tu pas qu'à DIEU appartient le règne des Cieux et de l'univers terrestre ? Il châtie qui Il veut et pardonne à qui Il veut. Et DIEU est Omnipotent.**

Ne sais-tu pas…

Bien qu'apparemment le Discours s'adresse ici directement au Prophète ﷺ, en fait ce n'est pas lui le seul interlocuteur, car il ne fait aucun doute que le Prophète ﷺ savait en toute certitude ce que le verset dit ici. En réalité, ceux qui sont apostrophés ici par le Discours divin sont tous les humains, en l'occurrence les désireux, honnêtes, croyants qui, dans la mesure de leurs possibilités, s'évertuent (aspirent) à mettre en œuvre l'aspect Mâ'idatique de l'ensemble des versets de cette sourate finale communiquée par le Prophète ﷺ à l'Humanité jusqu'à la fin des temps !

à DIEU appartient le règne des Cieux et de l'univers terrestre,

C'est DIEU qui dispose tout ce qui est dans les univers des Cieux et l'univers terrestre et qui en est les Créateur ; c'est Lui qui donne la subsistance [à toutes les créatures]**…** (**51**/58 ; … ; cf. aussi, en l'occurrence, le v. **5**/114)**, rien ne pouvant L'empêcher d'agir comme Il le veut[1]. Or, intrinsèquement, il n'y a aucun rapport entre Lui et un être des Cieux et de la Terre, quel qu'il soit, qui entraînerait que, par ce lien intrinsèque, DIEU aimerait**

cet être au point de lui épargner le châtiment alors même qu'il serait impie à Son égard ; et il n'y a pas non plus dans les Cieux et sur la Terre d'être dont l'absence de lien intrinsèque avec DIEU entraînerait qu'Il le fasse entrer dans le Feu alors même qu'il serait obéissant ; mais par contre, en tenant compte de tous les facteurs apparents ou cachés, petits ou grands, immédiats ou dans le temps, ici-bas ou dans l'au-delà,

Il châtie qui Il veut même en lui infligeant d'être mis à mort, d'être métamorphosé ou subir d'une autre forme de châtiment ;
et Il pardonne à qui Il veut en pardonnant, en lui sauvant de perdition, ….
Et DIEU est Omnipotent, Il est Capable (Qâdir) d'infliger le châtiment [qui toujours sera parfaitement juste] comme Il est Capable d'accorder le pardon ou la récompense [absolument juste] **à qui Il veut,** [la Justice parfaite et par excellence de DIEU à l'égard de tous les êtres est l'un des principes de la foi]**.**

N. **5**/40 :

1 – dans l'intérêt de tout un chacun, des familles, des sous-ensembles et l'ensemble de l'Humanité, de tous les points de vue et dans toute circonstance.

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ
لَا يَحۡزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِي ٱلۡكُفۡرِ مِنَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ ءَامَنَّا بِأَفۡوَٰهِهِمۡ وَلَمۡ تُؤۡمِن قُلُوبُهُمۡۛ
وَمِنَ ٱلَّذِينَ هَادُواْۛ سَمَّٰعُونَ لِلۡكَذِبِ سَمَّٰعُونَ لِقَوۡمٍ ءَاخَرِينَ لَمۡ يَأۡتُوكَۖ
يُحَرِّفُونَ ٱلۡكَلِمَ مِنۢ بَعۡدِ مَوَاضِعِهِۦۖ يَقُولُونَ إِنۡ أُوتِيتُمۡ هَٰذَا فَخُذُوهُ وَإِن لَّمۡ تُؤۡتَوۡهُ فَٱحۡذَرُواْۚ
وَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ فِتۡنَتَهُۥ فَلَن تَمۡلِكَ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ شَيۡـًٔاۚ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَمۡ يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يُطَهِّرَ قُلُوبَهُمۡۚ
لَهُمۡ فِي ٱلدُّنۡيَا خِزۡيٞۖ وَلَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٞ ٤١

yä~'ayyuha-rrasûlu lâyahzunka-lladhyna yusäri^cûna fy-lkufri mina-lladhyna qâlû~ 'âmannâ bi'afwähihim wa lam tu'min qulûbuhum wa mina-lladhyna hâdû sammä^cûna lilkadhibi sammä^cûna liqawmin 'âkharyna lam ya'tûka yuharrifûna-lkalima mi(n) ba^cdi mawâdi^cihï yaqûlûna 'in 'ûtytum hädhâ fakhudhûhu wa 'in llam tu'tawhu fa-hdharû wa man **yuridi-llähu** *fitnatahü falan tamlika lahü mina-**llähi** chay'an 'ülä~'ika-lladhyna* **lam yuridi-llähu** *'an* **yutahhira** *qulûbahum lahum fy-ddunyâ khizyun wa lahum fy-l'âkhirati ^cadhâbun ^cazymun*

41 **Ô Prophète ! Que ne t'attristent pas ceux qui se précipitent vers l'impiété et dont la bouche proclame :** « **Nous croyons !** »**, et qui ne le sont par le cœur, ni ceux des Juifs qui** [sont devenu pévariteue, t']**écoutent pour** [inventer des] **mensonges ;** [ce sont des espions] **qui prêtent l'oreille** (écouteurs) [à tes paroles] **pour** [les rapporter à] **d'autres** [groupes] **qui** [par orgueil] **ne sont pas venus chez toi. Ils altèrent le sens des mots** [que DIEU a] **bien établis.** [Leurs chefs leur] **disent :** « **Si l'on vous donne** (si l'on vous dit) **cela** [que nous voulons]**, acceptez-le, et si on ne vous le dit pas, alors prenez garde !** » **Celui que DIEU veut éprouver** (châtier)**, tu n'as pour lui aucune protection contre** [le châtiment de] **DIEU. Ces gens sont ceux dont DIEU ne veut pas** [par contrainte] **purifier les cœurs. A eux** [en prix de leurs mauvaises actions] **l'ignominie en ce monde et un rigoureux châtiment dans l'autre.**

Circonstance de la révélation [résumée].

Sur les circonstances de la révélation des versets 41 et 42, il y a différents avis. Le plus pertinent est celui rapporté de l'Imâm Bâqir^c. :

« L'un des notables des Juifs de Khaybar, qui avait la condition d'homme marié ('*ahsana*) et qui avait commis l'adultère avec une femme [également mariée] ('*ahsanat*) d'un autre notable ! [Donc il s'agissait d'une adultère *muhsina(t)*].

Des membres, des familles des deux coupables, qui étaient embarrassés de la situation de deux coupables qui, selon la loi de la Torah [originale], devraient être lapidés - tandis que presque la totalité des juifs niaient l'existence de la loi de lapidation dans la Torah - ils dirent : ''Allez avec cet homme et cette femme [coupables] vers Muhammad[1] ! Demandez-lui la sentence à leur infliger et confiez-lui le soin de la leur appliquer'' (…)

Un groupement des Juifs, accompagnés des coupables, se rendirent donc auprès du Prophète [s.] et lui dirent : ''Voilà ces deux [coupables], nous te confions le soin de leur appliquer la sentence. - Le prophète de DIEU leur dit :

- O groupement des Juifs ! Amenez-moi le Juif le plus savant d'entre vos rangs. Ils désignèrent Ibn Sûriyyâ qui aurait été considéré comme le plus savant des Juifs qui vivait à Fadak…. - Le Prophète [s.] lui posa avec insistance la question suivante,
- Ô Ibn Sûriyyâ ! Par DIEU, en te rappelant que DIEU donna la Torah à Moïse, fendit la mer pour vous sauver, fit engloutir Pharaon votre ennemi, vous eut envoyé les biens dans le désert, je t'en conjure, dis-moi : sais-tu si dans la Torah DIEU a imposé la peine de la lapidation à celui qui a commis l'adultère, en étant marié ? – Ibn Sûriyyâ lui répondit :
- Oui ! par DIEU, ô Abûl-Qâsim, ils savent d'ailleurs que tu es un Prophète envoyé, mais seulement [la majorité d'entre eux] ils te jalousent !
- Le Prophète [s.] l'interrogea : « pourquoi vous ne l'appliquez pas ? »
- En effet, dans le passé elle était en vigueur et appliquée aux gens [ordinaires (masse média)], mais les riches et notables s'en évadaient, par conséquent ce péché fut contagieux chez eux. Une fois le cousin d'un chef des Juifs a commis l'adultère mais fut exonéré de la sentence. Lorsque quelqu'un [de masse média] le commit, on a voulu appliquer la sentence, on a heurté à la contestation de la foule. Depuis-là - pour ne pas déranger les riches – on a abandonné la pratique de la loi [céleste] et on a légiféré quelque chose de simple (noircir apparemment le visage – au lieu de lapider les coupables - etc.).

Le Prophète ${}^{s.}$ les quitta alors et ordonna que l'on lapida les deux coupables (…) ».

Le v. 41 dit :

Ô Prophète [donc, ô bons croyants pratiquants, pieux-vertueux, savants et dévots, et gens honnêtes, désireux sincères] **! Que ne vous attristent pas** [les agissements prévaricateurs de] **ceux qui se précipitent dans l'impiété** [hypocrisie, idolâtrie, corruption et crime]**.**

Le verset réconforte ici le Prophète ${}^{s.}$ [et les bons croyants…] et leur décrit ces gens en mentionnant quelques caractéristiques blâmables de ce que fut leur comportement par le passé et de ce qu'est leur comportement actuel.

mina-lladhyna qâlû~ 'âmannâ bi'afwähihim wa lam tu'min qulûbuhum **:**
ceux dont la bouche proclame : « Nous sommes croyants ! », et qui ne le sont point par le cœur, ce passage marque leur hypocrisie.

wa mina-lladhyna hâdû sammä^cûna lilkadhibi **:**
et ceux des Juifs qui [t']**écoutent pour** [inventer des] **mensonges,** [aussi] **ceux d'entre eux** [qui sont dvenus prévaricateurs et] **qui prêtent complaisamment l'oreille aux paroles du Prophète ${}^{s.}$ (et des bons croyants …) pour inventer des mensonges et calomnies ;**

sammä^cûna liqawmin 'âkharyna lam ya'tûka **:**
[ce sont des espions] **qui prêtent l'oreille** (écouteurs) [à tes paroles] **pour** [les rapporter à] **d'autres** [groupes] **qui** [par orgueil] **ne sont pas venus chez toi ; et ils prêtent complaisamment l'oreille pour d'autres gens qui, eux, ne sont pas venus à vous (et ne s'exhibent pas),**

yu<u>h</u>arrifûna-lkalima mi(n) ba^cdi mawâ<u>d</u>i^cihï **:**
Ils altèrent le sens des mots [que DIEU a] **bien établis ; ils altèrent [comme ils veulent] les paroles [révélées] après qu'Il (DIEU) les eut disposées [à leur place dans le Livre] ;**

yaqûlûna 'in 'ûtytum hädhâ fakhudhûhu wa 'in llam tu'tawhu fa-<u>h</u>dharû **:**
[Leurs chefs leur] **disent :** « **Si on vous dit ceci** [que nous voulons]**, acceptez-le, et si on ne vous le dit pas, alors prenez garde !** »

Ces gens (chefs) que ces hypocrites écoutent complaisamment et qui, d'après certains commentateurs, faisaient partie des Juifs impies de Fadak et étaient de la famille des coupables, dirent à ceux qui allaient se rendre auprès du Prophète ṣ : « si l'on vous donne » c. à. d. : si ce Prophète vous donne dans sa réponse une sentence qui s'accorde avec ce que vous aviez pris (vous aviez légiféré vous-mêmes) comme d'application de peine dans ce domaine [que nous voulons]**, acceptez-le, et si on ne vous le dit pas, si sa sentence ne s'accorde pas avec cela, mais avec ce qui est énoncé dans la Torah** [que nous présentons] **alors prenez garde ! C'est-à-dire prenez garde à la lapidation ou, d'après un sens donné par d'autres commentateurs : prenez garde à ce Prophète !**

*wa man yuridi-**lläh**u fitnatahü falan tamlika lahü mina-**lläh**i chay'an* **:**
Celui que DIEU veut éprouver (châtier)**, tu n'as pour lui aucune protection contre** [le châtiment de] **DIEU.**

Or celui qui, après avoir reçu [dans le monde Dharr (7/172) ou par les moyens (Livre, Prophète, etc.) sur la terre] s'adonne aux péchés, immoralités et injustices, et après des rappels nécessaires et suffisants, s'obstine et

rejette tout au détriment de lui-même, sa famille et la société humaine en raison des ses intentions et actions obstinées, pervertisseur, corrupteur et que DIEU veut éprouver (châtier) **en fonction de ses outrances, toi ô Prophète, [ou toi bon croyant, etc.] tu n'as pour lui aucune protection contre** [le châtiment de] **DIEU. tu ne pourras rien en sa faveur contre DIEU.**

*'ûlä~'ika-lladhyna lam yuridi-**lläh**u 'an yutahhira qulûbahum…* **:**
Ces gens [obstinés] **sont ceux dont DIEU ne veut pas** [par contrainte] **purifier les cœurs...**

qalb **:** centre, noyau, partie essentielle de [l'être humain : cerveau, cœur, …].

Aussi, ceux-là sont-ils ceux dont DIEU ne veut plus purifier les cœurs, ils ont perpétré tout ce qu'ils voulaient[2] : dans ce monde ils auront l'opprobre et dans l'Autre un châtiment immense.

N. **5**/41 :

1 – Prophète dont le caractère véridique de la mission ne faisait pratiquement plus aucun doute pour eux.

2 – ceux qui les suivent sont leurs serviteurs, dépourvus d'honnêteté, de justesse et d'humanité…

سَمَّٰعُونَ لِلْكَذِبِ أَكَّٰلُونَ لِلسُّحْتِ ۚ فَإِن جَآءُوكَ فَٱحْكُم بَيْنَهُمْ أَوْ أَعْرِضْ عَنْهُمْ ۖ
وَإِن تُعْرِضْ عَنْهُمْ فَلَن يَضُرُّوكَ شَيْـًٔا ۖ وَإِنْ حَكَمْتَ فَٱحْكُم بَيْنَهُم بِٱلْقِسْطِ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ ﴿٤٢﴾

*sammä^{c}ûna lilkadhibi 'akkälûna lissuhti fa'in jã'ûka fa-hkum baynahum 'aw 'a^{c}rid ^{c}anhum wa 'in tu^{c}rid ^{c}anhum falan yadurrûka chay'an wa 'in hakamta fa-hkum baynahum bi-lqisti 'inna-**lläh**a yuhibbu-lmuqsityna*

42 [Voilà] **ceux qui prêtent** [complaisamment] **l'oreille pour** [inventer des] **mensonges, ils sont voraces des gains** [et des choses] **illicites. S'ils viennent à toi** [pour

demander ton avis sur leurs différends entre eux, etc.] **juge entre eux ou détourne-toi d'eux. Si tu refuses** [à arbitrer entre eux] **ils ne peuvent te nuire en rien. Et si tu juges, alors juge entre eux avec équité. Car DIEU aime ceux qui sont équitables.**

Le verset dévoile, en partie, les causes de leur état malicieux :

sammä^c^ûna lilkadhibi **:**

écouteurs de mensonges : qui prêtent l'oreille pour [inventer des] **mensonges, ou, ils écoutent et suivent les mensonges colportés entre leurs chefs, et agissent suivant leurs desseins sataniques.**

Gravité de la vénalité (*suht*).

'akkälûna lissuhti **:**

voraces des gains [et des choses] **illicites. (litt.) « dévoreurs [des gains acquis] par vénalité » : de plus ces impies se laissent aussi corrompre en acceptant d'être stipendiés pour répandre des mensonges au sujet de DIEU, avides qu'ils sont de dévorer les gains illicites de toutes sortes et de toutes natures[1] !**

Voilà : ils sont :

sammä^c^ûna lilkadhibi, 'akkälûna lissuhti :

C'est leur choix obstiné d'alimentation mentale (morale) **et corporelle** (physique)[2] **;**

fa'in jã'ûka fa-hkum baynahum 'aw 'a^c^rid ^c^anhum **:**

S'ils viennent à toi [pour demander ton avis sur leurs différends entre eux, etc.] **juge entre eux ou détourne-toi d'eux. Si de ces gens-là viennent à présent a toi pour te demander de juger leur affaire juge entre eux si tu le veux, en appliquant la Loi que DIEU a instituée pour ce cas sur les personnes concernées ou détourne-toi**

d'eux si tu le veux et si tu ne prononces pas le jugement entre eux ; le choix t'appartient.

wa 'in tu^c^rid ^c^anhum falan yadurrûka chay'an **:**
Si tu refuses [à arbitrer entre eux] **ils ne peuvent te nuire en rien.**

Ô Muhammad ! Si tu te détourne de ces gens [prévaricateus] qui viennent te demander de juger leur affaire, sans t'en occuper et sans formuler aucun jugement entre eux, sache qu'ils ne pourront en rien te nuire ni pour la religion ni pour les affaires de ce monde ; par conséquent, si tu le désires, tu peux ne pas t'occuper de leurs affaires ; toutefois si tu juges, alors juge entre eux avec équité c'est-à-dire : applique dans ce cas la justice suivant la Loi que DIEU a révélée, car DIEU aime ceux qui sont équitables.

N. **5**/42 :

1 – C'est là le sens du mot *suht* employé couramment pour désigner le ''présent par lequel on se laisse suborner'' (***rachwa***) ; le mot *suht* désigne le fait d'être tenaillé par une faim continuelle : on dit d'un estomac qu'il est *mashût* pour dire qu'il est insatiable. Le présent par lequel on soudoie quelqu'un est donc appelé *suht* du fait que celui qui se laisse ainsi acheter est considéré comme avide de le recevoir et qu'il est comparé de ce point de vue à un être constamment affamé.

Tabâtabâ'î dit : chaque gain illicite est *suht*.

Différentes formes de *suht* :
- Ce terme désigne avant tout la gratification donnée pour acheter un juge ou corrompre un responsable afin que celui-ci intervienne auprès des autorités en faveur de celui qui le soudoie ; c'est l'avis d'Ibn Mas^c^ûd et de Masrûq.
- D'après certains, ce terme désigne aussi tout ce qui est donné aux prostituées.
- …

… Ibn ᶜabbâs rapporte que Masrûq intercéda en faveur de quelqu'un qui lui donna par la suite une esclave en cadeau. Masrûq entra alors dans une terrible colère et lui dit : « Si j'avais su que tu allais agir ainsi, je n'aurais rien dit pour ton affaire et d'ailleurs je ne dirai dorénavant plus rien pour tout ce qui en reste encore en suspens. J'ai entendu Ibn Masᶜûd dire que celui qui intercède en faveur de quelqu'un pour faire valoir un droit et pour porter une injustice à la connaissance des autorités, et accepte pour cela le présent dont on veut le gratifier, fait là preuve de vénalité (*suht*) ! »

2 - c'est leur 'imput'.

Or, si ce que l'homme acquiert est illicite (*harâm*), il aura des effets pernicieux, toxiques et dangereux à soi-même, à sa famille, à la société, à tout le monde ['output' dangereux].

Solution mâ'idatique :

- éviter toute tartufferie mensongère ;
- et se nourrir d'une façon *halâl* et *tayyib* (voir l'explication du v. **2**/168, et le début de cette sourate **5**, etc.)

La nourriture *halâl* doit être gagnée et achetée d'une façon *halâl* (correcte, juste, légitime, honnête, avec l'argent *halâl*, …).

L'Imâm Bâqir ᶜ· dit, le Prophète ᵴ a dit : « L'adoration de DIEU (vouer le culte à Lui) comporte soixante-dix parties, la plus méritoire est gagner la vie (*rizq*) *halâl* ».

وَكَيْفَ يُحَكِّمُونَكَ وَعِندَهُمُ ٱلتَّوْرَىٰةُ فِيهَا حُكْمُ ٱللَّهِ ثُمَّ يَتَوَلَّوْنَ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ ۚ
وَمَآ أُو۟لَـٰٓئِكَ بِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٣﴾

wa kayfa yuhakkimûnaka wa ᶜindahumu-ttawrä(t)u fyhâ ***hukmu-llähi*** *thumma yatawallawna mi(n) baᶜdi dhälika wa mä'ülä~'ika bi-lmu'minyna*

43 [Mais] **comment te prendraient-ils pour arbitre alors que chez eux se trouve la Torah où est énoncé le jugement de DIEU** [et ils ne l'observent pas] **? Et puis, après** [t'avoir demandé l'arbitrage, et après que tu leur donne ton avis] **ils tournent le dos. Or donc ces gens-là ne sont point croyants.**

Ô Prophète ! Ceux des Juifs [qui sont impies], qui viennent te soumettre leurs affaires, comment donc pourraient-ils admettre véritablement ton jugement et

en être satisfaits alors que chez eux se trouve la Torah[1] **que DIEU a révélée à Moïse : ils prétendent la reconnaître comme vraie et les lois qui s'y trouvent énoncées comme étant Ses lois, en l'occurrence celle de la lapidation (*rajm*) qu'Il y a énoncée au sujet de l'homme ou de la femme mariés ayant commis un adultère (*muhsina(t)*) : or ils savent tout cela et puis, après** [t'avoir demandé l'arbitrage, et après que tu leur donne ton avis] **ils tournent le dos c'est-à-dire étant impies ils ont abandonné l'application de la Torah (…) Or donc ces gens-là ne sont point croyants ; ils se sont dirigés vers l'impiété (*kufr*).**

N. **5**/43 :

1 – Dans ce verset la Torah est [quasiment] confirmée ; allusion est faite à la Torah révélée à Moïse[c.] comme c'est connoté dans ce verset-même. DIEU dit « Nous avons fait descendre la Torah qui contient une guidance et une lumière… » (**5**/44) ; (maintenant, il y a des fragments…) et nombre de versets coraniques portent à l'attention des gens qu'[au cours des temps et événements] elle a subi des modifications et altérations [par des impies etc.] (Voir les explications des versets **3**/188 ; **7**/170, etc.)

إِنَّآ أَنزَلۡنَا ٱلتَّوۡرَىٰةَ فِيهَا هُدٗى وَنُورٞۚ يَحۡكُمُ بِهَا ٱلنَّبِيُّونَ ٱلَّذِينَ أَسۡلَمُواْ لِلَّذِينَ هَادُواْ
وَٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلۡأَحۡبَارُ بِمَا ٱسۡتُحۡفِظُواْ مِن كِتَٰبِ ٱللَّهِ وَكَانُواْ عَلَيۡهِ شُهَدَآءَۚ
فَلَا تَخۡشَوُاْ ٱلنَّاسَ وَٱخۡشَوۡنِ وَلَا تَشۡتَرُواْ بِـَٔايَٰتِي ثَمَنٗا قَلِيلٗاۚ
وَمَن لَّمۡ يَحۡكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡكَٰفِرُونَ ٤٤

'innã *'anzalna-ttawrä(t)a fyhâ hudan wa nûrun yahkumu biha-nnabiyyûna-lladhyna 'aslamû lilladhyna hâdû wa-rrabbäniyyûna wa-l'ahbâru bima-stuhfizû min kitäbi-**lläh**i wa kânû ᶜalayhi chuhadã'a falâtakhchawû-nnâsa wa-khchawni wa lâtachtarû bi'âyät**y** thamanan qalylan wa man llam yahkum bimã 'anzala-**lläh**u fa'ülä~'ika humu-lkäfirûna*

44 **Nous avons fait descendre la Torah qui contient une guidance et une lumière. Les prophètes qui** [tous] **étaient soumis** [à DIEU] **rendaient justice par elle et, les rabbins et les docteurs - à qui la conservation du Livre de**

DIEU était confiée et ils en étaient témoins - [rendaient justice par elle]**. Ne craignez donc pas les hommes** [dans votre jugement suivant le Livre]**, mais craignez-Moi** [révérencieusement] **et n'échangez pas à vil prix Mes versets** [et Mes signes]**. Ceux qui ne jugent pas selon** (c. à. d. ceux qui rejettent) **ce que DIEU a fait descendre, sont impies.**

Nous avons fait descendre la Torah[1] qui contient une guidance. C'est-à-dire qui contient les données évidentes au sujet de toute chose [à l'intention des Enfants de Jacob] et qui contient également une lumière c'est-à-dire qui leur fournit tous les éclaircissements nécessaires pour ce qui leur apparaît obscur ou douteux.
Les prophètes qui [tous] **étaient soumis** [à DIEU] **rendaient justice par elle ; c'est-à-dire les Prophètes qui, élus par DIEU, tous étaient sur Sa voie (dotés des qualités requises pour accomplir leur fonction prophétique) communiquaient la Parole divine et jugeaient par elle entre les Juifs et les gens de l époque, ainsi que,**
Les rabbins et les docteurs - à qui la conservation du Livre de DIEU était confiée et ils en étaient témoins - [rendaient justice par elle] ; **les rabbins[2] et Docteurs sont des savants au jugement sage qui ont la connaissance (*ᶜirfân*) pour mener convenablement les affaires des gens ; dans la mesure de ce qui leur est demandé comme vigilance à l'égard du Livre.**

Un rabbin [*ᶜâlim rabbâniyy*], ou Docteur est celui qui [s'étant éduqué et ayant bien purifié son âme et son cœur (*tazkiya* et *tahdhyb*)] éduque les gens conformément aux enseignements divins ; de même : Docteur religieux (*hibr*) qui s'occupe, uniquement pour la cause de DIEU, des intérêts d'ici-bas et de l'au-delà des gens.

Le passage précise que les rabbins et les docteurs [ou Uléma *rabbâniyy*] doivent être dignes et à la hauteur de Foi, pratique, piété, vertu et connaissances requises à qui la

conservation du Livre de DIEU soit confiée et ils en soient témoins [et rendent justice par le Livre] **; ces Prophètes, ces Rabbins, ces Docteurs (ces Uléma) jugent effectivement en fonction de la Loi révélée dans la Torah dans la mesure où ils veillent à conserver la science du Livre de DIEU telle qu'elle leur a été confiée. (…)**

falâtakhchawû-nnâsa **:**

Ne craignez donc pas les hommes [dans votre jugement suivant le Livre]**,** (ne suivez pas les passions des gens !)

DIEU, comme s'Il s'adressait directement à ces Maîtres, Docteurs, Uléma [bons croyants, etc.], rappelle qu'ils n'ont rien à craindre des gens [impies, injustes, …], tant qu'ils s'attachent à appliquer les lois qu'Il a instituées pour Ses serviteurs, car ces gens ne pourront rien pour ou contre eux sans Sa permission ! (Ne vous inquiétez pas !)

wa-khchawni **:**

craignez-Moi [révérencieusement]**. Suivez les indications exposées dans le Livre et dans les signes, car ceux-ci assurent votre bonheur, santé, prospérité réels ici-bas et votre vie paradisiaque.**

wa lâtachtarû bi'âyäty thamanan̲ qalylan̲ **:**

et n'échangez pas à vil prix Mes versets [et Mes signes]**.**

Prophètes [de même, Successeurs, Maîtres, Docteurs, Uléma *rabbâniyyûn*] + les versets du Livre céleste + les signes que DIEU Miséricordieux et le Très-Bienfaiteur érige pour guider les hommes en leur faveur sont les plus grands bienfaits octroyés à l'être humain ; car celui [ou celle] qui les suit parvient au Paradis, s'approche des lumières des Beaux Noms et Attributs de DIEU : (les univers des Cieux et l'univers terrestre et tout ce qu'il y a entre eux seront à sa portée [à sa disposition] !

Le passage déclare : n'échangez pas à vil prix Mes versets [Mes signes, Mes bienfaits] **que Je vous offre, ne les échangez pas avec les délices illicites, mondaines, précaires et illusoires : ne faites pas preuve d'impiété, d'idolâtrie, d'hypocrisie, d'injustices ; sachez que :**

*man llam yahkum bimã 'anzala-****llãh****u fa'ülã~'ika humu-lkãfirûna* **:**
Ceux qui ne jugent pas selon (c. à. d. ceux qui rejettent) **ce que DIEU a fait descendre, sont impies.**

Ceux qui ne jugent pas en fonction de ce que DIEU a fait descendre, ceux-là sont vraiment impies.

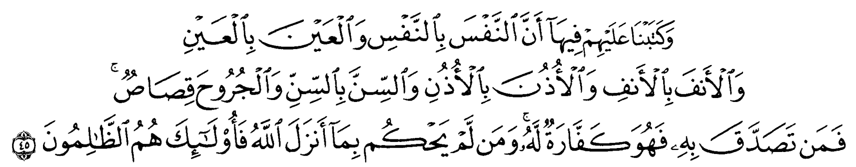
Les commentateurs divergent ici sur la nature précise de l'impiété (*kufr*) dont il est question dans ce passage :

- **D'après les uns, il s'agit ici uniquement du fait d'altérer le Livre de DIEU et ce sont que les impies des Juifs qui seront concernés par ce passage ou plus généralement ceux des Gens du Livre qui sont prévaricateurs ;**
- **Selon d'autres commentateurs, le passage final du v. 44, fait mention des impies (*kâfirûn*) concerne en réalité les impies des Musulmans, Chrétiens, Juifs ou autres.**
- **(…)**

N. **5**/44 :

1 – De même que Nous avons révélé les Livres antérieurs, et l'Évangile et le Coran.

2 – le mot rabbin vient de *rabb* (maître).



wa katabnâ *ᶜalayhim fyhã 'anna-nnafsa bi-nnafsi wa-lᶜayna bi-lᶜayni wa-l'anfa bi-l'anfi wa-l'udhuna bi-l'udhuni wa-ssinna bi-ssinni wa-ljurûha qisâsun faman tasaddaqa bihï fahuwa kaffâra(t)un llahü wa man llam yahkum bimã* 'anzala-llähu *fa'ülä~'ika humu-zzälimûna*

45 **et Nous y avons prescrit pour eux : «** [une] **personne pour** [une] **personne** [pareille]**, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent; et les blessures** [sont soumises aux] **lois du talion. » Quiconque se désiste par charité, cela lui servira à soulager** [ses propres péchés]**. Ceux qui ne jugent pas selon ce que DIEU a fait descendre, ceux-là sont injustes.**

wa katabnâ *ᶜalayhim fyhã...* **:**

et Nous y avons prescrit pour eux : c. à. d. : ô Prophète (ô croyants…) : aux Juifs [qui viennent te demander de juger leur affaire [en plus de la question de la lapidation (*rajm*)], Nous avions décrété dans la Torah ceci :
[une] **personne pour** [une] **personne** [pareille]**, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent ; et les blessures** [sont soumises aux] **lois du talion. Le verset veut dire ceci : dans le cas où quelqu'un tue quelqu'un d'autre sans aucun droit, Nous leur avions décrété de mettre à mort le meurtrier pour le meurtre qu'il a commis et ceci de la même façon dans tous les cas : œil pour œil, …, ainsi de suite, pour les autres types de blessures.**

Par ces termes, DIEU informe Son prophète [et les croyants et gens honnêtes] au sujet des impies et les conforte à la suite de l'attitude d'impiété et d'injustice[1] que ceux des Juifs [et Chrétiens] qui devinrent impies et injustes[1] eurent à son égard après avoir reconnu sa fonction prophétique. DIEU lui fait savoir [aussi qu'aux croyants] jusqu'à quel point ils eurent et ont encore le front de contrevenir aux ordres de leur Seigneur et de Ses envoyés [et des croyants et gens honnêtes] et

comment ils eurent l'audace de toucher au Livre de DIEU en l'altérant et en le modifiant : s'ils ont ainsi négligé de mettre en œuvre la Torah et l'Évangile, il est encore plus naturel qu'ils rejettent le jugement du Prophète, et même que ce jugement les irrite.

faman ta<u>s</u>addaqa bihï fahuwa kaffâra(t)u<u>n</u> llahü **:**
Quiconque se désiste par charité, cela lui servira à soulager [ses propres péchés] **; il s'agit ici de la victime blessée ou de l'ayant-droit de la victime tuée, pour qui ce serait une expiation que de faire aumône de la peine compensatoire qu'il se serait en droit d'infliger à l'agresseur ou au meurtrier. D'après cette interprétation, le fait que la victime fasse grâce à son agresseur de la peine compensatoire est pour elle - la victime blessée (*majrû<u>h</u>*) - une expiation de ses péchés.** [Il y a d'autres avis moins pertinents].

L'Imâm <u>S</u>âdiq [c.] **a dit : « Celui qui fait aumône de la peine compensatoire, DIEU lui pardonnera autant ses péchés ».**

Quelqu'un, pour obéir purement à DIEU et pour Son agrément, commence à appliquer le [c]*afw*, DIEU lui accordera davantage de bienfaits (paix, connaissance, vision, allégresse, …, authentiques).

De toute façon, tout doit être jugé en fonction de ce que DIEU a révélé :
Ceux qui ne jugent pas selon ce que DIEU a fait descendre, ceux-là sont injustes.

N. **5**/45 :

1 – Par exemple, rappelons que selon les commentateurs, les Banû Quray<u>z</u>a étaient défavorisés par rapport aux Banû Na<u>d</u>îr.

… Ibn Jurayj a dit : « Lorsque les Banû Qurayza virent le Prophète ﷺ appliquer la peine de la lapidation dont ils tenaient l'énoncé celé dans leur Livre, ils s'adressèrent à lui en ces termes :

- Ô Muhammad ! Juge entre nous et entre nos frères les Banû Nadîr !

Or avant l'arrivée du Prophète à Médine, il y avait eu des affrontements entre les Gurayza et les Nadîr. Ces derniers prétendaient à la supériorité sur les Banû Qurayza et, de ce fait, [en cas de paiement du prix du sang] ils n'acquittaient que la moitié de la ''diya'' pour une victime Qurayza, à savoir soixante-dix 'wisq' de dattes alors qu'eux-mêmes exigeaient des Qurayza la 'diya' complète, à savoir cent quarante 'wisq' de dattes. Sur cette question, le Prophète ﷺ leur répondit ceci :

- Le sang d'un Quryaza équivaut au sang d'un Nadîr.

Sur ce les Banû Nadîr se fâchèrent et répliquèrent :

- Nous ne t'obéiront pas pour ce qui concerne la lapidation, mais reprendrons nos lois que nous appliquions auparavant ! [Certains disent que] c'est alors que fut révélé le verset suivant : **''Est-ce donc la loi de la Jâhiliyya qu'ils désirent…''** (**5**/50)… ».

وَقَفَّيْنَا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم بِعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ ۖ
وَءَاتَيْنَٰهُ ٱلْإِنجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾

wa qaffaynâ ^{c}alä~ 'âthärihim bi^{c}ysa-bni maryama musaddiqan llimâ bayna yadayhi mina-ttawrä(t)i wa 'âtaynähu-l'injyla fyhi hudan wa nûrun wa musaddiqan llimâ bayna yadayhi mina-ttawrä(t)i wa hudan wa maw^{c}iza(t)an llilmuttaqyna

46 **Et Nous avons envoyé, dans leurs traces** (dans la lignée des prophètes)**, Jésus fils de Marie confirmant la Torah venue avant lui. Nous lui avons donné l'Évangile où il y avait guidance et lumière confirmant la Torah venue avant lui et pour guider et exhorter ceux qui sont pieux** (vertueux)**.**

***qafâ, qafwan* :** suivre les traces de.
***qâfiya(t)* :** mettre en rimes ; rimailler.
***'iqtafay* :** marcher sur les pas de ; …

Et Nous avons envoyé, dans leurs traces (dans la lignée, la même Voie, des prophètes,)[1] **Jésus fils de Marie confirmant la Torah venue avant lui.**

Autre interprétation : Nous avons envoyé Jésus fils de Marie tandis que ses signes distinctifs correspondaient à ce qui était énoncé dans la Torah.

musaddiqan llimâ bayna yadayhi mina-ttawrä(t)i **:**

Tabâtabâ'î précise : ''ce passage fait comprendre que l'invitation à laquelle Jésus est missionnée est celle à laquelle la Torah (Moïse) [était missionné] (c. à. d. tous les Prophètes invitent les hommes à connaître le DIEU Unique et à obéir à Ses indications)''.

Nous lui avons donné l'Évangile où il y avait guidance et lumière confirmant la Torah venue avant lui, une guidance et exhortation [excellente] **pour** [parfaire la Foi de tous ces gens en l'occurrence] **ceux qui** [étant croyants, pratiquants (et dotés de sciences)] **font preuve de piété** (et vertu)**.**

Lorsque DIEU, le Créateur[2], Très-Sage et le Tout-Bienfaiteur, a envoyé, dans la lignée [des prophètes]**, Jésus fils de Marie, et lui a donné (révélé) l'Évangile, tous les gens de l'époque** [y compris tous les adeptes et peuples des Prophètes antérieurs] **sont tenus de suivre l'Évangile et les enseignements de Jésus*[c.]* où il y avait guidance et lumière confirmant la Torah venue avant lui, une guidance et exhortation** [excellente] **pour** [parfaire la Foi de tous ces gens en l'occurrence] **ceux qui** [étant croyants, pratiquants (et dotés de sciences)] **font preuve de piété** (et vertu) **; car, ceux qui bénéficient de la guidance et lumière mentionnées dans le verset coranique et qui sont pieux-vertueux pourraient avoir une idée :**

Du Système de la Création, créé par DIEU Éternel, qui fonctionne parfaitement bien : formules, équations, propriétés, spécifications, qualités, quantités, comportements, temps, espaces, champs, compatibilité, harmonie, …, entre des milliards des créatures dans les univers célestes, univers terrestre et entre eux ; le fonctionnement des corps et esprits des êtres, …, et, avec les missions des djinns ou le système des enseignements des Prophètes, Saints et Livres célestes [y

compris les Anges et leurs messages] sont super-magnifiques, parce que divins !

Revenons sur terre ! L'être humain [doté de l'âme (**7**/172, …) et du corps créé d'une quintessence de l'univers terrestre (**23**/12 ; **37**/11 …) ; complexe et compliqué, merveilleux, variable : d'une part infiniment faible et d'autre part capable de dépasser les Anges ! **32**/7 (…).

DIEU donne à chaque Prophète le Livre* (code céleste de la vie) absolument adéquat et compatible avec ce qui existe dans le système de l'univers terrestre : les propriétés physiques, chimiques, mathématiques, biologiques, …, [d'ailleurs toutes variables !], des matériaux, les comportements et fonctions des organes et corps, et les univers célestes (les anges, leur fonction, …), l'ensemble différentes dans les coordonnées et dimensions [elles aussi non-constantes], sans parler de la naissance innombrable et permanente des nouvelles créatures partout, leur variations, buts, fin et leur compte final (…) [leur 'Enfer' et leur 'Paradis'] ; … ; un perspectif vertigineux pour l'homme du commun (tel l'auteur) !
* Le Prophète Mu<u>h</u>ammad [et ses Successeurs, les Imams] et le Saint Coran sont donnés à l'Humanité tout entière jusqu'à la fin des temps. Exalté et Louangé soit-Il le Créateur Éternel des mondes !

N. **5**/46 :

1 – Donc la mission des Prophètes*, à l'égard de l'humanité, est 'continue' dès Adam à Mu<u>h</u>ammad (et jusqu'à la fin des temps).
* Dans le Coran 21 Prophètes sont mentionnés [voir Al-Mîzân]. L'intervalle de la venue des Prophètes est différent dans le temps et l'époque selon la situation des gens, décidé par DIEU.

وَلْيَحْكُمْ أَهْلُ ٱلْإِنجِيلِ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فِيهِ ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٤٧﴾

wa lyahkum 'ahlu-l'injyli bimã **'anzala-llãh***u fyhi wa man llam yahkum bimã* **'anzala-llãh***u fa'ülä~'ika humu-lfäsiqûna*

47 [Nous avons dit, donc :] **ceux qui avaient reçu l'Évangile jugent d'après ce que DIEU avait fait descendre** (avait révélé) **dans** [l'Évangile] **et, ceux qui ne jugent pas selon ce que DIEU a fait descendre, sont prévaricateurs (*fâsiqûn*).**

Le premier passage détermine les devoirs des Chrétiens du temps de Jésus $^{c.}$**, dans différents domaines de la vie en l'occurrence dans le jugement des affaires.**

Le passage suivant déclare :
Ceux qui ne jugent pas selon ce que DIEU a fait descendre, sont prévaricateurs (*fâsiqûn*).

Il va de soi qu'après la venue de l'islam, toutes les religions sont abrogées et que tout le monde - dans leur intérêt d'ici-bas et de l'au-delà - sont tenus à pratiquer l'islam (croire en DIEU Unique, suivre le Coran + les paroles, actions et enseignements (Sunna) du Prophète $^{s.}$**) : mettre l'islam en œuvre purement pour obéir à DIEU, engendre l'aspect Mâ'idatique des choses.**

N. B. Il ne faudra pas confondre la religion **islam** (Islâm) avec **Islam** (le monde musulman). Les Musulmans devront déployer un effort digne de l'islam !

وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَمُهَيْمِنًا عَلَيْهِ ۖ
فَٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ عَمَّا جَآءَكَ مِنَ ٱلْحَقِّ ۚ
لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَٰكِن لِّيَبْلُوَكُمْ فِى مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۖ
فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٤٨﴾

wa 'anzalnã 'ilayka-lkitäba bi-lhaqqi musaddiqan llimâ bayna yadayhi mina-lkitäbi wa muhayminan ^{c}*alayhi fa-hkum baynahum bimã 'anzala-***lläh***u wa lâtattabi*^{c} *'ahwã'ahum* ^{c}*ammâ jã'aka mina-lhaqqi likullin ja*^{c}*alnâ minkum chir*^{c}*a(t)an wa minhâjan wa law chã'a-***llãh***u laja*^{c}*alakum 'umma(t)an wähida(t)an wa läkin lliyabluwakum fy mã 'ätäkum fa-stabiqû-lkhayräti 'ila-***llãh***i marji*^{c}*ukum jamy*^{c}*an fayunabbi'ukum bimâ kuntum fyhi takhtalifûna*

48 **Nous avons fait descendre vers toi le Livre** (le Coran) **en toute vérité, qui confirme les Livres antérieurs et les préserve** [étant leur parachèvement]**. Juge donc entre eux d'après ce que DIEU a fait descendre. Ne suis pas leurs passions,** [ne t'écarte pas] **de la vérité que tu as reçue. A chacun** [de vous les adeptes des Livres] **Nous avons donné une loi et une voie bien claire** [dans un même principe]**. Si DIEU l'avait voulu, Il aurait fait de vous** [tous] **une seule**

communauté [dans le temps]**. Mais, Il veut vous éprouver en cela même qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans** [l'accomplissement] **des bonnes actions. C'est vers DIEU que se fera votre retour à tous et Il vous informera de ce sur quoi vous étiez en désaccords.**

Dans ce verset, DIEU, que Sa Mention soit exaltée, signale la position excellente du Coran par rapport aux Livres qu'Il avait révélés antérieurement aux Prophètes.

Nous avons fait descendre vers toi le Livre (le Coran) **en toute vérité, qui confirme les Livres antérieurs et les préserve** [étant leur parachèvement]**.**

muhaymin : manager ; ici, qui est garant de ; qui surpasse ; qui préserve/parachève ; qui est le plus élevé ; le plus propice.

Ô Prophète ! Ce Livre (le Coran) que Nous t'avons révélé et qui confirme les [originaux des] **Livres antérieurs, il en est garant et les parachève.**

C'est ainsi que d'après certains, comme Ibn Jurayj, le Coran est source de garantie (*mu'tamana ᶜalâ***) pour les originaux des autres Livres, et qu'il est, en quelque sorte, dépositaire (***mu'taman***) des principes qui s'y trouvent énoncés en sorte que, grâce à lui, on puisse reconnaître le vrai du faux.'**

*fa-hkum baynahum bimã 'anzala-***llãh***u* **:**
[ô Prophète !] Juge donc entre eux d'après ce que DIEU a fait descendre, juge entre les Gens du Livre ainsi qu'entre les autres personnes de différentes traditions (*milât*) qui viennent te demander de juger leurs affaires,
D'après ce que DIEU a fait descendre ; en fonction du Coran que DIEU a spécialement institué pour servir de code céleste de la vie humaine ici-bas et dans l'au-delà ; la formulation [ultime] de Sa Loi (*Charîᶜa*). En d'autres termes DIEU ordonne à Son prophète [donc à l'ensemble de bons croyants] d'appliquer, exactement, dans tous les domaines de la vie, Ses lois, et cela jusqu'à

la fin des temps {car c'est la seule solution céleste, parfaitement compatible avec la nature et la constitution de l'homme, qui peut résoudre, toujours et partout, tous les problèmes des individus et de la société humaine. [Sinon, étant donné que tous les législateurs ne sont pas hommes parfaits, tout ce que les gens légifèrent [souvent mêlé de leur passion] n'est pas parfait [donc caduc, donc susceptible de la vicissitude] (la situation de l'ensemble des individus, familles, groupements, ethnies, nations et réseaux sur la terre le prouve) ; {mais chaque personne, etc. peut, en fonction de ses possibilités, suivre le Coran et les enseignements du Prophète *s.* **et bénéficier des excellents résultats}.**

Ne suis pas leurs passions, [ne t'écarte pas] **de la vérité que tu as reçue ; c. à. d. notamment : ne suis pas les tendances des gens impies etc. ; ne cède pas à leur ruse, mensonge, jalousie, perfidie, machination….**

A chacun [de vous : Gens du Livre, etc.] **Nous avions donné une loi et une voie bien claire** [dans un même principe]**. Pour chacun de vous DIEU avait institué une législation.**

… Abû Ayyûb rapporte que ***C*****aliyy*****c.*** **a dit : « Depuis que DIEU a suscité Adam – sur lui les Grâces – la Foi a consisté à témoigner qu'il n'y a pas d'autre divinité si ce n'est DIEU (Allāh) et reconnaître pour vrai tout ce qui vient d'auprès d'Allāh, chaque peuple recevant une législation et une voie ; celui qui en connaît la vérité n'est pas abandonnant mais obéissant ».**

Si DIEU l'avait voulu, Il aurait fait de vous [tous] **une seule communauté** [dans le temps] **; c'est-à-dire qu'Il aurait fait que toutes vos**

législations soient tout-à-fait identiques en sorte que ni vos lois ni vos voies ne diffèrent ;

Mais, Il veut vous éprouver en ce cela même qu'Il vous donne. Il diversifie [en fonction de votre progrès] certaines de vos lois[1], vous mettant de cette façon à l'épreuve [pour que vous progressiez de plus en plus et][1] pour que se reconnaisse celui d'entre vous qui est obéissant et met Ses ordres en œuvre[2].

Concurrencez donc dans [l'accomplissement] **des bonnes actions, en mettant consciencieusement en œuvre ce que DIEU a révélé dans Son livre au Prophète Muhammad [s.] Car DIEU a opéré cette révélation afin que celui d'entre vous qui désire agir parfaitement ait à sa portée de main le moyen céleste authentique indiquant les prescriptions et proscriptions[3], en mettant en œuvre duquel, grâce à DIEU, puisse parvenir aux bonheurs réels ici-bas et dans l'au-delà. Et ceux dont les intentions et les actions [obstinées] ne sont autres choses que les clinquants de ce bas monde, coûte que coûte** (même par injustice, fourberie, impudence, impiété, crime)**, DIEU sanctionnera les gens en fonction de leurs intentions et actions.**

C'est vers DIEU que se fera votre retour à tous et Il vous informera de ce sur quoi vous étiez en désaccords.

N. **5**/48 :

1 – les principes : l'Unicité de DIEU, les notions de Prophétie, Résurrection (Jugement dernier), etc. restent constants.

2 – C'est la raison pour laquelle quelqu'un qui vit à l'époque de Moïse [c.] doit suivre la Torah descendue à Moïse [c.] ; et celui qui vit au temps de Jésus [c.], doit suivre l'Évangile révélée à Jésus[c.], …, enfin,

depuis la venue du dernier Prophète (Mu<u>h</u>ammad ﷺ), tout un chacun est tenu de suivre le Coran et la Sunna (paroles et actions du Prophète ﷺ) c. à. d. la religion parachevée (cf. **5**/3), l'islam, jusqu'à la fin des temps.

3 – l'être humain sage s'occupe de ses devoirs moraux, cultuels et pour la cause de la religion ; il évite haine, jalousie, malveillance, désaccord, antagonisme inimitié, etc. Dans tous les domaines de la vie, ses initiatives sont conformes aux indications divines.

وَأَنِ ٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ وَٱحْذَرْهُمْ أَن يَفْتِنُوكَ عَنۢ بَعْضِ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ إِلَيْكَ ۖ
فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَٱعْلَمْ أَنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُصِيبَهُم بِبَعْضِ ذُنُوبِهِمْ ۗ وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ لَفَـٰسِقُونَ ﴿٤٩﴾

wa 'ani-<u>h</u>kum baynahum bimã **'anzala-llāh***u wa lâtattabi*[c] *'ahwã'ahum wa-<u>h</u>dharhum 'an yaftinûka* [c]*a(n) ba*[c]*<u>d</u>i mã* **'anzala-llāh***u 'ilayka fa'in tawallaw fa-*[c]*lam 'annamâ* **yurydu-llāh***u 'an* **yu<u>s</u>yba***hum biba*[c]*<u>d</u>i dhunûbihim wa 'inna kathyra<u>n</u> mmina-nnâsi lafäsiqûna*

49 [ta mission est donc la suivante :] **juge entre eux d'après ce que DIEU a fait descendre et ne suis pas leurs passions ; prends garde à eux qu'ils ne te séduisent en te détournant** [ou faisant négliger, ne serait-ce que] **d'une** [petite] **partie de ce que DIEU a fait descendre vers toi ! Et** [après tout] **s'ils se détournent** [de ta sentence]**, sache que DIEU veut les affliger** [en ce monde] **en conséquence d'une partie de leurs péchés ; or beaucoup de gens sont prévaricateurs.**

Suite au verset précédent, ce verset 49 réitère : juge entre eux (Gens du Livre ou leurs semblables) **d'après ce que DIEU t'a révélé ..., car c'est uniquement DIEU qui connaît leur passé, l'état de leur cœur, les paramètres intervenants etc. et, dans la mise en application de la révélation de DIEU se trouve solution optimale et propice,**

et ne suis pas leurs passions[1], ce passage laisse entendre que :

- **chez les impies des Gens du Livre et leurs similaires dans le monde entier, la force motrice de leurs agissement et comportement, est, en gros, la passion !**
- **dans l'intérêt de ces gens et des croyants, ceux-ci ne doivent pas suivre les passions desdits gens ;**

- **c'est un aspect Mâ'idatique du verset à l'intention de tous les désireux ;**

prends garde à eux qu'ils ne te séduisent en te détournant [ou faisant négliger, ne serait-ce que] **d'une** [petite] **partie de ce que DIEU a fait descendre vers toi !**

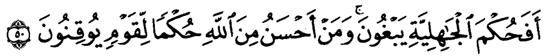
Le passage est une leçon claire parfaitement bénéfique pour tous les croyants pratiquants, pieux vertueux et dévots qui, grâce à DIEU, au cours de leur parcours pur et sincère sur la voie juste et droite, en rapport avec leur degré, seront soutenus et dirigés [aidés par les Anges etc.], donc ils auront réussi.

Et [après tout] **s'ils se détournent** [de ta sentence]**, sache que DIEU veut les affliger** [en ce monde] **en conséquence d'une partie de leurs péchés ;**

Quant aux impies obstinés et leurs semblables en orient et en occident : s'ils ne se repentent pas et agissent à l'opposé des indications de ces versets, qu'ils sachent que beaucoup de gens sont prévaricateurs [et seront durement châtiés, en ce monde et dans l'Autre, en fonction de leurs mauvais actes]**.**

N. **5**/49 :

1 – *hawa(y)*, (plur.) *'ahwâ'* désigne : caprice ; passion qui implique une fureur mêlée d'un certain aveuglement de l'esprit ; émotion soudaine et passagère, elle fait penser au vice…



*'afahukma-ljâhilyya(t)i yabghûna wa man 'ahsanu mina-***llâh***i hukman lliqawmin yûqinûna*

50 **Cherchent-ils l'arbitrage** [du temps] **de l'Ignorance ? Qui donc est meilleur juge que DIEU pour un peuple qui croit avec certitude ?**

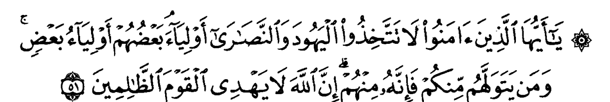
Les Gens du Livre qui viennent te consulter, désirent-ils donc appliquer les lois du temps d'Ignorance, alors qu'eux possèdent le Livre de DIEU qui montre avec

évidence combien le jugement que tu as rendu est exact, Livre auquel il ne leur est pas permis de contrevenir.

En mode de blâme, mais comme s'Il faisait semblant d'ignorer leur comportement, DIEU dit ensuite à ces impies :

Pour les réveiller, le verset pose la question suivante aux Gens du Livre : [si vous êtes détenteurs du Livre ne devriez-vous pas reconnaître que :] **pour un peuple qui croit avec certitude, le meilleur juge est DIEU** [qui a envoyé le Prophète]**.**

[C]aliyy[c.] a dit : « La sentence [ou l'arbitrage] peut être l'une des deux catégories suivantes : ou bien elle est divine, ou bien une sentence factice de la mode du temps d'Ignorance : quiconque rejette la sentence divine, par là-même, il aura adopté la sentence [ou l'arbitrage] d'ordre de l'époque d'Ignorance ! »



*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtattakhidhu-lyahûda wa-nnasärä~ 'awliyã'a ba[c]duhum 'awliyã'u ba[c]din wa man yatawallahum mminkum fa'innahü minhum 'inna-**lläh**a lâyahdi-lqawma-zzälimyna*

51 **Croyants, ne prenez pas les Juifs ni les Chrétiens pour patron [*waliyy*, protecteur] ; certains d'entre eux sont les affidés de certains autres ; or celui d'entre vous qui les prennent pour [*waliyy*] patron sera de leur nombre. DIEU ne guide pas les gens injustes.**

Les versets 51-58 **portent sur la notion centrale de *walâya(t)* exprimée par différents termes issus de la racine *walaya* déjà rencontrée à maintes reprises.**

***waliyy* :** aimé de DIEU, protecteur, supporteur, maître, patron, partisan, saint patron, saint. Tuteur, bienfaiteur. Voir les versets **2**/107,120, 257, 282, 286.

tawallâ :

- prendre pour ami, pour patron, pour affidé (v. 51) ;
- se mettre sous le patronage de, se faire le client de, égide (v. 55) ;
- se placer sous l'égide de (v. 56) ;

Dans les versets 51 – 53, il s'agira de ceux avec lesquels les croyants ne doivent pas contracter une *walâya* (être *waliyy*) ;

Dans les versets 55 – 56, il s'agira de ceux avec qui les croyants ont naturellement un rapport excellent et transcendantal de *walâya* ;

Puis, à nouveau, dans les versets 57 et 58, de ceux avec lesquels ils doivent éviter toute forme de liens d'amitié à cause de l'attitude désobligeante de ces gens envers leur religion.

V. 51.

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtattakhidhu-lyahûda wa-nnasärä~ 'awliyã'a **:**

Croyants, ne prenez pas les Juifs ni les Chrétiens pour patron [*waliyy*] ; c'est-à-dire ne les prenez pas pour waliyy ou patron que vous soutiendrez contre les croyants.

Circonstances de la révélation, -

La plupart des commentateurs ont dit : « ce verset concerne ^{C}ubâda ibn as-Sâmit et ^{C}abda-llâh ibn 'Ubayy dans l'affaire des Juifs Qaynuqâ^{c} : ^{C}ubâda se dégagea sans hésitation de l'ancienne alliance des Khazraj avec les Juifs Qaynuqâ^{c} dès qu'il s'aperçut que ceux-ci adoptaient une attitude hostile envers DIEU, Son prophète et les croyants. Quant au second, ^{C}abda-llâh ibn 'Ubayy, [chef des Hypocrites de Médine], tint à conserver son alliance avec ces Juifs

après que leur hostilité fut pourtant devenue patente*. Le verset lui fait savoir que s'il continue de tenir ces Juifs en amitié et maintient l'alliance avec eux il sera alors considéré comme faisant partie des leurs et se trouvera en quelque sorte 'dégagé' à l'égard de DIEU et Son prophète comme eux le sont.

* Certains commentateurs sont d'avis qu'au début il a résisté dans sa position, mais après avoir connu l'avis du Prophète ﷺ lui annonçant la position 'critique', ᶜabda-llâh déclara : ''J'accepte : Je me tiens pour dégagé de toute alliance avec eux''.

… Ibn Is<u>h</u>âq ibn Yasâr, …, rapporte : « Lorsque les Banû Qaynuqâᶜ entrèrent en hostilité contre le Prophète ﷺ, ᶜabda-llâh ibn 'Ubayy s'attacha fortement à prendre leur parti et s'interposa entre eux [et les croyants].

ᶜubâda ibn a<u>s</u>-<u>S</u>âmit, lui, se rendit devant le Prophète ﷺ. Or en tant qu'il était Khazrajî, il était tout autant allié des Juifs Qaynuqâᶜ que l'était ᶜabda-llâh ibn 'Ubayy, mais il les abandonna à la discrétion du Prophète ﷺ et, s'orientant vers DIEU et Son prophète, il s'affranchit, devant eux, de son alliance avec ces Juifs en déclarant :

- Ô Prophète de DIEU ! Je me tiens pour dégagé ('*atabarra'u*) devant DIEU et Son prophète de toute alliance avec eux et c'est DIEU, Son prophète et les croyants que je prends pour amis-guides (*'awliyâ'*) en me dégageant de toute alliance avec les impies et de toute amitié avec eux.

[D'après un autre propos de ᶜubâda] ᶜabda-llâh ibn 'Ubayy, quant à lui, dit ceci :

- Je suis un homme qui craint 'les retours du sort' (*dawâ'ir*), je ne me dégagerai donc pas de mes liens d'amitié avec mes clients].

C'est au sujet de ᶜubâda et de ibn 'Ubayy que fut révélé ce verset 51 ainsi que le suivant **''tu vois ceux qui ont un mal dans le cœur …''** ».

DIEU interdit ici à tous les croyants d'agir en hypocrites en prenant des Juifs ou des Chrétiens comme soutiens ou alliés (*awliyâ'*) contre les gens qui ont foi en DIEU et en Son prophète : Il leur fait savoir que celui qui agirait ainsi fera en quelque sorte partie d'eux et sera considéré comme étant hostile à DIEU, à Son prophète et aux croyants de la même façon que ces gens-là le sont et

que, par conséquent, DIEU et Son prophète sont dégagés à son égard.

baᶜduhum ʻawliyãʻu baᶜdin **:**

Quand les liens de fidélité se traduisent par une alliance contre les croyants.

(litt.) **certains d'entre eux sont les affidés de certains autres ; par ces termes le verset fait savoir aux croyants que certains Juifs ou Chrétiens 's'affilient' à d'autres Juifs ou Chrétiens contre les croyants. En disant cela, le verset leur dit en quelque sorte : [croyants !] attachez-vous fermement tous ensemble au lien de DIEU pour mettre en œuvre les indications divines dans tous les domaines de la vie :**

- **améliorez votre situation [individuelle et collective] ;**
- **donnez un bon exemple (invitation pratique) aux Gens du Livre et autres, de façon que lorsque vous les invitez à venir sur la bonne voie** [et bénéficier hautement des bienfaits divins ici-bas et dans l'au-delà] **ils accourent volontiers ;**
- **sachez que c'est toujours possible, partout dans le monde** [en déployant un bon effort soutenu islamique], (même si quelques personnes viennent sur la bonne voie, voir 5/32) **: à ce moment-la DIEU assistera les croyants pratiquants, pieux-vertueux savants dévots et créera un penchant dans les cœurs des Gens du Livre ou les autres** (**3**/104) **!**[1]

wa man yatawallahum mminkum faʻinnahü minhum **:**
or celui d'entre vous qui s'allie à eux sera de leur nombre. Celui d'entre vous qui prend des Juifs ou des Chrétiens pour

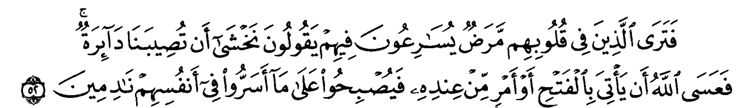
affidés au lieu de prendre les croyants, et leur apporte son soutien contre ces derniers, celui-là est considéré comme faisant partie d'eux et comme suivant leur religion ; en effet, jamais une personne ne se 'lie étroitement' (*tawallâ*) à une autre pour s'en faire son affidé et son client sans être satisfait d'elle, de sa religion et de tout ce que celle-ci a l'habitude de faire ; or s'il en est ainsi satisfait, ils se trouvent nécessairement en état d'hostilité avec ce qui entre en opposition avec cela[2].

*'inna-**Llāh**a lâyahdi-lqawma-zzälimyna* **:**
DIEU ne guide pas les gens injustes, qui placent les relations d'amitié là où il ne convient pas de les placer en se faisant les affidés, soutiens et *awliyâ'* de ceux qui sont hostiles aux croyants ; ou qu'ils commettent, obstinément, n'importe quelles autres injustice à l'égard d'eux-mêmes ou des autres.

N. **5**/51 :

1 – Il y a pratiquement de bons exemples sur la terre : cela fait partie de l'aspect *Mâ'idatique* des choses.

2 - Certains commentateurs parlent à ce propos, du 'cas du Musulman qui ressort de sa religion' : … alors pour son apostasie de l'Islam et pour s'être détaché de la religion (*dîn al-haqq*) il risque de subir les conséquences respectives, …, à moins qu'il ne revienne à résipiscence avant d'être châtié ; voir le v. 54 (et se référer au Fiqh).



*fatara-lladhyna fy qulûbihim mmaradun yusäriᶜûna fyhim yaqûlûna nakhchä~ 'an tusybanâ dã'ira(t)un faᶜ**asa-Llāh**u 'an ya'tiya bi-lfathi 'aw 'amrin mmin ᶜ**indihï** fayusbihû ᶜalä mã 'asarrû fy~ 'anfusihim nädimyna*

52 **Ainsi, vois-tu ceux** (hypocrites) **qui ont en leur cœur une maladie** [consistant à aimer les impies acharnés]**, s'empresser parmi eux de dire :** « **Nous craignons qu'un coup du sort ne nous atteigne** [et que nous ayons besoin de leur aide] **!** »

Il se peut que DIEU donne [aux croyants] **la victoire ou un ordre venant d'auprès de Lui. Alors ils** (les hypocrites) **regretteront ce qu'ils tiennent secret dans leur âme.**

Explications sommaires.

ceux qui ont en leur cœur une maladie : il s'agit de certaines personnes faisant partie des Hypocrites (voir l'explication du v. **2**/10).

qu'un coup du sort ne nous atteigne : c. à. d. un changement ou un retournement de la fortune apportant le succès définitif aux ennemis des Musulmans. C'est pour se garder d'un tel revirement du sort que certains hypocrites s'empressèrent de nouer des liens d'amitié avec certains Juifs ou certains Chrétiens hostiles aux Musulmans et auprès desquels ils espéraient trouver, le cas échéant, une protection.

Il se peut que DIEU donne [aux croyants] **la victoire**

Ṯabâṯabâ'î précise qu'ici *ᶜasä* **désigne une certitude, c. à. d. DIEU donnera** [aux croyants] **la victoire : qu'il s'agira de la prise de la Mecque, etc.**

ou un ordre venant d'auprès de Lui ; il se peut que cet ordre soit l'institution d'une chose concernant la vie extérieure des gens (voir **2**/114, 136 – 138), [ou les messages, guidances, soulagements, …, intérieurs et dans la vie, etc.]**.**

fayuṣbiḥû ᶜalä mã 'asarrû fy~ 'anfusihim nädimyna **:**
Alors ils (les hypocrites) **regretteront ce qu'ils tenaient secret dans leur âme.**

En sorte qu'ils en arriveront à regretter ce qu'ils tiennent secret dans leur âme.

N. Il faudra s'éclaircir sur la fonction de l'âme.

وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَهَٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ أَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ ۙ إِنَّهُمْ لَمَعَكُمْ ۚ
حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فَأَصْبَحُوا۟ خَٰسِرِينَ ٥٣

*wa yaqûlu-lladhyna ‘âmanû~ ‘ahä~‘ülã‘i-lladhyna ‘aqsamû bi-**llâh**i jahda ‘aymänihim ‘innahum lama^cakum habitat ‘a^cmäluhum fa‘asbahû khäsiryna*

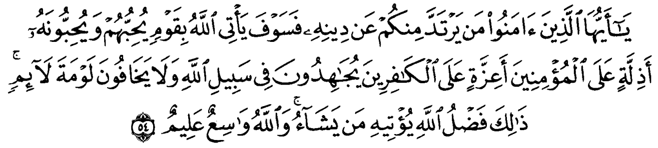
53 **Et les croyants diront : ’’Sont-ce donc ces gens-là qui ont juré par DIEU, par serments solennels, qu’ils sont avec vous ?’’ Leurs œuvres furent vaines et les voilà perdants !**

habitat ‘a^cmäluhum **:**

Leurs œuvres furent vaines, c. à. d. que toutes leurs œuvres qu’ils auront accomplies dans ce monde seront pour eux vaines dans l’Autre monde : ils n’en auront aucune récompense, car ce n’est pas sur la base d’une certitude que c’est DIEU qui les leur a imposées ni sur la base d’une foi authentique en DIEU et en Son prophète qu’ils les ont accomplies ; ils n’ont accompli ces œuvres que pour se préserver et préserver leurs biens [c. à. d. pour satisfaire leur penchant, etc.]

fa‘asbahû khäsiryna

et les voilà perdants ! litt. **et donc, ils deviennent perdants : lorsque DIEU fera retourner le sort définitivement en faveur des croyants et contre les impies, ces hypocrites s’apercevront alors qu’ils ont tout perdu en échangeant l’Autre monde contre celui-ci et leur faillite sera complète.**



yä~‘ayyuha-lladhyna ‘âmanû man yartadda minkum ^can dynihï fasawfa ya’ti-**llâh**u *biqawmin yuhibbuhum wa yuhibbûna**hü**~ ‘adhilla(t)in ^cala-lmu’minyna a^cizza(t)in ^cala-lkäfiryna yujähidûna fy* sabyli-**llâh**i *wa lâyakhâfûna lawma(t)a lã‘imin dhälika* fadlu-**llâh**i *yu’tyhi man yachã’u wa-**llâh**u* ***wäsi^c****un* ***^calym****un*

54 **Croyants ! Celui d’entre vous qui ressortira de sa religion, DIEU fera en effet venir des hommes qu’Il aimera et qui L’aimeront, qui seront**

humbles à l'égard des croyants, implacables envers les prévaricateurs, ils mèneront le combat dans la Voie de DIEU et ne craindront pas le blâme de quiconque blâmera. C'est là la grâce de DIEU qu'Il accorde à qui Il veut et DIEU est Maître [de la grâce] **infinie** [à l'égard des hommes, et Il est] **Omniscient.**

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû man yartadda minkum ᶜan dynihï **:**

Croyants ! celui d'entre vous qui ressortira de sa religion, qui reviendra en arrière en abandonnant l'islam préconisée par DIEU, religion qui est actuellement la sienne [pour choisir quelque chose d'autre (par exemple impiété, athéisme, etc.)]**, celui-là ne saurait nuire en rien à DIEU ;**

DIEU fera en effet venir des hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront, qui n'échangeront pas leur religion contre une autre chose et n'apostasieront pas de l'islam, la religion par excellence et parachevée…. Ce passage est un avis très sévère que DIEU adresse à tout un Musulman qui apostasiera de l'islam, n'importe où, quand, comment, car cela sera [spirituellement etc.] mortel à celui qui apostasie et sera funeste à sa descendance (5/32). Ce passage est aussi une promesse que DIEU fait à ces croyants qu'Il sait, de par Son Omniscience, qu'ils n'échangeront pas leur religion et n'en ressortiront pas. [Or, lorsque DIEU eut saisi l'âme du Prophète ﷺ, il y eut en effet des catégories de gens, parmi les nomades comme parmi les sédentaires, qui apostasièrent ; DIEU leur substitua des croyants bien meilleurs, comme Il l'annonce dans ce verset et c'est ainsi qu'Il accomplit la promesse qu'Il avait faite aux uns et l'avis sévère qu'Il avait adressé aux autres].

qui seront humbles à l'égard des croyants, ils font preuve d'humilité devant les croyants et gens honnêtes ;

implacables envers les impies, ils ont une attitude dure envers les impies et injustes [certes, cette attitude étant dans l'intérêt des impies pour se corriger].
ils mèneront le combat dans la voie de DIEU et ne craindront pas le blâme de quiconque blâmera. Ils combattent les injustes, impies… acharnés de la façon dont DIEU leur a ordonné et suivant la manière qu'Il leur a permise[1] ; ils ne craindront pas le blâme des autres.

dhälika ***fadlu-llähi*** *yu'tyhi man yachã'u* **:**
C'est là la grâce de DIEU qu'Il accorde à qui Il veut ; le fait même d'être un croyant humble à l'égard des croyants et gens honnêtes et, être implacable envers les impies et injustes acharnés, tout en menant le combat dans la Voie de DIEU sans craindre le blâme des autres est la grâce même de DIEU accordée au croyant pratiquant dévot.
*wa-****llähu*** ***wäsi[c]un*** ***[c]alymun*** **:**
DIEU est Maître [de la grâce] **infinie. Il dispense généreusement la grâce à celui qu'Il veut** [ou à celui qui le veut sincèrement] **; et Il est aussi Omniscient, Très-Savant ; Il accorde Sa générosité et Son don immense aux humains come Il veut.**

N. **5**/54 :

1 – Voir au v. **2**/190 : attributs et caractères qu'un combattant musulman doit avoir ; **2**/213-218 N. 2, hadîth du Prophète [s.] : … du petit jihâd vers le grand jihâd… ; etc.

إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَهُمْ رَٰكِعُونَ ٥٥

*'innamâ waliyyukumu-****llähu*** *wa rasûlu****hü*** *wa-lladhyna 'âmanû-lladhyna yuqymûna-ssalä(t)a wa yu'tûna-zzakä(t)a wa hum räki[c]ûna*

55 [Ô serviteurs !] **En toute vérité, votre *Waliyy*** (Protecteur, Ami-Guide …) **ce n'est que DIEU** [le Très-Haut], **et** [parmi vous,] **Son prophète et les** [meilleurs] **croyants qui**

accomplissent la Prière et donnent l'aumône alors même qu'ils sont dans leur inclination [rituelle]**.**

*'innamâ waliyyukumu-**llâh**u wa rasûlu**hû** ...* **:**
En toute vérité, votre *waliyy*…

***Waliyy* :** [Créateur] Protecteur, Patron, Ami-Guide, Soutien intrinsèque ; …

Ici, le terme ***Waliyy*** (Ami-Guide) a une signification intrinsèque* (voir l'explication du v. **2**/257 et la clausule du v. **3**/68).

* La ***Walâya(t)*** absolue n'appartient qu'à DIEU **-** Exalté soit-Il **-**.

***waliyy* :** ami-guide ; maître ; saint patron ; tuteur [spirituel] bienfaiteur ; …

Voir les versets **2**/107,120, 208, 257, 282, 286.
'awliyâ' : pluriel de ***waliyy***.
'awlâ **:** plus proche ; plus rapproché de ; …

DIEU s'adresse ici [dans le contexte de la sourate *Mâ'ida*] **aux croyants** [du monde entier]**, aux gens honnêtes, désireux sincères et tous les humains ; et pour préciser la notion de la *walâya(t)*, leur dit en quelque sorte ceci :**

*'innamâ waliyyukumu-**llâh**u* **:**

- **Votre *Waliyy*** (Créateur, Protecteur, Patron, Ami-Guide, …, et Soutien intrinsèque)**, à vous tous, est DIEU ;** [voir la signification du terme *waliyy* plus haut] **;**
- **et** [dés le début, dans l'univers terrestre, DIEU a choisi les Prophètes [c.] comme '*awliyâ'* (amis-guides des gens) ; les gens honnêtes et croyants bénéficient de leur *walâya*. Par la venue de l'Islâm :

*wa rasûlu**hû*** **:**

et [par la venue de l'Islâm DIEU a désigné] **le Prophète** [s.] [comme *waliyy* de l'Humanité]* ;

*Le Prophète [s.] est à l'apogée, est doté de la *walâya* la plus excellente dans le Système de la Création ; il est le plus majestueux des *'awliyâ'* **;**

wa-lladhyna 'âmanû-lladhyna yuqymûna-ssalä(t)a wa yu'tûna-zzakä(t)a wa hum räki^c ûna **:**

- **et** [DIEU a désigné comme *waliyy* ou '*awliyâ'*] **ceux des croyants qui accomplissent la Prière et donnent l'aumône alors même qu'ils sont dans leur inclination** [rituelle] **:** (voir l'explication qui suit) :

Tabarî écrit : « D'après certains commentateurs il s'agit ici de tous les croyants alors que d'après d'autres, il ne s'agit que de ^Calî ibn Abî Tâlib :
… Suddiyy a dit à propos de ce passage : ''Les gens mentionnés là sont tous les croyants ; mais, effectivement, ^Caliyy ibn Abî Tâlib était à la mosquée en Prière quand vint à passer auprès de lui un mendiant auquel il donna son anneau, alors qu'il était lui-même en inclination rituelle'' ».

Grâce à DIEU, nous dirons que : le passage signale deux 'catégories' de *walâya* [d'où la phrase en plurielle] **:**
A - vu les circonstances de la descente du verset qui vient d'être mentionnée par Sudiyy, il s'agit de la *walâya* de ^Calî [rappelée également par nombre d'autres commentateurs*] **: DIEU, le Très-Haut, a désigné ^Caliyy^c. comme *waliyy*.**
* Se référer à Al-Mîzân T. VI, p. 1-39, etc.

B - *walâya* des croyants [pratiquants, pieux vertueux, sincères et doués d'une connaissance authentique…] **; ils sont dévots volontiers, essayent d'exposer l'Islâm* aux gens désireux ; ils peuvent servir d'exemples pour maintes personnes[1].**
* Ceux qui sont dotés d'une *walâya*, seront **serviteurs purs et sincères de DIEU** [et non pas serviteurs de leurs propres passions ni les passions des autres !] Alors DIEU les protègera effectivement [dans toutes les phases et tous les domaines de leur vie matérielle, intellectuelle, morale et spirituelle], les soutiendra, les assistera, leur octroiera certains biens et bienfaits innés ou inédits, particuliers.

N. B. Parmi les *'awliyâ'* seuls les Prophètes [s.] et Imâms[c.] [élus par DIEU] sont *ma*[c]*sûms*[2] et *khalyfata-llâh* ('lieutenants' de DIEU sur la Terre (**2**/31) ; DIEU leur a octroyé une haute *walâya* ; (ils sont les grands *'awliyâ'*).

Quant aux autres croyants, grâce à DIEU, nous dirons :

DIEU octroie à chaque croyant sincère une *walâya* [en rapport avec son degré de la foi, piété, vertu, connaissance, dévotion], les croyants sont dotés de la *walâya* en fonction de leur mission, les très bons croyants sont, en quelque sorte, les *'awliyâ'*.

Pour une personne [homme ou femme], la dignité d'être *'awliyâ'* est le plus éminent attribut et qualité possible.

En bref :

- **en parlant de DIEU, *Waliyy* est l'un des Beaux Noms et Attributs intrinsèques de DIEU, exalté soit-Il ;**
- **pour le Prophète** [s.]**, *walâya* n'est pas intrinsèque** [pour l'Imâm [c.] non plus]**, elle est octroyée par DIEU ;**
- **quant aux meilleurs croyants, il s'agit également d'un don octroyé par DIEU,** [en fonction de leur foi, piété, vertu, …, et mission] **;**
- **celui [ou ceux] qui sont au degré supérieur de *walâya* devront être l'amis-guides et bienfaiteurs à l'égard de celui [ceux] qui sont au degré inférieur et les gens honnêtes et désireux ;**
- **le verset marque le don *Mâ'idatique* de *walâya* venant de DIEU, à Ses serviteurs.**

La Prière [devra, autant que possible, être accomplie avec les conditions requises et régulièrement ; tout cela mettra le croyant[3] dans un bon état physique, intellectuel, psychique et spirituel sain parfait, utile pour lui-même, sa famille et la société humaine.

Un mot sur la *Walâya* **:**

Les Attributs de DIEU, le Créateur Éternel, …, – Exalté soit-Il – :

- **n'ont ni 'nature', ni 'genre', ni 'espèce', ni manière, ni sorte, … ; (ils en sont indépendants) ;**
- **ils ne sont pas 'transmissibles'. Par exemple la Science de DIEU [est intrinsèque et] il est inimaginable qu'elle soit transmise à un être ou à une chose. La science venue de Lui au cœur d'un être, n'est pas la Science [intrinsèque]. De même lorsqu'Il octroie la *walâya* à un être, le plus éminent soit-il, n'est pas la *Walâya* (ou *Sa Walâya*).**

La *walâya* donnée à un être est une '*walâya* dont l'être humain est favorisé, [à l'instar de la 'science' (connaissance) octroyée à l'homme] **; {Certes, venante de Lui, le Très-Haut, il s'agira d'une science qui dépasse la science ordinaire des humains…. [la Science de DIEU est 'Créateur' ; tandis que la science[4] octroyée par DIEU à un Prophète peut être 'créateur' mais non pas 'Créateur', de même pour la *Walâya* et les autres Attributs]}. En un mot : les qualités octroyées à un Prophète [ou Imâm, etc.] sont 'divines' mais jamais 'déités' !**

N. **5**/55 :

1 – La mise en œuvre des ordres de DIEU, assainit et fortifie corps et âme de l'être humain, assure la vie heureuse ici-bas et de l'au-delà.

2 – ***ma^c<u>s</u>ûm*** **:** 'infaillible', 'impeccable', 'saint parfait', 'immaculé'.

La ***^{c}isma*** est également un don de DIEU aux Prophètes [et aux Imâms (cf. **2**/31)].

3 – La *'walâya'* ou 'être croyant, etc. n'a pas un degré déterminé. Chaque croyant ou croyante, selon ses avoirs et ses possibilités, devra suivre le Prophète ﷺ et rendre service à l'Islâme (…).

4 – Il s'agit de la science véritable (…).

وَمَن يَتَوَلَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَإِنَّ حِزْبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلْغَٰلِبُونَ ﴿٥٦﴾

*wa man yatawalla-**llāh**a wa rasûla**hü** wa-lladhyna 'âmanû fa'inna hizba-**llāh**i humu-lghälibûna*

56 **Ceux qui prennent pour Protecteur** [et Ami-Guide …] **DIEU, et Son prophète et les croyants** [parfaits pour amis-guides, auront la victoire] **car** [les gens du] **parti de DIEU ce sont eux les vainqueurs** [justes et loyaux]**.**

Ceux qui se dégagent de toute alliance avec d'autres que DIEU, du fait qu'ils auront la protection et guidance (*Walâya*) de DIEU et l'amitié et patronage qu'Il octroie à Son prophète [ou à l'Imâm], et les liens d'amitié qu'ils auront avec les croyants parfaits, ceux-là auront le dessus sur les autres et le sort se retournera dans l'ensemble en leur faveur, car,

*fa'inna hizba-**llāh**i humu-lghälibûna* **:**

en vérité le parti de DIEU ce sont eux les vainqueurs [justes et loyaux] **: tous ceux qui font partie des gens rattachés à la *Walâya* divine remporteront, dans l'ensemble[1], nécessairement.**

N. **5**/56 :

1 – dans l'ici bas + tout ce qu'il arrivera dans la Barzakh (phase de transition entre la mort et la Résurrection, voir **2**/154, **5**/36, etc.) + tout ce qu'il y aura lieu dans l'au-delà, après la Résurrection.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَّخِذُوا۟ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ دِينَكُمْ هُزُوًا وَلَعِبًا مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَٱلْكُفَّارَ أَوْلِيَآءَ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٥٧﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtattakhidhu-lladhyna-ttakhadhû dynakum huzuwan wa la^ciban mmina-lladhyna 'ûtû-lkitäba min qablikum wa-lkuffâra 'awliyã'a wa-ttaqû-**llāh**a 'in kuntum mmu'minyna*

57 **Ô croyants ! Ne prenez pas pour patron et affidé ceux qui se moquent et s'amusent de votre religion parmi ceux qui ont reçu le Livre avant vous ni les prévaricateurs. Craignez** [pieusement (pratiquez les enseignements de)] **DIEU si vous êtes croyants.**

Après l'indication déterminante adressée aux croyants au cours des versets 55 et 56 et leur avoir montré l'accès aux *'awliyâ'* [confirmées par DIEU] pour parvenir à l'accomplissement de la religion parachevée :

- **les versets 57 – 61 mettent les croyants en garde face aux mauvaises attitudes et agissements de la majorité des Gens du Livre, Juifs et Chrétiens, et les idolâtres [ou leurs semblables dans le monde],**
- **et les versets 62 et 63 dévoilent la cause de la prévarication de ces gens : commettre péchés, injustices (agressions) et dévorer ce qui est illicite (vénalité, usurpation,…), et à cause de suivre les passions des Rabbins et Docteurs non-attestés.**

tout cela suit deux buts bien nets :

- **réveiller les intelligences et âmes désireuses de ces gens-là et, les amener sur la Voie de DIEU, (prospérité réelle et bonheur permanent ici-bas et dans l'au-delà) ;**
- **inviter les croyants à la patience, piété, vertu et dévotion de plus en plus assidus et conformes à la volonté de DIEU.**

V. 57 : [Ô croyants !] Ne prenez pas pour amis ceux qui prennent votre religion en dérision et s'en jouent, qu'ils fassent partie de ceux qui reçurent l'Écriture avant vous [en l'occurrence la majorité des Juifs et Chrétiens qui furent impies] ou qu'ils soient prévaricateurs, idolâtres, hypocrites ou leurs semblables, n'importe où dans le monde. Sachez que c'est votre devoir concernant les deux mondes : Craignez [pieusement (pratiquez les enseignements de)] **DIEU si vous êtes croyants ;**
[et, c'est dans leur intérêt individuel et social ; matériel, intellectuel, moral et spirituel].

وَإِذَا نَادَيْتُمْ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ ٱتَّخَذُوهَا هُزُوًا وَلَعِبًا ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَعْقِلُونَ ﴿٥٨﴾

wa 'idhâ nâdaytum 'ila-ssalä(t)i-ttakhadhûhâ huzuwan wa la^c iban dhälika bi'annahum qawmun llâya^c qilûna

58 **Quand vous appelez** [les fidèles] **à la Prière, ils** (les gens susdits) **s'en moquent, ils s'en amusent, parce que ce sont des gens qui ne raisonnent pas.**

Le v. 58 cite un fait :

Ô croyants ! lorsque votre muezzin appelle à la Prière, voilà que ces gens se moquent de votre appel [et de votre Prière] et s'en amusent ; ils agissent ainsi parce que ce sont des gens qui ne raisonnent pas, car, à cause de leurs actions injustes obstinées (**5**/62, 63) **ils ignorent leur Seigneur et ne comprennent pas tout le bien qu'il pourrait y avoir pour les croyants à répondre à l'appel, de même qu'ils ne comprennent pas tout ce qu'implique pour ces gens le fait de s'amuser de l'appel à la Prière et de l'accomplissement de la Prière : ils n'agiraient pas de cette façon s'ils comprenaient à quel châtiment s'expose, dans la réalité des choses, celui qui a une telle attitude désobligeante.**

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ هَلْ تَنقِمُونَ مِنَّآ إِلَّآ أَنْ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلُ وَأَنَّ أَكْثَرَكُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٥٩﴾

*qul yä~'ahla-lkitäbi hal tanqimûna minnã 'illã 'an 'âmannâ bi-**llãh**i wa mã 'unzila 'ilaynâ wa mã 'unzila min qablu wa 'anna 'aktharakum fäsiqûna*

59 **Dis :** « **Ô vous qui aviez reçu l'Écriture, est-ce que vous nous reprochez sinon parce que nous croyons en DIEU, et** [nous croyons] **à ce qui nous est descendu et à ce qui vous était descendu auparavant ?** [Vous reprochez notre foi en DIEU] **parce que vous, pour la plupart** [qui commettez vénalité…] **vous êtes écartés des enseignements de DIEU,** (et vous êtes devenus prévaricateurs) ».

Le verset ordonne ici au Prophète – sur lui les Grâces et la Paix – de dire aux Juifs et Chrétiens mentionnés plus haut : est-ce que vous nous reprochez sinon parce que nous croyons en DIEU, que nous reconnaissons que DIEU est Vrai et Véridique, Créateur Éternel et que nous

affirmons Son Unicité et [nous croyons] **à ce qui nous est descendu et à ce qui vous était descendu auparavant comme Écriture et Livre révélés aux Prophètes Moïse et Jésus ?** [Vous reprochez notre foi en DIEU] **parce que vous, vous êtes, pour la plupart, écartés des enseignements de DIEU,** (vous êtes prévaricateurs) ».

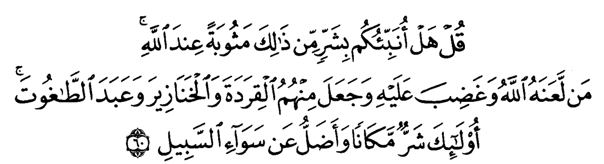
Circonstances de la révélation.

… Ibn ᶜabbâs a dit : « Un groupe de Juifs parmi lesquels se trouvaient certains notables tels… vinrent trouver l'Envoyé de DIEU et l'interrogèrent au sujet des envoyés auxquels il croyaient. Le Prophète leur répondit [par ce verset] :

« **Nous croyons en DIEU et à ce** (le Coran) **qui nous a été descendu** (révélé), **à ce qui a été descendu à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les** [Patriarches des] **tribus, et ce qui a été donné à Moïse, à Jésus et aux prophètes de la part de leur Seigneur ; nous ne faisons aucune différence entre aucun d'eux, nous Lui sommes soumis** » **; (3/84).**

Dès que le Prophète ﷺ eut mentionné Jésus, ils rejetèrent sa fonction prophétique en disant :

- Nous ne croiront pas à quelqu'un qui croit à Jésus ! C'est alors que DIEU révéla à leur sujet : ''**Dis : … est-ce que** [Vous reprochez notre foi en DIEU Unique et Éternel] **parce que vous, pour la plupart** [qui précipitez vers le péché, l'injustice [l'agression] et dévorez ce qui est illicite (vénalité, usurpation ...)], **vous êtes écartés des enseignements de DIEU,** (vous êtes prévaricateurs) ».



*qul hal 'unabbi'ukum bicharrin mmin dhälika mathûba(t)an ᶜinda-****llähi*** *man llaᶜanahu-****llähu*** *wa ghadiba ᶜalayhi wa jaᶜala minhumu-lqirada(t)a wa-lkhanâzyra wa ᶜabada-ttäghûta 'ülä~'ika charrun mmakânan wa 'adallu ᶜan sawã'i-ssabyli*

60 **Dis : « Vous informerais-je au sujet de quelque chose qui est bien plus mauvais sous le rapport de la rétribution auprès de DIEU ?** [les désobéissances commises par] **celui que DIEU a exécré et qui a encouru Sa punition et** [celles commises par] **ceux d'entre eux dont Il fit des singes et des porcs et** [par celui qui] **devint serviteur de *Ṯâghût*** (le Rebelle)**. Ceux-là ont une position critique et** [à cause de leur obstination] **furent les plus égarés du droit chemin** [dans le monde]**. »**

Le verset s'adresse audits gens : ''[à cause de vos péchés, injustices, vous nourrirez des choses illicites (vénalité etc.)]**, vous en arrivez à considérer cette foi des croyants comme un 'mal', et puisque, d'une certaine façon, vous la leur reprochez, souvenez-vous de quelque chose qui est 'bien plus mauvais : ce sont les désobéissances commises par ceux des Gens du Livre qui vous précèdent, que DIEU a exécrés (*la*[c]*ana*) et ceux qui ont encouru Sa colère ; c'est aussi les transgressions commises par celui qui prit le *ṯâghût*[1] comme déité. Tout cela aura une rétribution bien 'plus mauvaise' ; et cela en dépit du fait qu'ils ont déjà subi dans ce monde l'opprobre terrible d'avoir été obstinés dans leurs transgressions, corruptions et crimes :**

Ceux-là ont une position critique et furent les plus égarés du droit chemin [dans le monde]**.**

N. 5/60 :

1 – *ṯâghût* : celui qui passe outre, transgresse (*ṯâghâ*) l'ordre sacré et les interdits. Le passage peut aussi être pris dans le sens où il signifie ici le blâme attaché à tous ceux qui se mettent au service, d'une façon ou d'une autre, d'un être ou d'une cause dont l'action ou la nature implique une transgression délibérée de la Loi sacrée et un assujettissement conscient à des choses en contradiction avec celles-ci.

Le terme *ṯâghût* dérive du verbe *ṯâgha* : transgresser ; *ṯâghût* désigne tout ce qui est en état de rébellion ou de *kufr* à l'égard des instructions de DIEU. Le *ṯâghût* est pris comme un petit dieu : obéi et adoré, que cette adoration résulte d'une contrainte de la part de ce *ṯâghût-même* ou qu'elle soit de plein gré, que ce *ṯâghût* soit un homme, un diable, une idole ou quoi que ce soit d'autre*.

* – ***ṯâghût*** [dont masculin, féminin, singulier, pluriel restent le même] désigne : Diable, tyran, dictateur ; n'importe quelle voie, école, système, 'idéologie', etc. qui invitent à la destruction, à attaquer l'autrui, au crime, au terrorisme, à la déviation de la Religion ou l'opposition à elle ; à la corruption, débauche, immoralité, misère, malheur, maladie, ignorance, stress, drogue, vin, … ; à n'importe quoi qui aboutit à l'égarement, à la perdition [par ex. hypocrisie, idolâtrie, impiété, péché, volupté illicite, énervement, abus, usurpation, vol,…] ; … ; voir aussi l'avant dernier passage du verset suivant.

N'importe quel ***ṯâghût*** et n'importe qui le suit sont vicieux, funestes, dangereux.

وَإِذَا جَآءُوكُمْ قَالُوٓاْ ءَامَنَّا وَقَد دَّخَلُواْ بِٱلْكُفْرِ وَهُمْ قَدْ خَرَجُواْ بِهِۦ ۚ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا كَانُواْ يَكْتُمُونَ ﴿٦١﴾

*wa 'idhâ jã'ûkum qâlû~ 'âmannâ wa qad ddakhalû bi-lkufri wa hum qad kharajû bihï wa-**llãh**u 'a^clamu bimâ kânû yaktumûna*

61 **Lorsqu'ils viennent à vous, ils disent :** « **Nous croyons !** » [En fait] **ils entrent** [chez vous] **en impies et en** [impies] **ils se retirent, or DIEU est bien plus Savant au sujet de ce qu'ils sont en train de dissimuler.**

Ô croyants ! Lorsque les hypocrites viennent à vous, ils disent : « **Nous croyons !** » **c. à. d. nous considérons ce que communique votre Prophète comme véridique et nous le suivons ; mais, [à cause de leurs mensonges, tromperies, etc.], en réalité, ils restent fixés dans leur impiété (*kufr*). C'est pourquoi, lorsqu'ils viennent chez vous ils entrent avec impiété (*kufr*) : ils entrent en ayant au fond de leur cœur l'impiété [due aux effets néfastes de péché, injustice** [agression] **et des choses illicites** (vénalité, usurpation ...)**] à laquelle ils restent attachés tout en manifestant en paroles ce qui n'est, pour eux, qu'un mensonge etc. et c'est avec elle qu'ils ressortent : ils vous quittent avec la même impiété qu'ils**

avaient lors de leur venue ; ils pensent qu'un tel comportement de leur part échappe à DIEU alors que, bien au contraire DIEU est bien plus Savant au sujet de ce qu'ils sont en train de dissimuler lorsqu'ils disent : ''Nous croyons !''

… D'après Qatâda ce verset concerne un certain groupe [impie] de Juifs qui étaient entrés auprès du Prophète ﷺ pour l'informer qu'ils étaient croyants et satisfaits de ce qu'il communiquait alors qu'en réalité ils restaient attachés à leur égarement et à l'impiété, ils entrèrent donc auprès du Prophète ﷺ avec cette attitude et ressortirent de chez lui avec la même attitude.

Ces versets exposent nettement la situation critique desdits gens [ou leurs semblables en orient ou en occident], et laissent entendre que leurs descendants présents [et/ou futurs] devront déployer un effort bien programmé pour s'en sortir, et c'est possible ! Voir l'explication des versets 61- 63 qui signalent la solution Mâ'idatique.

Remarque.

L'objet axial de tous les versets coraniques est la bienveillance parfaite à l'égard de tout le monde. Il ne peut y avoir, dans aucun cas, une adversité, opposition, contradiction, etc. entre le Créateur, le Très-Haut*, et Ses créatures. Tout ce qui est révélé est, ou bien pour éduquer les êtres et rappeler leurs fautes en vue de les inviter à se corriger et à se redresser, à mener une vie réellement heureuse…, ou bien pour les perfectionner, les transcender aux niveaux des réalités des choses terrestres, célestes et plus haut encore !

Les Prophètes communiquent aux hommes les enseignements divins. Chaque homme ou femme [Juif, Chrétien, Musulman, Athée, etc. petit ou grand, en orient ou

en occident, ignorant ou savant, …] aura les résultats de ses intentions et actions en fonction des paramètres intervenants et les possibilités mises à sa disposition.

* DIEU, le Créateur Éternel, le Tout-Miséricordieux, le Tout-Sage, Omnipotent par excellence, ayant tous les Beaux Noms et Attributs,

وَتَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يُسَٰرِعُونَ فِي ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ۝٦٢

wa tarä kathyran mminhum yusäricûna fy-l'ithmi wa-lcudwäni wa 'aklihimu-ssuhta labi'sa mâ kânû yacmalûna

62 **Tu vois beaucoup d'entre eux se précipiter vers le péché, l'agression et dévorer ce qui est illicite** (vénalité, usurpation ...) **; combien mauvais est ce qu'ils sont en train de faire !**

wa tarä kathyran mminhum ... **:**

Tu vois beaucoup d'entre eux qui se précipitent dans le péché ; [on rapporte qu'à cet endroit le terme *'ithme* (péché) est à prendre dans le sens de *kufr* (impiété) ; en réalité, il désigne ici toutes les formes de désobéissance]**.**

Le terme *cudwân* (agression), désigne le fait de passer outre en quelque domaine que ce soit, à toute 'limite normative' (*hadd*) instituée par DIEU.

wa 'aklihimu-ssuhta **:**

et se précipiter vers la consommation avide de ce qui est illicite (vénalité, usurpation ...) **; et ils se précipitent dans la consommation avide des gains de leur vénalité, usurpation, etc.**

combien détestable est ce qu'ils sont en train de faire ! C'est-à-dire corps physique [cerveau, …, moral, psyché, esprit] sont constitués par :

- **péchés ;**
- **le fait d'agresser et d'outrepasser les limites divines ;**
- **consommation avide des gains de leur vénalité, usurpation,**

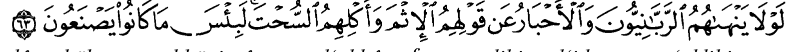
Voilà ce qu'ils ont machiné et les effets funestes et lamentables qu'il en résulte pour eux-mêmes, leur famille, société, descendants, ici-bas [ou dans la *Barzakh*, à la Résurrection, et dans l'au-delà] **! exprimé par : '' combien détestable est ce qu'ils sont en train de faire ! ''.**

Le verset signale et enseigne audits gens [injustes, transgresseurs…] que la solution divine pratique pour se débarrasser de la situation critique etc. [et retrouver la prospérité, joie, bonheur… réels il faudra s'abstenir de :

- **péchés ;**
- **agression ;**
- **consommation avide des gains de leur vénalité, usurpation etc.**

N. B. Chacun des termes *'ithm, ᶜudwân, suht,* ont des sous-ensembles et préparatifs que, concernant ce verset, il faudra* éviter afin de pouvoir retrouver la santé physique, intellectuelle, morale, individuelle, familiale, sociale, etc.

* voir le verset suivant,



law lâyanhähumu-rrabbäniyyûna wa-l'ahbâru ᶜan qawlihimu-l'ithma wa 'aklihimu-ssuhta labi'sa mâ kânû yasnaᶜûna

63 **Pourquoi les rabbins et les docteurs** [de la loi] **ne les empêchent-ils pas de proférer des mensonges et de manger ce qui est illicite** (vénalité, usurpation…) **? Combien mauvaise est leur façon d'agir !**

Le v. 63 s'adresse :

- **aux Rabbins et Docteurs** [et les Responsables] **en les interrogeant : pourquoi eux ne les ont-ils pas empêchés** (les impies etc.) **de commettre les péchés et l'immoralité et de manger ce qui est illicite** (vénalité, usurpation…) **?**
- **implicitement, à ces impies etc. : pourquoi ont-ils suivi des rabbins, docteurs…** [qui furent falsificateurs, corrompus…, prévaricateurs égarés et égarant] **?**

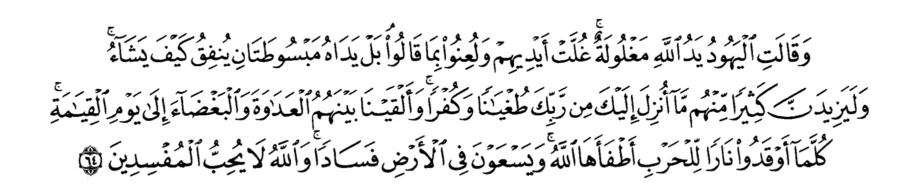
Ainsi donc, les versets 61 – 63 montrent les causes de malheurs, maladies, égarement, état critique et infernal des Juifs, Chrétiens impies [et leurs semblables partout dans le monde] :

- Hypocrisie acharnée (ils ne croient nullement en DIEU) **: 5/61 ; ils s'adonnent :**

- **Aux péchés ; 5/62,**
- **Aux agressions ; 5/62,**
- **A la consommation avide des gains de leur vénalité, usurpation etc. 5/62,**
- **ils suivent [délibérément] les maîtres et docteurs égarés et égarant ; 5/63.**

Remède et solution pour se redresser et retrouver la vie réellement prospère et heureuse :

- se tourner sincèrement vers DIEU, éviter lesdites causes et, suivre les ordres divins, [ils auront une bonne vie réelle individuelle, familiale et sociale (…)]**.**



*wa qâlati-lyahûdu yadu-***llâh***i maghlûla(t)un ghullat 'aydyhim wa lu*ᶜ*inû bimâ qâlû bal* yadâhu *mabsûṯatâni* yunfiqu *kayfa* yachâ'u *wa layazydanna kathyran̲ mminhum mmã 'unzila 'ilayka min* **rrabb***ika ṯughyänan̲ wa kufran̲ wa* 'alqaynâ *baynahumu-l*ᶜ*adäwa(t)a wa-lbaghd̲ã'a 'ilä yawmi-lqiyäma(t)i kullamã 'awqadû nâran̲ llilẖarbi* 'aṯfa'aha-**llâh***u wa yas*ᶜ*awna fy-l'ard̲i fasâdan̲ wa-***llâh***u* lâyuẖibbu-lmufsidyna

64 **Et ceux des Juifs** [qui furent prévaricateurs] **dirent : ''La Main de DIEU est entravée !'' Que leurs mains soient entravées, maudits soient-ils à cause de ce qu'ils ont dit là. Bien au contraire, Ses deux Mains sont librement ouvertes** [et] **Il dispense** [Ses bienfaits] **comme Il veut. Et ce qui t'a été descendu** (révélé) **venant de ton Seigneur accroît chez beaucoup d'entre**

eux rébellion et impiété, et Nous avons jeté entre eux (les impies) **l'hostilité et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Toutes les fois qu'ils allument un brasier de guerre, DIEU l'éteint ; ils s'efforcent de semer la corruption sur terre, or DIEU n'aime point les corrupteurs.**

Le verset évoque l'audace des impies obstinés des Juifs envers leur Seigneur et comment ils le décrivent d'une façon qui ne convient pas [à Sa Dignité]. Il leur lance un reproche sévère tout en faisant connaître au Prophète ﷺ comment ils ont depuis longtemps fait preuve d'ignorance, comment ils ont renié tous les bienfaits magnifiques que DIEU leur a accordés, et ignoré les nombreuses fois où DIEU leur fit grâce pour leur crimes graves. Par cette révélation, le verset fournit aussi au Prophète ﷺ, pour qu'il le fasse valoir à leur encontre, une preuve de sa qualité d'envoyé suscité par DIEU : ces données traditionnelles qu'Il leur révèle faisaient en effet partie de ces sciences cachées que ne connaissaient, parmi les Juifs, que les Docteurs et les 'Savants', mais que les autres Juifs et à fortiori le peuple illettré (des Arabes) qui ne possédaient aucune des sciences des Gens du Livre, l'ignoraient totalement. C'est aussi que le verset fait savoir au Prophète ﷺ et aux croyants que [ceux] **des Juifs** [qui furent preuve de prévarication] **dirent : La Main de DIEU est entravée, le verset fait savoir ici que lesdits Juifs ont prétendu en quelque sorte que le bien divin est retenu et que le don divin est empêché de se répandre sur eux[1].**

Ces propos des Juifs susmentionnés, que le verset nous fait connaître, signifie donc que DIEU aurait été avare (*bakhyl*) de don envers eux et qu'Il les aurait privés de Sa Grâce en ayant à leur égard l'attitude de celui dont la main est entravée et n'a pas de ce fait la

possibilité de se détendre pour faire un don ou dispenser quelque bienfait. Or DIEU est trop Sublime pour pouvoir être qualifié comme Le qualifient ces gens qui [à cause de leur prévarication etc. Lui sont devenus hostiles, et Il leur réplique en déniant toute vérité à leurs assertions et en leur faisant connaître situation critique [tout cela, pour les inviter à se redresser et revenir sur la bonne Voie, être réellement heureux (voir fin du verset précédent)**.**

ghullat 'aydyhim **:**

[dans leur état actuel] ce sont en réalité leurs propres mains qui sont empêchées de faire des actes de bien et qui sont resserrées pour ne pas avoir à s'étendre et à dispenser des dons, et ils ont été exécrés à cause de ce qu'ils ont dit là : ils se sont éloignés de la Miséricorde de DIEU et de Sa Grâce, à cause de ces propos d'impiété qu'ils ont tenus et parce qu'ils ont affirmé des choses fausses au sujet de DIEU en Le décrivant d'une manière mensongère[2].

bal yadâ**hu** *mabsûṯatâni* **:**

Ses deux Mains sont librement ouvertes,

bien au contraire, Ses deux Mains[3] sont étendues (*mabsûtaṯân***) pour dispenser les dons et la subsistance à Ses serviteurs et la nourriture à toutes Ses créatures, et ne sont nullement entravées (***maghlûlatayn***) ni fermées (***maqbûḏatayn***).**

yunfiqu *kayfa* yachâ'u **:**

Il dispense [Ses bienfaits] comme Il veut, et Il pourvoit (*yarzuqu***) chacun comme Il veut.**

DIEU, le Créateur Tout-Miséricordieux, pourvoit chaque être, à chaque instant ; c'est Lui qui crée tous les biens et bienfaits dont les êtres ont besoin [pour leur vie matérielle, corporelle, intellectuelle, mentale, spirituelle pour ici-bas et l'au-delà]**, Il dispense les bienfaits comme Il veut, [Il a créé les mondes et les lois parfaites : Donc, l'homme doit en savoir grès à Lui, obéir à Ses ordres et s'abstenir de Ses interdits (tout cela pour le bien être de l'homme)].**

wa layazydanna kathyran mminhum mmã 'unzila 'ilayka min ***rrabb****ika tughyänan wa kufran* **:**
[Ô Muhammad !] **en fait ce qui t'a été descendu** (révélé) **venant de ton Seigneur, c. à. d. toutes les choses qui doivent constituer pour lesdits impies une preuve de l'authenticité de dons divins accroît chez beaucoup d'entre eux rébellion et impiété, renforcent un grand nombre d'entre eux en outrance (tughyân) et en impiété (*kufr*). A cause de leur injustice obstinée, toutes ces révélations les portent à exagérer encore plus dans leur négation de la véracité des versets, que, dans leur for intérieur, ils savent pourtant être authentiques : ce qui accroit finalement leur jalousie, haine, …, envers les croyants et impiété à l'égard de DIEU même et les amène à ignorer Sa Dignité[4] !**

wa 'alqaynâ baynahumu-l^cadäwa(t)a wa-lbaghdã'a 'ilä yawmi-lqiyäma(t)i **:**
et Nous avons jeté entre eux (les impies) **l'hostilité et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Après avoir parlé des impies des Juifs au début, le verset revient à présent à l'ensemble des Gens du Livre, Juifs et Chrétiens** [qui menèrent une vie prévaricatrice]**, dont il est question dans une grande partie de cette sourate : DIEU a suscité l'hostilité et la haine entre les impies des Juifs et des Chrétiens[4] jusqu'au**

Jour de la Résurrection [car, au fond, c'est par leur attitude même de rejet envers les enseignements de DIEU, le Très-Bienfaiteur, que pessimisme, haine, jalousie, stress, hostilité, …, naissent dans les cœurs des gens]**. Ainsi on comprend que : si les gens ne se corrigent pas, la loi est toujours en vigueur** [pour tous les gens en orient et en occident]**.**

Toutes les fois qu'ils allument un brasier de guerre, DIEU l'éteint ;

Les impies acharnés, par leurs attitudes dévastatrices, se précipitent vers le terrorisme ; ils massacrent, saccagent tout, …, veulent déclencher la guerre pour verser le sang, s'accaparer les terres, mines et biens d'autres !

DIEU éteint le brasier [et la flamme de guerre, d'hostilité, …, en grande échelle et en petite échelle (dans les foyers, entre les peuples)].

ils s'efforcent de semer la corruption sur terre, or DIEU n'aime point les corrupteurs !

Tout ce verset se réfère à un ensemble de questions qui ont déjà été abordées à l'occasion d'explication de nombreux versets précédents de cette sourate et des sourates précédentes. Il faudra les voir ici dans le contexte Mâ'idatique.

N. **5**/64 :

1 – le terme ***maghlûla*** (entravée, fermée) a le même sens que celui que DIEU lui a donné lorsqu'Il a enseigné à Son prophète les convenances en lui ordonnant : **« Ne porte pas ta main fermée (*maghlûla*) à ton cou et ne l'étend pas non plus complètement …»** (**17**/29) pour lui dire : ne sois ni parcimonieux ni prodigue.

maghlûla de même racine que *ghull* (pl. *'aghlâl*), chaîne, entrave, carcan, signifie littéralement : qui est enchaîné ou entravé. Compte tenu de l'usage, lorsque ce qualificatif est appliqué à la main, il évoque l''image' d'une main crispée et refermée sur quelque chose et n'ayant pas la capacité de s'étendre pour déployer une certaine activité ou effectuer certains actes ; de là, l'usage a transposé cette image

pour exprimer métaphoriquement l'idée de rétention d'un bien, de parcimonie et d'avarice. Une métaphore semblable, mais de sens contraire, se trouve dans l'autre expression *'yadun mabsûta*'' (litt.) 'main ouverte, détendue'.

Une autre traduction eût été possible : « La Main de DIEU est fermée » ; une telle traduction si elle rend compte de l'aspect de 'rétention des bienfaits' et de parcimonie, présente toutefois un double inconvénient qui sera mineur s'il ne s'agissait d'attribution divine : elle s'éloigne du sens littéral et n'évoque plus l'idée passive de la forme '*maf^cûl*' de *maghlûla* qui exprime en quelque sorte que la Générosité divine réalisée par la Puissance divine (deux Attributs divins exprimés (symbolisés) simultanément par la 'Main' dans ses différentes 'fonctions') est limitée, contrainte et comme entravée par quelque puissance indéfinissable ou par quelque 'tendance à l'avarice', ce qui revient à attribuer à DIEU des qualités totalement incompatibles avec Sa Dignité.

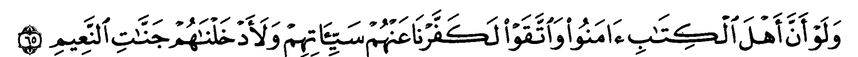
2 – Rappelons que, hélas ! Au sujet de DIEU, cette phrase est autant vraie pour les ignorants et impies des Juifs et leur semblable que ceux des Chrétiens (cf. **5**/72, 73, etc.) ; [chaque communauté, à sa façon], de même que la dernière phrase de la N. 1 ci-dessus.

[En tout état de cause remèdes et solutions sont proposés pour tous ceux qui désirent venir vers DIEU (voir les versets **5**/65, 66, etc.) comme Mâ'idatiques].

3 – Selon les commentateurs, les 'deux Mains' désignent :
- soit le bienfait divin (*Ni^cma*) envers les créatures ;
- soit la Puissance divine (*Quwwa*) ;
- le Royaume de DIEU (*Mulk*)'
- soit une certaine Qualité (*Sifa*) parmi les Qualités divines : il s'agit bien d''une main' sauf qu'elle n'est pas un membre comparable aux membres humains.

4 – A moins qu'ils quittent l'impiété et deviennent croyants-pratiquants. Auquel cas leur situation sera améliorée : hostilité, haine, jalousie, etc. s'en iront, [humanité, altruisme, sincérité, prospérité… verront le jour.

Inversement, si en dehors de ces impies, d'autres non-impies [qu'ils soient Juifs, Chrétiens, Musulmans, etc.] feraient preuve d'impiété, hostilité, haine, jalousie, injustice, …, naîtront entre ces derniers et entre l'ensemble des impies (petits ou grands, en orient ou en occident, des 'siens' ou des 'étrangers'…) !



wa law 'anna 'ahla-lkitäbi 'âmanû wa-ttaqaw lakaffarnâ ᶜanhum sayyi'âtihim wa la'adkhalnähum jannäti-nnaᶜymi

65 **Si les Gens du Livre croient** [en DIEU] **et font preuve de piété, Nous leur effacerons leurs méfaits et les ferons entrer aux Jardins pleins de bonheur et bienfaits.**

wa law 'anna 'ahla-lkitäbi 'âmanû wa-ttaqaw **:**

[Ô prophète ! dis aux Gens du Livre que] **s'ils croient en DIEU**[1] **et deviennent** [petit à petit] **pieux [en l'occurrence : évitent *'ithm, ᶜudwân, suht,*** **(5**/62) **et ne suivent pas les *t̲âghût*** (voir N. 3, v. **2**/256 ; etc.)**],**

lakaffarnâ ᶜanhum sayyi'âtihim **:**

DIEU leur effacera leurs méfaits et ne les couvrira pas de honte [ici-bas et au Jour de la Résurrection] : grâce à DIEU, ils ne seront plus sous le joug de leurs mauvaises actions antérieures [leur famille, héritiers, descendants, non plus][2]**.**

wa la'adkhalnähum jannäti-nnaᶜymi **:**

et Nous les ferons entrer aux Jardins pleins de bonheur et bienfaits ; DIEU les introduira effectivement dans des Paradis de Délices.

On remarque la Bienveillance parfaite de DIEU à l'égard de tous les serviteurs[3] [même s'il y en a qui, dans le passé, à cause de différents facteurs (ignorance, négligence, passions intérieures et extérieures, tentations sataniques, …), se sont adonnés aux péchés, injustices, impiétés, idolâtries, hypocrisies, crimes ; mais qui se repentent et reviennent sur la bonne voie, embrassent la foi, obéissent aux enseignements de DIEU, se redressent et s'élèvent vers les firmaments célestes : qu'il s'agisse des Juifs, Chrétiens, Athées, Musulmans ou Autres, de tous les temps, en orient ou en occident] **: chaque homme en fonction de ses possibilités, ses intentions, actions et gestions aura ses résultats et rétributions justes et exactes !** Voir aussi le v. suivant**.**

N. **5**/65 :

1 – par une adhésion profonde de l'esprit et du cœur qui emporte la certitude envers le DIEU Unique, le Créateur Éternel : ce qui nécessite qu'ils s'abstiennent des péchés et des immoralités et qu'ils soient pratiquement honnêtes.

En d'autres termes, le verset, pour réveiller tous les gens, en l'occurrence les Gens de Livre, dit : 'Si les Gens du Livre croient' selon une loi unitaire véritable et, se gardent des péchés, immoralités, etc. et suivent les ordres divins mentionnés dans le Coran, 'DIEU leur effacera leurs mauvaises actions [commises dans le passé]' (…).

2 - Voilà une signification du pardon de DIEU.

3 – Tous les hommes sont, toujours, invités, par différents moyens, vers le bien, bonheur, … ; ceux qui le veulent sincèrement, seront guidés et soutenus.

وَلَوْ أَنَّهُمْ أَقَامُوا۟ ٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِم مِّن رَّبِّهِمْ لَأَكَلُوا۟ مِن فَوْقِهِمْ وَمِن تَحْتِ أَرْجُلِهِم ۚ مِّنْهُمْ أُمَّةٌ مُّقْتَصِدَةٌ ۖ وَكَثِيرٌ مِّنْهُمْ سَآءَ مَا يَعْمَلُونَ ﴿٦٦﴾

wa law 'annahum 'aqâmû-ttawrä(t)a wa-l'injyla wa mã 'unzila 'ilayhim mmin ***rrabb****ihim la'akalû min fawqihim wa min ta*h*ti 'arjulihim mminhum 'umma(t)u*n *mmuqtasida(t)u*n *wa kathyru*n *mminhum sã'a mâ ya*c*malûna*

66 **S'ils avaient mis en œuvre la Torah et l'Évangile [originaux] ou [s'ils avaient mis en œuvre] ce qui leur est descendu** [(le Coran) venant] **de leur Seigneur, ils auraient mangé** (joui) **de** [tout] **ce** [nombreux bienfaits] **qui se trouve au dessus d'eux** (au ciel) **et de ce qui est au dessous de leurs pieds** (sur la terre)**. Il existe, parmi eux, un groupe modéré,** [mais] **beaucoup d'entre eux commettent de mauvaises actions.**

Ce verset énonce en quelque sorte la raison de leur état critique actuel ; d'abord, il dit :

wa law 'annahum 'aqâmû-ttawrä(t)a wa-l'injyla **:**

S'ils avaient mis en œuvre la Torah et l'Évangile [originaux] : Si, leur aïeux ne commettaient ni *'ithm*, ni *cudwân*, ni *suht*, etc. ; et si leurs Rabbins ou leurs Docteurs falsificateurs, au

temps de Moïse *c.* **ou de Jésus** *c.* **n'avaient pas déformé, selon leurs passions, la Torah, ni l'Évangile, d'une part et [en tout cas],**

wa mã 'unzila 'ilayhim mmin ***rrabb****ihim* **:**

[s'ils avaient mis en œuvre] **ce qui leur est descendu** [(c. à. d. le Coran) venant] **de leur Seigneur : si, [malgré tout], à la venue de l'Islâm, ils avaient abandonné *'ithm, cudwân, suht*, et n'avaient pas obéi aveuglement à leurs chefs [corrompus], [donc, s'ils avaient suivi ce qui était descendu de la part de leur Seigneur** [à l'Humanité tout entière][1]**, ils ne se précipiteraient pas dans l'état critique. Pratiquement, ils n'ont pas tous rempli ces deux conditions.**

mminhum 'umma(t)un mmuqtasida(t)un wa kathyrun mminhum sã'a mâ yacmalûna **:**

Il existe, parmi eux, un groupe modéré, [mais] **beaucoup d'entre eux commettent de mauvaises actions** [auxquels le verset est adressé pour qu'ils réveillent, se redressent...]**.**

Maintenant, dans le monde, parmi les Juifs, Chrétiens, Musulmans et Autres, il y a des [bons et assez bons] croyants pratiquants [dont certains sont pieux vertueux, savants et dévots] **qui bénéficient, dûment, des bienfaits**[2] **célestes et terrestres octroyés par DIEU ; Grâce à DIEU, ils bénéficient de la *walâya* des élus de DIEU** (voir **5**/55) **et ont accès à la religion parachevée** (**5**/3) ; la mise en œuvre de cette religion totale divine donne, effectivement, l'accès aux biens et bienfaits magnifiques de l'univers terrestre et des univers célestes (…) ; **sine qua non : c'est-à-dire :** [les autres] **d'entre eux commettent de mauvaises actions.**

N. **5**/66 :

1 – Et, après la venue de l'Islâm, tous ceux [Juifs, Chrétiens, Musulmans* ou autres] qui, en orient ou en occident], suivent le Saint Coran et tous les enseignements du Prophète *s.* (cf. **5**/67), ils **seront**

[bien] **nourris** [en fonction de leurs bonnes intentions et actions] **de ce qui leur vient d'au-dessus d'eux et de ce qui leur vient d'au-dessous de leurs pieds !** c. à. d. : DIEU aura fait descendre sur eux des bienfaits célestes [pluie, etc.], moraux, spirituels … ; et matériels (les bienfaits de sur la terre, …).
* Mais, de nos jours, la grande majorité de tous ceux qui s'intitulent 'Musulmans' ne pratiquent pas bien le Saint Coran ni la Sunna enseignée par le Prophète ﷺ (…) !

2 – bénéficient, en premier lieu, des moyens de guidance (le Saint Coran, en suivant les actions et les paroles du Prophète ﷺ et ses Successeurs, …,) et des signes et des bienfaits divins.

3 – par la volonté de DIEU, indispensables pour l'Humanité et signalés au cours des versets **5**/66 et 67 etc.

Réflexion : pourquoi certains faits, parfois même très importants, sont ou deviennent 'cachés' dans le monde ?

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغۡ مَآ أُنزِلَ إِلَيۡكَ مِن رَّبِّكَۖ وَإِن لَّمۡ تَفۡعَلۡ فَمَا بَلَّغۡتَ رِسَالَتَهُۥۚ وَٱللَّهُ يَعۡصِمُكَ
مِنَ ٱلنَّاسِۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٦٧

yä~'ayyuha-rrasûlu balligh mã 'unzila 'ilayka min **rrabb***ika wa 'in llam taf^c^al famâballaghta risâlata***hü** *wa-***lläh***u ya^c^simuka mina-nnâsi 'inna-***lläh***a* lâyahdi-lqawma-*lkäfiryna*

67 **Ô Prophète ! Communique intégralement ce qui t'a été descendu** (révélé) **de ton Seigneur et si tu ne** [le] **fais pas** [par crainte des hommes, c'est comme si] **tu n'as pas communiqué** [à l'humanité] **le message** [de DIEU]**. DIEU te protégera des hommes** [injustes, etc.]**. DIEU ne guide pas** [par contrainte] **les hommes impies** [injustes obstinés…]**.**

***ballagha, tablyghan* :** communiquer quelque chose à quelqu'un.

DIEU ordonne ensuite à Son prophète ﷺ de faire parvenir à tout le monde [y compris aux Juifs et aux Chrétiens dont Il évoque les faits dans cette sourate, en guise d'exemple concret] **ce qui a été descendu** (révélé) **vers lui au sujet de la totalité, intégrité et du parachèvement de la religion** (en l'occurrence concernant les moyens de guidance) **; et DIEU lui**

ordonne de ne pas se sentir obligé à être prudent à l'égard des impies têtus, acharnés, etc. en pensant qu'ils pourraient lui faire subir quelque préjudice quand il s'acquitte auprès d'eux de l'ordre que DIEU lui a donné, car il n'a à craindre personne en ce qui concerne la parole de DIEU et c'est DIEU Lui-même qui le défendra contre tout un mauvais acharné et le préservera de toute chose désagréable qu'il pourrait avoir à redouter. Dans ce verset 5/67 DIEU fait savoir également que s'il omet de la communication aux hommes quelque chose de ce qui lui a été révélé, il sera alors, par cette seule omission, même si elle porte sur quelque chose de délicat[1], dans une situation de faute aussi grave que s'il n'avait rien communiqué du tout de ce sujet qui lui a été révélé[2] !

*'inna-**llāh**a lâyahdi-lqawma-lkāfiryna* **:**
DIEU ne guide pas [par contrainte] **les hommes impies** [injustes obstinés…]**.**

Voir le v. **5**/3.

N. **5**/67 :

1 – 'délicat' parce que, vu la situation régnante, la déclaration parfaitement nette et claire de l'objet en question, aurait engendré une situation critique dans la société du nouvel islam.

2 - Circonstances résumée de la révélation du verset 67 :

… Nombre de commentateurs disent : la révélation de ce passage a eu lieu dans les circonstances suivantes : Accompagné, à son retour de la Mecque, de ^{C}alî ibn Abytâb et de ses Compagnons et la vaste foule des croyants, le Prophète – sur lui les Grâces et la Paix - fit halte près de l'étang Ghadîr Khumm. DIEU lui ordonna par ce verset ceci : « **Prophète ! Communique [intégralement] ce qui t'a été révélé de ton Seigneur ! Si tu en caches une partie [c'est comme si] tu ne communiquais pas Son message.** » Le Prophète [s] adressa donc un Khuṯba (sermon) aux Compagnons et à la vaste foule des croyants qui

l’accompagnaient et dans laquelle il dit ’’… Après avoir rendre hommage et adresser des louanges à DIEU, LE Seigneur des mondes, …, il déclara : ’’… *faman kuntu mawlâhu fa^Caliyyun mawlâhu…’’* (Tous ceux dont je suis l’ami-guide (*mawlâ*), ont aussi Caliyy pour ami-guide (*mawlâ*) ! … » C’est alors (18, Dhûl-Hijja an 10/16 mars 632) qu’à Ghadîr Khumm, DIEU annonça, par ce verset 67 de la sourate **5** qui marquait l’approche de la fin de la révélation et implicitement, après le Prophète s., le commencement de la mission de Caliyy – Paix sur lui - comme Imâm successeur du Prophète s..

Ce qu’on vient de dire est également l’avis de beaucoup de savants et commentateurs par vénération pour la Famille du Prophète s. (*‘Ahla-lBayt*).

REFLEXION SUR LES CIRCONSTANCES MENTIONNÉES :

PRÉLIMINAIRE SUCCINCTE :

A - Dès la venue à l’existance des âmes adamiques dans le monde Dharr (cf. **7**/172), elles sont sous l’égide (guidance et gérance) de DIEU, le Créateur-Bienfaiteur-Éternel ;

B - … Ainsi, l’ovule et le sperme sont dotés des potentialités requises et, au moment de la conception [physique], l’âme adamique de chaque individu, est là pour entamer sa nouvelle fonction : on assiste au développement miraculeux de l’embryon, …, au quatrième mois l’esprit est soufflé au fœtus, il remue (…).

L’ÊTRE HUMAIN EST GUIDÉ :

… L’être humain, bénéficie, de deux types de **guidance** :

- Corporellement (***takwîniy***) : le corps [matériel, physique] de l’homme est institué (**6**/2), nourris, dirigé, …, géré par le Créateur, dans l’univers terrestre [déjà créé par DIEU;
- L’état ou la situation de l’âme humaine dépend de la Religion ***charîca*** communiquée aux cœurs et âmes par le Prophète* [et après lui, par son Successeur l’Imâmc.] ; si l’être humain pratique leurs enseignements l’âme est ‘nourrie’, éduquée, élevée, heureuse, etc. sine quoi non ! Voir les versets **91**/9 et 10 :

9 **heureux celui qui se purifie** (qui purifie son cœur, son âme, son corps et sa vie en pratiquant la charîca)**,**

10 **malheur à celui qui se corrompt** [par impiété, libertinages, injustices, idolâtrie, hypocrisie, en délaissant et rejetant la *charîca*]**.**

* Le v. **9**/128 dit : « **Il vous est venu un Prophète,** [élu] **parmi vous, à qui pèse lourd de vous voir dans le mal, qui désire ardemment votre bonheur, qui est clément et plein de bonté** [particulière] **envers les** [gens désireux, honnêtes et] **croyants** ». [De même, quasiment, l'Imâm ^c. ''à qui il pèse lourd….''].

FONCTIONS DU PROPHÈTE ^s. :

- 1 – il reçoit la Religion (la Révélation, *wahyi*) et la communique directement aux gens, de son époque, pour les éduquer corps et âmes, sur lesquels il a la ***walâya*** (cf, v. **5**/55) ;
- 2 – il apprend la Religion aux hommes de son époque (***yu^callimuhum***) ; et il purifie, éduque et assainit les âmes, intelligences et cœurs [des désireux, honnêtes et croyants] et les fait prospérer (***yuzakkyhim***) (cf. **2**/151, 129 ; **3**/164 ; **62**/2) [pour tourner les attentions des gens vers DIEU via la mise en œuvre juste et exacte de Ses enseignements (le Saint Coran + la Sunna du Prophète ^s.].

La Révélation arrivée à son parachèvement (cf. v. **5**/3), le Prophète ^s. trépassera.

APRÈS LE PROPHÈTE ^s..

Après le Prophète ^s., les intelligences, cœurs et âmes adamiques, des gens désireux, honnêtes et croyants, ne doivent pas être abandonnés ; la fonction (la mission) du Prophète ^s. (partie 2) revient aux Imâms désignés* par DIEU, exception faite de ce que les Imâms ne reçoivent pas une [nouvelle] révélation**, DIEU leur octroie la *walâya* (v. 55) et ils continuent et suivent parfaitement et le Livre et la Sunna [actes et paroles (enseignements)] du Prophète ^s. ; [étant dotés de la *walâya*], les Imâms purifient, éduquent et assainissent les âmes, intelligences et cœurs désireux et les font prospérer (*yuzakkyhim*) [pour tourner les attentions des gens vers DIEU via la mise en œuvre juste et exacte des enseignements divins], d'où la **fonction (la mission) déterminante des Imâms** ; ils sont des amis-guides (*'awliyâ'*) des gens (…).

* car, il s'agit de la religion de DIEU [les hommes, ne sont pas en mesure et ne peuvent désigner un Prophète ^c. ou un Imâm]. {Le processus a été le même pour tous les Prophètes ^c. voir les versets **3**/52 et **5**/112 ; etc.}.

** Les Imâms ^c. sont *ma^csûms*, ils reçoivent les inspirations et indications [venant de DIEU, (donc absolument justes, exactes et bénies)].

Voir **2**/31 ; et pour ***walâya et waliyy*** cf. **2**/107, 120, 124, 257, 282, 286 ; **5**/55, etc.

RECONNAISSANCE IMPLICITE.

… Tabarî rapporte de Zayd ibn Arqam (Compagnon du Prophète ^s.) : « Ce verset **5**/3 est descendu, le jour de Ghadîr Khumm, concernant ^Caliyy » ;

Et, Abû Sa^cîd al-Khidry (Compagnon du Prophète ^s.) rapporte : « Le Prophète ^s., le jour de Ghadîr désigna ^Calî ^c. comme *Waliyy* des gens ; la foule n'était pas

encore dispersée, l'Archange Gabriel – Paix sur lui - apporta le verset : '' *'al-yawma 'akmaltu lakum ...*'' au Prophète [s] qui proclama : *'allâhu 'akbaru ᶜalä 'ikmâli-ddîni wa 'itmâmi-nniᶜmati wa radiya bi risâlatiy wa bi-lwilâyati liᶜalîyyn min baᶜdiy thmma qâla man kuntu mawlâhu fa-ᶜalîun mawlâhu.*
(''Que DIEU soit exalté à cause d'avoir parachevé la Religion et comblé [les hommes] de Son bienfait et d'avoir agréé ma mission et désigné, pour après moi, ᶜalî, comme *Waliyy* (Ami-guide) pour les hommes''. Puis il a ajouté : ''Quelqu'un dont je suis *Mawlâ* (Ami-guide), ᶜalî est son *Mawlâ*).

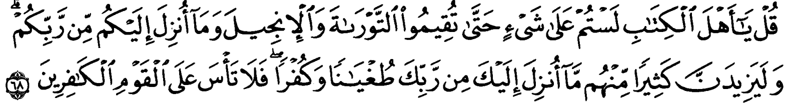
Le commentaire d'Ibn Kathîr rapporte que le Prophète [s] a attribué la descente du verset **5**/3 : '' *'al-yawma 'akmaltu ...*'' à ᶜalî [c].

… Dans un hadîth, l'Imâm Bâqir et l'Imâm Sâdiq [c] ont dit « La descente de ce verset a eu lieu au jour de Ghadîr ».

Nombreux sont les hadîth pertinents rapportés à ce propos par les [érudits, savants et ᶜulémâ] musulmans : (se référer au commentaire Numûneh, T. IV, p. 267, etc.).

{Si quelqu'un suit sincèrement, pratiquement et régulièrement le Saint Coran et la Sunna (paroles, actes et enseignements) du Prophète [s], et les Imâms [c] et Zahrâ [c] alors, DIEU, exalté soit-Il, lui ouvrira les portes des vérités du Système de la Création ; Grâce à Lui, il fera connaissance avec les réalités inouïes et inédites [concernant la Terre et les Cieux] dont il a besoin, en gros et/ou en détails, nécessaires et utiles pour ses vrais bonheur, joie et prospérité – dans tous les domaines de le vie - de lui-même, sa famille, ses proches, tous les musulmans, la société humaine, il aura l'honneur de rendre service à la Religion (Islâm) et pour la cause de DIEU, louangé soit-Il ! (il aura tous les biens qu'il désirera profondément dans les deux mondes !)}.

N. B. : La foi en DIEU Unique, se familiariser avec le Saint Coran et le mettre en œuvre, suivre la Sunna (enseignements du Prophète [s] et des Imâms [c]) fait parvenir l'homme parfaitement et excellemment vers DIEU.



qul yä~'ahla-lkitäbi lastum ᶜalä chay'in hattä tuqymû-ttawrä(t)a wa-l'injyla wa mã 'unzila 'ilaykum mmin ***rrabb****ikum wa layazydanna kathyran mminhum mmã 'unzila 'ilayka min* ***rrabb****ika tughyänan wa kufran falâta'sa ᶜala-lqawmi-lkäfiryna*

68 **Dis :** « **Vous qui aviez reçu le Livre, vous n'avez pas un appui sûr tant que vous n'aurez pas observé** [les enseignements de] **la Torah et** [de] **l'Évangile** [originaux] **et ce** (le Coran) **qui vous est descendu** (révélé) **de votre Seigneur.** » [Ô Prophète !] **ce qui t'est descendu** [venant] **de ton Seigneur accroît la rébellion et l'impiété de beaucoup d'entre eux** [qui sont prévaricateurs] **; ne te désole pas pour les gens qui** [obstinément] **font preuve de prévarication.**

Vu le verset précédent et les <u>h</u>adîth cités au cours de la N. 1 du v. 5/3, le passage laisse sous-entendre que les Juifs seraient dans l'erreur s'ils n'auront pas suivi la Torah de Moïse[c.] [et les Successeurs de Moïse[c.]] ; de même, les Chrétiens seraient dans l'erreur s'ils n'auront pas suivi l'Évangile de Jésus[c.] [et les Successeurs de Jésus [c.]].

vous ne serez pas sur la juste voie, [vous n'aurez raison à rien, vous ne serez pas à bon droit], **tant que vous n'aurez pas observé** [les enseignements de] **la Torah et** [de] **l'Évangile** [originaux] **et ce** (le Coran) **qui vous est descendu** (révélé) **de la part de votre Seigneur.**

En tout état de cause, maintenant que le Coran est descendu pour l'Humanité tout entière les Gens du Livre [comme tout le monde] vous ne serez pas sur la juste voie, [vous n'aurez raison à rien, … **tant que vous n'aurez pas pratiqué** [les enseignements de] **la Torah et** [de] **l'Évangile** [originaux] **et ce** (le Coran) **qui vous est descendu** (révélé) **de la part de votre Seigneur.**

wa layazydanna kathyra<u>n</u> mminhum mmã 'unzila 'ilayka min ***rrabb****ika <u>t</u>ughyäna<u>n</u> wa kufra<u>n</u>*

[Ô Prophète !] **ce qui t'est révélé venant de ton Seigneur accroît la rébellion et l'impiété de beaucoup d'entre eux** [qui sont prévaricateurs têtus]**.**

Nous retenons deux points :

- **concernant les impies…, ils sont, implicitement, invités à suivre ce qui est descendu** [venant] **du Seigneur des mondes qui assure leur bien-être, bonheur et prospérité réelle de la vie immédiate et future ;**

falâta'sa [c]ala-lqawmi-lkäfiryna

[Ô Prophètee !] **Ne te désole pas pour les gens qui** [obstinément] **font preuve de prévarication.**

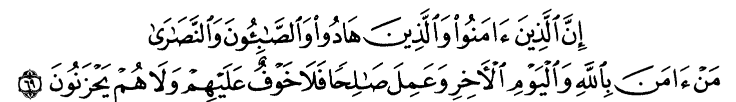
- **concernant les croyants, gens honnêtes etc. : ceux-ci doivent être au courant que la descente de quelque chose de vraiment bon et bien aux gens impies, engendre ou accroît chez ceux-ci la rébellion et l'impiété, ce qui nécessitera davantage de bonne patience, piété, résistance et dévotion chez les croyants.**

Voir le verset suivant.

N. **5**/68 :

1 - Ce passage énonce le principe de la concordance, dans la justice divine, entre la mise en œuvre régulière de la Loi sacrée originale et les 'descentes de grâces', célestes et terrestres qui en sont les résultats équitables.

2 - Les **5**/66 et 67 comportent des possibilités de compréhension beaucoup plus profondes quand ils sont envisagés à un niveau exposé magnifiquement au v. **5**/55 (…) ; voir le verset suivant.



*'inna-lladhyna 'âmanû wa-lladhyna hâdû wa-ssäbi'ūna wa-nnasärä man 'âmana bi-**llāh**i wa-lyawmi-l'âkhiri wa ᶜamila sälihan falâkhawfun ᶜalayhim wa lâhum yahzanûna*

69 **En vérité, ceux qui ont cru** [en islam]**, ceux qui sont Juifs, les Sabéens et les Chrétiens, tous ceux d'entre eux qui croient** [sincèrement en DIEU] **et au Jour** [du jugement] **dernier et effectuent les bonnes œuvres n'auront rien à craindre et ne seront pas attristés.**

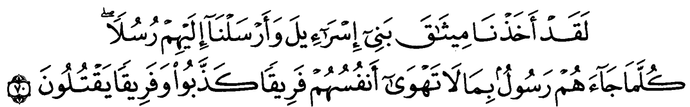
Voir l'explication du v. 2/62 en six pages, sur les différents passages d'un verset semblable à celui-ci.

A la sourate 5 ce verset est positionné après le v. 5/67 et en plus de ce que nous avons dit lors du v. 2/62, il peut signifier : ''En vérité, ceux qui ont cru [en islam, détenteurs du Coran qui croient en DIEU Unique, au jour de la Résurrection, au Prophète [s] et à ses Successeurs, et à la Justice divine (voir la note du v. précédent)]**, ceux qui sont Juifs** [détenteurs de la Torah de Moïse [c] qui croient en DIEU Unique, à Moïse [c] et à ses Successeurs, ….,] **les Sabéens** [cf. v. **2**/62 et les Successeurs de

leur Prophète] **et les Chrétiens** [détenteurs d'Évangile de Jésus[c.] et qui croient à ses Successeurs, …] **''[1].**

N. **5**/69 :

1 – A propos de la notion des 'Successeurs' voir les notes des versets **5**/3 et 67 ; [les mots, *nuqabâ'*, *<u>h</u>awâriyyûn*, etc.]



laqad 'akhadhnâ mythäqa bany~ 'isrä~'iyla wa 'arsalnã 'ilayhim rusula<u>n</u> kullamâ jã'ahum rasûlu(n) bimâ lâtahwä~ 'anfusuhum faryqa<u>n</u> kadhdhabû wa faryqa<u>n</u> yaqtulûna

70 **Vraiment Nous prîmes l'engagement des Enfants d'Israël et Nous leur avons envoyé des prophètes.** [Pourtant] **chaque fois qu'un prophète leur apporte ce que leurs passions** [et leurs mauvais penchants] **ne désirent pas, ils traitent** [les prophètes] **les uns de menteurs et tuent les autres.**

Voir en 2/86 etc. les explications des différents passages semblables aux passages de ce verset.

Comme on vient de signaler à l'occasion du verset précédent, on prendra toutefois garde au fait que sous le rapport contextuel les explications des passages semblables de la sourate 2 devront être envisagés ici en fonction du contexte propre à cette sourate-ci. C. à. d. ici aussi il s'agit des Prophètes qui se succèdent + leurs Successeurs auxquels les Enfants d'Israël devraient obéir [au lieu de suivre leur passion et penchant satanique et commettre les crimes inimaginables à l'égard des Prophètes et leurs Successeurs : tantôt ils traitaient les uns de menteurs et tantôt ils mettaient les autres à mort !

N. **5**/70 :

N. B. De nos jours, au 21ème siècle, les crimes et tueries s'accentuent envers les croyants, les gens sans défense, honnêtes, innocents, hommes, femmes et surtout enfants [pour accaparer leurs terres, leurs biens…] !

Que les concepteurs des projets sataniques et infernaux, ceux qui les financent, les soutiennent politiquement, …, fournissent les armements ; les exécuteurs, …, les bandes et réseaux qui saccagent tout, dévorent les 'gains' illicites et injustes, remplissent leurs poches et leurs musées des biens, argent, …, accaparés ; ils sucent le pétrole et le sang des Enfants d'Adam, tuent ceux-ci par milliers, mutilent les gens faibles, honnêtes et croyants pour vendre leurs membres ; brûlent et rôtissent les vivants attachés mains et pieds opposés, sous les yeux de leur famille,… ; des Églises, Synagogues, 'Mosquées', …, 'savants', …, Organisations et Centres internationaux, …, 'légiféré' ou non, (…) **tous les criminels, partout et toujours seront perdants** !

Qu'ils sachent que l'histoire a déjà expérimenté beaucoup de fléaux ; leurs plans, programmes et projets perfides [même multipliés n fois plus criminels] ne sauraient rester sans réponse ni sans châtiment, ici-bas, dans la *Barzakh*, et dans l'au-delà : [les criminels (a l'instar de ceux qui ont déclenché les guerres mondiales) ne pourront rien faire dans le Système de la Création : DIEU Éternel est Prompt au compte !]

- Les gens honnêtes, croyants, etc. qui seraient opprimés [n'importe où, quand, comment] seront largement récompensés ; **les croyants sont et seront gagnants** ;
- Les criminels, qui que ce soient, petits ou grands – qu'ils le croient ou non - seront dûment châtiés en fonction de leur crime, en ce monde [et s'ils meurent, leur âme subira les supplices dans la *Barzakh* (intervalle entre la mort et la Résurrection)] et dans l'Autre monde. Au Jour de la Résurrection toutes les intentions et actions, viendront sur la scène telles quelles, seront jugées et sanctionnées, en présence de leurs familles, amis, bandes, ascendants, descendants, tous ceux dont les affaires les concernent [parmi les êtres terrestres et célestes] ; **les impies, prévaricateurs, criminels… sont et seront perdants** ;

- L'objet du Saint Coran et de l'Islâm consiste à apprendre aux gens, d'une part, ce qui est bien (bonheur réel, paradisiaque…), [ils y invitent et y mènent les gens désireux et sincères] ; et, d'autre part, ils définissent le mal (tout ce qui est pernicieux, infernal…) et ils

montrent comment s'en abstenir. Il s'agit ici, d'un aspect *mâ'idatique* des choses.
Voir aussi le verset suivant et sa péroraison.

وَحَسِبُوٓاْ أَلَّا تَكُونَ فِتۡنَةٞ فَعَمُواْ وَصَمُّواْ ثُمَّ تَابَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِمۡ ثُمَّ عَمُواْ وَصَمُّواْ كَثِيرٞ مِّنۡهُمۡۚ وَٱللَّهُ بَصِيرُۢ بِمَا يَعۡمَلُونَ ٧١

*wa hasibû~ 'allâtakûna fitna(t)un facamû wa sammû thumma **tâba-llâh**u calayhim thumma camû wa sammû kathyrun mminhum wa-**llâh**u **basyr**u(n) bimâ yacmalûna*

71 **Ils escomptaient qu'il n'y aurait aucune épreuve** [ni sanction à subir]**, ils se sont montrés aveugles et sourds** [face aux vérités célestes] **; puis** [ils se sont réveillés et repentis] **DIEU accepta leur repentir,** [mais] **par la suite,** [à cause de leurs prévarications obstinées,] **beaucoup d'entre eux se sont** [de nouveau] **comportés en aveugles et en sourds ; or DIEU voit parfaitement ce qu'ils font.**

Le verset dit en quelque sorte que les impies criminels qui suivaient arrogamment leur penchant diabolique en supposant, obstinément, que DIEU ne leur infligerait pas d'épreuves pour ce qu'ils avaient fait et en cela ils étaient sourds, car ils ne voulaient voir ni entendre la Vérité ni ce qu'exigeait la fidélité à leur engagement avec DIEU de Lui vouer un culte pur et de s'en remettre à Ses ordres et à Ses interdits. Pour un moment [ils se sont réveillés et repentis], **DIEU accepta leur repentir, Il les guidait par une de Ses grâces subtiles (*lutf*), mais la plupart d'entre eux dont DIEU avait pris l'engagement qu'ils suivraient Ses prophètes et mettraient en œuvre les Livres qu'Il ferait descendre, s'adonnèrent aux péchés, immoralités et transgressions, corruptions et se sont montrés aveugles et sourds à l'égard de la Vérité qu'Il faisait connaître. (…)**

*wa-**llâh**u **basyr**u(n) bimâ yacmalûna* **:**
or DIEU voit parfaitement ce qu'ils font.

La clausule annonce :

- **DIEU voit et connait parfaitement toutes les intentions, actions et gestions des êtres et les paramètres qui y interviennent, tels quels. Le terme *basyr* laisse implicitement comprendre que : Il les récompensera ou sanctionnera d'une façon absolument juste, exacte et équitable 'dans leur intérêt, en leur faveur' ;**
- **Dans l'ordre de cette idée, le verset apprend nettement qu'en majorité des cas, le châtiment des gens impies criminels, etc. n'est pas immédiatement appliqué (sur le champ), il leur est accordé un sursis afin qu'ils puissent bénéficier de la 'grâce subtile d'en plus' (*lutf*) de DIEU, se repentir effectivement** (effet *mâ'idatique*)**. La justice bénie divine exige que : s'ils insistent dans leurs péchés, prévarications, crimes et corruptions, ils subissent les conséquences lamentables de leurs agissements ;**
- **Le verset n'est pas adressé aux Enfants d'Israël à l'exclusion des autres Enfants d'Adam dans le monde et au cours du temps. Très nombreux sont des gens similaires, petits ou grands, en orient ou en occident…. Personne ne pourra fuir le châtiment de ses impiétés, injustices etc.** [Voici une alarme 'bienveillante', '*mâ'idatique*']**.**

لَقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ

وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾

*laqad kafara-lladhyna qâlû~ 'inna-***llāh***a huwa-lmasyhu-bnu maryama wa qâla-lmasyhu yäbany~ 'isrä'iyla-^{c}budû-***llāh***a* **rabb***y wa* **rabb***akum 'innahü man yuchrik bi-***llāh***i faqad harrama-***llāh***u ^{c}alayhi-ljanna(t)a wa ma'wähu-nnâru wa mâlizzälimyna min 'ansârin*

72 **Devinrent impies ceux qui dirent** « **le Messie fils de Marie est Dieu** [ils firent (de Messie) une hypostase divine] ! » **Alors que le Messie a dit :** « **Enfants d'Israël,**

adorez DIEU, mon Seigneur et le vôtre ». Quiconque assimile à DIEU [un autre être], [quiconque fait (de Messie etc.) des hypostases] **DIEU lui interdit le Paradis, sa demeure est le Feu. Les prévaricateurs n'ont pas de secours** [sincères]**.**

*laqad kafara-lladhyna qâlû~ 'inna-**lläh**a huwa-lmasyhu-bnu maryama* **:** **Devinrent impies ceux qui dirent « le Messie fils de Marie est Dieu** [ils firent (de Messie) une hypostase divine] ! » **Voir l'explication au début du v. 5/17.**

*wa qâla-lmasyhu yäbany~ 'isrä'iyla-ᶜbudû-**lläh**a **rabb**y wa **rabb**akum ...***:** **Alors que le Messie a dit : « Ô Enfants d'Israël, adorez DIEU, mon Seigneur et le vôtre » ;**

Le Messie avait pourtant dit aux Enfants d'Israël : '' Rendez culte et obéissez aux indications de DIEU, mon Seigneur et votre Seigneur'' c'est-à-dire consacrez le culte à Celui qui est le Seigneur de toutes les créatures. Celui qui m'a créé et qui vous a créé, moi et vous nous sommes au même pied d'égalité Ses serviteurs.

La seule solution pour parvenir au vrai bonheur et vraie prospérité dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà réside en ce que, les gens ayant la foi juste et exacte à Son égard, obéissent (pratiquent) Ses ordres et s'abstiennent de Ses interdits.

Et quiconque associe [un autre être ou une chose] **à DIEU, c'est-à-dire quiconque imagine qu'un être humain ou une chose a (c. à. d. dispose de la) déité [et que cet autre être ou cette autre chose pourrait agir comme DIEU, [qu'il sache qu'il est dans une erreur flagrante et qu'il n'a pas la bonne foi (et que par conséquent ce qu'il fera dans la vie sera faux, vicieux, pernicieux, ..., ne produira rien de bon, en d'autre terme, en raison de sa mauvaise et fausse foi (pensées, intentions et actions), selon les justes et équitables règles et formules de la Création, DIEU lui**

interdit le Paradis, et, en conséquence : sa demeure sera le Feu. C'est la Bienveillance de DIEU qui expose clairement la réalité des choses à l'égard de tous les humains[1].

N. B.

L'objet essentiel des versets 5/17, 72, etc. consiste à déclarer que : ce n'est que la Foi exacte, juste, intègre, totale et parfaite en DIEU Unique qui peut servir de source de vrai bonheur, progrès, vraie prospérité, vie heureuse, …, d'ici-bas et de l'au-delà de l'être humain.

Impie, Irréligieux, incroyant, incrédule, athée, sans Dieu, Libre penseur, Antireligieux, etc. ne saurait bénéficier jamais des bienfaits divins comme il le faut ! Ces gens, par leur intention, action et gestion s'empêchent du Paradis !

N. **5**/72 :

1 – Donc, il faudra abandonner la notion de ''hypostase'' : ''… chacune des trois Personnes divines considérées comme substantiellement distinctes. Dieu : trois hypostases en une seule nature, la nature divine ; Jésus-Christ [fils de Marie] : une hypostase en deux natures, la nature divine et la nature humaine ; le Saint-Esprit une hypostase en une nature, la nature divine'' ! ; (voir le v. **5**/14). Ou des définitions similaires qui furent promulguées (ou légiférées) par des gens qui ne furent même pas réellement pieux.

Nous signalons ces faits péniblement ; mais le Saint Coran vise le vrai bonheur et la vraie transcendance de tous les gens (Juifs, Chrétiens, Musulmans, ou autres) ; car, toujours et dans tous les cas, DIEU le Tout-Miséricordieux, aime que les serviteurs parviennent au Paradis [et évitent le 'Feu'].

لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ ثَالِثُ ثَلَٰثَةٍۘ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ إِلَّآ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌۚ
وَإِن لَّمْ يَنتَهُوا۟ عَمَّا يَقُولُونَ لَيَمَسَّنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾

*laqad kafara-lladhyna qâlû~ 'inna-**lläh**a thâlithu thalätha(t)in wa mâmin 'ilähin 'illã **'ilähun wähidun** wa 'in llam yantahû ᶜammâ yaqûlûna layamassanna-lladhyna kafarû minhum ᶜadhâbun 'alymun*

73 **Vraiment ont** [aussi] **été impies ceux qui dirent :** « **Dieu est le troisième de trois** [hypostases] **!** » **Nul ne dispose de divinité que DIEU Uunique. S'ils ne renoncent pas à ce qu'ils disent, un châtiment douloureux atteindra ceux parmi eux qui demeurent prévaricateurs** [obstinés]**.**

Le problème d'attribuer la déité (divinité) à une créature (un être humain ou à une chose) **est tellement grave que le v. 73 le réitère**[1]**.**

Le verset annonce : dire que '' … Dieu : trois hypostases en une seule nature, la nature divine ;'' **ou des phrases similaires, est une expression d'impiété** (injustice) [à l'égard de DIEU] **; car :**

- **primo : comme on vient de dire au v. 5/17, DIEU n'a ni nature, ni espèce, ni qualité… ;**
- **secundo : les gens de la trinité, attribuent cette 'nature divine' à Jésus et à l'Esprit Saint, ce qui – d'après ce qu'on vient de dire au cours des versets précédents - est inconcevable et ne saurait être ni réel ni vrai ;**
- **Tertio : pour DIEU il n'y a ni addition** ['trois hypostases en une seule nature' !**] ni soustraction, ni 'multiplication', ni 'division', ni dimension, ni toute autre notion concernant le monde (matériel ou spirituel, terrestre ou céleste) ; (…)**

Pour guider les gens vers le bon chemin, le verset dit :

wa mâmin 'ilähin 'illã ***'ilähun wähidun*** **:**

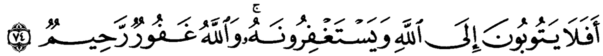
Nul ne dispose de divinité que DIEU Unique : il n'y a qu'un seul DIEU, qu'une seule divinité (Divinité Unique, le Seigneur, Créateur Éternel, le Tout-Miséricordieux…) **; le verset dit ensuite : Si, les gens disent qu'il y a d'autre divinité, ce sera une impiété** [et injustice à l'égard du DIEU, le Seigneur] **et S'ils ne renoncent pas à ce qu'ils disent, un châtiment douloureux**

atteindra ceux parmi eux qui insisteraient qu'il y a d'autre déité (divinité) que Lui.

Remarque. La juste et exacte Foi a l'impacte bénéfique le plus important sur le cœur, la psyché, la moral, l'intelligence, la vie et le corps de l'être humain ; et vice-versa.

N. **5**/73 :

1 - Le commentaire Numûneh écrit : « La notion de la 'trinité n'existait pas aux premiers siècles de l'ère Chrétien, ni à l'époque du Jésus [c.] … » [C'est une invention ultérieure] (p. 34, T. V).



*'afalâyatûbûna 'ila-****llâh****i wa yastaghfirûna****hü*** *wa-****llâh****u* ***ghafûrun rrahymun***

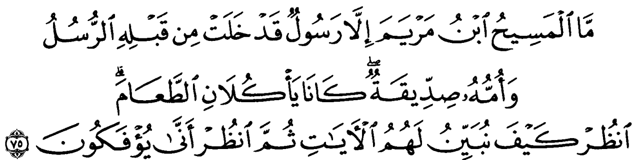
74 **Est-ce qu'ils ne reviennent pas vers DIEU** (est-ce qu'ils ne se repentent pas) **et, ne Lui demandent-ils pas pardon ? Alors que DIEU pardonne** [à ceux qui se repentent, et Il est] **Très Miséricordieux** [envers les croyants]**.**

Les versets 72 et 73 ont déclaré la situation critique des Chrétiens à cause de leur foi injuste au sujet de la Déité (Divinité) :

- **Le v. 72 a précisé : Quiconque associe** [un autre être] **à DIEU, DIEU lui interdit le Paradis, sa demeure est le Feu. Les injustes n'ont pas de secours** [sincères], **et,**
- **Dans leur intérêt, le v. 73 annonça franchement : s'ils ne renoncent pas à ce qu'ils disent, un châtiment douloureux atteindra ceux parmi eux qui sont prévaricateurs** [obstinés]**.**

Enfin, le v. 74 leur indique la meilleure solution pratique pour se débarrasser et se sauver de leur mauvais héritage ancestral : qu'ils reviennent vers DIEU (qu'ils se repentent) **et Lui demandent pardon.**

Et pour leur assurer du bonheur, de la prospérité et paix divine qui les attendent, la clausule proclame : DIEU pardonne [à ceux qui se repentent, et Il est] **Très Miséricordieux** [envers tous les croyants]**.**



ma-lmasyhu-bnu maryama 'illâ rasûlun qad khalat min qablihi-rrusulu wa 'ummuhü siddyqa(t)un kânâ ya'kulâni-tta^c^âma 'unzur kayfa nubayyinu *lahumu-l'âyäti thumma-nzur 'annä yu'fakûna*

75 **Le Messie fils de Marie n'est qu'un prophète et d'autres prophètes passèrent avant lui. Sa mère** (Marie) **était une** [Excellence] **véridique. Et tous deux** [exactement, comme tous les gens] **se nourrissaient d'aliments. Regarde** (vois) **comment Nous leur mettons les versets** [et les signes] **en évidence, et puis regarde (vois) comme** [les prévaricateurs obstinés d'entre eux] **se détournent** [des versets]**.**

Le Saint Coran, soucieux de tous les gens, en l'occurrence les chairs Chrétiens, etc. revient sur la notion bénie et déterminante des moyens de la guidance, ici la Prophétie du Jésus *c.1*.

Le verset dit clairement : Le Messie fils de Marie n'est qu'un prophète … tous deux se nourrissaient d'aliments ; c'est-à-dire comment imaginer un être humain, mis au monde qui se nourrissait [dans toute sa vie] **d'aliments** {il dormait, …, faisait ses besoins (…), etc. Ces actes sont tout à fait naturels pour un Prophète [même si, celui-ci étant doté dela prophétie par DIEU, accomplit des faits extraordinaires], mais lesdits actes sont incompatibles par rapport à une déité [à moins qu'on ne sache pas le sens et la signification du terme 'déité' (*ulûhiyya*) attribut et qualité qui ne peut appartenir qu'à DIEU Créateur Éternel, Omniscient, Omnipotent, …]. Ayant un corps, physiquement, biologiquement etc. le Messie s'était-il créé lui-même par sa mère (Marie) ? (…)}. **Dans le monde de Vérité-Réalité, [disons devant DIEU], le Messie est-il satisfait, content, flatté et exulté en raison de définitions promulguées exprimant**

l'impiété à l'égard de DIEU, le Seigneur et Maître des mondes ?

- **Non, c'est le contraire !** [Et voir la solution au v. **5**/74]**.**

Enfin, la clausule annonce : [Ô Prophète (ou homme honnête, ou croyant, …) !] **Regarde** (vois) **comment Nous leur mettons les versets** [et les signes] **en évidence, et puis regarde** (vois) **comment** [les obstinés d'entre eux] **se détournent** [des indications des versets]**.**

Cette péroraison connote deux sens :

- **La modalité d'explication des versets coranique envers les Chrétiens [ou d'une façon générale, au Gens du Livre] ! DIEU, exalté soit-Il, dit clairement aux Gens du Livre que si ceux-ci rejettent les versets [et les signes] coraniques N'ayez pas une attitude hostile face aux indications des versets coraniques ;**

N. **5**/75 :

1 – MOYENS DE GUIDANCE : DONS LES PLUS EXCELLENTS.

Dans l'univers (Système de la Création), les êtres humains, sains spirituellement et physiquement, sont liés (connectés) au Seigneurie par les Prophètes*, Livres, Anges*, etc. Or la valeur, originalité, qualité, authenticité, …, de chaque moyen de guidance consiste en ce qu'il soit lui-même. Il ne sied pas de dire qu'un Livre (Parole de DIEU) soit en même temps une déité ! de même pour un Ange, un Prophète, etc.** C'est ainsi que jamais un Prophète n'a dit [ni prétendu] qu'il est [ou soit] doté d'une 'nature' divine !

Les vrais *ᶜurafâ*, Saints, Imâms, Prophètes n'ont jamais dit d'être dotés de la déité (divinité) ; les croyants non plus, tout cela spontanément. Si, après leur avènement, ils ont, par la permission de DIEU, accompli des faits extraordinaires (voir les versets 3/49…), c'était grâce à la prophétie [ou à l'Imâma, ou la *walâya*] que DIEU leur avait octroyée.

* Au cours de l'histoire, parfois, certains hommes ou femmes {n'ayant pas bonne éducation ni formation… ou à cause d'être malades, …, ont été ébahis, émerveillés, éperdus,…, face à splendeur, rayonnement, actes extraordinaires, …, de certains Prophètes [ou Imâms, Saints, …] ou certains êtres humains, ou Anges, [ou même adorer Soleil, Lune, Astre, Animaux, Plantes, Pierres etc. Ces hommes ou femmes les ont pris pour dieux, déités, divinités ! Cette attitude est très nocive [voire mortelle] pour l'âme et l'esprit de l'être humain. {Impiété, idolâtrie, etc. engendrent les injustices, immoralités, prévarications, crimes}.

** Au cours de l'explication des sourates précédentes nous avons dit que le 'Jour de la Résurrection' ou le 'Jour du Compte' est l'un des moyens de la guidance ; il ne convient nullement imaginer que le 'Jour du Compte' soit une déité !

قُلْ أَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا وَٱللَّهُ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٧٦﴾

qul 'ata^{c}*budûna min dûni-****lläh****i mâ lâyamliku lakum* *<u>d</u>arra<u>n</u>* *wa lânaf*^{c}*a<u>n</u>* *wa-****lläh****u* ***huwa-ssamy***^{c}*u-l*^{c}***alym****u*

76 **Dis**[-leur] **:** « **Rendez-vous culte à** [quelqu'un ou à quelque chose] **qui n'est pas DIEU ?** [ce quelqu'un ou quelque chose à] **qui n'appartient** [intrinsèquement] **ni vous sanctionner** [pour vos mauvais actes] **ni vous récompenser** [vos bons actes] [ici-bas et/ou dans l'au-delà] » **et alors que c'est DIEU qui entend tout** [ce que vous dites ; et Il est] **l'Omniscient** [qui sait toutes vos intentions et vos actions]**.**

qul 'ata^{c}*budûna min dûni-****lläh****i …***:**

Comment envisager un être humain ou une chose comme une déité tandis qu'effectivement, ni à l'un ni à l'autre n'appartient sanctionner ou récompenser les créatures ? et alors que seul à DIEU appartient tout ce qu'existe dans les Cieux et sur la Terre et c'est Lui qui les a créés, leur a pourvu leur subsistance et les connait bien dès leur création jusqu'à leur fin ? [Est-ce le Prophète Jésus fils de Marie qui aurait créé certains êtres intrinsèquement, les aurait-il nourris, dirigés, gérés ? Au Jour de la Résurrection qui est-ce qui ressuscitera les humains etc. ? (…) Est-ce autre que DIEU qui entend tout [ce que vous dites ; et Il est] **l'Omniscient** [qui sait toutes vos intentions et vos agissements] **qui pourrait réaliser et œuvrer tout cela ?** Voir le v. suivant :

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ غَيْرَ ٱلْحَقِّ
وَلَا تَتَّبِعُوٓا۟ أَهْوَآءَ قَوْمٍ قَدْ ضَلُّوا۟ مِن قَبْلُ وَأَضَلُّوا۟ كَثِيرًا وَضَلُّوا۟ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٧٧﴾

qul yä~'ahla-lkitäbi lâtaghlû fy dynikum ghayra-lhaqqi wa lâtattabi^{c}û~ 'ahwã'a qawmin qad dallû min qablu wa 'adallû kathyran wa dallû ^{c}an sawã'i-ssabyli

77 **Dis : « Ô Gens du Livre ! N'exagérez pas dans votre religion** [en disant] **autre chose que la vérité et, ne suivez pas les passions de ceux qui se sont égarés antérieurement, qui ont égaré beaucoup** [d'hommes et de femmes] **du droit chemin ! »**

DIEU, que Son invocation soit exaltée, dit à Son prophète ﷺ : dis aux Gens de l'Écriture : ''N'exagérez pas dans votre religion'' !

Par exemple, les actes extraordinaires accomplis par Jésus [créer un oiseau, etc.] concernent sa fonction prophétique que DIEU lui a octroyée. Jésus les eut accomplis non pas intrinsèquement mais par la 'permission' de DIEU, (c'est DIEU Éternel qui l'a créé…) ; Donc il ne faut pas exagérer [et faire de Jésus une hypostase et affirmer que ''Jésus a créé l'oiseau'', ainsi de suite

N'exagérez pas dans votre religion, évitez les passions intérieures, … [Ne dites] **autre chose que la vérité, c'est-à-dire ne dites pas que Jésus[1] ou l'Esprit[2] a une 'nature divine'… !** (Faie (de Jésus) une hypostase divine, ou faire de Esprit Saint une hypostase divine) [Car cela serait une impiété à l'égard de DIEU, le Seigneur des mondes]**.**

Et le deuxième passage ordonne : ne suivez pas les âmes malveillantes (les passions) de ceux qui se sont égarés antérieurement, c'est-à-dire les 'pionniers' (les chefs) des égarés qui ont égaré beaucoup [d'hommes et de femmes], **ils se sont chargés de tant d'impiétés et de crimes[3], ont affaibli leur âme et qui se trompe** [encore à présent] **de droit chemin !** [Ceux-ci font partie des *taghût* (cf. **2**/257)] **;**

N. **5**/77 :

Réitérons que ni les Prophètes, ni le Prophète Muhammad [s.], ni l'Imâm Calî, ni les Imâms ni Zahrâ' – Paix sur eux – ni autres Prophètes n'ont pas la déité (divinité) :

N. B. DIEU a octroyé la Prophétie [et C*isma**] à tous les Prophètes ; [à Abraham, l'Imâma est aussi donnée **2**/124] ;
- DIEU a octroyé la Prophétie [et l'Imâma et c*isma*] au Prophète Muhammad - sur lui les Grâce et la Paix -,
- DIEU a octroyé l'Imâma [et c*isma*] aux Imâms (cf. **2**/31),
- DIEU a octroyé aussi la c*isma* à Zahrâ'.

* *mac sûm* : impeccable, immaculé.

Il va de soi que la santé de l'âme dépend de la mise en pratique du Saint Coran et la Sunna [Par exemple accomplir la Prière, le Jeûne, donner l'aumône, toutes les œuvres pies, et, respecter les choses licites ou illicites dans la vie, …, ou éviter les péchés et immoralités, et s'éduquer et avoir les bonnes qualités morales et se débarrasser de mauvaises attitudes, s'en remettre en DIEU, savoir gré en Lui, … font prospérer l'âme, la psyché, la pensée, l'intelligence et le corps, et rendent tout et tous justes, exactes, purs voués uniquement à DIEU].

L'âme a deux types de prédateurs :
- intérieurs : ignorance, passions, mauvais penchants, ou rébellion, transgression, outrance, sauvagerie, immoralités, injustices, prévarications, crimes… ;
- extérieurs : tels les mauvais flux, les tentations du Diable, les fléaux accablants, etc.

Les uns et les autres affaiblissent, perturbent, rongent, corrompent détruisent… l'âme !

1 – Il faudra dire que Jésus [c.] ne saurait être ni satisfait ni content de telle attribution ! C'est le contraire (voir la parole du Jésus au v. **5**/72) ! [C'est la même attitude pour un autre Prophète ou l'Imâm Caliyy (voir la N. 1 plus haut), ou un autre Imâm, ou un Saint ou une Sainte, ou qui qu'il soit]. Que leurs adeptes ne s'exultent pas ! Qu'ils se repentent (voir **9**/82) et se corrigent ; c'est dans leur intérêt des deux mondes ; {tous les versets de la sourate **5** ont un aspect *mâ'idatique* (don venant d'en haut, de la part de DIEU, le Très-Miséricordieux)}.

2 – En ce qui concerne l'Esprit : d'après ce qu'ont dit les très bons connaisseurs serviteurs de DIEU, qui, grâce à Lui, ont connu [et reconnu] l'Esprit, celui-ci est un Ange très honorable (mais n'a pas une 'nature divine').

Assurément, nul d'entre ceux qui ont promulgué les expressions telles 'nature divine' etc. n'avait la dignité et n'était à la hauteur 'spirituelle requise' pour connaître l'Esprit [et d'en parler] ! Et à cause de leurs passions [et de leur mauvais état d'âme dû à l'alcool, péchés, *^Cudwân*, *su<u>h</u>t*, passions etc. (cf. **5**/42)] ils n'ont été fidèles ni aux enseignements de Jésus*^c.* ni à ceux de Moïse*^c.* (…)

3 – Que les Gens du Livre, nos prochains Juifs, Chrétiens, etc. [qui, dans leurs propres intérêts, devront suivre les indications nettes et argumentées, et agréer les invitations exprès adressées à eux dans cette sourate **5**] se rappellent des vraies guerres inters-Synagogues, inters-Synagogues-Églises et inters-Églises des premiers siècles (jusqu'à 451 de l'ère Chrétien, cf. N. 2 du v. **5**/14) et l'impact que les ''dissensions suivies de litiges'' ont laissées dans leur âme, ont beaucoup à faire pour se redresser. Heureusement, le Saint Coran expose l'état critique des Gens du Livre et, propose la solution céleste (v. 74…) ; c'est vraiment un don céleste, une Mâ'ida(t) [à l'instar de ce que les *<u>H</u>awariyyûn* ont demandé à Jésus et que le Seigneur a exaucée (**5**/111-114)] – (…)

Que nos chers prochains s'adressent à DIEU ! Tout est possible, DIEU exaucera les demandes sincères ; Il a doté l'âme adamique d'excellent potentiel (**7**/172) !

لُعِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَلَىٰ لِسَانِ دَاوُۥدَ وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ ۚ
ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٧٨﴾

lu^cina-lladhyna kafarû mi(n) bany~ 'isrä~'iyla ^calä lisâni dâwûda wa ^cysa-bni maryama dhälika bimâ ^ca<u>s</u>aw wwa kânû ya^ctadûna

78 **Ceux des Enfants d'Israël qui** [s'étaient adonnés obstinément aux immoralités et débauches, par conséquent] **faisaient preuve d'impiété** [obstinée] **ont été exécrés par la bouche de David et** [par celle] **de Jésus fils de Marie,** [et] **cela du fait qu'ils désobéissaient (*^ca<u>s</u>aw*)** [aux commandements divins, …] **et faisaient preuve de transgression (*ya^ctadûna*).**

***casay, casyan, macsiyatan, cisyânan* :** désobéir à ; défier ; se révolter contre ; s'insurger ; se mutiner ; s'opposer ; se rebeller ; regimber.

'ictaday *calä* : agresser ; commettre une agression contre ; attenter à ; s'en prendre à.

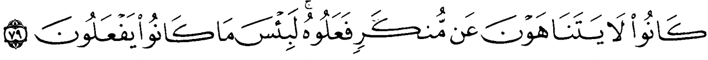
'ictidâ' : agression ; attentat ; attaque ; outrage.

***tacaddiy* :** abus ; délit ; dépassement ; empiétement ; injustice ; infraction ; oppression ; transgression ; tyrannie.

Il s'agit de ceux des Enfants d'Israël [et leur semblable] **qui, vautrés volontairement dans les péchés** [ils proféraient des choses odieuses aux gens honnêtes, croyants pieux vertueux …] **commettaient n'importe quelle débauche, injustice et crime ; s'accaparaient les biens des autres et les assujettissaient … ; certains d'entre eux suçaient le sang des Enfants d'Adam,….**

… Ibn Cabbâs a dit à propos de ce passage : « Ils ont été exécrés par les bouches [des Prophètes] : à l'époque de Moïse ils ont été exécrés dans la Torah ; et à l'époque de David ils ont été exécrés dans la Psaume ; à l'époque de Jésus ils ont été exécrés dans l'Évangile ; à l'époque de Muhammad ﷺ ils ont été exécrés dans le Coran. »

A propos de ces gens voir la N. du v. **5**/69.



kânû lâyatanâhawna can mmunkarin facalûhu labi'sa mâ kânû yafcalûna

79 **Ils ne s'interdisaient pas mutuellement de commettre des actes répréhensibles. Que les actes auxquels ils se livraient étaient mauvais !**

… Ibn Mascûd rapporte que le prophète de DIEU – sur lui les Grâces et la Paix – a dit : « Il arrivait chez les

Enfants d'Israël un homme qui voyait son frère commettre un péché lui interdise de s'y livrer en le réprimandant, mais ce qu'il l'avait vu faire ne l'empêchât nullement le lendemain d'en faire son intime et son commensal. Lorsque DIEU vit un tel comportement de leur part, Il fit que leurs cœurs se heurtent les uns aux autres et Il les exécra par la bouche de Ses prophètes David et Jésus, fils de Marie [et] **cela du fait qu'ils désobéissaient (*ᶜasaw*)** [aux commandements divins, …] **et faisaient preuve d'arrogants** (insolents…) **(*yaᶜtadûna*).**

[Ô croyants et gens honnêtes !] Par Celui dans la Main de qui se trouve mon âme, vous devrez ordonner le convenable, vous interdirez le blâmable et vous reprendrez celui qui commet de mauvaises actions sans suivre ses idées sinon DIEU fera que vos cœurs se heurtent et Il vous exécrera comme Il les a exécrés ! »

Ce hadîth du Prophète ﷺ met en relief la Norme *amr bi-lmaᶜrûf et nahyi ᶜani-mukar* (ordonner le convenable et interdire le blâmable)**.***

Le hadîth apprend, entre autres, la notion suivante : si les âmes et cœurs sains s'allient aux âmes et cœurs malsains, mauvais, et s'inclinent devant les actes blâmables des impies, injustes, idolâtres, etc. les âmes et cœurs sains prendront la 'teinte' (médiocrité, bassesse, …] des âmes et cœurs mauvais [corrompus, criminels, etc.] des impies, injustes, idolâtres, etc.

*** Dans le Fiqh, cette Norme est au même pied d'égalité que le Jeûne, l'Aumône, etc.**

La clausule déclare : Que les actes auxquels ils se livraient, c'est-à-dire (*ᶜasaw*) … et étaient arrogants (insolents…) **(*yaᶜtadûna*)**

mentionnés au verset précédant + si l'on peut dire : les injustes confirmaient et affirmaient le blâmable et empêchaient de réaliser le convenable, que leurs projets, agissements, …, étaient mauvais !

Voir le v. suivant.

تَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يَتَوَلَّوْنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ
لَبِئْسَ مَا قَدَّمَتْ لَهُمْ أَنفُسُهُمْ أَن سَخِطَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَفِى ٱلْعَذَابِ هُمْ خَٰلِدُونَ ﴿٨٠﴾

tarä kathyra<u>n</u> mminhum yatawallawna-lladhyna kafarû labi'sa mâ qaddamat lahum 'anfusuhum 'an **sakhi<u>t</u>a-llâh***u* *ᶜalayhim wa fy-lᶜadhâbi hum khälidûna*

80 **Tu vois un grand nombre d'entre eux se faire alliés à ceux qui font preuve d'impiété. Combien mauvais est ce que leur âme** [malveillante] **leur a perpétré ; ils ont encouru la punition de DIEU, ils demeureront à perpétuité dans le châtiment.**

[En plus] **tu vois un grand nombre d'entre eux se faire alliés à ceux qui font preuve d'impiété. Parce qu'en majorité, ils ont corrompu leur cœur de façon à ce que leur cœurs et les leurs s'accordent. Si ceux-ci ne se repentent pas et insistent dans leur agissement, certes, alors, leurs châtiments s'accorderont.**

Combien mauvais est ce que leur âme [malveillante] **leur a perpétré ; quel mauvais 'viatique' qu'ils fournissent pour après leur mort à la *Barzakh* et pour l'autre Vie : ils agissent *maᶜ<u>s</u>iyatan, ᶜi<u>s</u>yânan, ᶜutuwwan*** (voir les significations au v. 78)**, ne s'interdisent pas mutuellement de commettre des actes répréhensibles** (v. 79)**, se font alliés** [hypocritement ou non] **aux impies et idolâtres obstinés** (v. présent) **;**

… L'Imâm Bâqir [c.] **a dit : « *yatawallûna-lmulûka-ljabbâryn wa yazynûna lahum 'ahwâ'ahum liyusybû min dunyâhum*** ([C'étaient] des gens qui aimaient les Puissants tyranniques et oppresseurs ; ils s'alliaient à eux (les prenaient

pour affidés), embellissaient les actes passionnels (injustes) de ceux-ci à leurs yeux afin de tirer profit de leurs clinquants mondains).

ils ont encouru la punition de DIEU, car, ils se sont opposés aux guidances (versets, signes, etc.) **venant à eux. S'ils ne se repentent et ne se corrigent pas** (v. 81) **: ils demeureront à perpétuité dans le châtiment.**

N. B. répétée : tous ceux ou celles des Enfants d'Israël ou Enfants d'Adam [n'importe où, quand, comment] commettraient des choses pareilles [ou aggravées et plus dangereuses], seront perdants et encourront le châtiment correspondant. {Les opprimés seront récompensés largement}.

Le Saint Coran expose leur passée, leur histoire et leur situation critique pour :

- **les réveiller et redresser les âmes désireuses et les mener vers le Paradis,**
- **servir d'informations et de leçons, très sérieuses, aux gens honnêtes et croyants,**
- **servir de conseilles *mâ'idatique*** (don céleste) **aux désireux dans le monde entier jusqu'à la fin des temps.**

وَلَوْ كَانُوا۟ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلنَّبِىِّ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مَا ٱتَّخَذُوهُمْ أَوْلِيَآءَ
وَلَٰكِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُمْ فَٰسِقُونَ ٨١

*wa law kânû yu'minûna bi-**llāh**i wa-nnabiyyi wa mâ 'unzila 'ilayhi ma-ttakhadhûhum 'awliyã'a wa läkinna kathyran mminhum fäsiqûna*

81 **S'ils croyaient en DIEU, au Prophète et à ce qui a été descendu vers lui, ils ne les auraient pas pris pour affidés ; mais un grand nombre d'entre eux sont *fâsiq*** (prévaricateurs, etc.).

Le premier passage signale la solution *mâ'idatique* : tous ceux ou celles d'entre eux qui croiront en DIEU, au Prophète et à ce qui a été descendu vers lui, mettront les indications célestes en œuvre : à ce moment-là, leur esprit, âme, cœur, psyché, intelligence, jugement [et

corps] auront une attitude et qualité saines et ils seront à l'abrie de l'idolâtrie, ne prendront pas les impies etc. pour affidés [DIEU les pourvoira des bienfaits terrestres et célestes, mèneront une vie heureuse et propice pour eux-mêmes, leur famille, leurs descendants et la société humaine]**.**

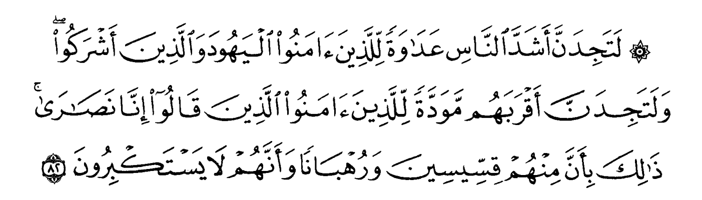
mais un grand nombre d'entre eux sont *fâsiq* (prévaricateurs, etc.)**.**

***fasaqa, fisqan, fusûqan* :** forniquer ; vivre dans le/se livrer au désordre/au libertinage ; s'abandonner à la débauche ; se dépraver ; se débaucher.

***fâsiq* :** crapule ; crapuleux ; débauché ; dépravé ; fornicateur ; impudique ; immoral ; libertin ; licencieux ; luxurieux ; pervers ; polisson ; vicieux ; prévaricateur.

fisq : adultère ; crapulerie ; débauche ; dépravation ; fornication ; immoralité ; impiété ; impudicité ; inconduite ; libertinage ; luxure ; paillardise ; scélératesse ; vice.

Le passage expose* [franchement] **leur situation critique actuelle : un grand nombre d'entre eux sont *fâsiq* ; et laisse entendre bienveillamment que les désireux sont invités à s'en débarrasser, à abandonner n'importe quelle forme de *fisq***.**
*** Dans leur intérêt parfait.**
**** N. B. Lorsque la Parole divine convie l'être humain à abandonner une faute, etc. cela signifie que cet abandon est possible et pratiquement faisable. [De même pour les *farâ'id* (Prière, Jeûne, Aumône, etc.)].**



latajidanna 'achadda-nnâsi ᶜadäwa(t)a<u>n</u> llilladhyna 'âmanû-lyahûda wa-lladhyna 'achrakû wa latajidanna 'aqrabahum mmawadda(t)a<u>n</u> llilladhyna 'âmanû-lladhyna qâlû~ 'innâ na<u>s</u>ärä dhälika bi'anna minhum qissysyna wa ruhbâna<u>n</u> wa 'annahum lâyastakbirûna

82 **Vraiment tu trouveras que les gens les plus vivement hostiles aux croyants sont** [ceux] **des Juifs** [qui sont prévaricateurs] **et des idolâtres** [obstinés] **; et vraiment tu trouveras que les gens les plus proches par l'amitié des croyants sont ceux qui** [se sont adressés au Prophète et] **ont dit :** « **Nous sommes *Na<u>s</u>ärä*** (Nazareth, Chrétiens)**.** » **Cela du fait qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines qui ne s'enflent pas d'orgueil** [devant la vérité des choses] **;**

Le verset dit au Prophète ˢ « Vraiment tu trouveras que les gens les plus vivement hostiles aux croyants sont les [impies des] **Juifs et des idolâtres** [obstinés] **qui prennent des idoles pour les adorer au lieu d'adorer DIEU ;**

et vraiment tu trouveras que les gens les plus proches par l'amitié des croyants sont ceux qui [se sont adressés au Prophète et] **ont dit :** « **Nous sommes *Na<u>s</u>ärä*** (Nazareth, Chrétiens)**.** »

Circonstances de la révélation des versets 82-85 :

Les premiers Émigrés des Musulmans :

Aux premières années de la venue de l'Islâm, un petit groupe des croyants éprouvés par les idolâtres, etc. sur ordre du Prophète ˢ décidèrent émigrer à l'Abyssinie dont le Roi [Négus] défendait les opprimés.

Quelque temps après, le deuxième groupe accompagné par Jaᶜfar ibn Abî <u>T</u>âlib rejoignit le premier groupe. Ce projet d'émigration n'était pas supportable par les idolâtres qui se dépêchèrent à envoyer des émissaires (ᶜamr ibn ᶜâs et ᶜamâra ibn Walîd), avec beaucoup de cadeaux, chez le Négus pour empêcher celui-ci d'accueillir les croyants (…)

Certains commentateurs citeront trois circonstances qui peuvent être mise en rapport avec la révélation des versets 82-86 :

- **La réaction du Négus, Roi des Abyssins, et sa Cour lorsque Jaᶜfar ibn Abî <u>T</u>âlib et ceux qui le suivaient dans l'Émigration lui demandèrent asile, …, et que**

sur leur demande récitèrent quelques passage du Coran.

- **La réaction d'un groupe de prêtres et de moines abyssins que le Négus avait envoyés en délégation vers le Prophète à l'occasion du retour d'Abyssinie de Ja^{c}far et des premiers Émigrés.**
- **La réaction d'un certain groupe de gens fidèle à la tradition chrétienne et qui embrassèrent l'Islâm après avoir pris connaissance de la nouvelle révélation.**

Tabarî écrit :

… ^{C}alî ibn Abî Tâlib, …, rapporte : « Alors qu'il se trouvait encore à la Mecque, l'envoyé de DIEU – sur lui les Grâces et la Paix – avait craint pour ses Compagnons à cause [de l'attitude hostile] **des idolâtres. Aussi envoya-t-il Ja^{c}far ibn Abî Tâlib, Ibn Mas^{c}ûd et ^{C}uthmân ibn Maznûn avec tout un groupe de Compagnons vers le Négus, Roi des Abyssins. Lorsque la nouvelle de ce départ parvint aux idolâtres, ils d'pêchèrent ^{C}amr ibn ^{C}âs vers le Négus avec quelques idolâtres. On rapporte qu'ils précédèrent les Compagnons du Prophète $^{s.}$ auprès du Négus et qu'ils lui dirent :**

- **Parmi nous est apparu un homme qui s'est mis à abrutir les *Quraych*, corps et âmes, en prétendant être prophète. Cet homme a envoyé vers toi un groupe de gens pour corrompre ton peuple [et le soulever] contre toi. Nous avons donc préféré venir à toi pour te prévenir. – Le Négus leur répondit :**
- **S'ils viennent à moi, j'examinerai ce qu'ils diront.**

Les Compagnons du prophète de DIEU arrivèrent alors et se tinrent à la porte [de la salle d'audience] du Négus et dirent :

- **permets-tu d'entrer aux amis de DIEU ? – Le Négus répondit :**
- **permettez-leur d'entrer ! Bienvenues aux amis de DIEU ! Quand les Compagnons furent entrés (*sallamû*), le groupe des idolâtres dirent au Négus :**
- **Ô Roi ! ne vois-tu pas que nous avons été véridiques avec toi ? En effet, ils ne t'on pas salué en t'adressant la salutation (*tahiyya*) qu'il convient de t'adresser ! – Le Négus leur dit alors :**
- **Qui est-ce qui vous a empêché de me saluer en m'adressant la salutation que l'on me fait [habituellement] ? Les compagnons lui répondirent :**
- **Nous t'avons salué en t'adressant la salutation des gens du Paradis et c'est aussi la salutation des anges !**

… les idolâtres interviennent alors auprès du Négus pour lui faire croire que Muhammad et ses Compagnons remettaient en cause les points essentiels de leur religion au sujet de Jésus et de la Virginité de sa mère. La suite de ce propos passe directement à la question que le Négus posa alors aux Compagnons :

- **Que dit votre compagnon (Muhammad) au sujet de Jésus et de sa mère ? – Ja^c^far lui répondit :**
- **Il dit que Jésus est serviteur de DIEU, qu'il est un *kalima*[1] de Lui (3/39) et que DIEU a projeté vers Marie, et qu'il est un *rûh*[2] (souffle) de Lui. Au sujet de Marie, il dit qu'elle est la Sainte Vierge. Le Négus prit un bâton et dit ceci :**

Ce que sont Jésus et sa mère ne dépasse ce qu'en dit votre Compagnon que de la valeur de ce bâton (droit,

juste, exacte) ! Ces paroles furent désagréables aux idolâtres et leur visage se décomposa. Le Négus demanda alors aux compagnons s'ils connaissaient quelque chose de ce qui leur avait été révélé. Comme ils lui répondirent que oui, il leur demanda de réciter : or il y avait là des prêtres (*qississîn*) et des moines (*ruhbân*) et d'autre Chrétiens qui connaissaient déjà toutes les choses évoquées dans ce qui leur était récité, et leurs larmes se mirent à couler abondamment du fait qu'ils reconnaissaient la vérité des versets récités. C'est à leur sujet que DIEU révéla : Cela du fait qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines [reconnaissants] **qui ne s'enflent pas d'orgueil** [devant la vérité des versets]**,** [voir les deux versets suivants];

N. **5**/82 :

1 - ***kalima* :** adresse ; allocution ; discours, mot ; parole ; propos ; terme.

… Qatâda a dit : « *''bikalimatin minhu''* désigne la parole de DIEU ''sois !'' (*kun*) : (…) ». C'est-à-dire, DIEU a voulu existencier, a voulu que Jésus soit créé au sein de Sainte Marie *c.*, [à l'instar d'Adam qui fut créé au Paradis].

Voir également les versets **2**/117, **3**/59.

2 – ***rûh*** : souffle ; souffle vital.



wa 'idhâ sami^cû mã 'unzila 'ila-rrasûli tarä~ a^cyunahum tafydu mina-ddam^ci mimmâ ^carafû mina-lhaqqi yaqûlûna ***rabb****anã 'âmannâ fa-ktubnâ ma^ca-chchähidyna*

83 **et quand ils entendent ce qui est révélé au Prophète, tu vois leurs yeux déborder de larmes à cause de la vérité qu'ils y ont reconnue et ils s'adressent** [à DIEU] **:** « **Seigneur ! Nous avons cru. Inscris-nous parmi les témoins** (soumis à Toi)**;**

… Suddiyy rapporte : Le Négus expédia vers le prophète de DIEU un groupe de douze Abyssins, sept prêtres et cinq moines, pour qu'ils le voient et l'interrogent. Lorsqu'ils rencontrèrent et qu'il leur eut récité [quelques passages du Coran] **que DIEU a révélés, ils pleurèrent** [en signe de confirmation] **et crurent** [en DIEU Unique et au Prophète s.]**. C'est à leur sujet que DIEU révéla :** « **et quand ils entendent ce qui est révélé au Prophète, tu vois leurs yeux déborder de larmes à cause de la vérité qu'ils y ont reconnue et ils s'adressent** [à DIEU] **:** « **Seigneur ! Nous avons cru. Inscris-nous parmi les témoins** (soumis à Toi) **;**

وَمَا لَنَا لَا نُؤۡمِنُ بِٱللَّهِ وَمَا جَآءَنَا مِنَ ٱلۡحَقِّ وَنَطۡمَعُ أَن يُدۡخِلَنَا رَبُّنَا مَعَ ٱلۡقَوۡمِ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٤﴾

*wa mâ lanâ lânu'minu bi-**llâh**i wa mâ jã'anâ mina-lhaqqi wa natma^cu 'an yudkhilanâ **rabb**unâ ma^ca-lqawmi-ssälihyna*

84 **Et qu'aurons-nous** [comme raison] **pour ne pas croire en DIEU et à ce qui nous est parvenu de la vérité** (l'Islâm) **alors que nous désirons que** [Lui] **notre Seigneur et Maître nous introduise** [au Paradis] **avec les hommes pieux- vertueux (*sâlihyn*) ?** »

فَأَثَٰبَهُمُ ٱللَّهُ بِمَا قَالُواْ جَنَّٰتٖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَاۚ وَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلۡمُحۡسِنِينَ ﴿٨٥﴾

*fa'athäbahumu-**llâh**u bimâ qâlû jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru khälidyna fyhâ wa dhälika jazã'u-lmuhsinyna*

85 **Pour ce qu'ils ont dit** (sincèrement)**, DIEU les récompensera en** [les faisant parvenir dans] **des Paradis au fond desquels coulent les rivières** [de bonheurs et félicités] **et où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaiteurs** (sincères)**.**

Les 'salaires' octroyés aux hommes par DIEU sont innombrables, dotés des qualités et degrés variés : il peut s'agir des récompenses matérielles (terrestres)**, spirituelles ou concernant l'au-delà ou consister à reconnaître l'Unicité de DIEU, à reconnaître effectivement les Prophètes de DIEU, les Livres, les Imâms, les anges, …, ou vivre profondément la signification de remplir les actes que DIEU a institués (*farâ'id*) ou le sens de s'abstenir de toute désobéissance envers Lui,** [voir le v. suivant].



wa-lladhyna kafarû wa kadhdhabû bi'âyâtinã 'ülä~'ika 'ashäbu-ljahymi

86 **Mais ceux qui font preuve de prévarication et renient** (rejettent) [sciemment et obstinément] **Nos versets** [et Nos signes]**, seront les hôtes de la Fournaise.**

DIEU, le Tout-Bienveillant proclame : tous ceux (Juifs, Chrétiens, Musulmans ou autres, petit ou grand, en orient ou en occident, …, qui font preuve de prévarication et renient (blasphèment, falsifient, rejettent etc.) [sciemment et obstinément] **les indications célestes (c. à. d. les versets coraniques et les enseignements du Prophète ﷺ), qu'ils croient ou non, ils subiront les conséquences et châtiments de leurs propres impiétés, injustices etc. ils seront les hôtes de la Fournaise, ici-bas[1] et/ou, après leur mort – à la Barzakh -[2], et après la Résurrection (dans l'au-delà)[3].**

N. **5**/86 :

1 – Ils seront malfaisants, immoraux, malicieux, malins, méchants, canailles, fripons, impudique, ….

2 – Dès sa mort, son âme percera les effets néfastes de ses mauvaises actions qu'il a commises à son vivant…

3 – A la Résurrection, toutes ses actions comparaitront telles quelles [en présence des êtres concernés] et seront jugées minutieusement.

Les notes 2 et 3 se réaliseront indépendamment de la volonté de l'être, et qu'il croit ou non ! Tout se fera juste et exacte.



yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtuharrimû tayyibäti mã 'ahalla-llähu lakum wa lâta^c tadû~ 'inna-llāha lâyuhibbu-lmu^c tadyna

87 **Ô croyants ! Ne** [vous] **interdisez pas les choses qui sont bonnes et pures (*tayyibât*) que DIEU vous a déclaré licites (*halâl*) et ne passez pas outre** [à Ses limites normatives]**, en vérité, DIEU n'aime pas les transgresseurs.**

Circonstances de la descente des versets 87- 89 :

Les commentateurs citent sensiblement les mêmes circonstances en s'appuyant sur les propos suivants [dont nous citons quelques uns]* :
… Qatâda a dit à propos du v. 87 : « Il nous a été rapporté que, parmi les Compagnons du Prophète – sur lui les Grâces et le Salue – des hommes renoncèrent aux épouses, à la consommation de viande et voulurent se retirer dans des ermitages. Lorsque la nouvelle parvint aux oreilles de l'envoyé de DIEU, celui-ci dit :

- il n'y a pas dans ma religion à renoncer aux épouses et à la consommation de viande ni à se retirer dans les ermitages.

[Qatâda ajoute] … trois hommes se mirent d'accord [pour pratiquer des austérités et jurèrent]. L'un d'entre eux déclara : ''Je veillerai toute la nuit et ne dormirai point [pour m'occuper de l'adoration du Seigneur]'' ; l'autre déclara : Quant à moi, je jeûnerai le jour et ne desjeûnerai pas, le troisième enfin dit : ''Quant à moi, je ne m'approcherai pas des épouses''. L'envoyé de DIEU ayant appris la nouvelle, leur dit :

- Ne m'a-t-on pas dit que vous vous êtes mis d'accord sur telle et telle chose ? – Ils lui répondirent :
- Si ! Ô envoyé de DIEU ! Et nous ne désirons que le bien, - Le Prophète leur répondit ceci :
- Oui, mais moi, je veille et je dors ; je jeûne et je 'desjeûne' et je m'approche de mes épouses ; celui qui veut s'écarter de ma Norme (Sunna) ne fait pas partie des miens ! (…)

[Qatâda a dit encore] Il nous a aussi été rapporté que le Prophète *s.* a dit :

- il y eut avant vous des gens qui se contraignirent exagérément au point que DIEU les contraignit (…). Quant à vous, obéissez aux indications de DIEU et ne Lui associez rien ! Accomplissez la Prière et donnez l'aumône ! Jeûnez Ramadan ; faites le Pèlerinage et la Visite pieuse et agissez avec Rectitude et les bienfaits seront pour vous selon une Voie droite ! »

…

… Ibn *C*abbâs précise à propos du passage (v. 87) : « Ô croyants … » : Les Compagnons qui [pour se maîtriser sexuellement jurèrent et] étaient sur le point de s'émasculer** et voulaient le faire dans l'intention de couper le désir et de se consacrer totalement à

l'adoration de leur Seigneur ; l'envoyé de DIEU leur dit que ce n'était pas là l'ordre qu'il avait reçu, mais que, dans sa religion (*dîn*), il lui avait été ordonné que l'homme prenne femme…».

* Vu la splendeur parfaite de l'éducation temporelle & spirituelle du Saint Coran et la Sunna (enseignements) du Prophète ﷺ, les sens et les significations des versets ne sauraient se limiter aux quelques 'circonstances de la descente' ! Ce n'est qu'à titre de se faire une idée que nous les reproduisons parfois.

** Remarque : tandis que tous les organes et les parties corporelles sont créés par DIEU à des fins précises [et dont l'homme a besoin] ; ils sont des dépôts confiés à l'homme, celui-ci doit s'en servir convenablement [s'il transgresse il subira les sanctions (*diât*) correspondantes…, voir le Fiqh].

V. 87 :

Ô croyants ! Ne [vous] **interdisez pas les choses qui sont bonnes et pures (*tayyib*) que DIEU vous a déclaré licites (*halâl*) ; ne vous privez pas des choses qu'Il vous a déclarées licites (nécessaires, utiles, bienfaisantes…) et que par conséquent vous en avez besoin** (voir l'explication du v. **2**/168, etc.) **; (si, obstinément, vous ne faites pas usage des choses licites, conformément aux indications islamiques, votre corps n'aura pas sa bonne santé** [ni votre cœur, votre intelligence, etc.] **; le passage suivant précise :**

et ne passez pas outre [aux limites (*hadd*)] **que DIEU vous a définies en ce qu'Il a déclaré pour vous licite et Il vous a enseigné : ne manquez pas à utiliser les biens et les bienfaits mis à votre disposition, n'abusez pas, ne commettez pas des excès, vous transgresseriez les limites normatives (*hadd*) qu'Il a établies, et vous vous écarteriez de l'obéissance que vous Lui devez,**

car, DIEU n'aime pas les transgresseurs (*mu*^{c}*tadyn*),

'i*^{c}*tidâ' : agression ; attentat ; attaque ; outrage.
ta*^{c}*addiy : abus ; délit ; dépassement ; empiétement ; injustice ; infraction ; oppression ; transgression ; tyrannie.

***mu^c^tadyn* :** transgresseurs ; … (même terme employé à la fin du v. **5**/78 à propos de ceux des enfants d'Israël qui s'adonnèrent aux impiétés, péchés, crimes)**.**

La portée du statut énoncé dans ces versets s'étende en fait à tous ceux qui se trouvent dans une situation analogue soit parce qu'ils veulent s'interdire une chose licite [soit parce qu'ils veulent se permettre une chose illicite] ou toute forme de transgression d'une limite normative (*h̲add*) que DIEU a fixée.

Donc le passage s'adresse à tous ceux qui, en orient ou en occident…, outrepasseraient les limites que DIEU a fixées tant pour ce qui est licite que pour ce qui est illicite, et, en conséquence, risquent encourir les situations critiques : agression, attentat, attaque, outrage, transgression etc. à l'égard d'eux-mêmes, leurs familles, amis, descendants, ascendants, prochains, société ; dans l'immédiat et dans le temps **!**

Avis : tous les gens qui outrepasseraient les limites normatives auront punitions et châtiments de leurs mauvaises intentions et actions :

- ici-bas (sous forme de malheurs, maladies etc. individuels, familiaux, sociaux),
- après la mort (dans la Barzakh, les supplices causées par les mauvais actes qu'ils auront commis dans leur vie terrestre et qui envahiront leur âme),
- et dans l'au-delà, après la Résurrection (les châtiments : enfer, etc. qu'ils auront comme lieu de séjours).

وَكُلُوا۟ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ أَنتُم بِهِۦ مُؤْمِنُونَ ﴿٨٨﴾

wa kulû mimmâ **razaqa***kumu-***llāh***u h̲alālan̲ t̲ayyiban̲ wa-ttaqû-***llāh***a-***lladhy***~ 'antum bi***hï*** *mu'minûna*

88 **Et mangez** (nourrissez-vous) **de ce dont DIEU vous a pourvus de licite (*h̲alâl*) et de bon et pur (*t̲ayyib*). Craignez** [pieusement] **DIEU en qui vous croyez.**

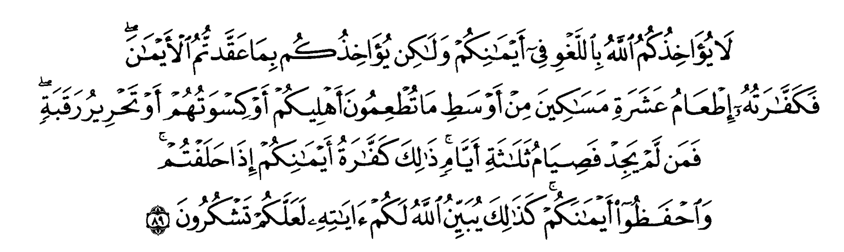
*wa kulû …***:**

Et, 'mangez (nourrissez-vous)**' exprime un ordre nécessaire, et laisse comprendre ce qui va le suivre, c. à. d. 'se nourrir des choses *h̲alâl* et *t̲ayyib*' est indispensable pour**

la santé du corps et la prospérité de l’âme et ici, dans le contexte de la sourate 5, il s’agit de bénéficier ‘intégralement’ de l’aspect mâ‘idatique des versets.

Voir le verset similaire **2**/168 (et son explication de quatre pages), [et suivre le Fiqh islamique].

razaqa, razqan : accorder/donner quelque chose à quelqu’un ; pourvoir à la subsistance de.
rizq : subsistance ; vivres ; nourriture.
‘asbâbu-rrizq : moyen d’existence.



*lâyu‘âkhidhukumu-**lläh**u bi-llaghwi fy ‘aymänikum wa läkin yu‘âkhidhukum bimâ ᶜaqqadttumu-l‘aymäna fakaffäratuhü ‘itᶜâmu ᶜachara(t)i masäkyna min ‘awsati mâ tutᶜimûna ‘ahlykum ‘aw kiswatuhum ‘aw tahryru raqaba(t)in faman llam yajid fasyâmu thalätha(t)i ‘ayyâmin dhälika kaffära(t)u aymänikum ‘idhâ halaftum wa-hfazû ‘aymänakum kadhälika yubayyinu-**lläh**u lakum ‘âyäti**hï** laᶜallakum tachkurûna*

89 **DIEU ne vous réprimande pas pour vos paroles prononcées à la légère lors de vos serments, mais Il vous réprimande pour** [la violation] **des serments que vous aurez** [intentionnellement et] **sérieusement prêtés. L’expiation** [du parjure] **sera de nourrir dix pauvres comme vous nourrissez** [d’habitude] **votre famille, ou de vêtir** [dix pauvres]**, ou d’affranchir un esclave. Celui qui n’en trouvera pas** [les moyens] **devra jeûner trois jours. C’est l’expiation de vos serments quand vous y manquez. Tenez donc vos serments. DIEU vous explique ainsi Ses versets, peut-être serez-vous reconnaissants.**

… Ibn ᶜabbâs rapporte : « Lorsque fut révélé le v. 87 à propos des gens qui s’étaient interdit les femmes et la consommation des viandes, …, ces gens réagirent en disant :

- **Qu'allons-nous faire à présent avec les serments que nous avons prêtés et par lesquels nous jurions de nous abstenir de ces choses ?**

C'est alors que DIEU révéla : DIEU ne vous réprimande pas pour vos paroles prononcées à la légère lors de vos serments ». C'est-à-dire les serments qui ne sont pas fondés sur la base d'institution céleste peuvent être rétractés.

Circonstances (v. 87) :

…Suddiyy rapporte à propos de ce passage : « L'envoyé de DIEU fit un jour une séance au cours de laquelle il exhorta les gens, puis il se retira sans rien ajouter aux paroles qu'il venait de tenir et par lesquelles il avait évoqué des choses redoutable. Certains de ses Compagnons, il s'agissait d'une dizaine d'entre eux dont ^{C}uthmân ibn Maz^{c}ûn dirent alors ceci :

- Quel sera donc notre droit [à être sauvés] si nous ne produisons pas une certaine œuvre ? (…)

Quelques une d'entre eux [pour se contraindre, prononcèrent un serment et] s'interdirent de consommer des viandes, …, d'autres encore s'interdirent de s'approcher des femmes, et c'était le cas de ^{C}uthmân ibn Maz^{c}ûn. Celui-ci ne s'approchait de son épouse et, elle, ne s'approchait pas non plus de lui (…) Celle-ci que l'on appelait Hawlâ, se rendit chez ^{C}âïcha qui lui dit avec les autres épouses présentes du Prophète [s.] :

- Qu'as-tu donc, ô Hawlâ, à avoir une mine si altérée, à ne pas te peigner et à ne pas te parfumer ? Elle leur répondit :
- Comment donc ! Vais-je me parfumer et me peigner alors que mon mari ne m'a pas étreinte et ne m'a pas ôté le moindre vêtement depuis bien longtemps ! Elles se mirent à rire de ces propos et en riaient encore quand l'envoyé de DIEU – sur lui les Grâces et la Paix – entra. Comme il leur demandait quelle était la cause de leur explosion de rire, ^{C}âïcha lui répondit :
- O envoyé de DIEU, c'est la Hawlâ ! Je lui ai demandé ce qu'elle avait et elle me répondit que son époux ne lui avait pas ôté le moindre vêtement depuis quelque temps. Le Prophète envoya quelqu'un à Ibn Maz^{c}ûn pour l'inviter à venir et quand celui-ci arriva, il lui dit :
- Qu'as-tu donc en tête, ^{C}uthmân, en agissant ainsi ? – Il répondit :
- J'ai laissé ces choses pour DIEU afin de me retirer pour l'adoration. – ^{C}uthmân exposa donc son affaire en disant qu'il avait même voulu se châtrer, et l'envoyé de DIEU l'exhorta en ces termes :
- Je t'adjure de ne pas revenir à une telle conduite et va, approche-toi de ton épouse !
- Ô envoyé de DIEU ! Je suis jeûneur (*sâ'im*) !

- Romps ton jeûne ! ^Cuthmân ibn Maz^cûn rompit donc son jeûne, puis se rendit auprès de son épouse (…). Hawlâ revint par la suite chez ^Câïcha après s'être cette fois enduit les yeux de kohol et s'être peignée et parfumée. En la voyant, ^Câïcha sourit et lui dit :
- Ô Hawlâ ! Que se passe-t-il ? – Elle lui répondit que son mari était venu vers elle la veille.

L'envoyé – sur lui les Grâces et la Paix – s'exclama :
- Qu'ont-ils donc en tête ces gens qui s'interdisent les femmes, la nourriture halal et le sommeil ? Celui qui désire s'écarter de ma Norme (Sunna) ne fait pas partie des miens ! C'est à ce moment-là que lui fut révélé ce verset : [Ô croyants !] **DIEU ne vous réprimande pas pour vos paroles prononcées à la légère lors de vos serments, c'est-à-dire dans des cas pareils, votre serment prononcé à la légère n'est pas valable et vous devrez agir conformément à la Sunna (enseignements) du Prophète ﷺ.**

mais DIEU vous réprimande pour [la violation] **des serments que vous aurez** [intentionnellement et] **sérieusement prêtés ; pour tout ce que vous vous serez imposés** [en vous basant sur l'institution islamique] **à vous-mêmes par serment et au respect de quoi vous continuez de lier vos cœurs.**

… D'après Mujâhid … et Al-Hasan les termes *bimâ ^caqqadttumu-l'aymân* signifient : pour ce à quoi vous vous serez délibérément engagés.

fakaffäratuhü …:
Aussi son expiation consistera à…

L'expiation[1] porte donc sur ce à quoi on s'est délibérément engagé et elle consistera à trois modes :

- Don de nourriture à dix pauvres.
L'expiation [du parjure] **sera de nourrir dix pauvres comme vous nourrissez** [d'habitude] **votre famille, celui qui est aisé donnera selon son cas, et pour celui qui est dans la gêne, selon le sien.**
- Don d'habits à dix pauvres.

Le verset veut dire ici que l'expiation de ce à quoi s'est délibérément engagé par serment celui qui a juré de faire une chose qu'il ne devait pas faire, peut consister soit à nourrir dix pauvres, soit à les vêtir[2], [ou affranchir un esclave].

- Affranchissement d'un esclave.

Le verset veut dire ici que celui qui a une telle expiation à effectuer peut aussi libérer un esclave des liens de l'esclavage (*cubûda*)[3].

Celui qui n'en trouvera pas [les moyens] **devra jeûner trois jours.**

- Expiation par le jeûne compensatoire.

Celui qui a l'expiation d'un serment à faire et qui ne trouve ni la nourriture ni le vêtement ni l'esclave pour effectuer l'une de ces trois choses, celui-là devra jeûner trois jours.

wa-ḫfaẕû 'aymänakum **:**

Tenez donc vos serments. C'est-à-dire : veillez à vos serments en prenant garde, si vous les parjurez, à effectuer l'expiation comme le verset vous l'a décrit !

Pour tous les cas, modes et les détails, voir le Fiqh.

*kadhälika yubayyinu-**lläh**u lakum 'âyäti**hï** lacallakum tachkurûna* **:**
DIEU vous explique ainsi Ses versets [Normes et signes], peut-être serez-vous reconnaissants.

Pensée :

Le domaine de l'existence humaine où intervient le libre choix dépend comme tous les autres de la Norme divine : mais au degré de l'homme, et de son point de vue, dans la mesure où il est libre d'être conforme à cette Norme ou d'y contrevenir ; il est nécessaire qu'il puisse, au cas échéant, être rappelé 'en effectuant les indications de la

Jurisprudence islamique (voir le Fiqh)' à cette conformité et à sa soumission aux Normes d'institution divine qui ont cette fonction sacrée. Il n'est donc aucun aspect de l'existence de l'être humain, aucun moment, événement, état ou acte, même le plus 'mondain', si l'on peut dire, et même apparemment le plus éloigné de la 'religion', qui n'aurait pas une solution juste, exacte et bénie grâce à la Norme (Sunna)* du Prophète ﷺ [d'où l'aspect Mâ'idatique de la Sunna, à quoi les versets en cours ont trait] (…)
* Voir le début de l'explication du v. 87.

En bref : on constate que pour l'être humain, mettre en œuvre toutes les possibilités propres de son existence normale [par exemple : le mariage et goûter les bienfaits]*, loin de l'éloigner du domaine spirituel, ne fait au contraire que l'y intégrer plus complètement sous tous les rapports, **sa seule intention de réaliser une telle possibilité le faisant déjà participer à la Norme sacrée (Sunna du Prophète ﷺ).** Ensuite sa mise en œuvre, qui, pour être ce qu'elle doit être, doit s'accompagner de la recherche de la connaissance des règles de convenance et d'excellence, d'institution prophétique [**octroyée par DIEU**], et d'un effort pour s'y conformer, l'y fait participer également de façon effective et diversifiée : **en tout cela ce sera pour l'être humain une effectivité plus grande dans la réalisation de son obéissance et de son orientation reconnaissante véritable vers son Seigneur.**
* De même pour tous les actes, en détail ou en gros, d'ici-bas ou de l'au-delà, qui s'effectuent conforme à la Norme divine.

N. **5**/89 :

1 – Ce qui est à expier c'est le fait de s'être engagé délibérément à des désobéissances, de se les être imposées et d'y avoir fermement engagé le cœur ; c'est de cela dont DIEU tiendra rigueur et c'est tout ce que cela comporte comme mal qu'efface (*kaffara*) l'expiation (***kaffâra***) ; c'est par cette expiation que votre Seigneur efface (*yamhu*) votre faute et ne vous en poursuivra pas.

2 – ***kiswa*** est tout ce qui peut être appelé vêtement (*thawb*) et que n'entre pas en cette définition ce qui ne peut pas être considéré comme tel.

3 – littéralement, ***'aw tahryru raqaba*** signifie : 'ou libération d'une nuque'.

En effet, les Arabes, lorsqu'il faisaient un prisonnier, avaient pour coutume de lui lier ensemble les deux mains en les attachant à son cou par une chaîne ou une corde ; lorsqu'ils enlevaient les liens, ils libéraient donc ses mains et sa nuque (*raqaba*) du lien qui les tenait attachées ; c'est ainsi qu'il fut d'usage dans la langue de dire 'détacher les deux mains de l'esclave de sa nuque' pour dire le détacher de ses entraves et finalement pour dire 'libérer la personne de l'esclave de la servitude'.

[Indépendamment de ce cas, l'affranchissement de l'esclave quel qu'il soit est une œuvre d'excellence vivement recommandée ; (en particulier, détacher l'homme de ses idoles mondaines)].

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّمَا ٱلۡخَمۡرُ وَٱلۡمَيۡسِرُ وَٱلۡأَنصَابُ وَٱلۡأَزۡلَٰمُ رِجۡسٞ مِّنۡ عَمَلِ ٱلشَّيۡطَٰنِ فَٱجۡتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ٩٠

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû 'innama-lkhamru wa-lmaysiru wa-l'ansâbu wa-l'azlämu rijsun mmin ᶜamali-chchaytäni fa-jtanibûhu laᶜallakum tuflihûna

90 **Ô croyants ! Les boissons enivrantes, les jeux de hasard, les pierres dressées et les fléchettes divinatoires sont une abomination provenant de l'œuvre du Diable ; par conséquent, tenez-vous en à l'écart afin de** [pouvoir] **atteindre au succès (*falâh*).**

Rapport de ce verset avec le v. 87 – Notification de l'illicéité de certaines choses -.

DIEU, que Son invocation soit exaltée, vient donc d'adresser ces versets dans Son livre aux croyants [et gens honnêtes et désireux], après leur avoir dit : Ne [vous] **interdisez pas les choses qui sont bonnes et pures (*tayyibât*) que DIEU vous a déclaré licites (*halâl*) (v.87).**

V. 90 :

Interdiction de certaines choses contraires à la vie saine, et nocives à la santé corporelle, morale et spirituelle :

- **sachez que le vin (boissons enivrantes et fermentées) (*khamr*) ; voir explication du v. 2/219 ;**
- **les jeux de hasard (*maysir*) ; exp. 2/219 ;**

- **les stèles (*'ansâb*) ; voir le v. 5/3**
- **les fléchettes utilisées pour la consultation du sort (*'azlâm*) ; voir le v. 5/3,**

ne sont qu'une souillure (*rijs*) et l'œuvre du Diable,

***rijs* :** saleté ; souillure ; infamie ; turpitude.

C'est-à-dire un mal et une abjection que sont embellies et présentées aux gens sous un bon jour par le Diable, qu'il les a invités à les faire et que ce ne sont en rien des œuvres que DIEU leur recommande et qu'Il agrée de leur part ;
par conséquent, tenez-vous en à l'écart en refusant d'en faire quoi que ce soit,
afin de [pouvoir] parvenir à la félicité [paradisiaque] **; c'est-à-dire :**
grâce à vous abstenir, au cours de votre vie, des *rijs* et des choses *harâm* (illicites), vous parviendrez à *falâh* (félicité) auprès de votre Seigneur. C'est très important :
L'homme atteint à la félicité, …, au Paradis, par deux voies :

- **accomplir les devoirs déterminés par DIEU,**
- **s'abstenir des choses qu'Il a déclarées *harâm, rijs,* etc.** [Ces choses empêchent l'homme d'être en mesure de bénéficier des choses pures, bonnes (*tayyibât*) et licites (*halâl*) en vu de pouvoir parvenir à la félicité (paradisiaque)], voir le verset suivant.

[Tout cela purement pour obéir à DIEU (et non pas pour un autre but)] ;
L'ensemble de ces vérités-réalités font partie-intégrante de l'aspect Mâ'idatique (don céleste) de ces versets.

إِنَّمَا يُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُوقِعَ بَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ فِى ٱلْخَمْرِ وَٱلْمَيْسِرِ وَيَصُدَّكُمْ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ وَعَنِ ٱلصَّلَوٰةِ ۖ فَهَلْ أَنتُم مُّنتَهُونَ ﴿٩١﴾

*'innamâ yurydu-chchaytänu 'an yûqi^c a baynakumu-l^c adäwa(t)a wa-lbaghdã'a fy-lkhamri wa-lmaysiri wa yasuddakum ^c an dhikri-**lläh**i wa ^c ani-ssalä(t)i fahal 'antum mmuntahûna*

91 **Par les boissons fermentées et le jeu de hasard le Diable ne veut que jeter entre vous l'inimitié et la haine, vous écarter de vous rappeler de DIEU, et** [vous écarter] **de la Prière. Ne vous abstiendrez-vous pas ?**
[Ou, **Le Diable ne veut que de jeter entre vous l'hostilité et la haine en** [vous faisant boire] **des boissons enivrantes et** [en vous faisant jouer] **aux jeux de hasard pour vous détourner ainsi de l'invocation de DIEU et de la Prière. Or donc ne vous en abstiendrez-vous pas ?**]

En vous faisant boire du vin et en vous faisant jouer aux jeux de hasard avec des mises et en vous présentant ces actes sous un bel aspect le Diable ne veut que de jeter entre vous l'hostilité et la haine d'une part, afin que vous vous querelliez les uns les autres et que vous vous haïssiez de telle sorte qu'il parvienne finalement à vous disperser après que DIEU eut pourtant établi entre vous la concorde grâce à la foi et qu'Il vous eut unis grâce à la fraternité[1] de l'Islâm ; d'autre part en [vous faisant boire] **des boissons enivrantes et** [en vous faisant jouer] **aux jeux de hasard, vous détourner ainsi de l'invocation de DIEU soit en vous obnubilant par l'ivresse soit en vous occupant aux jeux de hasard, toutes choses qui vous détournent de l'invocation de DIEU en quoi réside pourtant le bien pour votre vie immédiate comme pour votre vie de l'au-delà ; et ce faisant le Diable vous détourne également de la Prière que votre Seigneur vous a prescrite.**
Or donc ne vous abstiendrez-vous pas ?

Cette question indique la solution : s'abstenir des boissons fermentées et du jeu de hasard.

N. **5**/91 :

1 – ‘fraternité de l’Islâm’ c’est-à-dire : une fraternité intellectuelle, cordiale et spirituelle qui découle d’une attitude commune de soumission à DIEU, dans une orientation sincère unique, et d’une solidarité profonde dans la mise en œuvre du respect de la Parole divine et l’Exemple prophétique vivifiée par une aspiration élevée et disciplinée harmonieusement par un effacement des individus devant la seule Volonté divine ; en effet **’’les croyants ne sont que frères’’** (**49**/10).

وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَٱحْذَرُوا۟ ۚ فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا عَلَىٰ رَسُولِنَا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٩٢﴾

*wa ‘aty^cû-**llâh**a wa ‘aty^cû-rrasûla wa-hdharû fa‘in tawallaytum fa-^clamû~ ‘annamâ ^calä rasûli**na**-lbalâghu-lmubynu*

92 **Obéissez à DIEU, obéissez au Prophète; prenez garde** [aux interdits]**.** [Car] **si vous tournez le dos sachez qu’il n’incombe à Notre prophète que de** [vous] **communiquer clairement le message.**

DIEU ordonne ensuite à Ses serviteurs de Lui obéir et d’obéir à Son prophète en ce conformant à l’ordre qu’Il leur donne ici ainsi qu’à Ses autres ordres et en s’écartant totalement des tentations du Diable et par lesquelles celui-ci ne les appelle qu’au désordre (…)

Circonstances de la révélation des versets 90 – 92.

… Sa^cd ibn Abî Waqqâs dit : « L’un des Ansâr avait préparé un repas auquel il nous convia. Nous bûmes du vin au point de nous enivrer. Les Ansâr et les Quraych se mirent à se prévaloir les uns devant les autres de la supériorité de leur mérite. Les Ansâr affirmèrent être les meilleurs et l’un d’entre eux saisit une lanière de peau de chameau et en frappa le nez de Sa^cd qu’il déchira au point que Sa^cd garda à partit de ce moment-là le nez en saillie… »

… Ibn ^Cabbâs a dit : « L’interdiction du vin fut révélée à propos de deux des tribus des Ansâr. Des hommes de ces tribus avaient bu jusqu’à ébriété au point de se livrer à des frivolités les uns avec les autres. Lorsqu’ils reprirent leurs esprits, chacun d’eux aperçut sur son

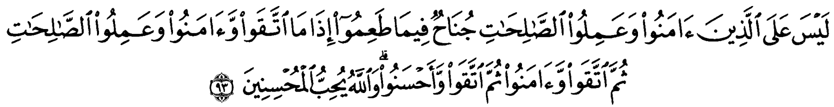
visage et sur sa barbe les traces [de l'état où ils s'étaient mis] et se dit : ''Voilà ce que ce frère a fait avec moi !'' Or ils étaient frères [en Islâm] et il n'y avait pas la moindre haine dans le cœur des uns envers les autres. Chacun pensait pourtant à ce moment-là : ''Par DIEU ! Si untel avait été plus délicat et plus miséricordieux avec moi, il n'aurait pas fait cela !'' C'est ainsi que des idées fielleuses s'insinuèrent en leur cœur et c'est alors que le v. 87 fut révélé … »

… Qatâda a dit : « Dans la Jâhiliyya, il arrivait qu'un homme engageât dans les jeux de hasard sa femme et ses biens et qu'il se retrouvât finalement dépouillé de tout et accablé en voyant femme et biens entre les mains de quelqu'un d'autre, et cela n'était passant susciter entre eux de l'hostilité et de la haine. C'est ainsi que DIEU interdit cette chose tout en énonçant en même temps, d'emblée, mais DIEU est le Plus Savant – ce qui convenait le mieux à Ses créatures [pour ce qui touche aux autres choses interdites dans ce verset] ».

[A part les effets nocifs physiques, le coupable subira les effets néfastes mentaux, intellectuels et spirituels ; Individuels, familiaux et sociaux].

Voir la statistique exorbitante :

Démence, suicide, homicide, délie, déficit, crime, divorce, vol, maladie, …, dû aux boissons enivrantes, …, [ou causés par *maysir*] dans le monde.



*laysa ᶜala-lladhyna 'âmanû wa ᶜamilû-ssälihäti junâhun fymâ taᶜimû~ 'idhâ ma-ttaqaw wa 'âmanû wa ᶜamilû-ssälihäti thumma-ttaqaw wa 'âmanû thumma-ttaqaw wa 'ahsanû wa-**lläh**u yuhibbu-lmuhsinyna*

93 **Pas de grief à faire à ceux qui ont consommé** [avant la déclaration de ces interdits] **pourvu qu'ils soient pieux** [en évitant les interdits dès qu'ils le sachent] **et qu'ils croient** [en acceptant leur prohibition] **et qu'ils effectuent les bonnes œuvres** [compensatoires] **; puis** [ils continuent à] **être pieux et croire** [aux résultats des agissements

et] **puis qu'ils demeurent pieux et fassent preuve de bienfaisance** [en se dirigeant purement vers le Seigneur] **; or DIEU aiment les bienfaiteurs.**

Ou :

A ceux qui ont eu la foi et qui ont fait des œuvres pies il n'y a pas de grief à faire pour ce qu'ils ont consommé [avant l'institution de ces interdits] **dans la mesure où ils craignaient pieusement, avaient** [effectivement] **la foi et faisaient des œuvres pies, puis ont craint pieusement et eurent la foi** [après l'institution de ces interdits] **puis enfin craignent pieusement et ont fait preuve de bienfaisance ; or DIEU aime ceux qui sont bienfaiteurs (*muhsinyn*).**

Circonstance de la révélation de ce verset.-

… Qatâda rapporte que Anas ibn Mali a dit : « Je faisais circuler la coupe entre Abû Cubayda ibn Jarrâh, Suhayl ibn Baydâ', …, au point que les têtes dodelinaient à cause de vapeurs du mélange d'extraits de différentes sortes de dattes, lorsque nous entendîmes soudain un héraut cet appel : ''Or ça, les boissons enivrantes ne sont-elles pas à présent interdites ?''

Personne n'étant encore entré ni sorti que nous avions déjà la boisson et cassé les cruches ; certains d'entre nous firent leur petite ablution, d'autres firent la grande ablution, et nous mîmes un peu de parfum avant de rendre à la mosquée où nous trouvâmes l'envoyé de DIEU – sur lui les Grâces et la Paix – qui récitait : '' **Ô croyants ! Les boissons enivrantes, les jeux de hasard, …, sont une abomination …; tenez-vous en à l'écart …''.**

Un homme s'adressa alors au Prophète ﷺ et lui dit :

- Ô envoyé de DIEU ! Quel est donc la situation de ceux d'entre nous qui sont morts et qui ont bu du vin ?

C'est alors que le verset (93) fut révélé ».

Pourrait-on dire que ce verset 93 traite des grades des croyants :

- 1 : aucun reproche ne sera fait à ceux d'entre eux qui auront bu comme boissons enivrantes [ou consommé comme nourriture obtenu au jeu de *maysir*, …, cf. v. 90] avant que les versets[1] de DIEU ne le leur interdisent, dans la mesure où ils étaient pieux, avaient la foi et faisaient les œuvres pies, c'est-à-dire dans la mesure où ils acceptaient les ordres et les interdits que DIEU et Son prophète leur avaient donnés alors et qu'ils les mettaient en application ;
- 2 – ceux des croyants qui, jamais n'auront bu des boissons enivrantes [ou consommé comme nourriture obtenue au jeu de *maysir*, …] avant que les versets[1] de DIEU ne leur soient communiqués ; cette catégorie de la crainte pieuse (*taqwä*) se traduit par la stabilité dans la connaissance de DIEU, du Coran et des enseignements du Prophète ﷺ et par l'absence de changement de disposition dans leur âme adamique (*nafs* cf. **7**/172) ;
- 3 – ceux des croyants qui, dès le début (et suite à leurs ancêtres) sont brillantes, pieux-vertueux, bienfaiteurs [voire miséricordieux à l'égard des gens] et qui bénéficient des aspects Mâ'idatiques de tous les versets de la sourate 5. (voir les versets **5**/50, 85, …).

N. **5**/93 :

1 – Se référer aux versets **2**/219, **3**/43, **5**/90.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَيَبۡلُوَنَّكُمُ ٱللَّهُ بِشَيۡءٖ مِّنَ ٱلصَّيۡدِ تَنَالُهُۥٓ أَيۡدِيكُمۡ وَرِمَاحُكُمۡ لِيَعۡلَمَ ٱللَّهُ مَن يَخَافُهُۥ بِٱلۡغَيۡبِۚ
فَمَنِ ٱعۡتَدَىٰ بَعۡدَ ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٞ ٩٤

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû layabluwannakumu-**lläh**u bichay'in mmina-lssaydi tanâluhü~ 'aydykum wa rimâhukum liya^{c}lama-**lläh**u man yakhâfu**hü** bi-lghaybi famani-^{c}tadä ba^{c}da dhälika falahü ^{c}adhâbun 'alymun*

94 **Ô croyants ! DIEU vous éprouvera vraiment** [en votre état de sacralité] **par certains gibiers** [qui approchent] **à la portée de vos mains et de lances, et ce, afin que DIEU distingue celui** [d'entre vous] **qui Le craint** [par révérence] **en raison de** [la foi qu'il a dans le] **cœur** [et s'abstient donc de les capturer ou les chasser]**. Quiconque, après cela, transgresse** [cette Norme divine] **subira un châtiment douloureux.**

Ô croyants ! DIEU vous éprouvera [même] **dans votre état de sacralité (*'ihrâm*),**

par quelque gibier ; le verset dit ici que DIEU éprouvera (examinera, testera) les croyants (pèlerins) par leur comportement à l'égard d'un gibier sur la terre ferme (*barr*) [qui sera (viendra)] **à la portée de leurs mains ou de leurs lances[1].**

liya^c lama-llāhu

(litt.) **'afin que DIEU sache', il ne s'agit pas que DIEU ne savait pas la vérité d'une chose et qu'Il veuille la savoir par une épreuve (un test, etc.), mais il s'agit de faire réaliser [dans le monde contingent] ce qu'il en est** [et cela pour faire connaître à l'homme-même et pour les autres]**.**

*man yakhâfu***hū** *bi-lghaybi* **:**

afin que celui [d'entre vous] **qui Le craint** [par révérence] **en raison de** [la foi qu'il a dans le] **cœur** [et s'abstient donc, dans l'état d'ihrâm. de les capturer ou les chasser] **soit distingué** [de celui qui transgresse …].

bi-lghayb **:** (litt.) **'pour ce qui n'est pas visible',**

ghayb : Le verbe ***ghâba*** qui est employé pour dire qu'une chose échappe à la perception et qu'elle n'est pas visible, signifie ici que celui qui craint vraiment DIEU, Le craint [par révérence] dans ce monde **sans Le voir au physique** ; [mais Le 'connaît' par l''œil du cœur' et obéit à Ses enseignements].

Quiconque, après cela, transgresse [cette Norme divine] **subira** [en proportion de sa transgression (obstinée)] **un châtiment douloureux.**

N. **5**/94 :

1 – [Pour tous les détails voir le Fiqh].

Pourrait-on généraliser l'objet du passage à l'état transcendant du serviteur (lors de la Prière etc.) où il ne devra que focaliser le cœur purement et sincèrement sur Lui [et s'abstenir totalement des imaginations des clinquants mondains] ? [Ou une femme illicite qui veut s'approche d'un serviteur pieux avec tartufferies (et insistance) pour des plaisirs…]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقْتُلُوا۟ ٱلصَّيْدَ وَأَنتُمْ حُرُمٌ ۚ وَمَن قَتَلَهُۥ مِنكُم مُّتَعَمِّدًا فَجَزَآءٌ مِّثْلُ مَا قَتَلَ مِنَ ٱلنَّعَمِ يَحْكُمُ بِهِۦ ذَوَا عَدْلٍ
مِّنكُمْ هَدْيًۢا بَٰلِغَ ٱلْكَعْبَةِ أَوْ كَفَّٰرَةٌ طَعَامُ مَسَٰكِينَ أَوْ عَدْلُ ذَٰلِكَ صِيَامًا لِّيَذُوقَ وَبَالَ أَمْرِهِۦ ۗ عَفَا ٱللَّهُ عَمَّا سَلَفَ ۚ
وَمَنْ عَادَ فَيَنتَقِمُ ٱللَّهُ مِنْهُ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ ذُو ٱنتِقَامٍ ﴿٩٥﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtaqtulû-ssayda wa 'antum hurumun wa man qatalahü minkum mmuta^{c}ammidan fajazã'un mmithlu mâ qatala mina-nna^{c}ami yahkumu bihï dhawâ ^{c}adlin mminkum hadyan bäligha-lka^{c}ba(t)i 'aw kaffäratun ta^{c}âmu masäkyna 'aw ^{c}adlu dhälika siyâman lliyadhûqa wabâla 'amrihï ^{c}afa-**llähu** ^{c}ammâ salafa wa man ^{c}âda fayantaqimu-**llähu** minhu wa-**llähu** ^{c}**azyzun** dhû-ntiqâmin*

95 **Ô croyants, ne tuez pas de gibier quand vous êtes en état de sacralisation** [au Pèlerinage]**. Quiconque d'entre vous en tuerait délibérément compense soit un bétail semblable à ce qu'il a tué - cela doit être jugé par deux hommes équitables parmi vous - en offrande envoyée à la Ka^{c}ba, ou** [bien] **par une expiation, en nourriture des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne, en rançon de son acte. DIEU a pardonné ce qui est passé. Quiconque récidive, DIEU tirera vengeance de lui. DIEU est Puissant** [et Il est] **Détenteur du pouvoir de venger.**

…, ne tuez pas les gibiers : il s'agit ici de ce que peut être capturé sur la terre (*saydu-lbarr*) ; [c. à. d. le gibier et non pas ce qui peut être capturé en mer (v. 96)**] quand vous êtes en état de sacralisation** [au Pèlerinage]**. Quiconque d'entre vous en tuerait délibérément, il devra subir une sanction compensatoire soit un bétail semblable à (l'équivalent de) ce qu'il aura tué (c. à. d. qu'il sera tenu de sacrifier un animal de bestiaux, un chameau, une vache, un mouton, un chèvre, selon le cas, dont la taille sera sensiblement équivalente à la taille du gibier qu'il aura tué ; cela doit être jugé par deux hommes équitables parmi vous (c. à. d. deux hommes intègres jugeront de la sanction qu'il conviendra d'appliquer [en fonction de ce que leur dira celui qui aura tué le gibier et qu'il sera tenu de leur en décrire l'importance]- en offrande envoyée à la Ka^{c}ba ; ou** [bien] **il y aura expiation sous la forme de nourriture [offerte aux pauvres] ou l'équivalent de cela sous la forme de jeûne. Cela signifie que la sanction compensatoire pourra consister en sacrifice d'une bête équivalente ou**

en une expiation par une offre de nourriture ou par un jeûne. Celui qui devra effectuer la compensation aura le choix entre l'un de ces trois modes. S'il ne choisit pas la compensation par sacrifice, il estimera la valeur de la bête qu'il aurait dû sacrifier et offrira l'équivalent de cette valeur en nourriture à des pauvres ; s'il ne fait pas l'expiation par le don de nourriture, il estimera le nombre de *mudd* de nourriture qu'il aurait dû donner en tout aux pauvres et fera un jour de jeûne pour chaque *mudd*. Le Prphète ﷺ avait en effet estimé, dans les cas de l'expiation des ruptures impromptues du jeûne du mois de Ramadân, que l'équivalent d'un *mudd* de nourriture à donner aux pauvres était un jour de jeûne. en rançon de son acte (afin qu'il goûte à la peine sanctionnant son comportement). Par ces termes, le verset a fait savoir que les expiations qui s'appliquent aux biens et aux corps sont des châtiments correctifs qu'Il inflige à Ses créatures même si elles sont aussi une purification pour eux et un effacement (*kaffâra*) des péchés qu'ils expient de cette façon. DIEU a pardonné ce qui est passé, Il fait grâce pour ce qui est fait dans le passé. Quiconque récidive, DIEU tirera vengeance de lui ; il est possible que ce passage signifie aussi : quant à celui qui, en état de sacralité, tue du gibier alors qu'il a déjà commis une telle faute après que le verset a déclaré la chose illicite, il aura des remontrances dans l'Autre monde bien qu'il ait à acquitter dans ce monde la compensation et l'expiation comme vient d'être expliqué.

DIEU est Tout-Puissant, [et Il est] Détenteur du pouvoir de venger.

أُحِلَّ لَكُمْ صَيْدُ ٱلْبَحْرِ وَطَعَامُهُۥ مَتَٰعًا لَّكُمْ وَلِلسَّيَّارَةِ ۖ
وَحُرِّمَ عَلَيْكُمْ صَيْدُ ٱلْبَرِّ مَا دُمْتُمْ حُرُمًا ۗ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٩٦﴾

*'uhilla lakum saydu-lbahri wa ta^{c}âmuhü matä^{c}an llakum wa lissayyâra(t)i wa hurrima ^{c}alaykum saydu-lbarri mâ dumtum huruman wa-ttaqû-**lläh**a-**lladhy**~ 'ila**y**hi tuhcharûna*

96 **Vous sont déclarés licites** [les produits de] **la pêche en mer ainsi que la nourriture qui en provient, pour satisfaire votre approvisionnement et celui des caravanes.**

Vous sont déclarés illicites [les produits de] **la chasse sur la terre ferme tout le temps que vous êtes en état de sacralisé. Craignez donc** [pieusement] **DIEU qui est Celui vers qui vous serez rassemblés.**

Vous est déclaré licite ce que vous capturez en mer, c'est-à-dire les produits frais provenant de la pêche et sa nourriture, c. à. d. les nourritures qui proviennent de la mer ; pour satisfaire votre approvisionnement et celui des caravanes, c. à. d. pour satisfaire les besoins des caravanes qui s'approvisionnent en produits frais lors de leurs déplacements. (…)

Vous sont déclarés illicites [les produits de] **la chasse sur la terre ferme tout le temps que vous êtes en état de sacralité.**

DIEU a formulé ici en termes généraux pour celui qui est en état de sacralité, l'interdiction du '*sayda-lbahr*' dans tous les sens que ces termes sont susceptibles de prendre. En effet, le verset n'a pas spécifié ici un aspect particulier de ce *sayd* excluant les autres et c'est donc ce sayd (chasse, gibier) sous tous ses aspects qui est interdit (*harâm*) au '*muhrim*' tant qu'il est en état d'*ihrâm* ; en d'autres termes, l'achat et la vente du gibier, sa chasse et sa mise à mort, …, tout cela lui est interdit de même que sa consommation.

***sayda-lbahr* (litt.) 'pêches effectuées en mer' désignent tout ce qui vit exclusivement dans l'eau[1] ;** (en tout cas et sur les détails se référer au Fiqh)**.**

Craignez donc [pieusement] **DIEU qui est Celui vers qui vous serez rassemblés** [et jugés]**.**

En obéissant à l'ordre qu'Il vous donne pour les *farâ'id* et les interdits qu'Il vous a institués dans ces versets et ailleurs : interdiction du vin [tout ce qui engendre ivresse, et drogues etc.], des jeux de hasard et autres choses similaires, des sacrifices près des stèles et l'utilisation des fléchettes à des fins divinatoires ou leurs analogues, de même lorsque que vous êtes en état de sacralité, de la chasse et de la mise en mort des bêtes capturées sur la terre ferme, …, craignez pieusement donc DIEU, car c'est vers Lui que vous reviendrez et c'est Lui qui vous montrera vos actes[2] et leurs résultats.

N. **5**/96 :

1 – le terme ***bahr*** (littéralement : mer) est à prendre ici dans un sens tout à fait général pour désigner toute étendue d'eau dans laquelle se trouve une forme de **vie** ; [donc les poissons 'mortes' jetées aux rivages etc. ne feraient pas partie des choses licites].

2 - L'idée maîtresse :

Du contenu des versets (94 à 96) se dégage l'idée maîtresse suivante : les ***farâ'id*** (ce que les hommes devront accomplir) et les interdits (ce dont les humains devront s'abstenir) que DIEU a institués pour Ses serviteurs, tout en comportant en eux-mêmes de multiples sagesses, ont surtout une fonction de marquer des limites de l''**obéissance**' c'est-à-dire qu'ils définissent le ***dîn*** en donnant une forme nette à la soumission que l'être doit avoir à l'égard de son Seigneur de telle sorte que celui qui est véritablement soumis soit distingué **en foi et en actes*** de celui qui refuse la soumission.
* ici, à la sourate **5**, foi et actes sont parachevés et donneront leurs résultats ***mâ'idatiques***.

۞ جَعَلَ ٱللَّهُ ٱلْكَعْبَةَ ٱلْبَيْتَ ٱلْحَرَامَ قِيَٰمًا لِّلنَّاسِ وَٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ وَٱلْهَدْىَ وَٱلْقَلَٰٓئِدَ ۚ
ذَٰلِكَ لِتَعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ وَأَنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٩٧﴾

*ja^cala-**lläh**u-lka^cba(t)a-lbayta-lharâma qiyäman llinnâsi wa-chchahra-lharâma wa-lhadya wa-lqalä'ida dhälika lita^clamû 'anna-**lläh**a ya^clamu mâ fy-ssamäwäti wa mâ fy-l'ardi wa 'anna-**lläh**a bikulli chay'in **^calym**un*

97 **DIEU a institué de la Ka^cba, la Maison sacrée, pour les hommes afin qu'ils accomplissent** [et élèvent leur vie ultime et leur vie présente]**, et** [Il a institué] **le mois sacré, les offrandes et les** [bêtes qui portent des] **guirlandes pour que vous sachiez que DIEU sait ce qui est dans les Cieux et ce qui est sur la Terre et que DIEU est Omniscient.**

*ja^cala-**lläh**u-lka^cba(t)a-lbayta-lharâma qiyäman llinnâsi ...* **:**

DIEU a fait de la Ka^cba, la Maison sacrée, un moyen [et un lieu] **pour que les hommes s'élèvent, se rénovent, se redressent, se relèvent…**

***qiyäman* :**

qâma, qawman, qiyâman : être ; exister ; avoir lieu ; s'élever ; se dresser ; s'installer ; se lever ; se relever ; se mettre à/en devoir de ; commencer à.

De même racine :

qiyâm : accomplissement ; existence ; réalité ; …

qiyâma(t) : bouleversement ; jugement dernier ; résurrection.

qawâm : consistance ; corps ; existence ; [se remettre en] bon état ; ferme ; vigueur ; moyen d'existence ; stature.

qiwâm : base ; fondement ; pilier ; …

qawym : authenticité ; correct ; droit ; ferme ; solide ; vrai.

muqawwim : correcteur ; redresseur ;

'istiqâma : correction ; droiture ; honnêteté ; probité ; intégrité ; loyauté ; régularité ; rectitude.

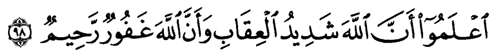
wa-chchahra-lharâma wa-lhadya wa-lqalä'ida **:**
et [Il a institué] **le mois sacré, les offrandes et les** [bêtes qui portent des] **guirlandes**

DIEU fit en sorte que la Ka^c^ba, qui est la Maison sacrée, ainsi que le mois sacrée, l'offrande sacrificielle…, constituent une institution (*qiwâm*) et des enseignements (*ma^c^âlim*) pour (*dîn*) religion que les hommes Lui doivent et une source d'avantages en toutes leurs affaires matérielles, morales et spirituelles.

Pour tous les gens [jusqu'à la fin des temps]**, DIEU fit de ces choses, notamment de la Ka^c^ba, des enseignements (*ma^c^âlim*) pour leur Pèlerinage et les rites afférents, un lieu d'orientation pour leur Prière et aussi une orientation (*qibla*) à respecter pour d'autres actes rituels qui leur incombent** (voir le Fiqh)**.**

pour que vous sachiez que DIEU sait ce qui est dans les Cieux et ce qui est sur la Terre et que DIEU est Omniscient.

Une fois les rites et normes concernant le Pèlerinage et la ^C^umra (se référer aux versets 2/125, 158, 196 etc.) accomplis dans le contexte de la Sourate 5 (c. à. d. d'une façon parachevée (cf. 5/3 et 67), le pèlerin sera témoin des faits et des effets bénis inédits et inouïs, immédiats et posthumes, accordés, par DIEU Omniscient (^C^alym, parfaitement Savant et Sage).



*'i^c^lamû~ 'anna-**llâh**a chadydu-l^c^iqâbi wa 'anna-**llâh**a* ***ghafûrun rrahymun***

98 **Sachez donc que DIEU est Sévère en** [Son] **châtiment, et que DIEU est [aussi] Très-Pardonnant** [et] **Très-Miséricordieux** [accorde aux croyants des biens particuliers]**.**

DIEU, que Son invocation soit exaltée, dit ensuite ceci : O gens ! Sachez donc que votre Seigneur qui connaît ce qui est dans les Cieux et sur la Terre, à qui rien n'échappe ni de vos actes les plus secret ni de vos actes manifestes et qui les prend tous en compte pour vous

sanctionner en conséquence, sera Sévère en [Son] **châtiment envers celui qui Lui aura désobéi ou qui se sera rebelle contre Lui ; et qu'Il sera [aussi] Très-Pardonnant** [et] **Très-Miséricordieux pour le croyant qui Lui aura obéi, et accordera aux croyants pratiquants pieux-vertueux des biens particuliers.**

مَّا عَلَى ٱلرَّسُولِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا تَكْتُمُونَ ﴿٩٩﴾

*mâ ͨala-rrasûli 'illa-lbalâghu wa-****llâh****u ya****ͨ****lamu mâ tubdûna wa mâ taktumûna*

99 **Il n'incombe au Prophète que de communiquer clairement le message. Et DIEU sait ce que vous divulguez et ce que vous tenez caché.**

DIEU annonce ensuite à Ses serviteurs une mise en garde en termes menaçants en leur disant en quelque sorte ceci : à Notre prophète que Nous avons missionner vers vous pour vous avertir de Notre châtiment correctif et couper court aux arguments que vous pourriez avancer [pour justifier votre rébellion], Il n'incombe au Prophète que de communiquer clairement Notre message vers vous ; c'est à Nous qu'il reviendra ensuite de récompenser les uns selon leurs bonnes intentions et actions et d'infliger le châtiment correctif aux autres pour leurs mauvais intentions et actions obstinées étant donné que DIEU sait ce que vous divulguez et ce que vous tenez caché, c. à. d. rien ne Nous est dissimulé des actes apparents ou de l'attitude intérieure de celui qui accepte Notre Message et met en pratique ce que Nous lui ordonnons de faire, ni rien des comportements de celui qui Nous désobéit, car Nous connaissons aussi bien les actes manifestes par les membres que les paroles dites que vous tenez celé en vous-mêmes comme foi ou impiété, comme certitude ou doute, comme franchise ou hypocrisie.

Celui à qui rien n'échappe, ni de ce qui est dissimulé au fond des poitrines ni des œuvres extérieures manifestes par les membres ni de ce qui est dans les Cieux ou sur la Terre, et qui détient en Sa Main le pouvoir de récompenser et de châtier, mérite d'être craint pieusement et obéi.



qul llâyastawi-lkhabythu wa-ttayyibu wa law a^c^jabaka kathra(t)u-lkhabythi fa-ttaqû- **llāh***a yä~'ûly-l'albäbi la^c^allakum tuflihûna*

100 [Ô Prophète !] **Dis : « Le mauvais ne saurait égaler le bon même si la multitude des mauvais te surprend ». Craignez** [pieusement] **DIEU, ô homme doués d'intelligence profonde, peut-être réussirez-vous** [à parvenir à la félicité paradisiaque]**.**

qul llâyastawi-lkhabythu wa-ttayyibu **:**
Dis : « Le mauvais ne saurait égaler le bon,

A propos de *qul* **(dis) voir la N. 1 du v. 6/11.**

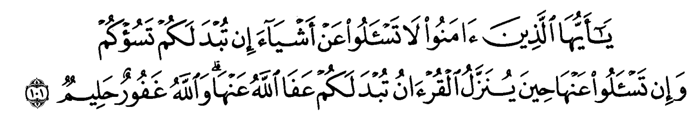
Dans ce verset DIEU ordonne à Son prophète de dire aux croyants que l'homme au caractère vil n'est pas l'égal de l'homme au caractère noble, que l'homme dépravé n'est pas l'égal de l'homme pieux, que celui qui désobéit à DIEU n'est pas l'égal de celui qui Lui obéit et cela, même si les hommes vils, dépravés ou désobéissants sont en grand nombre au point d'impressionner les autres ; en effet, ce sont les êtres qui accomplissent les indications de DIEU [et qui s'abstiennent des contre-indications] qui auront le succès : ils obtiendront Sa récompense ici-bas, après la mort et au Jour de la Résurrection même s'ils ont été bien moins nombreux que ceux qui auront désobéi, ces derniers étant alors de

toute façon les perdants [(dans l'ensemble de leur vie) ici-bas, après la mort et au Jour de la Résurrection] **en dépit de leur grand nombre. Le verset dit en quelque sorte ici aux croyants : ne vous laissez donc pas impressionner par le nombre de ces gens que DIEU laisse faire et auxquels Il n'inflige pas de châtiment immédiat, car, en réalité, la fin ultime heureuse sera auprès de Lui pour les gens d'obéissance et non pour eux.**
…Suddiyy a dit à propos de ce passage : « 'le mauvais' (*khabyth*) désigne ici les idolâtres (*muchrikûn*) [impies, injustes et hypocrites], et 'le bon' (*tayyib*) désigne ici les croyants (*mu'minyn*) ».

Dans ce verset, l'expression *'a^c^jabaka* (t'impressionnerait) insiste ici sur l'idée que chaque être est concerné en particulier par cette vérité, le Prophète adressera en quelque sorte à chacun des croyants. Dans la suite du verset, DIEU s'adresse à nouveau directement à l'ensemble des croyants.

*fa-ttaqû-**lläh**a yä~'ûly-l'albäbi* **:**
Craignez [pieusement] **DIEU en Lui obéissant, en accomplissant Ses enseignements et en prenant garde que le Diable n'ait emprise sur vous en vous impressionnant par le grand nombre et crime d'êtres mauvais, car vous risqueriez de faire partie d'eux, ô homme doués d'intelligence profonde, qui êtes doués d'intelligence (*^c^aql*) saine et de perspicacité (*hajâ*) et avez reçu de DIEU l'intelligence et de compréhension de Ses signes [en raison de suivre le Saint Coran et la Sunna (enseignements) du Prophète ^s.^] ;**
la^c^allakum tuflihûna **:**
(litt.) afin que vous ayez le succès.

C'est-à-dire soyez pratiquants, pieux-vertueux, dévots afin que vous réussissiez à atteindre ce que vous cherchiez auprès de DIEU !



*yã~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtas'alû ᶜan 'achyã'a 'in tubda lakum tasu'kum wa 'in tas'alû ᶜanhâ hyna yunazzalu-lqur'ânu tubda lakum ᶜ**afa-llãh**u ᶜanhâ wa-**llãh**u **ghafûr**un **halym**un*

101 **Ô croyants, ne posez pas de questions à propos des choses dont la divulgation vous affligerait. Si vous questionnez cependant à leur sujet, au moment où le Coran est révélé, elles vous seront exposées. DIEU** [vous] **a pardonné** [vos questions et vos demandes indues]**. DIEU est Celui qui Pardonne,** [Il est] **Indulgent.**

Le verset dit : ô vous les croyants qui interrogeaient le Prophète ﷺ sur des choses au sujet desquelles DIEU n'a encore fait descendre aucune prescription ni aucune révélation (*wahyi*) ne posez pas de questions sur ces points ! C'est DIEU qui révèle ce qui est nécessaire quand il le faut. En effet, s'Il vous faisait connaître une réponse explicite sur ces points par une révélation [ou une inspiration], [dans une circonstance du temps, etc. qu'il ne convenait pas] **cela vous causerait du tort, car une révélation [ou inspiration] sur ces points ne pourrait que vous apporter quelque chose qui comporterait pour vous une épreuve : soit par l'obligation (*fard*) qui vous incomberait et qui impliquerait pour vous une difficulté et une astreinte pénible, soit par l'interdiction (*tahrym*) qui ne vous permettrait plus de faire certaines que vos faisiez sans contrainte, soi enfin par quelque chose qu'Il vous déclarerait licite alors que vous croyait, vous, qu'elle est illicite ; là encore il y aurait pour vous peine (*masâᶜa*), car cela vous forcerait à vous faire admettre**

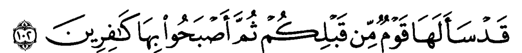
qu'une chose que vous considérez comme vérité (*haqyqa*) est en fait erronée (*bâtil*). Mais par contre, si vous posez des questions au sujet de ces choses après que quelque chose ait été révélé à ce sujet dans le Coran et après que vous ayez porté ce point mentionné dans Son livre devant Son prophète, dans ce cas, il vous expliquera clairement (*bayyana*) ce qu'Il fait descendre vers lui à ce sujet.

DIEU est Celui qui Pardonne, [Il est] **Indulgent[1] ; Il vous fera grâce pour les questions que vous aurez posées à Son prophète sur les points sur lesquels Il désapprouve [en d'autres circonstances] que vous le questionniez[2].**

N. **5**/101 :

1 – Les croyants devront, conformément aux indications du Saint Coran et la Sunna du Prophète ﷺ, faire preuve du pardon et de l'indulgence !

2 – A propos de la nature de ce qui faisait l'objet des demandes dont il est question dans les versets 101 et 102, ce qui est demandé est conçu, entre autres, comme une sorte de signe probateur de la fonction prophétique [donc la notion de la ***walâya*** après lui (voir les versets **4**/59 ; **5**/3, 55, 67 ; **8**/46 etc.)].



qad sa'alahâ qawmun mmin qablikum thumma 'asbahû bihâ kâfiryna

102 **Des hommes avant vous les ont demandées, puis** [la majorité d'entre eux n'ayant pas suivi les indications, ces hommes] **finirent par devenir impies.**

Le verset veut dire en quelque sorte ceci : ne cherchez pas à découvrir des ''choses qui, si elles vous étaient rendues manifestes vous causeraient du tort'' ! De tels choses ont été demandées par des peuples qui vécurent avant vous, et lorsqu'ils les reçurent, nombre d'entre

eux les traitèrent en impies'' ; [cf. l'exemple des Enfants d'Israël (voir les versets **2**/67 à 73)].

مَا جَعَلَ ٱللَّهُ مِنۢ بَحِيرَةٖ وَلَا سَآئِبَةٖ وَلَا وَصِيلَةٖ وَلَا حَامٖ وَلَٰكِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ يَفۡتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلۡكَذِبَۖ
وَأَكۡثَرُهُمۡ لَا يَعۡقِلُونَ ١٠٣

*mâja^{c}ala-**llâh**u mi(n) bahyra(t)in wa lâ sã'iba(t)in wa lâ wasyla(t)in wa lâ hâmin wa läkinna-lladhyna kafarû yaftarûna ^{c}ala-**llâh**i-lkadhiba wa 'aktharuhum lâya^{c}qilûna*

103 **DIEU n'a institué ni bahîra , ni sãïba , ni *w*asîla , ni hâmi[1]. Mais ceux qui font preuve d'impiété forgent des mensonges contre DIEU et la plupart d'entre eux ne raisonnent pas.**

Pour le premier passage voir la N. 1.

Mais ce sont les p qui forgent des mensonges contre DIEU ;

Les impies dont il s'agit ici sont ceux qui ont non seulement inventé ces pratiques, mais qui ont de plus été impies à l'égard de DIEU en Lui en attribuant l'institution ; c'est en cela qu'ils forgent des mensonges à Son sujet. Par ailleurs, ils avaient également attribué à DIEU l'institution de la licéité de certaines choses que DIEU n'avait jamais considérées comme telles.

Les prévaricateurs sont calomniateurs.

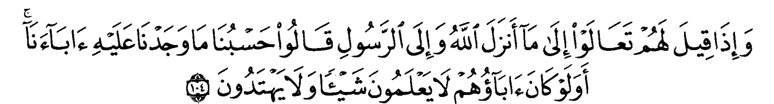
et la plupart d'entre eux ne raisonnent (ne comprennent) pas que ces interdits sont uniquement le fait du Diable. Par ces termes, DIEU désigne les idolâtres ignorants qui suivirent sans réfléchir ces coutumes (*sunan*) instaurées par ces impies dont il vient d'être question qui, eux, savaient qu'elles n'étaient en rien d'institution divine. Le verset leur fait savoir ici que ce ne sont là que mensonges et erreurs et qu'en croyant le contraire ils ne faisaient preuve d'aucune intelligence [et, de tous les temps, partout et par beaucoup de gens, il en est de même pour tous ceux qui agissent de façon analogue en tout autre domaine] !

N. **5**/103 :

1 - La chamelle dite ***bahîra*** est celle à laquelle on a fendu les oreilles pour la repérer et la marquer d'un interdit…,
La chamelle dite ***sãïba*** est celle que l'on laisse paître librement...
wasîla *(litt.)* celle qui relie, ce terme était appliqué dans la Jâhiliyya aux chamelles et aux brebis, à celles d'entre elles qui avaient mis bas dans un certain ordre précis, soit des femelles soit un mâle et une femelle…
hâmi (litt.) qui protège. Il s'agit ici du chameau étalon, astreint à porter des charges ou être abattu du fait qu'il a couvert de nombreuses chamelles et a été très fécond.

Étant donné que les pratiques mentionnées ici ne se sont pas perpétuées en Islâm et qu'il n'en reste plus aujourd'hui la moindre trace et comme par ailleurs les données sur cette question sont divergentes, on ne peut plus arriver à savoir exactement comment les choses se passaient.

Ce qu'il importe de connaître de ce verset, c'est sa vérité profonde (***haqîqa***) qui, elle, est tout à fait accessible : les gens qui effectuaient ces pratiques en s'interdisant à eux-mêmes certaines bêtes de leur troupeaux et en attribuant à DIEU l'origine de l'interdit alors que DIEU n'avait jamais rien institué de la sorte, ne faisait, en agissant ainsi, qu'emboîter le pas au Diable, et il en est de même pour tous ceux qui agissent de façon analogue en tout autre domaine. DIEU les blâme ici sévèrement et leur fait savoir que toutes ces bêtes sont licites, car il n'y a d'illicéité (*harâm*) pour les croyants que ce qu'Il a Lui-même déclaré tel et dont le statut est connu soit par une donnée traditionnelle textuelle (*nass*) soit par une certaine preuve ; de même il n'y a de licite que ce que DIUE et Son prophète ont déclaré tel et qui est connu pour les croyants de la même façon.

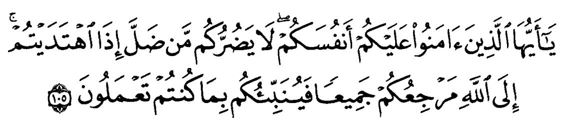


wa 'idhâ qyla lahum ta^câlaw 'ilä mã 'anzala-llâhu wa 'ila-rrasûli qâlû hasbunâ mâ wajadnâ ^calayhi 'âbã'anã 'awalaw kâna 'âbã'uhum lâya^clamûna chay'an wa lâyahtadûna

104 **Lorsqu'il leur est dit : « Venez à ce que DIEU a révélé et au Prophète », ils disent : « Suffisant nous est ce** (la mode de vie) **à quoi nous avons trouvé nos pères ! »** [La mode de vie de leurs pères leur suffirait-il] **même si leurs pères ne savaient rien et n'étaient pas bien guidés ?**

Lorsqu'il est dit à ces idolâtres et impies qui entaillent les oreilles des chamelles pour en faire des *bahîra*, etc. 'Venez à ce que DIEU a révélé' c'est-à-dire tenez compte des versets qu'Il a révélés dans Son livre et [venez] vers le Prophète ! afin qu'il vous explique combien mensongers sont les propos que vous tenez lorsque vous attribuez l'origine de tels interdits à DIEU, lorsque donc l'on tient de tels propos à ces gens impies et idolâtres pour les inviter à tenir compte de la Révélation, ils répondent : Suffisant nous est ce (la mode de vie) **à quoi nous avons trouvé que nos pères se conformaient avant nous : ce qu'ils faisaient nous suffit, nous ne faisons que les suivre et nous les prenons pour guides en nous contentant de cela et en étant satisfaits de ce qu'ils considéraient comme interdit ou licite.**

DIEU, que Son invocation soit exaltée, dit alors à Son prophète Muhammad ﷺ : et si les pères de ceux qui tiennent de tels propos ''ne savaient rien'' ? c. à. d. : et qu'en est-il s'ils ne savaient pas que les interdits dont ils attribuaient ainsi l'origine à DIEU n'étaient que mensonges et forgeries sans aucune vérité profonde (*haqîqa*), car, en cela, ils ne faisaient que suivre ceux qui avaient inventé de toutes pièces ces interdits en faisant croire qu'ils étaient institués par DIEU. Et de même qu'en est-il si leurs pères… n'étaient pas bien guidés ? Or il est bien évident qu'en agissant ainsi leurs pères n'étaient pas dans la bonne voie ni dans la vérité, bien au contraire ils étaient dans l'égarement et l'erreur.



*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû ᶜalaykum 'anfusakum lâyadurrukum mman dalla 'idha-htadaytum 'ila-**llāh**i marjiᶜukum jamyᶜan fayunabbi'ukum bimâ kuntum taᶜmalûna*

105 **Croyants, il vous incombe de vous occuper de vos propres âmes** (veillez à vous-même et maintenez-vous sur la bonne voie) **; celui qui s'égare, ne saurait vous nuire** [intrinsèquement] **à condition que vous vous mainteniez sur la bonne voie. Votre retour à vous tous est vers DIEU, Il vous informera de vos actes** [et vous serez sanctionnés ou récompensés en fonction de vos intentions, actions, etc.]**.**

Le verset dit ceci aux croyants : il vous incombe de vous occuper de vos propres âmes[1] (veillez à vous-même, maintenez-vous dans la bonne voie indiquée par DIEU) **;**

quiconque s'égare c'est-à-dire quelqu'un agit avec impiété et suit une voie autre que la voie du Vrai (*haqq*), son égarement ne saurait vous nuire [intrinsèquement] **à condition que vous vous mainteniez sur la bonne voie, alors les effets pernicieux de son égarement ne tomberont que sur lui-même [et non pas sur vous]**[2]**. [Pour ce faire, le croyant devra être, en tous les cas, uniquement, un vrai serviteur de DIEU, accomplir les devoirs (culturels, moraux, etc. dans les mesures de possibilités) et continuer sur Sa voie].** {Voilà l'aspect *mâ'idatique* du verset qui mènera le serviteur vers le But}**.**

C'est vers DIEU qu'aura lieu votre retour à tous et Il vous informera alors de ce que vous faisiez :

- **les impies, injustes, etc. qui suivent leur penchant et passions sataniques** [intérieurs (venants de soi-même) ou extérieurs (c. à. d. les penchants et passions des autres ou les tentations diaboliques)] **subirons les châtiments de leurs mauvais actes,**
- **et les croyants pieux-vertueux serviteurs de DIEU auront les bonnes récompenses de leurs bonnes œuvres.**

{Tabâtabâ'î présente une explication de cinquante pages à propos de ce v. 5/105 dans 'Al-Mîzân (T. V. pages 255 à 308 inclus) ; il cite une trentaine de versets coraniques [et plusieurs hadîth], parmi lesquels : **91**/10, **3**/111, **51**/21, **32**/53}.

N. **5**/105 :

1 – DIEU, exalté soit-Il, a créé l'âme humaine (âme adamique)… (Voir l'explication du v. **7**/172).

2 - Même dans le pire cas où les impies, injustes etc. vous vexent ou vous assaillent [physiquement, moralement, …]:

- A : vous devriez vous être préalablement préparés pour vous défendre [conformément aux indications divines] ;
- B : en tout cas, vous ne devrez transgresser les limites normatives [enseignées dans le Saint Coran et dans la Sunna du Prophète [s.] (voir le Fiqh, la Jurisprudence islamique)].

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ شَهَٰدَةُ بَيۡنِكُمۡ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلۡمَوۡتُ حِينَ ٱلۡوَصِيَّةِ ٱثۡنَانِ ذَوَا عَدۡلٖ مِّنكُمۡ
أَوۡ ءَاخَرَانِ مِنۡ غَيۡرِكُمۡ إِنۡ أَنتُمۡ ضَرَبۡتُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَأَصَٰبَتۡكُم مُّصِيبَةُ ٱلۡمَوۡتِۚ تَحۡبِسُونَهُمَا مِنۢ بَعۡدِ ٱلصَّلَوٰةِ
فَيُقۡسِمَانِ بِٱللَّهِ إِنِ ٱرۡتَبۡتُمۡ
لَا نَشۡتَرِي بِهِۦ ثَمَنٗا وَلَوۡ كَانَ ذَا قُرۡبَىٰ وَلَا نَكۡتُمُ شَهَٰدَةَ ٱللَّهِ إِنَّآ إِذٗا لَّمِنَ ٱلۡأٓثِمِينَ ١٠٦

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû chahäda(t)u baynikum 'idhâ hadara 'ahadakumu-lmaw(t)u hyna-lwasiyya(t)i-thnâni dhawa ᶜadlin mminkum 'aw 'âkharâni min ghayrikum 'in 'antum darabtum fy-l'ardi fa'asäbatkum mmusyba(t)u-lmawti tahbisûnahumâ mi(n) baᶜdi-ssalä(t)i fayuqsimâni bi-**llähi** 'ini-rtabtum lânachtary bihï thamanan wa law kâna dhâ qurbä wa lânaktumu chahäda(t)a-**llähi** 'innã 'idhan llamina-l'âthimyna*

106 **Ô croyants ! quand la mort se présente à l'un de vous, deux hommes équitables, choisis parmi les vôtres, seront appelés comme témoins, au moment du testament - ou deux** [témoins] **choisis parmi d'autres, si vous êtes en voyage et que vous frappe l'épreuve de la mort -. En cas de suspicion vous retiendrez ces deux** [témoins] **après la Prière, ils devront jurer par DIEU :** « **Nous ne vendrons à aucun prix notre témoignage même au bénéfice d'un proche. Nous ne cacherons pas le témoignage de DIEU, car nous serions alors du nombre des pécheurs.** »

Le verset veut dire ceci aux croyants : lorsque la mort se présente à l'un d'entre vous, au moment de faire son testament, deux hommes équitables, [Musulmans] choisis parmi les vôtres, seront appelés comme témoins[1] du testament et mandatés (*wa<u>s</u>iyyân*) pour le transmettre ainsi que les biens que le mourant laisse et que leur a confiés et qui seront revenus à ses héritiers.

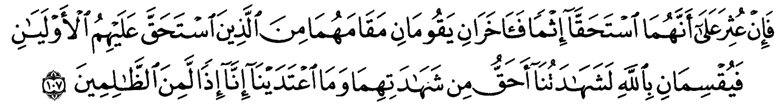
Ou [au cas où vous ne trouvez pas des Musulmans], deux [témoins] choisis parmi d'autres [gens du Livre] si vous êtes en voyage et que vous frappe l'épreuve de la mort. En cas de suspicion vous retiendrez ces deux [témoins] après la Prière, ils devront jurer par DIEU : '' Nous ne vendrons à aucun prix notre témoignage même au bénéfice d'un proche. Nous ne cacherons pas le témoignage de DIEU, car nous serions alors du nombre des pécheurs''.

Le Musulman devra avoir son testament à son chevet (…)

N. **5**/106 et 107 :

1 – le mot ***chahâda*** (témoin) peut désigner [successivement] :

- le ''fait d'être témoin'' du testament ;
- le '' d'être mandaté pour transmettre ce testament'' et les biens afférents confiés avec ce mandat ;
- en cas de doute de la part des héritiers, le fait d'attester sous serment (*yamyn*) l'exactitude du testament transmis et que le mandat confié a été acquitté comme il se devait ;
- l'attestation sous serment fait par deux personnes de la famille du défunt (…)



*fa'in ᶜuthira ᶜalä~ 'annahuma-sta<u>h</u>aqqã 'ithma<u>n</u> fa'âkharâni yaqûmâni maqâmahumâ mina-lladhyna-sta<u>h</u>aqqa ᶜalayhimu-l'awlayäni fayuqsimâni bi-**lläh**i lachahädatunã 'a<u>h</u>aqqu min chahädatihimâ wa ma-ᶜtadaynã 'innã 'idha<u>n</u> llamina-<u>zz</u>älimyna*

107 **Si on trouve que ces deux** [témoins] **ont péché** (qu'ils ont caché la vérité et falsifié le testament)**, deux autres, les plus méritants parmi ceux qui ont le plus de droit** [parmi les parents les plus proches du défunt]**, prendront leur place et ceux-ci jureront par DIEU :** « **Notre témoignage est plus vrai que celui des deux autres, nous ne transgressons pas** [les limites normatives de DIEU]**, sinon nous serions du nombre des injustes** ».



*dhälika 'adnä~ 'an ya'tû bi-chchahäda(t)i ᶜalä wajhihã 'aw yakhâfû~ 'an turadda 'aymänu(n) baᶜda 'aymänihim wa-ttaqû-**lläh**a wa-smaᶜû wa-**lläh**u lâyahdi-lqawma-lfäsiqyna*

108 **Cela sera plus à même** [pour] **que** [les témoins] **produisent le témoignage en sa forme réelle, ou leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs. Craignez** [pieusement] **DIEU et écoutez** [Ses exhortations]**. DIEU ne guide pas les gens prévaricateurs.**

Cela c'est-à-dire toutes les dispositions énoncées dans les versets 106 et 107 concernant les mandataires de quelqu'un ayant un testament, lorsque l'on doute d'eux, sera plus à même de leur faire produire le témoignage tel qu'il est c'est-à-dire que toutes ces dispositions seront plus appropriées pour qu'ils soient véridiques dans les serments qu'ils prêteront et pour qu'ils ne dissimulent rien. (…)

*wa-ttaqû-**lläh**a wa-smaᶜû wa-**lläh**u lâyahdi-lqawma-lfäsiqyna* **:**

Craignez [pieusement] **DIEU, soyez donc pieux à l'égard des enseignements de DIEU, soyez vigilants à Son égard, lorsque vous lorsque vous prêtez vos serments, en veillant à ne pas prêter de faux serments et en veillant à ne pas tromper qui vous a fait confiance ; et écoutez ; c. à. d. écoutez les exhortations qui vous sont données à ce sujet et agissez en conséquence ! DIEU ne guide pas les gens qui prévariquent (*fâsiqyn*), c'est-à-dire que DIEU n'assiste pas celui qui déroge à l'ordre de son Seigneur.**

L'aspect *mâ'idatique* des versets 106 – 108 :

Vu les explications détaillées de ces versets que les commentateurs et savants musulmans ont présentées d'une part, et les statuts légiférés à partir de ces explications dans le Fiqh [au total une centaine de pages], d'autre part, on observe que, le Saint Coran accorde (confère) une importance unique aux droits de l'homme et, d'une façon générale, à la 'justice dans la société humaine, en prenant en compte, d'une façon juste, exacte et excellente, tous les facteurs [matériels, moraux, spirituels, individuels et collectifs, dans l'immédiat et dans le temps, terrestres et célestes] **de tous les êtres humains.**

۞يَوۡمَ يَجۡمَعُ ٱللَّهُ ٱلرُّسُلَ فَيَقُولُ مَاذَآ أُجِبۡتُمۡۖ قَالُواْ لَا عِلۡمَ لَنَآۖ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلۡغُيُوبِ ١٠٩

yawma yajma^c u-llãhu-rrusula fayaqûlu mâ dhã 'ujibtum qâlû lâ ^c ilma lanã 'innaka 'anta ^c allämu-lghuyûbi

109 **Le jour où DIEU rassemblera les Prophètes et qu'Il** [leur] **dira :** « **Que vous a-t-il été répondu ?** » **Ils diront :** « [Intrinsèquement] **aucune science n'est à nous ! En vérité, c'est Toi qui connais de façon absolument parfaite les réalités suprasensibles.** »

Suite au verset précédent où était dit aux gens : Craignez [pieusement] **DIEU et écoutez** [Ses exhortations]**.**

Par le passage ''Que vous a-t-il été répondu ?'' DIEU demande à Ses prophètes ce que leur a répondu leur communauté lorsqu'ils les appelèrent à reconnaître l'Unicité de DIEU (Tawhîd), à affirmer cette Religion et à la mettre en œuvre. Les Prophètes répondront :

lâ ^c ilma lanã **:**

[Intrinsèquement] **aucune science n'est à nous !**

Les commentateurs divergent sur le sens de ce passage :

- **D'après les uns, ces termes ne signifie pas les Prophètes nient avoir su ce que leur communauté a fait, mais c'est la crainte révérencieuse que leur inspire, ce Jour-là, la Présence qui leur fait oublier la réponse ; lorsqu'ils auront recouvré leurs esprits [c. à. d. lorsqu'il leur sera permis] ils répondront et témoigneront de leur communauté.**
- **D'après d'autres, par cette réponse, les Prophètes veulent dirent : ''Nous n'avons pas d'autre science que celle que Tu nous as enseignée !''**
- **D'autres donnent à cette réponse des prophètes le sens suivant : ''Aucune science n'est à nous !'' sans que Tu sois, Toi, encore plus Savant que nous à ce sujet.**
- **D'après d'autres commentateur enfin, l'ensemble de passage signifie :'' Que vos a-t-il été répondu ?'' c'est-à-dire qu'om fait après vous vos communautés** [en réponse à l'appel que vous leur avez adressé] **?**

En vérité, c'est Toi qui connais de façon absolument parfaite les réalités suprasensibles. Ceci signifie que les Prophètes reconnaissent que rien n'échappe à la Science divine ; par leur réponse, ils affirment ne posséder aucune science que DIEU ne possèderait pas déjà. Ces termes ne signifient donc pas qu'ils prétendent ignorer ce dont ils ont été témoins lorsqu'ils étaient au milieu de leur communauté ; DIEU dit en effet : « De même, Nous avons fait de vous une communauté médiatrice afin que vous soyez témoins à l'égard des hommes et que le Prophète ﷺ soit témoin à votre égard » 2/143**.**

إِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱذْكُرْ نِعْمَتِى عَلَيْكَ وَعَلَىٰ وَٰلِدَتِكَ إِذْ أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ تُكَلِّمُ ٱلنَّاسَ فِى
ٱلْمَهْدِ وَكَهْلًا ۖ وَإِذْ عَلَّمْتُكَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَٱلتَّوْرَىٰةَ وَٱلْإِنجِيلَ ۖ وَإِذْ تَخْلُقُ مِنَ ٱلطِّينِ كَهَيْـَٔةِ
ٱلطَّيْرِ بِإِذْنِى فَتَنفُخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيْرًۢا بِإِذْنِى ۖ وَتُبْرِئُ ٱلْأَكْمَهَ وَٱلْأَبْرَصَ بِإِذْنِى ۖ وَإِذْ تُخْرِجُ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِى ۖ
وَإِذْ كَفَفْتُ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَنكَ إِذْ جِئْتَهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿١١٠﴾

'idh **qâla-llähu** *yäᶜysa-bna maryama-dhkur* **niᶜmaty** *ᶜalayka wa ᶜalä wälidatika 'idh* **'ayyadttuka** *birûhi-lqudusi tukallimu-nnâsa fy-lmahdi wa kahlan wa 'idh* **ᶜallamtuka-** *lkitäba wa-lhikma(t)a wa-ttawrä(t)a wa-l'injyla wa 'idh takhluqu mina-ttyni kahay'a(t)i-ttayri bi'***idhny** *fatanfukhu fyhâ fatakûnu tayra(n) bi'***idhny** *wa tubri'u-l'akmaha wa-l'abrasa bi'***idhny** *wa 'idh tukhriju-lmawtä bi'***idhny** *wa 'idh* **kafaftu** *bany~ 'isrä~'iyla ᶜanka 'idh ji'tahum bi-lbayyinäti faqâla-lladhyna kafarû minhum 'in hädhâ 'illâ sihrun mmubynun*

110 [Rappelez-vous] **lorsque DIEU dit :** « **Ô Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mes bienfaits à ton égard et à l'égard de ta mère ; lorsque Je t'ai soutenu de l'Esprit saint** [afin que] **tu puisses parler aux hommes au berceau et** [tout comme] **à ton âge adulte ; lorsque Je t'ai enseigné l'Écriture et la Sagesse, et** [Je t'ai appris] **la Torah et l'Évangile ;** [rappelle-toi] **lorsque, avec Ma permission, tu fabriquais d'argile une forme d'oiseau, en lequel tu soufflais et qui devenait un** [vrai] **oiseau avec Ma permission ; et qu'avec Ma permission tu guérissais l'aveugle-né et le lépreux ; avec Ma permission tu revivifiais les morts ;** [rappelle-toi] **quand Je t'ai protégé contre les** [pécheurs et injustes acharnés des descendants des] **Enfants d'Israël lorsque tu étais venu à eux avec les preuves évidentes et que ceux d'entre eux qui étaient impies dirent :** « **Cela n'est à l'évidence que magie** ».

Pour l'explication de ce verset, on se reportera aux explications des versets 3/46, 48, 49 (environ dix pages)**.**

La dernière partie du verset dit : '' [rappelle-toi] **lorsque Je t'ai protégé contre les** [prévaricateurs et injustes acharnés …], **lorsque tu étais venu à eux avec les preuves évidentes et que ceux d'entre eux qui étaient impies** [obstinés] **dirent :** « **Cela n'est à l'évidence que magie** »**''.**

lorsque Je t'ai protégé contre les [pécheurs et injustes acharnés …],

A l'occasion de la position de ce verset 110 dans le contexte de la sourate Mâ'ida (**5**), grâce à DIEU, ajoutons un mot à nos explications :

DIEU, le Très-Miséricordieux et le Très-Sage, met [par divers moyens ou directement] **Ses prophètes** [et Imâms, Saints, Saintes, Amis (*'awliyâ'*), Rapprochés, (même les bons croyants) etc.]**, bien avant, au courant des plans, projets, intentions et actions perfides des impies, injustes, hypocrites, etc. [cela les prépare, fortifie, met en Paix, …], c'est l'aspect *mâ'idaique* du verset 110 ;** (et voir le v. **22**/38)**.**

وَإِذْ أَوْحَيْتُ إِلَى ٱلْحَوَارِيِّـۧنَ أَنْ ءَامِنُوا۟ بِى وَبِرَسُولِى قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَٱشْهَدْ بِأَنَّنَا مُسْلِمُونَ ﴿١١١﴾

wa 'idh ***'awhaytu*** *'ila-lhawâriyyiyna 'an 'âminû b****y*** *wa birasûl****y*** *qâlû 'âmannâ wa-chhad bi'annanâ muslimûna*

111 **Et** [souviens-toi :] **lorsque J'ai révélé** (inspiré) **aux Apôtres (*Hawâriyyûn*) de croire à Moi et à Mon envoyé** (Jésus)**, ils dirent : ''Nous croyons et sois Témoin que nous somme soumis !''**

wa 'idh ***'awhaytu*** *'ila-lhawâriyyiyna 'an 'âminû b****y*** *wa birasûl****y*** **:**

Et [souviens-toi :] **lorsque J'ai révélé** (inspiré) **aux Apôtres (*Hawâriyyûn*)**[1] **de croire à Moi et à Mon envoyé** (Jésus),

Les commentateurs divergent sur le sens précis des termes ''*'idh 'awhaytu*'' **:**

- **D'après certains, cela signifie : J'ai projeté dans leur cœur ;**
- **D'après d'autres, cela signifie : Je leur ai inspiré (***'alhamtuhum***).**

[Le résultat est le même et] l'interprétation du passage est la suivante : Et [souviens-toi :] lorsque J'ai projeté [l'inspiration] vers les Apôtres en leur inspirant cet ordre : croire à Moi et à Mon envoyé (Jésus) **!**

ils dirent : ''Nous croyons et sois Témoin que nous sommes soumis !'' nous reconnaissons comme véridique ce à quoi Tu nous as ordonné de croire ; sois Témoin que nous voilà humblement soumis à Toi et nous suivons Tes enseignements qui nous sont communiqués par lui.

N. **5**/111 :

1 – ***Hawwâriyyûn*** furent les Aides de Jésus[c.] [pour établir la religion].

إِذْ قَالَ ٱلْحَوَارِيُّونَ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ هَلْ يَسْتَطِيعُ رَبُّكَ أَن يُنَزِّلَ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ قَالَ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١١٢﴾

'idh qâla-lhawâriyyûna yã[c]ysa-bna maryama hal yastaty[c]u ***rabb****uka 'an yunazzila [c]alaynâ mã'ida(t)an mmina-ssamã'i qâla-ttaqû-****llãh****a 'in kuntum mmu'minyna*

112 [Souviens-toi] **lorsque les Apôtres dirent :** « **Ô Jésus fils de Marie, ton Seigneur peut-Il faire descendre, du Ciel, une nourriture** [et don] **céleste sur nous ?** » **Il** [leur] **dit:** « **Soyez pieux-vertueux à l'égard** [des enseignements] **de DIEU si vous êtes croyants** ! »

Puis [en rapport avec l'accomplissement (de plus en plus bien) de leur mission] **les Apôtres demandèrent à Jésus[c.] fils de Marie[c.], si DIEU, le Seigneur des mondes, pouvait (voudrait) descendre, du Ciel, une nourriture** (un don) **céleste sur eux ? Jésus [c.] leur dit : «** [Oui Il est le Tout-Puissant dans la Capacité de réaliser toute chose et peut faire descendre sur vous une nourriture céleste, et il ajouta] **: ''faites preuve de** (et parachevez) **la piété et vertu en hommes croyants pratiquants** [savants, dévots]**'' », alors, le Seigneur le Tout-Sage et le Très-Bienfaiteur, s'Il le veut, fera descendre sur vous des nourritures et dons célestes.**

قَالُوا۟ نُرِيدُ أَن نَّأْكُلَ مِنْهَا وَتَطْمَئِنَّ قُلُوبُنَا وَنَعْلَمَ أَن قَدْ صَدَقْتَنَا وَنَكُونَ عَلَيْهَا مِنَ ٱلشَّٰهِدِينَ ﴿١١٣﴾

qâlû nurydu 'an nna'kula minhâ wa tatma'inna qulûbunâ wa na[c]lama 'an qad sadaqtanâ wa nakûna [c]alayhâ mina-chchãhidyna

113 **Ils dirent :** « **Nous voulons en manger, rassurer nos cœurs, savoir que tu dis vrai et en être témoins** ».

Les Apôtres divulguent leurs vœux : si DIEU le veut, Nous désirons nous en nourrir, que nos cœurs s'apaisent davantage et que, tout en rendant notre service, sentions (connaissions) encore plus profondément les vérités que tu nous as transmises et [par dessus tout, vivions

(ensemble)] l'agrément du Seigneur et Son témoignage [à l'égard de tous les serviteurs] !

قَالَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ ٱللَّهُمَّ رَبَّنَآ أَنزِلْ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ
تَكُونُ لَنَا عِيدًا لِّأَوَّلِنَا وَءَاخِرِنَا وَءَايَةً مِّنكَ وَٱرْزُقْنَا وَأَنتَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ﴿١١٤﴾

*qâla ^{c}ysa-bnu maryama-**llâh**umma **rabb**anã 'anzil ^{c}alaynâ mã'ida(t)an mmina-ssamã'i takûnu lanâ ^{c}iydan lli'awwalinâ wa 'âkhirinâ wa **'âya(t)**an mmin**ka** wa-rzuqnâ wa **'anta** khayru-rrâziqyna*

114 **Jésus, fils de Marie,** [s'adresse à DIEU et] **dit : « Ô DIEU ! Notre Seigneur ! Fais-nous descendre du Ciel, une nourriture (don) céleste qui sera une fête pour nous, pour le premier comme pour le dernier parmi nous, et un signe venant de Toi. Accorde-nous** [ce] **don** (approvisionne-nous-en, alimente-nous-en) **; Tu es le Meilleur des dispensateurs de tous les biens.** »

*qâla ^{c}ysa-bnu maryama-**llâh**umma **rabb**anã 'anzil ^{c}alaynâ mã'ida(t)an mmina-ssamã'i* **:**
Jésus, fils de Marie, [s'dresse à DIEU et] **dit : « Ô DIEU ! Notre Seigneur ! Fais-nous descendre du Ciel, une nourriture (don) céleste,**

Précision au sujet du terme ''***mâ'ida***'' (traduit ici par : ''nourritures célestes''. Ce terme est un participe actif de forme *fâ^{c}ila* du verbe ***mâda*** qui signifie 'nourrir' (*'at^{c}ama*) et approvisionner (*mâra*). [Or une table ou nappe (*khuwân*) est appelée *mâ'ida* du fait qu'elle 'nourrit' ceux qui s'y attablent ou s'assoient autour en leur offrant les nourritures qui s'y sont disposées].

*mã'ida(t)an mmina-ssamã'i takûnu lanâ ^{c}iydan lli'awwalinâ wa 'âkhirinâ wa 'âya(t)an mmin**ka** wa-rzuqnâ* **:**
nourriture (don) [descendant] **du Ciel qui sera une fête pour nous, pour le premier comme pour le dernier parmi nous, et un signe venant de Toi. Accorde-nous** [ce] **don, (approvisionne-nous-en) !**

Le passage précise qu'il s'agit d'une nourriture ou don descendant du Ciel[1].

qui sera une fête pour nous,

Les commentateurs divergent à propos de ce passage :

- **D'après les uns le sens est le suivant : nous prendrons ce jour où cette nourriture ou don sera descendu comme un jour de fête que nous magnifierons (…) ;**
- **D'autres : cette nourriture sera pour nous une fête car nous adorons notre Seigneur [et nous reviendrons à Lui] ; (…)**

pour le premier comme pour le dernier parmi nous : c. à. d. à nous tous, à notre ensemble.

Le prophète Jésus, Paix sur lui, demanda également à DIEU : que cette nourriture ou don soit un signe venant de Toi : c'est-à-dire : que ce don ait ses effets bénéfiques célestes et divins sur nous !

Accorde-nous [ce] **don** (approvisionne-nous-en, alimente-nous-en) **;**

Tu es le Meilleur des dispensateurs de tous les biens. » **En l'occurrence les *mawâ'id* (les nourritures et dons célestes).**

N. **5**/14 :

1 – A propos du 'Ciel' voir l'explication des versets **2**/19, 22, 29 (N. 2 : QUE SONT-ILS LES SEPT CIEUX ? AUTRES AXES (AUTRES DIMENSIONS), 33, 59, 107, 116, 117, 144, 164, 255, 284.

قَالَ ٱللَّهُ إِنِّي مُنَزِّلُهَا عَلَيْكُمْ فَمَن يَكْفُرْ بَعْدُ مِنكُمْ فَإِنِّيٓ أُعَذِّبُهُۥ عَذَابًا لَّآ أُعَذِّبُهُۥٓ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١١٥﴾

*qâla-**llāh**u **'inny** munazziluhâ ᶜalaykum faman yakfur baᶜdu minkum fa**'inny**~ 'uᶜadhdhibuhu ᶜadhâban llã'uᶜadhdhibuhü~ 'ahadan mmina-lᶜälamyna*

115 **DIEU dit :** « **Je vais vous la faire descendre. Et quelqu'un de vous qui ensuite sera impie, Je lui infligerai un châtiment tel que Je n'ai infligé de pareil à personne au monde.** »

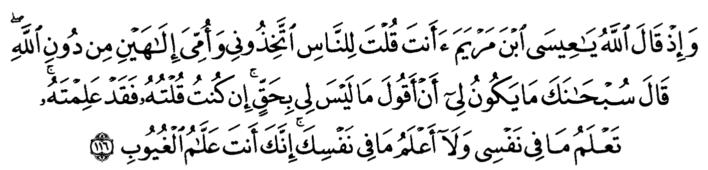
*qâla-**llāh**u* **:**

DIEU décréta, institua, forma la *mâ'ida* demandée [dans le Système de la Création, dotée de hautes propriétés, caractéristiques et particularités],

***'inny** munazziluhâ ᶜalaykum* **:**
C'est Moi qui vais vous la faire descendre.

Il la destina au Prophète Jésus ᶜ. et Apôtres (*Hawâriyyûn*), en précisant que ''c'est Moi qui décide, qui veut, projette, crée [la *mâ'ida*] dotée de toues les qualités et effets d'une part et, parfaitement adéquate et compatible avec votre être [que J'ai déjà créé (corps, cœur, esprit) dans ce monde (en vue de vous 'préparer' pour l'Autre)], par conséquent :
*faman yakfur baᶜdu minkum fa'**inny**~ 'uᶜadhdhibuhu ᶜadhâban llã'uᶜadhdhibuhu~ 'ahadan mmina-lᶜälamyna* **:**
quelqu'un de vous qui agit en impie, Je lui infligerai un châtiment tel que Je n'ai infligé de pareil à personne au monde.

Si quelqu'un de vous (Mes serviteurs) étant honoré par la *mâ'ida* agirait en impie, Je lui infligerai un châtiment tel que Je n'ai infligé de pareil à personne au monde ; car la *mâ'ida* est un don particulier octroyé aux croyants pieux-vertueux (voir fin du **5**/12) **à des fins et buts spécialement élevés.**



*wa 'idh **qâla-llāh**u yäᶜysa-bna maryama 'a'anta qulta linnâsi-ttakhidhûny wa 'ummiya 'ilähayni min dûni-**llāh**i qâla subhänaka mâyakûnu ly~ 'an 'aqûla mâ laysa ly bihaqqin 'in kuntu qultuhu faqad ᶜalimtahu taᶜlamu mâ fy nafsy wa lâ'aᶜlamu mâ fy nafsika 'innaka 'anta ᶜallämu-lghuyûbi*

116 **Et** [rappelez-vous] **lorsque DIEU dit : « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : " Prenez, moi et ma mère, pour deux dieux (*ilâhayn*)[1] à**

côté de DIEU" ? » [Jésus] **dit : « Gloire et pureté à Toi, il ne m'appartient pas de dire** (de m'arroger) **ce qui n'est point à moi. Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, car Tu sais ce qui est en mon âme et je ne sais pas ce qui est en Ton Âme. Tu connais parfaitement toutes les réalités suprasensibles.**

Et [rappelez-vous] **lorsque DIEU dit « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : " Prenez, moi et ma mère, comme des dieux à côté de DIEU" ?**

D'après certains se référant à Syddiyy, DIEU dit ces paroles à Jésus lorsqu'Il l'éleva vers Lui. D'après d'autres se référant à Ibn Jurayj, DIEU fait connaître ici les paroles qu'Il Lui dira au Jour de la Résurrection.
… D'après Ibn Jurayj, Jésus reconnaîtra sa servitude et les gens qui entendront ce qui se dira alors et qui avaient dit à son sujet ce qu'ils avaient dit sauront qu'ils avaient tenu des propos erronés (…).

[Jésus] **dit : « Gloire et pureté à Toi, il ne m'appartient pas de dire** (de m'arroger) **ce qui n'est point à moi ; c'est-à-dire. Ô Seigneur ! Tu es trop transcendant et Trop Magnifique pour que je dise ce qu'il ne convient pas que je dise, car je suis un serviteur créé et ma mère servante créée, or un serviteur et une servante ont-ils le droit de prétendre à la divinité ?**
Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, car rien ne T'échappe, or Tu sais que je n'ai pas dit une telle chose et je ne leur ai pas ordonné cela.

Tu sais ce qui en mon âme, rien de ce que mon âme dissimule en son for intérieur ne T'est caché quand bien même je n'en parle pas et n'en laisse rien paraître : à fortiori, ne peuvent T'échapper les propos que je tien et ce j'extériorise en actes. Aussi, si j'avais dit une telle chose

aux gens, le saurais-Tu ! Par contre, moi je ne sais pas ce qui est en Ton Âme ; je n'ai pas connaissance de ce que Tu me tiens caché, car je ne sais rien d'autre que ce que Toi, Tu m'as fait connaître et

*'inna**ka** **'anta** ᶜallämu-lghuyûbi* **:**

***(litt.)* c'est Toi le Très-Connaissant des choses cachées dont nul autre que Toi est informé et que nul autre que Toi connaît.**

N. **5**/116 :

1 - **''… pour deux dieux (*ilâhayn*)'' c'est-à-dire pour deux adorés (*maᶜbûdayn*).**

Ici il ne s'agit pas du problème de la 'trinité' (déjà traité au cours du v. **5**/14, etc.)**.**

Étant dans le contexte Mâ'idatique, les versets 116-118 rappellent qu'il faudra s'abstenir absolument de rendre culte à un être ou à une chose (statut, etc.) autre que DIEU ; [par exemple à un Prophète ou Imâm, Saint, ou une Sainte, …, Paix sur eux ! Ceux-là font parties des moyens de guidance, désignés par DIEU - comme d'ailleurs les Livres ou Écritures célestes ou les Anges etc. - donc parfaitement respectables, qu'il faudra les suivre (mais non pas leur rendre culte, ni à leur sépulcre etc.*)].

* On peut, en respectant les conditions requises, y rendre visite pieuse [mais jamais rendre culte].

مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا مَآ أَمَرْتَنِى بِهِۦٓ أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۚ وَكُنتُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْ ۖ
فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِى كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ ﴿١١٧﴾

mâqultu lahum 'illâ mã '*amarta*ny *bihï~ 'ani-ᶜbudu-***llāh***a* **rabb***y wa* **rabb***akum wa kuntu ᶜalayhim chahydan mmâ dumtu fyhim falammâ* tawaffayta*ny* kunta **'anta-rraqyb***a ᶜalayhim wa* **'anta** *ᶜalä kulli chay'in* **chahyd***un*

117 **Je ne leur ai dit que ce que Tu m'as ordonné de dire, à savoir : « Adorez DIEU mon Seigneur-Maître et vôtre Seigneur-Maître ! » J'ai été témoin**

contre eux tant que je suis resté parmi eux. Et lorsque Tu m'as élevé [au Ciel]**, Tu étais, Toi, leur surveillant, or Tu es, de toute chose, Témoin.**

... wa kuntu ᶜalayhim chahydan **:**

... j'ai été témoin contre eux, témoin de leurs actes et de leurs paroles tant que je suis resté parmi eux.

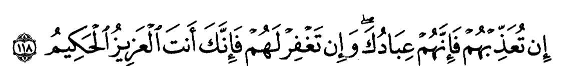
falammâ tawaffaytany **:**

wafay **:** être complet …
waffay **:** amener à la perfection.
tawafay **:** recueillir qqn dans sa miséricorde.

Et lorsque Tu m'as accueilli [dans Ta miséricorde (et m'a élevé au Ciel)]**,**
Tu étais, Toi, leur surveillant, ce passage montre clairement que DIEU fait connaître à Jésus les actes et les paroles de son peuple après qu'Il l'a élevé au Ciel.

wa ***'anta*** *ᶜalä kulli chay'in* ***chahydun*** **:**

Tu es, de toute chose, Témoin : des Prophètes ᶜ·, de leur naissance, leur peuple, leur mission, les actes, pensés et paroles de tous les êtres, car c'est Toi le Créateur Éternel, Omniscient, le Tout-Bienfaiteur !

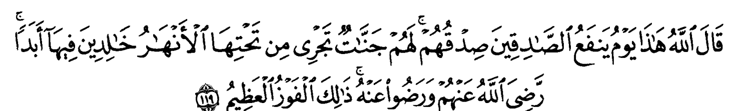


'in ***tuᶜadhdhib****hum fa'innahum ᶜibâdu****ka*** *wa 'in* ***taghfir*** *lahum fa'inna****ka 'anta****-l****ᶜazyz****u-l****hakym****u*

118 **Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes** [c'est une grâce de Toi]**, Tu es le Puissant honoré, le Sage.** »

Les versets 116 et 117 ont traité du comportement de ceux qui ont ''pris Jésus et sa mère comme deux dieux (*ilâhayn*)[1] à côté de DIEU'', à propos duquel Jésus s'adressant à DIEU dit : « Gloire et pureté à Toi, il ne m'appartient pas de dire (de m'arroger) **ce qui n'est point à moi ; c. à. d. l'agissement injuste des gens ne dépendait nullement de lui, mais venait de leur propre chef ; or c'était un fait très grave [une grave sorte d'idolâtrie (*chirk*) très profonde, une très grande**

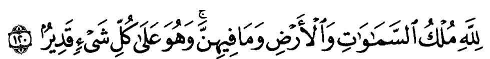
injustice à l'égard de soi-même, sa famille, société humaine, générations, religion de DIEU, qui ébranle, corrompt et détruit la foi. Or, la foi est un lien entre l'homme et DIEU, le Bienfaiteur, si elle est corrompue ou rompue, en conséquence l'être s'adonnera aux choses inhumaines (péchés, stress, immoralités, transgressions, …, qui peut aller jusqu'à la folie, homicide, suicide ou des crimes inimaginables !)**] ; et tout cela impliquerait des sanctions et châtiments. Jésus s'adresse à DIEU : « ces gens sont entièrement à Ta merci et ne pourraient éviter ce que Tu voudrais leur infliger, et si Tu leur pardonnes en les guidant vers le repentir et en les couvrant du voile de Ton pardon, Tu es en vérité le Tout-Puissant, le Très-Sage ».**



*qâla-**lläh**u hädhâ yawmu yanfa^c^u-ssädiqyna sidquhum lahum jannätun tajry min tahtiha-l'anhäru khälidyna fyhã 'abadan rradiya-**lläh**u ^c^anhum wa radû ^c^an**hu** dhälika-lfawzu-l^c^azymu*

119 **DIEU dira :** « **Voilà le Jour où ceux qui ont été sincères** [et justes] **vont bénéficier de leur sincérité. Ils auront des jardins en bas desquels coulent les rivières** [de bonheurs, félicités et saluts]**, ils y demeurent** [activement et] **éternellement. DIEU les agrée et ils L'agréent. C'est là le succès sublime.**»

En fait ce passage est l'indication de DIEU qui montre à Jésus à ce moment-là : ces propos que tu viens de tenir et cette sincérité dont tu viens de faire preuve seront utiles pour le Jour où profitera aux hommes sincères leur sincérité.



*li**lläh**i mulku-ssamäwäti wa-l'ardi wa mâ fyhinna wa **huwa** ^c^alä kulli chay'in **qadyr**u(n)*

120 **A DIEU appartient le règne des Cieux et de la Terre et tout ce qui s'y trouve. Il est Puissant sur toute chose.**

Le verset s’adresse à tous les êtres :

A DIEU (Éternel, Sage, Omniscient, Bienfaiteur, (voir Ses Beaux Noms et Attributs), exalté soit-Il) **appartient le Royaume** (Autorité, Règne, Gérance, Direction, …)**, des Cieux et de la Terre et tout ce qui s’y trouve** [homme, djinn, ange, …, toutes les choses terrestres et Célestes, microcosmes, macrocosmes ; leur commencement, leur fin et leur interaction, propriétés, spécifications, qualités, quantités, leur temps et leur espace, leur lois et variations …] **; c’est Lui qui les a créés et crée tout et tous pour un but béni, parfaitement connu de Lui.**

Il est Puissant sur toute chose ;

Il est honoré, louangé, exalté,…, par toutes Ses créatures (voir **62**/1) (…)

Le verset final est la clausule de la Sourate **5** (*‘Al-Mâ‘ida*).